



MRC
du DOMAINE-du-ROY

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Version de 2^e remplacement
Juillet 2015

2. DOCUMENT PRINCIPAL

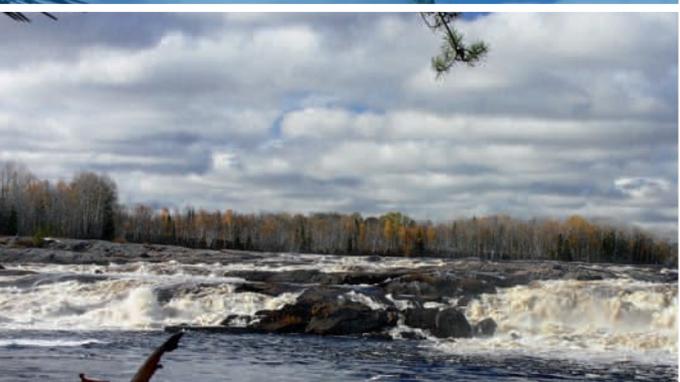


TABLE DES MATIÈRES

LA VISION STRATÉGIQUE	XI
LA VISION RETENUE.....	XII
LA VISION STRATÉGIQUE ET SA MISE EN ŒUVRE	XII
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	XIII
LE CADRE DE VIE.....	XIV
LE MILIEU DE VIE	XIV
LE NIVEAU DE VIE	XV
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET LA VISION STRATÉGIQUE	XVI
1 LES GRANDES ORIENTATIONS.....	1
1.1 LA DÉFINITION ET LES FONDEMENTS DES GRANDES ORIENTATIONS.....	1
1.2 LA FORME DE PRÉSENTATION DES GRANDES ORIENTATIONS.....	2
1.3 LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	19
2 LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	23
2.1 LE TERRITOIRE ET SES COMPOSANTES.....	23
2.2 L'AFFECTATION URBAINE	27
2.2.1 Les caractéristiques	27
2.2.2 La délimitation spatiale	27
2.2.3 Les stratégies d'intervention.....	27
2.3 L'AFFECTATION URBAINE SECONDAIRE	28
2.3.1 Les caractéristiques.....	28
2.3.2 La délimitation spatiale	28
2.3.3 Les stratégies d'intervention.....	28
2.4 L'AFFECTATION INDUSTRIELLE	28
2.4.1 Les caractéristiques.....	28
2.4.2 La délimitation spatiale	29
2.4.3 Les stratégies d'intervention.....	29
2.5 L'AFFECTATION AGRICOLE	29
2.5.1 Les caractéristiques.....	29
2.5.2 Les secteurs agricoles dynamiques	30
2.5.3 Les secteurs agricoles viables.....	30
2.5.4 Les secteurs agricoles en dévitalisation	31
2.5.5 Les stratégies d'intervention.....	31
2.6 L'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE	32
2.6.1 Les caractéristiques.....	32
2.6.2 La délimitation spatiale	32
2.6.3 Les stratégies d'intervention.....	32
2.7 L'AFFECTATION FORESTIÈRE.....	32
2.7.1 Les caractéristiques.....	32
2.7.2 La localisation géographique.....	33
2.7.3 Les stratégies d'intervention.....	33
2.8 L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE	33
2.8.1 Les caractéristiques.....	33
2.8.2 La localisation géographique.....	34
2.8.3 Les stratégies d'intervention.....	34
2.9 L'AFFECTATION DE VILLÉGIATURE.....	34
2.9.1 Les caractéristiques.....	34
2.9.2 La localisation géographique.....	35

2.9.3	Les stratégies d'intervention.....	35
2.10	L'AFFECTATION DE CONSERVATION	35
2.10.1	Les caractéristiques.....	35
2.10.2	La localisation géographique.....	35
2.10.3	Les stratégies d'intervention.....	36
2.11	GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES USAGES	36
2.11.1	Rôle et utilité.....	36
2.11.2	Définitions des groupes d'usages et des types d'utilisation du sol	37
2.11.3	Les restrictions aux usages compatibles	43
3	LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION	47
3.1	MISE EN CONTEXTE.....	47
3.2	LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE CHAMBORD	48
3.2.1	Le portrait de la municipalité.....	48
3.2.2	Le profil démographique.....	48
3.2.3	L'évolution du développement.....	49
3.2.1	Planification du développement	51
3.3	LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA DORÉ	61
3.3.1	Le portrait de la municipalité.....	61
3.3.2	Le profil démographique.....	61
3.3.3	L'évolution du développement.....	62
3.3.4	Planification du développement	63
3.4	LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LAC-BOUCHETTE.....	73
3.4.1	Le portrait de la municipalité.....	73
3.4.2	Le profil démographique.....	73
3.4.3	L'évolution du développement.....	74
3.4.4	Planification du développement	77
3.5	LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE ROBERVAL	83
3.5.1	Le portrait de la municipalité.....	83
3.5.2	Le profil démographique.....	83
3.5.3	L'évolution du développement.....	84
3.5.4	Planification du développement	85
3.6	LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-SAINT-JEAN.....	97
3.6.1	Le portrait de la municipalité.....	97
3.6.2	Le profil démographique.....	97
3.6.3	L'évolution du développement.....	98
3.6.4	Planification du développement	99
3.7	LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINTE-HEDWIGE	109
3.7.1	Le portrait de la municipalité.....	109
3.7.2	Le profil démographique.....	109
3.7.3	L'évolution du développement.....	110
3.7.4	Planification du développement	111
3.8	LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-FÉLICIEEN	121
3.8.1	Le portrait de la municipalité.....	121
3.8.2	Le profil démographique.....	121
3.8.3	L'évolution du développement.....	122
3.8.4	Planification du développement	123
3.9	LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES	139
3.9.1	Le portrait de la municipalité.....	139
3.9.2	Le profil démographique.....	139
3.9.3	L'évolution du développement.....	140
3.9.4	Planification du développement	141
3.10	LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-PRIME	151

3.10.1	<i>Le portrait de la municipalité</i>	151
3.10.2	<i>Le profil démographique</i>	151
3.10.3	<i>L'évolution du développement</i>	152
3.10.4	<i>Planification du développement</i>	153
3.11	LES STRATÉGIES D'INTERVENTION	157
4	LES ZONES DE CONTRAINTES	163
4.1	LA PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	163
4.2	LES CONTRAINTES NATURELLES.....	164
4.2.1	<i>Les zones à risque d'inondation</i>	164
4.2.2	<i>Les zones à risque de mouvements de sol</i>	175
4.2.3	<i>Les zones d'érosion des berges</i>	175
4.3	<i>Les contraintes anthropiques</i>	195
4.3.1	<i>Les voies de circulation</i>	195
4.3.2	<i>Le réseau ferroviaire</i>	196
4.3.3	<i>Les réseaux récréatifs</i>	197
4.3.4	<i>Les infrastructures de transport d'énergie</i>	197
4.3.5	<i>Les lieux d'élimination de matières résiduelles</i>	198
4.3.6	<i>Les sites d'extraction</i>	199
4.3.7	<i>Les cimetières d'automobiles et les sites de rebuts métalliques</i>	200
4.3.8	<i>Les équipements de traitement des eaux usées</i>	201
4.3.9	<i>Les sites industriels à risque</i>	202
4.3.10	<i>Les terrains contaminés</i>	203
4.4	LES STRATÉGIES D'INTERVENTION	203
5	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT	205
5.1	LA PROBLÉMATIQUE.....	205
5.2	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT HISTORIQUE	205
5.2.1	<i>Le Moulin des Pionniers de La Doré</i>	206
5.2.2	<i>Le village historique de Val-Jalbert</i>	206
5.2.3	<i>Le Musée du fromage cheddar (ancienne fromagerie Perron)</i>	211
5.2.4	<i>La maison Donaldson</i>	211
5.2.5	<i>Le centre-ville de Roberval</i>	212
5.2.6	<i>Le centre-ville de Saint-Félicien</i>	212
5.2.7	<i>Le noyau ancien de Saint-Méthode</i>	221
5.2.8	<i>Le noyau ancien de Saint-Prime</i>	221
5.2.9	<i>Le noyau ancien de Chambord</i>	221
5.2.10	<i>Le noyau ancien de La Doré</i>	222
5.2.11	<i>Le noyau ancien de Sainte-Hedwidge</i>	222
5.2.12	<i>Le noyau ancien de Saint-François-de-Sales</i>	231
5.2.13	<i>Le noyau ancien de Lac-Bouchette</i>	231
5.2.14	<i>Le noyau ancien de Saint-André</i>	232
5.2.15	<i>Le site du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan</i>	232
5.2.16	<i>Le site archéologique de la Métabetchouane</i>	241
5.2.17	<i>Les autres sites archéologiques</i>	241
5.3	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT CULTUREL	242
5.3.1	<i>Les églises et les chapelles de procession</i>	242
5.3.2	<i>Le sanctuaire de Sainte-Anne de La Doré</i>	261
5.3.3	<i>L'Ermitage Saint-Antoine</i>	261
5.3.4	<i>Les sites autochtones d'intérêt</i>	261
5.4	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE	262
5.4.1	<i>La réserve écologique Louis-Ovide-Brunet</i>	262

5.4.2	<i>La réserve écologique J.-Clovis-Laflamme</i>	262
5.4.3	<i>La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache</i>	271
5.4.4	<i>La réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche</i>	271
5.4.5	<i>Les refuges biologiques</i>	272
5.4.6	<i>Les habitats fauniques</i>	272
5.4.7	<i>Les habitats d'espèces menacées et vulnérables</i>	273
5.4.8	<i>Les rivières à ouananiche</i>	281
5.4.9	<i>Les milieux fauniques Tikouamis</i>	281
5.4.10	<i>L'arboretum de Dablon</i>	282
5.4.11	<i>La forêt d'enseignement et de recherche de la Chute-à-Michel</i>	289
5.4.12	<i>La caverne du Trou de la Fée</i>	289
5.4.13	<i>La réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan</i>	289
5.5	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE	297
5.5.1	<i>Les ensembles paysagers</i>	297
5.6	LES STRATÉGIES D'INTERVENTION	300
6	LA PLANIFICATION DES TRANSPORTS	303
6.1	LA PROBLÉMATIQUE.....	303
6.2	L'ORGANISATION DU RÉSEAU ROUTIER.....	304
6.2.1	<i>Les routes nationales</i>	304
6.2.2	<i>Les routes régionales</i>	309
6.2.3	<i>Les routes collectrices</i>	309
6.2.4	<i>Le réseau routier local</i>	309
6.2.5	<i>Le réseau d'accès aux ressources</i>	310
6.2.6	<i>Le réseau de camionnage</i>	310
6.3	LE TRANSPORT COLLECTIF.....	311
6.4	LE RÉSEAU FERROVIAIRE.....	311
6.5	LES RÉSEAUX RÉCRÉATIFS	312
6.5.1	<i>Les sentiers de quad et de motoneige</i>	312
6.5.2	<i>Le circuit cyclable de la Véloroute des bleuets</i>	313
6.6	LE TRANSPORT AÉRIEN.....	313
6.7	LES STRATÉGIES D'INTERVENTION	314
7	LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS IMPORTANTS	315
7.1	LA PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	315
7.2	LES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX.....	316
7.3	LES SERVICES ÉDUCATIFS	317
7.4	LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET RÉCRÉATIFS	317
7.5	LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	322
7.6	LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET GOUVERNEMENTAUX.....	323
7.7	LES PARCS INDUSTRIELS	324
7.7.1	<i>Reconversion et recyclage de zones et de bâtiments industriels</i>	325
7.7.2	<i>Création de filières et de grappes industrielles</i>	326
7.7.3	<i>L'aménagement des aires industrielles</i>	327
7.7.4	<i>Développement industriel de Mashteuiatsh</i>	327
7.8	LES RÉSEAUX MAJEURS	327
7.8.1	<i>Le réseau de transport de l'hydroélectricité et de gaz</i>	327
7.8.2	<i>Le réseau majeur de communication</i>	329
7.9	LES STRATÉGIES D'INTERVENTION	329
ANNEXE 1	349

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 2.1	GRILLE DE COMPATIBILITÉ DES USAGES DANS LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE.....	41
TABLEAU 3.1	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES – CHAMBORD	49
TABLEAU 3.2	LES PERMIS DE CONSTRUCTION DÉLIVRÉS - CHAMBORD (1999-2013).....	49
TABLEAU 3.3	CARACTÉRISATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD.....	53
TABLEAU 3.4	BESOINS EN ESPACES ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT	55
TABLEAU 3.5	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES – LA DORÉ	62
TABLEAU 3.6	LES PERMIS DE CONSTRUCTION DÉLIVRÉS – LA DORÉ (1999-2013)	62
TABLEAU 3.7	CARACTÉRISATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ.....	65
TABLEAU 3.8	BESOINS EN ESPACES ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT – LA DORÉ.....	67
TABLEAU 3.9	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES – LAC-BOUCHETTE	73
TABLEAU 3.10	LES PERMIS DE CONSTRUCTION DÉLIVRÉS – LAC-BOUCHETTE (1999-2013)	74
TABLEAU 3.11	CARACTÉRISATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE	75
TABLEAU 3.12	BESOINS EN ESPACES ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT – LAC-BOUCHETTE	77
TABLEAU 3.13	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES – ROBERVAL	84
TABLEAU 3.14	LES PERMIS DE CONSTRUCTION DÉLIVRÉS – ROBERVAL (1999-2013).....	84
TABLEAU 3.15	CARACTÉRISATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE ROBERVAL	89
TABLEAU 3.16	BESOINS EN ESPACES ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT - ROBERVAL	91
TABLEAU 3.17	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES – SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-SAINT-JEAN.....	97
TABLEAU 3.18	LES PERMIS DE CONSTRUCTION DÉLIVRÉS – SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-SAINT-JEAN (1999-2013)	98
TABLEAU 3.19	CARACTÉRISATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ.....	101
TABLEAU 3.20	SITUATION BESOINS EN ESPACES ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT – SAINT-ANDRÉ.....	103
TABLEAU 3.21	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES – SAINTE-HEDWIDGE	109
TABLEAU 3.22	LES PERMIS DE CONSTRUCTION DÉLIVRÉS – SAINTE-HEDWIDGE (1999-2013)	110
TABLEAU 3.23	CARACTÉRISATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HEDWIDGE.....	113
TABLEAU 3.24	BESOINS EN ESPACE ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT – SAINTE-HEDWIDGE	115
TABLEAU 3.25	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES – SAINT-FÉLICIEN	122
TABLEAU 3.26	LES PERMIS DE CONSTRUCTION DÉLIVRÉS – SAINT-FÉLICIEN (1999-2013)	122
TABLEAU 3.27	CARACTÉRISATION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN	127
TABLEAU 3.28	BESOINS EN ESPACES ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT – SAINT-FÉLICIEN.....	129
TABLEAU 3.29	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES – SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES.....	139
TABLEAU 3.30	LES PERMIS DE CONSTRUCTION DÉLIVRÉS – SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES (1999-2013)	140
TABLEAU 3.31	CARACTÉRISATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES	143
TABLEAU 3.32	BESOINS EN ESPACES ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT – SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES	145
TABLEAU 3.33	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES – SAINT-PRIME	151
TABLEAU 3.34	LES PERMIS DE CONSTRUCTION DÉLIVRÉS – SAINT-PRIME (1999-2013)	152
TABLEAU 3.35	CARACTÉRISATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME.....	155
TABLEAU 3.36	BESOINS EN ESPACES ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT – SAINT-PRIME.....	157
TABLEAU 4.2	LES LIEUX D'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	199
TABLEAU 4.3	LES SITES D'EXTRACTION	200
TABLEAU 4.4	LES CIMETIÈRES D'AUTOMOBILES	200
TABLEAU 4.5	LES ÉTANGS AÉRÉS	202
TABLEAU 4.6	LES SITES INDUSTRIELS À RISQUE	203
TABLEAU 5.1	LES HABITATS FAUNIQUES.....	273
TABLEAU 5.2	LES ESPÈCES FLORISTIQUES	273
TABLEAU 5.3	LES ESPÈCES FAUNIQUES	274
TABLEAU 5.4	LES RIVIÈRES À OUANANICHE.....	281
TABLEAU 5.5	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE DU LAC SAINT-JEAN ET DE SES AFFLUENTS.....	297
TABLEAU 5.6	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE DE LA PLAINE AGRICOLE DU LAC SAINT-JEAN.....	299

TABLEAU 5.7	LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE DES CONTREFORTS LAURENTIENS	299
TABLEAU 7.1	LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	316
TABLEAU 7.2	LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET RÉCRÉATIFS	321
TABLEAU 7.3	LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	322
TABLEAU 7.4	LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET GOUVERNEMENTAUX.....	324
TABLEAU 7.5	LES POSTES DE TRANSFORMATION.....	328
TABLEAU 7.6	LES LIGNES DE TRANSPORT.....	328

LISTE DES CARTES

Carte 1	Concept d'organisation spatiale	21
Carte 2	Grandes affectations du territoire	25
Carte 3	Espaces disponibles et contraintes au développement – Chambord.....	57
Carte 4	Planification du développement dans le périmètre d'urbanisation – Chambord	59
Carte 5	Espaces disponibles et contraintes au développement – La Doré	69
Carte 6	Planification du développement dans le périmètre d'urbanisation – La Doré	71
Carte 7	Espaces disponibles et contraintes au développement – Lac-Bouchette	79
Carte 8	Planification du développement dans le périmètre d'urbanisation – Lac-Bouchette	81
Carte 9	Espaces disponibles et contraintes au développement – Roberval	93
Carte 10	Planification du développement dans le périmètre d'urbanisation – Roberval	95
Carte 11	Espaces disponibles et contraintes au développement – Saint-André	105
Carte 12	Planification du développement dans le périmètre d'urbanisation – Saint-André	107
Carte 13	Espaces disponibles et contraintes au développement – Sainte-Hedwidge	117
Carte 14	Planification du développement dans le périmètre d'urbanisation – Sainte-Hedwidge	119
Carte 15	Espaces disponibles et contraintes au développement – Saint-Félicien	131
Carte 16	Espaces disponibles et contraintes au développement – Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode).	133
Carte 17	Planification du développement dans le périmètre d'urbanisation – Saint-Félicien	135
Carte 18	Planification du développement dans le périmètre d'urbanisation – Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode)	137
Carte 19	Espaces disponibles et contraintes au développement – Saint-François-de-Sales	147
Carte 20	Planification du développement dans le périmètre d'urbanisation – Saint-François-de-Sales	149
Carte 21	Espaces disponibles et contraintes au développement – Saint-Prime	159
Carte 22	Planification du développement dans le périmètre d'urbanisation – Saint-Prime	161
Carte 23	Zone à risque d'inondation – Rivière Ticouapé (partie nord)	167
Carte 24	Zone à risque d'inondation – Rivière Ticouapé (partie sud)	169
Carte 25	Zone à risque d'inondation – Rivière Ouiatchouaniche	171
Carte 26	Zone à risque d'inondation – Rivière Mistassini	173
Carte 27	Zone à risque de mouvements de sols – Roberval (rivière Ouiatchouaniche)	177
Carte 28	Zone à risque de mouvements de sols – La Doré (rivière aux Saumons)	179
Carte 29	Zone à risque de mouvements de sols – Saint-Félicien (rivière aux Saumons)	181
Carte 30	Zone à risque de mouvements de sols – Saint-Félicien (rivière Ashuapmushuan)	183
Carte 31	Zone à risque de mouvements de sols – Saint-Félicien (rivière Ticouapé)	185
Carte 32	Zone à risque de mouvements de sols – Saint-Félicien et Saint-Prime (rivière à l'Ours)	187
Carte 33	Zone à risque de mouvements de sols – Saint-Prime (rivière aux Iroquois)	189
Carte 34	Zone à risque de mouvements de sols – Saint-Prime	191
Carte 35	Zone d'érosion des berges du lac Saint-Jean	193
Carte 36	Le Moulin des Pionniers	207
Carte 37	Le Village historique de Val-Jalbert	209
Carte 38	Le Musée du fromage cheddar	213
Carte 39	La maison Donaldson	215
Carte 40	Le centre-ville de Roberval	217
Carte 41	Le centre-ville de Saint-Félicien	219
Carte 42	Le noyau ancien de Saint-Méthode	223
Carte 43	Le noyau ancien de Saint-Prime	225
Carte 44	Le noyau ancien de Chambord	227
Carte 45	Le noyau ancien de La Doré	229
Carte 46	Le noyau ancien de Sainte-Hedwidge	233
Carte 47	Le noyau ancien de Saint-François-de-Sales	235
Carte 48	Le noyau ancien de Lac-Bouchette	237

Carte 49	Le noyau ancien de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	239
Carte 50	Le site archéologique classé de la Métabetchouane	243
Carte 51	Le site archéologique classé du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan	245
Carte 52	Secteur archéologique – Lac Nicabau	247
Carte 53	Secteur archéologique – Rivière Métabetchouane	249
Carte 54	Secteur archéologique – Lac Panache	251
Carte 55	Secteur archéologique – Lac Poutrincourt	253
Carte 56	Secteur archéologique – Lac Ashuapmushuan	255
Carte 57	Secteur archéologique – Lac des Commissaires Nord	257
Carte 58	Secteur archéologique – Lac des Commissaires Sud	259
Carte 59	Le sanctuaire Sainte-Anne de La Doré	263
Carte 60	L'Ermitage Saint-Antoine	265
Carte 61	Les sites autochtones d'intérêt	267
Carte 62	Les réserves écologiques	269
Carte 63	Les réserves de biodiversité projetées	275
Carte 64	Habitats fauniques et espèces en péril (secteur nord)	277
Carte 65	Habitats fauniques et espèces en péril (secteur sud)	279
Carte 66	Les rivières à ouananiche	283
Carte 67	Les milieux fauniques Tikouamis	285
Carte 68	L'arboretum de Dablon	287
Carte 69	La forêt d'enseignement et de recherche de la Chute-à-Michel	291
Carte 70	La caverne du Trou de la fée	293
Carte 70.1	La réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan	295
Carte 71	Les grands ensembles paysagers	301
Carte 72	L'organisation du transport terrestre et aérien	305
Carte 73	Le déplacement de la route 167 dans la municipalité de Saint-Félicien	307
Carte 74	Principaux équipements touristiques	319
Carte 75	Zones et aires industrielles – Chambord	331
Carte 76	Zones et aires industrielles – La Doré	333
Carte 77	Zones et aires industrielles – Lac-Bouchette	335
Carte 78	Zones et aires industrielles – Roberval	337
Carte 79	Zones et aires industrielles – Sainte-Hedwidge	339
Carte 80	Zones et aires industrielles – Saint-Félicien	341
Carte 81	Zones et aires industrielles – Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode)	343
Carte 82	Zones et aires industrielles – Saint-François-de-Sales	345
Carte 83	Zones et aires industrielles – Saint-Prime	347

La vision stratégique

« La vision stratégique est une représentation du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. Elle implique les forces vives de la communauté et elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune »¹.

Lors des discussions tenues par les élus de la MRC du Domaine-du-Roy sur le projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSADR), un consensus s'est rapidement établi sur le fait que cet outil de planification régionale devait comprendre une vision du développement futur. Il a été également précisé que cette vision ne soit pas strictement une vision municipale, mais bien celle d'un territoire, celui de la MRC. De plus, la démarche se devait d'impliquer la participation de la société civile aux différentes étapes de son élaboration.

L'orientation prise découle de la situation difficile dans laquelle se trouve la communauté en raison de l'exode des jeunes, le vieillissement anticipé de la population, la crise forestière actuelle, la précarité des services publics, etc. La vision stratégique de développement territorial de la MRC se veut le fruit d'une profonde réflexion de l'ensemble des acteurs du milieu sur les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités qui se pointent à l'horizon. Cette réflexion collective a fait ressortir les principaux enjeux auxquels sera confrontée la MRC du Domaine-du-Roy au cours des prochaines années (voir annexe 1).

¹ Ministère des Affaires municipales et des Régions, La vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social, septembre 2005, 38 p.

La vision retenue

« Être la communauté la plus dynamique, entreprenante et attirante des MRC du Québec ».

« Pour y parvenir, nous développons nos ressources de façon optimale en tenant compte de leurs dimensions économique, sociale et environnementale, particulièrement dans nos secteurs d'excellence que sont la forêt, ses produits, l'agroalimentaire et le tourisme.

« Nous assumons notre pérennité, notre croissance et la qualité de vie de notre communauté en étant attentifs à l'évolution de la société, à la transformation du travail et aux besoins des générations futures.

« Nous préconisons les valeurs communes à un milieu économiquement vigoureux : la fierté, la solidarité et l'ouverture² ».

Le défi se veut ambitieux. Il traduit une volonté et une détermination évidentes de l'ensemble des acteurs issus du milieu municipal et de la société civile à s'engager, à se dépasser et à mettre de l'avant tous les efforts nécessaires pour atteindre la finalité recherchée.

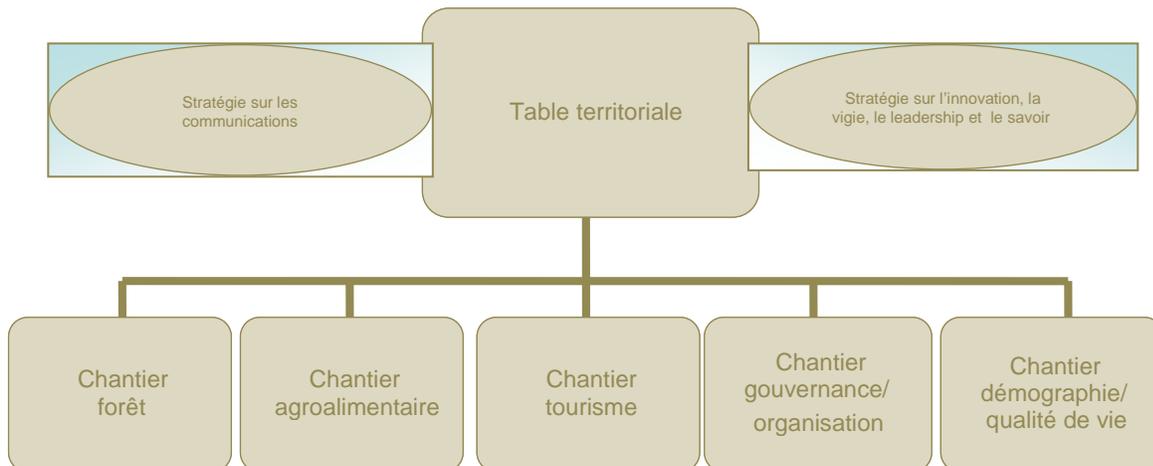
La vision stratégique et sa mise en œuvre

La vision stratégique et sa concrétisation s'appuient sur la volonté exprimée par les acteurs du territoire. À cet effet, son adoption en octobre 2006 et la signature de la *Charte d'engagement territorial*, par les partenaires socioéconomiques du milieu en novembre 2006, sont deux initiatives qui s'inscrivent dans le processus de changement, de reconfiguration et d'amélioration continue que s'est imposé le milieu.

La mise en œuvre de la vision stratégique et les résultats qui en découleront, reposent principalement sur les travaux de cinq chantiers : *forêt, agroalimentaire, tourisme, population et qualité de vie, gouvernance et organisation* et sur la mise en place d'une *table territoriale*. Chacun de ces chantiers a sa propre spécificité et regroupe des intervenants selon leur expertise en lien avec ledit chantier. En complément, deux stratégies sont poursuivies : l'une sur les communications et l'autre sur l'innovation, la vigie, le leadership et le savoir.

² Le Groupe Leblond Bouchard / Daniel Arbour et associés, **Accompagner stratégiquement le développement – vision stratégique MRC du Domaine-du-Roy**, novembre 2005, pages 11 et 12.

Figure 1 : La mise en œuvre de la vision stratégique de développement territorial



La MRC devra mettre en œuvre la vision en proposant des stratégies porteuses de développement sur le plan de l'occupation harmonieuse de son territoire. Il faut se rappeler que la vision vise à ce que la communauté soit la plus « dynamique, entreprenante et attirante » à l'échelle du Québec. Le schéma d'aménagement et de développement révisé servira à orienter et à encadrer le développement futur de la communauté, et deviendra ainsi la référence aux changements souhaités sur le plan de l'organisation du territoire et du développement économique, social et culturel de la communauté.

La MRC du Domaine-du-Roy agira, avec son schéma d'aménagement et de développement révisé, non seulement comme initiatrice de la démarche de la vision stratégique, mais également comme partenaire à sa mise en œuvre. La MRC est également interpellée par la finalité des travaux des chantiers de développement, particulièrement en ce qui concerne le chantier relatif à la *population et qualité de vie* à titre de responsable du sous-axe d'intervention de « l'image globale et de la gestion du territoire ».

L'exercice de révision du schéma d'aménagement et de développement permettra de revoir la structure spatiale de notre communauté afin de valoriser une occupation dynamique du territoire. Des choix devront être faits et le défi de la cohabitation harmonieuse des activités sur le territoire sera omniprésent afin d'avoir une gestion cohérente de notre développement futur.

Le développement durable

Le schéma d'aménagement et de développement révisé s'inscrira dans la perspective du développement durable. La vision stratégique de développement territorial a d'ailleurs réservé dans son libellé une place importante aux trois dimensions du développement durable.

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs³ ». Il s'agit d'un processus

³ Rapport Brundtland, Notre avenir à tous, rapport du groupe de travail de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), 1987.

continu d'amélioration des conditions de l'existence des populations actuelles qui permet aux générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions économique, environnementale et sociale.

La réalisation du développement durable vise à réunir sur le territoire les conditions propres à une plus grande équité sociale, à la création d'emplois, à des retombées économiques locales accrues, à une recherche de l'augmentation du « niveau de vie » tout en améliorant et préservant le « cadre de vie » et le « milieu de vie ». Qu'en est-il de ces concepts?

Le cadre de vie

Il s'agit de la dimension environnementale du développement durable, applicable aux milieux naturel et bâti. Cela concerne tout ce qui nous entoure et que l'on retrouve en milieux urbain, forestier, agricole ou autre et la manière de les protéger et de les exploiter :

- L'eau que l'on boit ou que l'on utilise pour diverses activités récréatives ou autres, l'air que l'on respire, le sol servant d'assise à diverses activités humaines;
- Les paysages urbains (ensemble de bâtiments ayant des caractéristiques architecturales particulières, l'affichage, les trames de rue, les parcs urbains, la forêt urbaine, etc.);
- Les paysages agricoles (plaines, vallons, bâtiments résidentiels ou agricoles à l'architecture caractéristique, forme cadastrale particulière, etc.);
- Les paysages forestier et naturel (montagnes, massifs boisés, rivières et lacs, etc.)⁴.

La protection des personnes et des biens renvoie, par exemple, à la réduction des gaz à effet de serre, à la délimitation des zones soumises à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ou des contraintes de nature anthropique.

Pour sa part, la protection du milieu naturel fait référence à une meilleure utilisation et exploitation des ressources⁵, à une protection des milieux sensibles : peuplements forestiers, unités paysagères, routes panoramiques, réserves écologiques, milieux riverains, aires de nidification ou de repos de la sauvagine, etc.

Le milieu de vie

Cela concerne l'environnement social et culturel regroupant les équipements et les services nécessaires à la vie communautaire : services publics ou privés, de rayonnement local ou régional, équipements ou infrastructures (scolaires, de santé, récréatifs, commerciaux, habitations, etc.), nécessaires à la vie des gens qui y habitent, s'y déplacent, y travaillent ou encore s'y récréent. Plusieurs de ces équipements et services tels les services de proximité sont menacés ou encore inexistant dans plusieurs municipalités⁶.

⁴ L'homme, par ses actions, intervient de manière négative sur son environnement naturel ou bâti (coupe forestière abusive, entreposage de pièces ou de rebuts aux abords de villes ou villages, affiches ou panneaux-réclames non intégrés et irrespectueux de l'environnement visuel, bâtiment à l'architecture mal intégrée au voisinage, pollution des eaux, de l'air et des sols, démolition de bâtiments patrimoniaux, etc.).

⁵ La gestion responsable des ressources naturelles exige que le développement respecte le rythme de renouvellement ou d'épuisement des ressources naturelles et qu'il limite l'impact des activités humaines sur l'environnement.

⁶ Un développement « socialement équitable » s'assure que les communautés humaines actuelles de même que les générations futures, sont en mesure de combler leurs besoins essentiels, ont accès à des emplois, un logement décent et abordable, des services sociaux, de santé et d'éducation, etc. Pour sa part, le développement culturel doit favoriser la

La vitalité d'un milieu de vie est liée à l'existence des diverses activités que l'on y exerce et des services que l'on y trouve. Ces activités et services contribuent à la qualité des milieux de vie et ils sont nécessaires à la population résidante : logements sociaux ou abordables (quantité, qualité, accessibilité), sécurité des citoyens, mise en place de réseaux intermunicipaux de sentiers pédestres ou cyclables, etc.

Les politiques culturelles des municipalités peuvent devenir des instruments stratégiques de développement local et régional. L'identité communautaire et la perception de la qualité de vie devenant de plus en plus importantes pour les citoyens, les politiques culturelles ont également une valeur stratégique. Elles peuvent constituer le pivot de la stratégie d'action d'une municipalité dans le domaine culturel, en vue d'assurer une plus grande intégration et une meilleure planification des activités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie.

Le niveau de vie

Il s'agit de la dimension économique du développement durable. Une économie durable met l'accent sur le développement, et non uniquement sur la croissance. Elle optimise les ressources humaines, naturelles et financières, et suppose que les acteurs économiques assument la responsabilité des impacts de leurs activités sur l'environnement, la société et leurs ressources. Le développement économique se rapporte aux aspects relatifs à la production, à la transformation et à l'exploitation des ressources ainsi qu'aux activités commerciales et de services. Toutefois, l'activité économique doit contribuer à la qualité de vie des communautés et pas uniquement à l'enrichissement de certaines personnes morales ou physiques.

Le concept de « niveau de vie » est donc lié à la mise en place d'un environnement propice à l'émergence de projets créateurs d'emplois et d'achalandage, à des conditions favorisant une desserte adéquate en transport des biens et des personnes, à l'entrepreneuriat public ou privé, au développement d'activités culturelles, à la création de fonds d'investissement, à la sauvegarde des entreprises du milieu, aux conditions de travail des employés, à la formation de la main-d'œuvre, à la mise en commun de ressources humaines et financières, etc.

Dans le vocabulaire économique et politique, le terme est presque exclusivement associé à l'idée de croissance. Alors que la croissance caractérise simplement l'augmentation quantitative des dimensions économiques (indice de production), le concept de « niveau de vie » auquel on fait référence, tout en intégrant la notion de développement économique comporte une connotation qualitative (pérennité, équité et équilibre). Il ne suffit pas de répondre aux besoins de consommation du présent, mais il faut améliorer les conditions de vie des communautés avec un souci d'équité sociale, de protection de l'environnement, d'efficacité économique, de qualité de vie des travailleurs et travailleuses, de pérennité des communautés et des ressources du territoire et de cohérence quant à leur exploitation.

création, la production, la recherche et la mise en marché des produits culturels. Il concerne également l'accès à un vaste éventail d'activités culturelles et la mise en place d'équipements destinés à la pratique artistique et culturelle : bibliothèques, équipements d'arts d'interprétation, centres d'exposition, musées, centres d'interprétation et d'archivage, cinémas, etc.

Le schéma d'aménagement et de développement et la vision stratégique

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy devra servir à la mise en forme de la vision stratégique applicable à l'aménagement du territoire à l'échelle régionale. Les éléments de contenu prévus aux articles 5, 6 et 7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme contribuent à la mise en application des orientations multisectorielles et des actions qui seront retenues par le milieu pour réaliser leur vision stratégique qu'il s'agisse :

- d'harmoniser les grandes vocations du territoire;
- de définir les critères applicables à la protection des ressources naturelles et à l'optimisation des infrastructures, des équipements et des services publics, tout en répondant aux besoins particuliers de la population actuelle et future de chacune des communautés;
- d'harmoniser la planification et l'emplacement des équipements et des services collectifs en s'assurant particulièrement de la meilleure accessibilité possible (ex. : gestion des déchets, transport communautaire, espaces récréatifs, infrastructures routières, réseaux cyclables, etc.) et de leur viabilité;
- de favoriser le maintien des services de proximité privés ou publics dans des secteurs urbains ou ruraux en dévitalisation (ex. : école, bureau de poste, dépanneur, église, etc.);
- de contribuer à la santé et à la sécurité publique, au bien-être général ainsi qu'à la protection de l'environnement par une meilleure harmonisation des usages sur le territoire;
- d'optimiser, par la planification des espaces industriels et commerciaux, les retombées des investissements publics et privés consentis.

La planification de l'aménagement du territoire que l'on retrouve dans le schéma d'aménagement et de développement révisé ne s'effectue pas en marge de la réalité socioéconomique de son milieu, au contraire, elle s'enracine, et trouve sa légitimité et son utilité dans cette réalité. Ce lien essentiel manque bien souvent dans les schémas d'aménagement et de développement, perçus surtout comme des outils d'affectation et d'utilisation du sol et ayant peu d'effets mesurables ou concrets sur le développement du milieu.

Ainsi, l'énoncé de la vision stratégique de développement territorial de la MRC permet de justifier, d'appuyer la planification spatiale et d'influencer le devenir de son territoire ou de sa communauté dans l'intérêt des citoyens. La vision stratégique permet d'aborder les grands défis touchant un ensemble de secteurs d'activité du milieu, d'imbriquer de façon cohérente les préoccupations de l'ensemble des partenaires qui ont des répercussions sur l'utilisation du sol et d'atteindre les objectifs du développement durable.

1 Les grandes orientations

En vertu du 1^{er} paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement et de développement **doit**, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté, déterminer les grandes orientations de l'aménagement du territoire.

1.1 La définition et les fondements des grandes orientations

Une grande orientation correspond à une ligne directrice de l'aménagement et du développement du territoire qu'une MRC désire se donner. Les grandes orientations indiquent la direction qu'entend prendre la MRC du Domaine-du-Roy par rapport aux vocations majeures des différentes parties de son territoire, son organisation et sa structuration, cela au bénéfice des générations actuelles et futures, selon un horizon à plus long terme (± 20 ans).

En ce qui concerne la MRC du Domaine-du-Roy, les grandes orientations traduisent de manière concrète les éléments retenus dans la vision stratégique qu'elle s'est donnée, à savoir « [...] être la MRC la plus dynamique, entreprenante et attirante du Québec ». Ces orientations s'inscrivent également dans la perspective du développement durable en lien avec l'amélioration de son cadre de vie (milieu naturel et bâti), de son milieu de vie (environnement social et culturel) et du niveau de vie de sa population (développement économique et qualité de vie).

Les grandes orientations d'aménagement et de développement reflètent la réalité géographique du territoire (présence du milieu urbain, rural et forestier), les menaces par rapport à son organisation et sa structure sociale et économique (croissance ou décroissance démographique, vieillissement de la population, fermeture d'usines, besoin de diversification de sa structure économique, etc.), les potentiels de développement en lien avec la transformation de ses ressources (2^e et 3^e transformation des produits forestiers ou agricoles, etc.), le potentiel touristique, etc.

Les orientations retenues prennent en considération les aspects sociaux et économiques identifiés dans le diagnostic et portant sur la démographie, la nature et la qualité des équipements et infrastructures existants, les activités économiques, la protection de l'environnement naturel et bâti, etc. Elles tiennent également compte des potentiels et des contraintes du milieu tels le potentiel touristique, récréatif, économique ou encore culturel et patrimonial, ainsi que des perspectives qui pointent dans ces différents secteurs d'activité économique et sociale.

Enfin, les grandes orientations tiennent aussi compte des arbitrages politiques régionaux et gouvernementaux touchant divers aspects tels que la protection de l'environnement, la protection du territoire et des activités agricoles, la gestion de l'urbanisation, la gestion des équipements et infrastructures publics ou privés (réseau routier, équipements de santé, équipements scolaires, équipements commerciaux, etc.).

1.2 La forme de présentation des grandes orientations

Afin de faciliter la compréhension de ses grandes orientations, la MRC a choisi de les présenter sous forme de tableaux synthèses. Il est fait référence aux trois grands types de milieux qui la composent (urbain, rural et forestier) ainsi qu'aux différents secteurs d'activité économique ou sociale qu'on y retrouve (industrielle, agricole, touristique, culturelle, etc.).

La forme du libellé des grandes orientations se veut proactive quant à :

- l'identification des actions que la MRC entend entreprendre (ex. : développer);
- le domaine d'intervention (ex. : l'agriculture);
- le territoire ou le secteur d'activité visé (ex. : milieu rural ou secteur agroalimentaire).

Par la suite sera identifié le lien particulier de chacune de ces orientations avec l'un ou l'autre des grands objectifs retenus par la vision stratégique, soit « être la MRC la plus dynamique, entreprenante et attirante ». Enfin, il sera fait référence aux différents moyens de mise en œuvre que la MRC entend prendre afin de concrétiser chacune des grandes orientations et leurs retombées sur les diverses composantes du développement durable, à savoir le cadre de vie, le milieu de vie et le niveau de vie des communautés de la MRC.

GRANDES ORIENTATIONS	OBJECTIFS	VISION STRATÉGIQUE (COMMUNAUTÉ LA +)			MISE EN ŒUVRE		DÉVELOPPEMENT DURABLE		
		Dynamique	Entreprenante	Attirante	Composantes du schéma	Stratégie d'intervention (fiche n°)	Cadre de vie (milieu naturel et bâti)	Milieu de vie (environnement social et culturel)	Niveau de vie (développement économique)
LE SECTEUR AGRICOLE									
Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la pérennité de la zone agricole Favoriser la cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole Réaménager, à des fins agricoles, les secteurs déstructurés et les terres en friche Assurer la pérennité des infrastructures et des services publics en place Empêcher le reboisement des bonnes terres agricoles 	X	X		Grandes affectations : <ul style="list-style-type: none"> Agricole <ul style="list-style-type: none"> Dynamique Viable En dévitalisation Document complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> Dispositions spécifiques aux usages dans l'affectation agricole Cohabitation des usages en zone agricole Protection des rives et du littoral 	Stratégie n° 2 : La mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire Stratégie n° 3 : La préparation d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA	X	X	X
Supporter le développement des communautés rurales	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une occupation dynamique du territoire Limiter le développement linéaire d'usages non agricoles en bordure du réseau routier Encourager la plantation d'arbres le long du réseau routier et de haies brise-vent sur les terres agricoles Freiner l'exode de la population en milieu rural 	X		X			X		
Soutenir la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement de nouveaux produits agricoles axés notamment sur l'agriculture biologique Diversifier la production agricole par l'implantation de productions non conventionnelles (petits fruits, biomasse, etc.) Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises agricoles dans les secteurs viables Encourager l'implantation et le développement de productions animales non contingentées (ex. : porc biologique) Permettre la transformation à la ferme des productions agricoles 	X	X	X					

GRANDES ORIENTATIONS	OBJECTIFS	VISION STRATÉGIQUE (COMMUNAUTÉ LA +)			MISE EN ŒUVRE		DÉVELOPPEMENT DURABLE		
		Dynamique	Entreprenante	Attirante	Composantes du schéma	Stratégie d'intervention (fiche n°)	Cadre de vie (Milieu naturel et bâti)	Milieu de vie (Environnement social et culturel)	Niveau de vie (Développement économique)
LE SECTEUR FORESTIER									
Favoriser le développement d'une industrie forestière diversifiée et performante	<ul style="list-style-type: none"> Développer et utiliser le plein potentiel des ressources forestières du territoire Accentuer les niveaux de transformation de la matière ligneuse et des sous-produits Soutenir le développement d'initiatives de 2^e et 3^e transformation du bois Favoriser l'utilisation du bois dans les constructions publiques et institutionnelles 	X			Grandes affectations : <ul style="list-style-type: none"> Forestière Agroforestière Organisation du transport <ul style="list-style-type: none"> Chemins forestiers Document complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> Protection des rives et du littoral Constructions et ouvrages en bordure de cours d'eau en territoire public 	Stratégie n° 4 : La mise en place d'un projet territorial de forêt de proximité Stratégie n° 5 : La gestion du territoire public intramunicipal sous CAAF Stratégie n° 6 : La mise en œuvre de la stratégie forestière HD Stratégie n° 7 : L'utilisation du bois dans les bâtiments et les constructions commerciales, publiques et institutionnelles Stratégie n° 8 : Le développement des projets hydroélectriques Stratégie n° 9 : La production et l'utilisation de la biomasse forestière	X		
Assurer la gestion et l'exploitation de l'ensemble des ressources du milieu forestier en préconisant la gestion intégrée des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en charge l'exploitation et la gestion des TPI sous CAAF (excluant les mines et l'énergie) dans les municipalités dévitalisées Développer un projet de forêt de proximité territorial Augmenter les retombées économiques en lien avec la forêt et les ressources naturelles pour les communautés Développer le créneau des produits forestiers non ligneux (PFNL) 	X	X						
Mettre en valeur le potentiel énergétique présent sur le territoire forestier	<ul style="list-style-type: none"> Concrétiser, en partenariat avec la communauté de Mashteuiatsh et la MRC de Maria-Chapdelaine, les projets hydroélectriques en développement Supporter le développement d'une filière énergétique de la biomasse, en lien avec les unités de granules et cogénération existantes Appuyer le développement du parc agrothermique de la ville de Saint-Félicien Se doter de leviers permettant de favoriser le développement socioéconomique de la MRC 	X	X						

GRANDES ORIENTATIONS	OBJECTIFS	VISION STRATÉGIQUE (COMMUNAUTÉ LA +)			MISE EN ŒUVRE		DÉVELOPPEMENT DURABLE			
		Dynamique	Entreprenante	Attirante	Composantes du schéma	Stratégie d'intervention (fiche n°)	Cadre de vie (Milieu naturel et bâti)	Milieu de vie (Environnement social et culturel)	Niveau de vie (Développement économique)	
LE MILIEU URBAIN										
Consolider le développement des fonctions urbaines au sein des périmètres d'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> Rentabiliser les équipements et infrastructures municipales Éviter le développement linéaire en bordure du réseau routier Diminuer le nombre et l'importance des déplacements en véhicule automobile Concentrer et maintenir les équipements publics importants dans les périmètres d'urbanisation Encadrer l'ouverture de nouveaux commerces à grande surface dans les municipalités 	X	X		Grandes affectations : - Urbaine - Urbaine secondaire Périmètres d'urbanisation Équipements importants Document complémentaire - Dispositions relatives aux usages - Territoires d'intérêt - Zones d'aménagement prioritaires et de réserve	Stratégie n° 17 : L'amélioration de l'environnement visuel des portes d'entrée du territoire Stratégie n° 18 : La revitalisation des centres-villes et des noyaux de village Stratégie n° 19 : Le réaménagement des entrées de ville et village Stratégie n° 20 : Le maintien des services de proximité Stratégie n° 27 : La mise en œuvre des politiques en lien avec la famille, les aînés et les immigrants	X	X		
Améliorer la qualité de l'environnement naturel et bâti des milieux urbains	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité du cadre de vie et des milieux de vie Favoriser l'utilisation du bois dans les constructions Maintenir un couvert forestier urbain mettant en valeur les paysages et améliorant la biodiversité en milieu urbain Valoriser l'aménagement paysager en milieu urbain Assurer la sécurité des personnes en perte d'autonomie Augmenter la valeur foncière des propriétés 	X		X			X	X	X	X
Maintenir et améliorer les services de proximité dans les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une amélioration du bilan démographique des communautés Éviter la fermeture des écoles de village et de quartier Assurer le maintien d'un minimum de services à la population Favoriser le développement de petits commerces locaux 	X	X	X					X	X

GRANDES ORIENTATIONS	OBJECTIFS	VISION STRATÉGIQUE (COMMUNAUTÉ LA +)			MISE EN ŒUVRE	OBJECTIFS	DÉVELOPPEMENT DURABLE		
		Dynamique	Entreprenante	Attirante			Cadre de vie (Milieu naturel et bâti)	Milieu de vie (Environnement social et culturel)	Niveau de vie (Développement économique)
LE MILIEU URBAIN (suite)									
Revitaliser les centres-villes et les noyaux de villages	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'implantation d'usages résidentiels de plus haute densité, de résidences pour personnes âgées et de services commerciaux Stimuler l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile. Favoriser le repeuplement des centres-villes et noyaux de village Favoriser la mise en place par les municipalités de règlements favorisant l'intégration des préoccupations inhérentes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, des familles et des personnes âgées Concentrer les services publics et commerciaux dans les centres-villes. Rendre les centres-villes et noyaux de villages plus attirants et attrayants, tout en y créant de l'animation Augmenter la valeur foncière des immeubles dans les centres-villes et dans les noyaux de villages 	X		X			X		X
Réaménager le réseau routier dans les entrées de villes et villages	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'image des municipalités et la qualité du milieu de vie des citoyens Diminuer la vitesse des véhicules motorisés à la périphérie Créer un milieu de vie agréable et sécuritaire en réduisant les contraintes associées au transport routier Augmenter la valeur foncière des immeubles Augmenter la force d'attraction touristique des municipalités 		X	X			X		
Favoriser la construction de nouveaux immeubles résidentiels	<ul style="list-style-type: none"> Répondre à la demande en logements locatifs ou en copropriété compte tenu du vieillissement de la population Favoriser la récupération des immeubles inoccupés et la mise sur pied de logements intergénérationnels Favoriser l'accès à la propriété pour les jeunes familles Créer un milieu de vie agréable pour les résidents Créer de l'activité économique Intégrer ces constructions à la trame urbaine propre aux centres-villes et aux noyaux de villages 	X	X				X	X	

GRANDES ORIENTATIONS	OBJECTIFS	VISION STRATÉGIQUE (COMMUNAUTÉ LA +)			MISE EN ŒUVRE		DÉVELOPPEMENT DURABLE			
		Dynamique	Entreprenante	Attirante	Composantes du schéma	Stratégie d'intervention (fiche n°)	Cadre de vie (Milieu naturel et bâti)	Milieu de vie (Environnement social et culturel)	Niveau de vie (Développement économique)	
LE SECTEUR TOURISTIQUE										
Favoriser le développement de l'industrie touristique dans la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Développer les créneaux du tourisme d'aventure, de l'écotourisme et du tourisme ethnoculturel, incluant le tourisme culturel et religieux, particulièrement dans les municipalités des contreforts Assurer la pérennité des grands sites touristiques du territoire Améliorer le pouvoir d'attraction de la MRC au point de vue touristique en diversifiant l'offre, notamment en période hivernale Bonifier et pérenniser les infrastructures récréatives et touristiques notamment les sentiers de motoneiges et VTT Favoriser la rétention de la clientèle touristique et le prolongement du séjour des visiteurs 	X	X	X	Grandes affectations <ul style="list-style-type: none"> Récréative Villégiature Équipements importants Document complémentaire <ul style="list-style-type: none"> Territoires d'intérêt historique, écologique, esthétique et culturel Dispositions relatives au circuit cyclable Intégration des usages au voisinage des sites touristiques 	Stratégie n° 10 : L'écotourisme et le tourisme d'aventure Stratégie n° 11 : La mise en place du concept de parc innu sur la rivière Ashuapmushuan Stratégie n° 12 : Le développement du tourisme ethnoculturel Stratégie n° 13 : La bonification de la Véloroute des bleuets et le développement de circuits associés Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages		X	X	
Améliorer et compléter le réseau des équipements publics existants et faciliter leur accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> Rendre plus accessibles les berges lac Saint-Jean et autres plans d'eau aux visiteurs Améliorer le pouvoir d'attraction des lacs et cours d'eau en permettant l'exercice d'activités nautiques (navigation, planche nautique, etc.) et aquatiques (baignade, etc.) compatibles avec la protection de l'environnement Limiter la privatisation des rives des plans d'eau 	X		X					X	X
Bonifier la Véloroute des bleuets et aménager de nouveaux tronçons dans les municipalités des contreforts	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la sécurité des usagers du réseau actuel Favoriser l'utilisation du vélo comme moyen de transport individuel Rendre accessibles d'autres territoires présentant un intérêt pour les cyclistes Promouvoir l'offre touristique par l'entremise des réseaux cyclables 	X		X					X	X
Mettre en valeur, conjointement avec la communauté de Mashteuiatsh, la rivière Ashuapmushuan et ses environs	<ul style="list-style-type: none"> Permettre le développement de différentes vocations selon les ressources présentes sur le territoire Répondre à la demande en écotourisme, tourisme d'aventure et tourisme ethnoculturel Favoriser les principes du développement durable Augmenter les retombées économiques pour les communautés locales 	X	X	X				X	X	X

GRANDES ORIENTATIONS	OBJECTIFS	VISION STRATÉGIQUE (COMMUNAUTÉ LA +)			MISE EN ŒUVRE		DÉVELOPPEMENT DURABLE		
		Dynamique	Entreprenante	Attirante	Composantes du schéma	Stratégie d'intervention (fiche n°)	Cadre de vie (Milieu naturel et bâti)	Milieu de vie (Environnement social et culturel)	Niveau de vie (Développement économique)
LA VILLÉGIATURE									
Promouvoir le développement de la villégiature locative et en copropriété	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'offre en matière d'hébergement touristique Créer des pôles touristiques pouvant devenir des lieux d'attraction de nouvelles clientèles de visiteurs Éviter le développement de la villégiature linéaire au pourtour du lac Saint-Jean Développer et aménager des pôles récréatifs et touristiques en milieu rural 		X	X	Grandes affectations - Villégiature Document complémentaire	Stratégie n° 22 : Le développement de la villégiature locative et en copropriété Stratégie n° 23 : Le développement de la villégiature privée	X		
Planifier le développement de nouveaux secteurs de villégiature privée et le réaménagement des secteurs existants	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une mise en valeur et un développement cohérent de la villégiature en territoire public Mieux encadrer et planifier l'aménagement des nouveaux secteurs de villégiature dans le respect de certains critères liés à l'architecture, l'implantation, la densité d'occupation, les matériaux utilisés, etc. Améliorer la qualité des secteurs de villégiature existants Augmenter la valeur foncière des secteurs de villégiature et des municipalités Prévenir le développement d'algues bleu-vert dans nos plans d'eau Assurer le respect de la réglementation municipale, dont celles relatives aux rives et aux installations septiques 		X	X	- Normes minimales de lotissement - Protection des rives et du littoral - Dispositions relatives aux usages de villégiature - Dispositions relatives aux maisons mobiles et aux roulottes		X		
LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS									
Améliorer les réseaux de transport et de communication régionaux, interrégionaux et locaux	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'amélioration du réseau routier afin d'assurer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation Améliorer l'accès à la MRC et à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean Favoriser la mise en place de sentiers récréatifs (quad, motoneige, vélo, pédestre, etc.) durables et l'amélioration des infrastructures existantes Assurer le maintien des équipements aéroportuaires du territoire et favoriser leur développement 	X	X		Organisation du transport Équipements importants Document complémentaire - Dispositions relatives aux implantations en bordure du réseau routier et des voies ferrées - Dispositions relatives aux réseaux majeurs de transport d'énergie et de communication	Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages Stratégie n° 24 : Le déploiement des réseaux de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse Stratégie n° 25 : Le déplacement et le réaménagement d'un tronçon de la route 167 Stratégie n° 26 : La mise en place d'un réseau de sentiers récréatifs durables		X	X

GRANDES ORIENTATIONS	OBJECTIFS	VISION STRATÉGIQUE (COMMUNAUTÉ LA +)			MISE EN ŒUVRE		DÉVELOPPEMENT DURABLE		
		Dynamique	Entreprenante	Attirante	Composantes du schéma	Stratégie d'intervention (fiche n°)	Cadre de vie (Milieu naturel et bâti)	Milieu de vie (Environnement social et culturel)	Niveau de vie (Développement économique)
LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS (SUITE)									
Assurer le développement harmonieux des équipements et des infrastructures de transport de l'énergie et de télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la mise en place de projets assurant une couverture complète du territoire en téléphonie cellulaire et Internet haute vitesse Limiter, lorsque possible, la multiplication des nouvelles infrastructures de télécommunications, notamment les antennes et les tours Favoriser l'implantation de nouvelles lignes électriques et d'antennes de télécommunication à des endroits de moindre impact sur la qualité des paysages Minimiser les impacts négatifs des nouveaux équipements et infrastructures sur les citoyens, le milieu et le cadre de vie ainsi que sur les terres agricoles à fort potentiel 	X	X		Document complémentaire - <i>Dispositions relatives aux territoires d'intérêt esthétique</i>		X	X	X

GRANDES ORIENTATIONS	OBJECTIFS	VISION STRATÉGIQUE (COMMUNAUTÉ LA +)			MISE EN ŒUVRE		DÉVELOPPEMENT DURABLE		
		Dynamique	Entreprenante	Attirante	Composantes du schéma	Stratégie d'intervention (fiche n°)	Cadre de vie (Milieu naturel et bâti)	Milieu de vie (Environnement social et culturel)	Niveau de vie (Développement économique)
LE SECTEUR INDUSTRIEL									
Favoriser la mise en place d'une stratégie régionale d'intervention et de promotion industrielle	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier la structure industrielle de la MRC par l'attrait de nouveaux promoteurs Promouvoir la création et le développement de grappes et de filières industrielles Procéder à l'identification d'aires industrielles d'envergure territoriale et de zones industrielles destinées aux entreprises à portée locale 	X	X		Grandes affectations <ul style="list-style-type: none"> Urbaine Industrielle Zones contraintes anthropiques Équipements importants Document complémentaire <ul style="list-style-type: none"> Dispositions relatives aux sites de contraintes anthropiques Dispositions relatives aux conteneurs Dispositions relatives aux aires industrielles 	Stratégie n° 18 : Le développement d'une stratégie régionale sur les aires industrielles			X
Assurer une utilisation rationnelle des espaces industriels	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier la consolidation et le développement des aires industrielles existantes et planifiées Favoriser la mise en place d'une planification apte à garantir la rentabilité des investissements, des infrastructures et des services publics Réduire la proportion d'espaces industriels inutilisés sur le territoire 	X					X		X
Améliorer la qualité de l'aménagement dans les zones industrielles	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'entreposage visible et la proportion de surface sans aménagement paysager dans les marges avant Améliorer l'apparence des bâtiments présents dans les zones industrielles 	X		X				X	X

GRANDES ORIENTATIONS	OBJECTIFS	VISION STRATÉGIQUE (COMMUNAUTÉ LA +)			MISE EN ŒUVRE		DÉVELOPPEMENT DURABLE			
		Dynamique	Entreprenante	Attirante	Composantes du schéma	Stratégie d'intervention (fiche n°)	Cadre de vie (Milieu naturel et bâti)	Milieu de vie (Environnement social et culturel)	Niveau de vie (Développement économique)	
LES MILIEUX PATRIMONIAL, CULTUREL ET NATUREL										
Affirmer la personnalité propre à la MRC du Domaine-du-Roy en préservant et valorisant les paysages de son territoire	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et améliorer la qualité du caractère champêtre de la plaine du lac Saint-Jean Mettre en valeur le bassin visuel du lac Saint-Jean en consolidant les accès publics, en protégeant les panoramas et en y donnant accès par des belvédères et des promenades Améliorer la qualité paysagère des centres-villes, des noyaux villageois et de leurs rues principales 		X	X	Grandes affectations <ul style="list-style-type: none"> Conservation Urbaine Récréative Territoires d'intérêt	Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages Stratégie n° 17 : L'amélioration de l'environnement visuel des portes d'entrée du territoire		X	X	
Préserver la vocation touristique de la MRC en réduisant et en encadrant l'affichage et l'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> Développer une vision territoriale des usages liés à l'affichage Encadrer le développement de l'affichage publicitaire hors site en bordure du corridor routier touristique Freiner la multiplication de l'affichage et des structures abandonnées 			X			Document complémentaire <ul style="list-style-type: none"> Dispositions relatives aux rives et au littoral Dispositions relatives aux territoires d'intérêt Protection des prises d'eau 	X	X	X
Assurer la protection des milieux sensibles	<ul style="list-style-type: none"> Limiter le développement et la densification des secteurs résidentiels hors des périmètres d'urbanisation, notamment en zone agricole et de villégiature Favoriser la protection des lacs et des cours d'eau du territoire Favoriser la protection des prises d'eau potable municipales Assurer le maintien des espèces rares, sensibles, menacées ou vulnérables 		X							
LES CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES										
Régir le développement dans les territoires soumis à des contraintes naturelles et anthropiques	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la protection des personnes et des biens Assurer le bien-être général et la sécurité de la population Intervenir afin de protéger la santé publique de la population Limiter la construction d'immeubles à proximité des secteurs à risques ou de nuisances 	X			Zones de contraintes Document complémentaire <ul style="list-style-type: none"> Protection des plaines inondables Zones à risque de mouvements de sol Dispositions relatives aux sites de contraintes anthropiques 	Stratégie n° 14 : L'identification de nouveaux territoires de contraintes naturelles	X	X		

1.3 Le concept d'aménagement et de développement

La vision stratégique de la MRC a permis de dégager trois importants principes devant servir de base à l'ensemble des actions futures quant à l'aménagement et au développement de son milieu, à savoir « être la MRC la plus dynamique, entreprenante et attirante ». Le concept d'organisation se veut donc l'expression de la volonté des élus de la MRC d'intervenir de manière durable sur leur cadre de vie (milieu naturel et bâti), leur milieu de vie (environnement social et culturel) et leur niveau de vie (développement économique et qualité de vie).

Le concept à la base des actions de la MRC vise à s'exprimer par une occupation dynamique du territoire afin de revitaliser les communautés aux prises avec une problématique de dévitalisation. Il ne s'agit pas seulement d'implanter des résidences et du coup, des citoyens, dans les secteurs les moins densément peuplés, mais de le faire de manière cohérente et productive pour la communauté, dans la perspective de bien utiliser et de mettre en valeur les différents potentiels qu'offre le territoire. Ce mode d'occupation ne se résume pas à permettre la dispersion de résidences en milieu urbain, agricole ou forestier, mais par une plus grande valeur ajoutée à la dynamique sociale et économique de la MRC.

Le concept s'articule à partir de plusieurs volets d'intervention :

- En lien avec le développement de la vocation touristique de la MRC, le concept a retenu le lac Saint-Jean comme point d'ancrage. La volonté des élus est de le rendre plus accessible aux visiteurs tout en permettant aux résidents de la MRC d'en bénéficier pleinement en assurant la protection du milieu riverain et de la qualité de l'eau à diverses fins (eau potable, baignade, protection de la faune aquatique et particulièrement de la ouananiche).
- En lien avec la revalorisation et le développement du milieu rural comme territoire, en assurant la pérennité de l'agriculture et des activités agricoles et forestières.
- En lien avec le milieu forestier vu comme étant non seulement un milieu d'exploitation des ressources naturelles (forêt, mine, hydroélectricité, etc.), mais également comme un lieu d'accueil pour diverses activités récréatives (villégiature, écotourisme, tourisme d'aventure).
- En lien avec le milieu urbain vu à la fois comme un cadre de vie et un milieu de vie de qualité, qu'on doit rendre attractif et attrayant pour les visiteurs et les résidents.
- En lien avec la volonté d'assurer la pérennité des services de proximité en milieux rural et urbain, particulièrement en raison d'un futur contexte de vieillissement de la population par des actions visant à améliorer le milieu de vie.
- En lien avec la revitalisation des centres-villes de Roberval et Saint-Félicien comme pôles majeurs de services public et commercial, ces municipalités entendent améliorer leur milieu de vie en favorisant l'implantation de certains usages en lien avec l'amélioration et la concentration des services de proximité.
- En lien avec l'amélioration physique et esthétique des principaux axes routiers (routes 155, 167, 169 et 373), particulièrement dans les milieux urbains, dans le but de les rendre plus sécuritaires

et plus attrayants en intervenant particulièrement sur les entrées de villes et villages afin d'en améliorer l'image.

- En lien avec la bonification de la Véloroute des bleuets afin de la rendre plus attractive et d'en faire une destination incontournable, pour les amoureux du vélo, tout en améliorant les divers services d'accueil périphériques (hébergement, restauration, activités de loisir connexes, plus grande accessibilité au lac Saint-Jean en acquérant et aménageant des espaces publics, etc.).
- En lien avec la consolidation des équipements touristiques d'appel existants et en y greffant des activités complémentaires liées au tourisme d'aventure, à l'écotourisme, et au tourisme ethnoculturel.
- En lien avec le développement du tourisme et du plein air par le développement d'un projet récréotouristique autour de la rivière Ashuapmushuan, de sa réserve faunique et du projet de parc innu de Mashteuiatsh.
- En lien avec la protection de l'environnement et la mise en valeur des paysages et des territoires d'intérêt en les intégrant à une stratégie de mise en valeur à des fins récréatives et touristiques.

360000 000000

375000 000000

390000 000000

405000 000000

420000 000000

5405000 000000

5390000 000000

5375000 000000

5360000 000000

5345000 000000

5330000 000000

5405000 000000

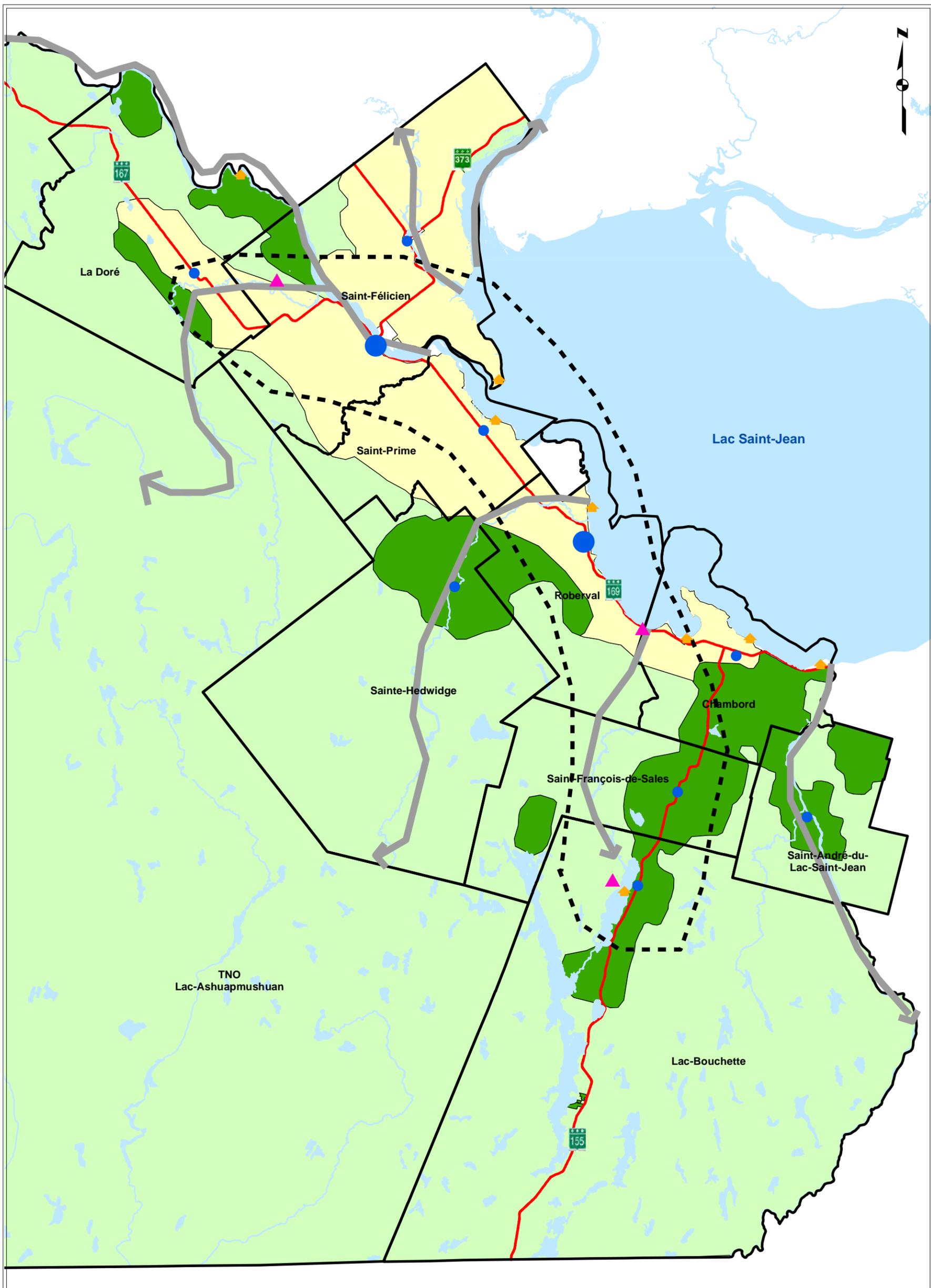
5390000 000000

5375000 000000

5360000 000000

5345000 000000

5330000 000000



360000 000000

375000 000000

390000 000000

405000 000000

420000 000000



Schéma d'aménagement et de développement révisé

Concept d'organisation spatiale

Carte 1

Polarisation

-  Accès public
-  Pôle local
-  Pôle urbain
-  Pôle touristique majeur

Lien

-  Croissant ethnoculturel et touristique
-  Lien récréatif et touristique
-  Réseau routier

Utilisation du sol

-  Milieu agricole
-  Milieu agroforestier
-  Milieu forestier

Département de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : MRC du Domaine-du-Roy - 2007

F:\fichiergeodata\amenag\schéma\2génératio\2projet\projetgeodata\bae

2 Les grandes affectations du territoire

En vertu du 2^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement et de développement **doit**, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté, « *déterminer les grandes affectations du territoire pour les différentes parties de celui-ci* ».

Liées à l'énoncé de la vision stratégique de développement territorial et aux grandes orientations d'aménagement, les grandes affectations forment la base territoriale sur laquelle viennent s'appuyer les autres éléments de contenu du schéma.

2.1 Le territoire et ses composantes

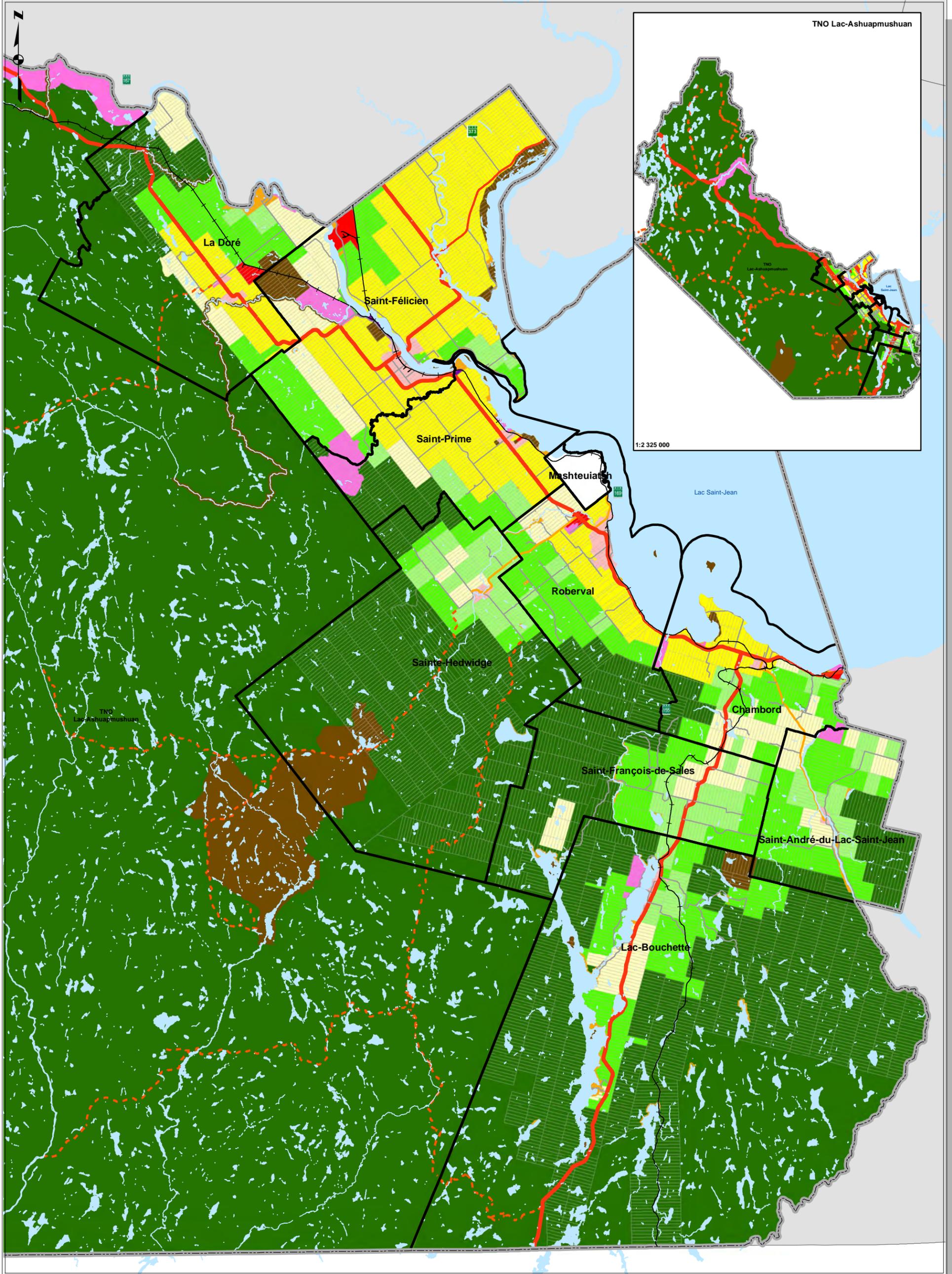
La MRC du Domaine-du-Roy englobe trois grandes composantes territoriales : le milieu urbain, le milieu rural et le milieu forestier. Ceux-ci ont des caractéristiques qui leur sont propres :

- **Le milieu urbain** est un lieu où se retrouve une très grande diversité dans les fonctions telles que résidentielle, commerciale, institutionnelle, récréative, industrielle et culturelle, ainsi qu'une forte densité d'occupation.
- **Le milieu rural** n'est pas un territoire unidimensionnel puisque selon le cas, on y retrouve des secteurs agricoles « dynamiques », d'autres qualifiés de « viables » ou encore des secteurs agroforestiers. On dénombre également de nombreux équipements touristiques, des zones de villégiature ainsi que des îlots résidentiels dispersés dans l'ensemble de ce milieu. La densité d'occupation en milieu rural est très faible.
- **Le milieu forestier** est un territoire qui se caractérise par l'omniprésence de la forêt, les grands espaces, les nombreux lacs et rivières, et la présence de plusieurs îlots de villégiature concentrés ou dispersés, et disséminés sur l'ensemble des terres publiques.

Une grande affectation est l'attribution à un milieu ou à une partie de celui-ci, d'une ou de plusieurs utilisations, fonctions ou vocations. Une grande affectation représente un choix d'aménagement et de développement venant confirmer, soit l'utilisation actuelle d'un territoire, soit l'utilisation vers laquelle on veut tendre dans le futur⁷.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC identifie neuf grandes affectations : urbaine, urbaine secondaire, agricole, agroforestière, forestière, de villégiature, récréative, industrielle et de conservation. L'affectation urbaine, pour l'essentiel, correspond aux périmètres d'urbanisation. Enfin, la grande affectation agricole se divise en trois classes distinctes provenant de la caractérisation agricole : dynamique, viable et en dévitalisation. La délimitation associée aux grandes affectations du territoire est présentée à la carte 2.

⁷ Ministère des Affaires municipales, Les composantes du schéma d'aménagement : Les grandes affectations du territoire, Collection aménagement et urbanisme, 1986, 5 pages.



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 2

Grandes affectations du territoire

Grandes affectations du territoire

Affectation agricole

- Agricole dynamique
- Agricole viable
- Agricole en dévitalisation

Affectation agroforestière

- Agroforestière

Affectation forestière

- Forestière

Affectation de conservation

- Conservation

Affectation industrielle

- Industrielle

Affectation récréative

- Récréative

Affectation urbaine

- Urbaine
- Urbaine secondaire

Affectation de villégiature

- Villégiature

Réseau routier

- Route nationale
- Route régionale
- Route collective
- Route locale
- Accès aux ressources
- Chemin de fer

Limites

- Arpentage primitif
- Limite municipale
- Limite de la MRC



Projection MTM NAD 83 Zone 8

Sources : BDTQ 1 : 20 000

Service de l'aménagement du territoire - MRC du Domaine-du-Roy

Réalisation et vérification :
Danny Bouchard
Resp. de l'aménagement du territoire

Cartographie :
Carl Trotter
Technicien en géomatique

Gérard Savard
Préfet

Denis Taillon
Directeur général

F:\fichier_géodata\aménag\schéma\2génération\2projet\projet_géodatabase

2.2 L'affectation urbaine

2.2.1 Les caractéristiques

Les aires sous affectation urbaine sont des espaces où le développement des fonctions résidentielle, commerciale, industrielle, culturelle et institutionnelle est majoritairement concentré. Au cours des dernières décennies, les municipalités, petites ou grandes, ont connu une forte expansion de leur domaine bâti. Celle-ci s'est traduite de différentes façons en raison, entre autres, des nouveaux besoins liés à la croissance démographique, l'accroissement du nombre de ménages, les changements dans la structure commerciale, le développement et l'évolution des moyens de transport individuels, l'augmentation du niveau de vie et du revenu des ménages, etc.

L'attribution d'une affectation urbaine rejoint l'orientation de poursuivre le développement des fonctions urbaines en continuité de celles existantes tout en réduisant les pressions sur les autres affectations, notamment sur le milieu agricole dynamique.

2.2.2 La délimitation spatiale

La grande affectation urbaine correspond à l'ensemble des territoires compris à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des neuf municipalités de la MRC.

Elle englobe également une partie du territoire de la ville de Roberval, comprise entre la limite nord-ouest du périmètre d'urbanisation et la route de Sainte-Hedwidge afin d'inclure un important secteur de développement commercial et industriel puisque les usages qu'on y retrouve sont similaires à ceux situés dans les périmètres d'urbanisation et qu'il s'agit de la continuité du tissu urbain de cette municipalité.

2.2.3 Les stratégies d'intervention

La MRC propose différentes actions en lien avec l'amélioration du cadre de vie (environnement naturel et bâti), du milieu de vie (environnement social et culturel) et du niveau de vie de la population (développement économique et qualité de vie).

- Stratégie n° 1 : La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de développement
- Stratégie n° 7 : L'utilisation du bois dans les constructions commerciales, publiques et institutionnelles
- Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages
- Stratégie n° 18 : Le développement d'une stratégie régionale sur les aires industrielles
- Stratégie n° 19 : La revitalisation des centres-villes et des noyaux de village
- Stratégie n° 20 : Le réaménagement des entrées de ville et de village
- Stratégie n° 21 : Le maintien des services de proximité

2.3 L'affectation urbaine secondaire

2.3.1 Les caractéristiques

Les aires sous affectation urbaine secondaire correspondent aux espaces situés en périphérie des périmètres d'urbanisation et où l'on retrouve des usages de nature urbaine. Ces usages se sont développés au fil des ans et regroupent aujourd'hui des concentrations importantes d'usages résidentiels à l'extérieur des milieux urbains et requièrent une affectation reconnaissant l'occupation du territoire qu'on y retrouve.

Elle permet également de mettre en valeur un potentiel de développement résidentiel sur le territoire de Saint-Félicien, tout en limitant la densité des usages qui s'y implanteront.

L'attribution d'une affectation urbaine secondaire rejoint l'orientation de poursuivre le développement des fonctions urbaines en continuité de celles existantes tout en réduisant les pressions sur les autres affectations, notamment sur le milieu agricole dynamique.

2.3.2 La délimitation spatiale

La grande affectation urbaine secondaire couvre essentiellement deux territoires :

- Le quartier de la Rivière, dans la municipalité de Saint-Prime;
- La section nord-ouest du boulevard du Jardin dans la ville de Saint-Félicien, située entre la route 169 et la rivière Ashuapmushuan, limitée au tronçon entre les limites du périmètre d'urbanisation et le poste d'Hydro-Québec.

2.3.3 Les stratégies d'intervention

La MRC propose différentes actions en lien avec l'amélioration du cadre de vie (environnement naturel et bâti), du milieu de vie (environnement social et culturel) et de l'amélioration du niveau de vie de la population (développement économique et qualité de vie).

- Stratégie n° 1 : La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de développement
- Stratégie n° 7 : L'utilisation du bois dans les constructions commerciales, publiques et institutionnelles
- Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages
- Stratégie n° 20 : Le réaménagement des entrées de ville et de village

2.4 L'affectation industrielle

2.4.1 Les caractéristiques

Une affectation du territoire industrielle est accordée aux espaces industriels situés à l'extérieur des limites des périmètres d'urbanisation et dont la portée est d'envergure régionale, par opposition à celle de nature plus locale.

Il s'agit d'espaces au sein desquels on retrouve des industries lourdes, ayant entre autres comme domaine d'affaires la première et deuxième transformation des ressources. Le type d'usages qu'on y retrouve et les contraintes y étant associées justifient leur inclusion au sein d'une affectation industrielle.

Cette affectation ne comprend pas nécessairement les affectations industrielles du sol définies au plan d'urbanisme des municipalités, qu'elles soient situées à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation ou ailleurs sur le territoire.

2.4.2 La délimitation spatiale

L'affectation industrielle englobe les espaces industriels importants situés à l'extérieur des périmètres d'urbanisation des municipalités. Plus particulièrement, on y retrouve les zones industrielles de l'usine de pâtes et de l'usine de La Doré appartenant à Produits forestiers Résolu ainsi qu'au parc industriel de la ville de Roberval.

2.4.3 Les stratégies d'intervention

La MRC propose différentes actions en lien le milieu industriel afin d'assurer le développement et d'améliorer la qualité des aires existantes :

- Stratégie n° 7 : L'utilisation du bois dans les constructions commerciales, publiques et institutionnelles
- Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages
- Stratégie n° 18 : Le développement d'une stratégie régionale sur les aires industrielles

2.5 L'affectation agricole

2.5.1 Les caractéristiques

La réalisation d'une caractérisation du territoire et de la zone agricole a permis de constater que ce milieu n'est pas un tout homogène et que diverses réalités se côtoient au sein de ce territoire. D'un côté, la plaine ceinturant le lac Saint-Jean supporte les meilleures terres agricoles de la MRC du Domaine-du-Roy et la majorité des exploitations agricoles s'y localise et sert surtout à l'industrie laitière et à la production de céréales. Le dynamisme de l'agriculture y est toujours très présent et les terres qu'on y retrouve sont utilisées à leur plein potentiel.

Par ailleurs, d'autres secteurs sont plus ou moins actifs sur le plan agroalimentaire, avec la disparition, ces dernières années, de plusieurs exploitations et la présence de friches récentes pouvant faire l'objet d'une remise en production à court terme. Il demeure un potentiel agricole plus marginal, mais néanmoins intéressant pour d'autres types de production que les productions conventionnelles et à plus petite échelle.

Enfin, d'autres secteurs au sein de l'affectation agricole présentent peu ou pas de potentiel pour la production agricole. Ces secteurs sont majoritairement sous couvert boisé et destinés à la sylviculture.

Compte tenu de cette diversité, il est nécessaire de prévoir une utilisation et un régime d'usages différents en fonction des secteurs. C'est pourquoi le schéma d'aménagement et de développement révisé scinde l'affectation agricole en fonction de la vitalité et du dynamisme de chacun de ces milieux, soit agricole dynamique, agricole viable et agricole en dévitalisation, et y prévoit des usages variant selon le milieu.

2.5.2 Les secteurs agricoles dynamiques

2.5.2.1 Les caractéristiques

Une affectation agricole dite dynamique est attribuée aux portions de territoire où l'agriculture occupe une place prépondérante, avec une dominance marquée des exploitations agricoles sur les autres usages. On y retrouve une forte concentration d'entreprises spécialisées dans l'élevage animal ou les grandes cultures, et implantées sur les meilleurs sols agricoles de la MRC. Une portion importante de ces terres a par ailleurs fait l'objet de travaux de drainage pour augmenter leur productivité.

On y constate également une très faible densité d'occupation du sol, avec une structure foncière peu morcelée et la présence de propriétés de grande superficie. Enfin, cette affectation inclut également d'importants secteurs déstructurés, principalement localisés en bordure des grands axes routiers pour lesquels il sera nécessaire de procéder à un exercice d'identification d'îlots déstructurés afin d'y encadrer le développement d'usages résidentiels, le tout en lien avec les possibilités offertes par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

2.5.2.2 La délimitation spatiale

Cette grande affectation englobe les parties de la zone agricole permanente déterminée en vertu de la LPTAA où le dynamisme de l'agriculture est important. Elle correspond à la majeure partie du territoire agricole des municipalités de La Doré, Saint-Félicien, Saint-Prime, Roberval et Chambord.

2.5.3 Les secteurs agricoles viables

2.5.3.1 Les caractéristiques

Cette affectation est le territoire ou partie de territoire au sein duquel on constate une utilisation polyvalente du milieu, impliquant à la fois une agriculture résiduelle dispersée, des terres en friche ou récemment abandonnées, la production de matière ligneuse, l'exploitation de bleuetières et des activités récréatives extensives (villégiature, réseaux de sentiers ou de circuits récréatifs, etc.).

Les critères permettant d'attribuer à un espace cette affectation sont les suivants :

- Prépondérance du couvert forestier;
- Présence de terres en exploitation de superficie moyenne;
- Nombreuses friches récentes;
- Structure foncière morcelée;
- Plusieurs espaces utilisés pour la production de bleuets;
- Mixité des usages (villégiature, résidentiel, forestier, etc.).

2.5.3.2 La délimitation spatiale

L'affectation agricole « viable » correspond principalement au territoire agricole qu'on retrouve dans les municipalités du contrefort que sont Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et Sainte-Hedwidge, ainsi que dans certains secteurs des municipalités de La Doré, Saint-Félicien, Saint-Prime, Roberval et Chambord.

2.5.4 Les secteurs agricoles en dévitalisation

2.5.4.1 Les caractéristiques

Cette affectation correspond aux parties de la zone agricole permanente où l'agriculture est absente et où le territoire est majoritairement sous couvert forestier. Dans les municipalités où on les retrouve, l'affectation agricole en dévitalisation représente souvent une importante proportion du territoire sous zonage agricole provincial.

Les caractéristiques associées aux secteurs agricoles en dévitalisation sont les suivantes :

- Prépondérance du couvert forestier;
- Nombreux producteurs forestiers privés en exploitation;
- Absence d'exploitation agricole ou d'activités agricoles;
- Structure foncière fortement morcelée;
- Grande mixité d'usages non agricoles, en particulier la villégiature et les résidences.

2.5.4.2 La localisation géographique

L'affectation agricole « en dévitalisation » correspond à des portions de territoire agricole situées dans les municipalités de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et Sainte-Hedwidge. On retrouve également cette affectation, dans une moindre mesure, dans les municipalités de La Doré, Roberval et Chambord.

2.5.5 Les stratégies d'intervention

Afin de freiner la dévitalisation du milieu rural, la MRC entend favoriser l'occupation dynamique du territoire et, à cet effet, vise à encourager le développement de l'agriculture et sa promotion en encourageant la création de nouveaux créneaux ou de nouvelles façons de faire en agriculture.

- Stratégie n° 1 : La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de développement
- Stratégie n° 2 : La mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole
- Stratégie n° 3 : La préparation d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59
- Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages
- Stratégie n° 16 : La gestion intégrée de l'eau par bassin versant

2.6 L'affectation agroforestière

2.6.1 Les caractéristiques

Certains secteurs de la MRC font l'objet d'une utilisation polyvalente où se côtoient les boisés privés, une agriculture peu développée, des secteurs de villégiature, etc. Généralement, cette affectation qu'on dit agroforestière constitue une zone de transition marquée entre les autres affectations du territoire, particulièrement les affectations agricoles et forestières qui représentent la plus grande partie de la MRC du Domaine-du-Roy.

2.6.2 La délimitation spatiale

Les aires sous affectation agroforestière correspondent essentiellement aux parties de territoire pour lesquelles aucune autre affectation prévue au présent schéma d'aménagement et de développement révisé n'a été attribuée. Elles incluent majoritairement des territoires privés ainsi que certaines parties des TPI situées dans la municipalité de La Doré.

2.6.3 Les stratégies d'intervention

Afin de freiner la dévitalisation du milieu rural, la MRC entend favoriser l'occupation dynamique du territoire et, à cet effet, vise à encourager le développement de l'agriculture et sa promotion en encourageant la création de nouveaux créneaux ou de nouvelles façons de faire en agriculture.

- Stratégie n° 1 : La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de développement
- Stratégie n° 4 : La mise en place d'un projet territorial de forêt de proximité
- Stratégie n° 6 : La mise en œuvre de la stratégie forestière HD
- Stratégie n° 9 : La production et l'utilisation de la biomasse forestière et agricole
- Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages
- Stratégie n° 16 : La gestion intégrée de l'eau par bassin versant

2.7 L'affectation forestière

2.7.1 Les caractéristiques

Le milieu forestier couvre l'essentiel du territoire et l'exploitation de ses ressources forestières représente le secteur économique le plus important de la MRC. Les aires affectées à des fins forestières sont des territoires où la vocation dominante est liée à l'exploitation de la forêt à des fins de production de matière ligneuse, mais où l'on retrouve également divers autres usages, notamment la villégiature, la récréation, la production d'énergie et l'exploitation de la faune. En ce qui concerne l'exploitation forestière et la transformation de la matière ligneuse, la région connaît une période difficile. On assiste à une importante diminution de la possibilité forestière et à une rationalisation de l'industrie.

La protection, la conservation et la mise en valeur des multiples ressources qu'on retrouve en milieu forestier devront se faire selon une perspective de développement durable non seulement au bénéfice des entreprises, mais également pour celui des autres usagers de ce milieu et de leur communauté.

Par ailleurs, c'est majoritairement à l'intérieur de cette affectation que se développera le projet territorial de forêt de proximité que poursuit la MRC du Domaine-du-Roy.

2.7.2 La localisation géographique

L'affectation forestière correspond à l'ensemble du territoire non organisé (TNO) Lac-Ashuapmushuan. En milieu municipal, cette affectation regroupe surtout les territoires sous contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) ainsi que les blocs de terres publiques intramunicipales (TPI) de Lac-Bouchette et de Chambord.

2.7.3 Les stratégies d'intervention

De manière générale, afin de freiner la dévitalisation du milieu rural, la MRC entend favoriser l'occupation dynamique du territoire et la promotion d'autres formes de gestion et d'exploitation des ressources du milieu forestier.

Le milieu forestier offre plusieurs opportunités de développement tant en ce qui concerne la production de bleuets, la mise en place de projets de forêt habitée, la récupération de biomasse forestière, le potentiel hydroélectrique, la filière éolienne, la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI), le développement et la gestion de la villégiature sur les terres publiques, le tourisme d'aventure ou encore l'écotourisme, etc.

- Stratégie n° 1 : La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de développement
- Stratégie n° 4 : La mise en place d'un projet territorial de forêt de proximité
- Stratégie n° 5 : La gestion du territoire public intramunicipal et d'une partie du TNO
- Stratégie n° 6 : La mise en œuvre de la stratégie forestière HD
- Stratégie n° 7 : L'utilisation du bois dans les constructions commerciales, publiques et institutionnelles
- Stratégie n° 8 : Le développement des projets hydroélectriques
- Stratégie n° 9 : La production et l'utilisation de la biomasse forestière et agricole
- Stratégie n° 10 : L'écotourisme et le tourisme d'aventure
- Stratégie n° 23 : Le développement de la villégiature privée
- Stratégie n° 26 : La mise en place d'un réseau de sentiers récréatifs durables

2.8 L'affectation récréative

2.8.1 Les caractéristiques

Une affectation récréative vise à reconnaître les territoires utilisés ou projetés à des fins récréatives et touristiques. Elle correspond, entre autres, aux grands générateurs d'achalandage touristique du territoire ainsi qu'aux principaux équipements récréatifs et sportifs. On y retrouve également de nombreux équipements et infrastructures d'accueil et d'hébergement.

2.8.2 La localisation géographique

L'affectation récréative correspond au territoire des sites touristiques que sont le Village historique de Val-Jalbert, le Zoo sauvage de Saint-Félicien ainsi que l'Ermitage Saint-Antoine. Par ailleurs, elle comprend également des équipements récréatifs tels que le club de golf de Saint-Prime, le centre Vacances nature de Lac-Bouchette et le centre de ski et de vélo de montagne Tobo-Ski de Saint-Félicien. Enfin, y sont également inclus les différents campings du territoire. Enfin, cette affectation inclut également un projet de parc inlu dans le TNO de Lac-Ashuapmushuan, lequel englobe le territoire de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan.

2.8.3 Les stratégies d'intervention

- Stratégie n° 1 : La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de développement
- Stratégie n° 10 : L'écotourisme et le tourisme d'aventure
- Stratégie n° 11 : La mise en place du concept de parc inlu sur la rivière Ashuapmushuan
- Stratégie n° 12 : Le développement du tourisme ethnoculturel, culturel et religieux
- Stratégie n° 13 : La bonification de la Véloroute des bleuets et le développement de circuits associés
- Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages
- Stratégie n° 17 : L'amélioration de l'environnement visuel des portes d'entrée du territoire
- Stratégie n° 22 : Le développement de l'offre de villégiature locative et en copropriété
- Stratégie n° 26 : La mise en place d'un réseau de sentiers récréatifs durables

2.9 L'affectation de villégiature

2.9.1 Les caractéristiques

Les nombreux plans d'eau parsemant le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy en font un espace propice au développement des activités de villégiature. Qui plus est, la proximité du lac Saint-Jean et de ses grands tributaires avec les milieux urbains fait en sorte de favoriser une utilisation plus intensive de ces espaces.

L'affectation de villégiature vise donc à reconnaître les secteurs du territoire qui sont utilisés prioritairement par les usages et les activités de villégiature. Les résidences qu'on y trouve peuvent aussi bien être saisonnières que permanentes. Également, plusieurs secteurs de développement sont identifiés, notamment dans les municipalités dévitalisées, en bordure de rivières offrant un potentiel intéressant pour ce type d'usages.

Enfin, les secteurs retenus sous affectation de villégiature et localisés en zone agricole reflètent la volonté du conseil de la MRC de développer la villégiature dans des secteurs recherchés par les villégiateurs, tout en s'assurant de préserver les espaces agricoles les plus intéressants au niveau du potentiel et de limiter les contraintes sur les activités des exploitations agricoles.

2.9.2 La localisation géographique

L'affectation de villégiature comprend les principaux secteurs destinés à cette fin dans la MRC du Domaine-du-Roy. Principalement, elle se concentre sur les rives du lac Saint-Jean dans les municipalités de Chambord, Roberval, Saint-Prime et Saint-Félicien. D'autres aires sous affectation se retrouvent en bordure des rivières Ashuapmushuan et Mistassini sur le territoire de Saint-Félicien, ainsi qu'en bordure de plusieurs autres lacs et cours d'eau répartis dans l'ensemble des municipalités de la MRC. Enfin, elle comprend également un espace à proximité du périmètre d'urbanisation de Saint-Prime destiné au développement d'un quartier de villégiature développé en lien avec les usages récréatifs situés à proximité.

2.9.3 Les stratégies d'intervention

La présence de nombreux lacs et cours d'eau sur le territoire et une forte demande de gîtes touristiques incite la MRC à ouvrir un nouveau créneau axé sur la villégiature locative ou en copropriété, et cela, en complément au type de villégiature « privée » s'étant toujours développé dans la région.

Le lac Saint-Jean est évidemment le secteur le plus recherché alors que sur les terres publiques, les activités de chasse et de pêche engendrent également une forte demande pour la construction de chalets.

- Stratégie n° 22 : Le développement de l'offre de villégiature locative et en copropriété
- Stratégie n° 23 : Le développement de la villégiature privée

2.10 L'affectation de conservation

2.10.1 Les caractéristiques

Le schéma d'aménagement et de développement révisé attribue une affectation de conservation aux territoires présentant un intérêt en raison des caractéristiques écologiques propres à ces milieux et nécessitant une protection particulière en vue de leur préservation et de leur mise en valeur à des fins éducatives ou de recherche.

Les espaces affectés à des fins de conservation constituent pour la MRC du Domaine-du-Roy des portions de son territoire représentatif de la diversité écologique qu'on y retrouve et à cet effet, justifie une protection adéquate afin de les préserver pour les générations futures.

2.10.2 La localisation géographique

L'affectation de conservation est constituée des milieux humides et des territoires écologiques d'importance qu'on retrouve dans la MRC, notamment :

- Le canal du Cheval et l'embouchure de la rivière Mistassini, dans la ville de Saint-Félicien;
- La tourbière et le boisé du Curé de Saint-Prime;
- La Baie Dorée, dans la municipalité de Chambord;
- La forêt d'enseignement et de recherche de la Chute-à-Michel

- Les nombreuses îles à l'intérieur des tributaires du lac Saint-Jean;
- Les abords de certains tronçons des rivières à ouananiche.

Font également partie de l'affectation de conservation, les deux réserves écologiques existantes ainsi que les deux projets de réserves de biodiversité. Enfin, une affectation de conservation est prévue pour le bloc de TPI Saint-Félicien–La Doré en raison des particularités écologiques qu'on y retrouve, notamment les dunes éoliennes et les nombreuses occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées.

2.10.3 Les stratégies d'intervention

- Stratégie n° 14 : L'identification de nouveaux territoires de contraintes naturelles
- Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages
- Stratégie n° 16 : La gestion de l'eau par bassin versant

2.11 Grille de compatibilité des usages

2.11.1 Rôle et utilité

Aux fins d'interprétation, la définition des groupes et sous-groupes d'usages est générale, c'est-à-dire qu'elle peut aussi inclure un usage particulier qui n'est pas mentionné, mais qui se rapporte au sens général du groupe ou sous-groupe décrit. L'exercice d'un usage principal implique le droit d'exercer les usages accessoires à cet usage principal. Le tableau 2.1 présente la grille de compatibilité des usages dans les grandes affectations du territoire.

La grille de compatibilité des usages met en relation les grandes affectations du territoire ainsi que les classes d'usage et les types d'utilisation du sol. La conformité des usages à l'intérieur de chacune des aires d'affectation est établie en fonction de quatre degrés de compatibilité, soit :

Usage dominant :

Signifie que l'utilisation du sol est privilégiée à l'intérieur de l'affectation.

Usage compatible :

Signifie que l'utilisation du sol est généralement autorisée sans restriction réglementaire particulière.

Compatible avec restrictions :

Signifie que l'utilisation du sol nécessite généralement l'application de mesures particulières afin d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire en conformité avec l'affectation.

Incompatible :

Signifie que l'utilisation du sol va généralement à l'encontre des objectifs d'aménagement retenus à l'égard de l'affectation, et qu'en conséquence, à moins de circonstances exceptionnelles, elle devrait être interdite.

2.11.2 Définitions des groupes d'usages et des types d'utilisation du sol

Groupe résidentiel

Résidentiel faible densité

Résidences comportant un seul logement, incluant les habitations intergénérationnelles.

Résidentiel haute densité

Résidences de deux logements et plus.

Villégiature

Résidence dont le caractère peut être saisonnier ou permanent et comprenant un seul logement, servant principalement à des activités de récréation, de loisir, de chasse ou de pêche.

Groupe commercial et services

Commerces et services

Tout bâtiment ou tout terrain utilisé pour le commerce de détail ou de gros, les services financiers, immobiliers, d'assurances, professionnels, techniques, personnels ou de divertissements à des fins commerciales telles que les cinémas, les théâtres, les salles de spectacle, les sports commerciaux et autres loisirs (salle de quilles et de billard, parc d'attractions, jeux automatiques) ainsi que la restauration.

Hébergement commercial

Établissement où l'on trouve à loger et où l'on peut trouver à manger et qui possède une attestation de classification en vertu de la loi applicable en la matière comme les hôtels, les motels et les auberges.

Gîte touristique

Établissement exploité par une personne dans sa résidence, qui offre au public un maximum de cinq chambres et le service du petit déjeuner inclus dans le prix de location.

Résidence de tourisme

Établissement où est offert de l'hébergement en appartement, maison ou chalet, meublé et incluant un service d'autocuisine, conformément au *Règlement sur les établissements touristiques* (L.R.Q., c. E-15.1, r.1).

Groupe industriel

Écoparc industriel

Ensemble intégré de bâtiments industriels dont les mesures d'aménagement et d'urbanisme durable, de gestion environnementale et d'écologie industrielle concourent à optimiser l'utilisation de l'espace, de la matière et de l'énergie, à soutenir la performance et le dynamisme économique, tant des entreprises que de la communauté d'accueil, et à diminuer les charges environnementales locales.

Industrie

Tous les types d'industrie ainsi que la vente en gros de marchandise, les services de transport, d'entreposage et de construction à grand gabarit.

Extraction

Sites d'extraction de sable, gravier, pierre ou autres matériaux consolidés, incluant les activités de concassage, de traitement et d'entreposage de ces matériaux.

Groupe agricole et forestier

Agriculture

La culture des végétaux et l'élevage des animaux, la serriculture, l'apiculture, la construction ou l'utilisation de tous travaux, bâtiments ou ouvrages se rattachant à cet usage. Cette classe inclut l'agrotourisme, les commerces reliés à l'agriculture ainsi que l'entreposage, le conditionnement, la transformation et la vente de produits agricoles, lorsque ces activités sont effectuées sur la ferme d'un producteur à l'égard de produits agricoles provenant de son exploitation ou accessoirement de celles d'autres producteurs.

Agrotourisme

Signifie les usages touristiques directement reliés à une exploitation agricole, tel que l'hébergement à la ferme, les tables champêtres, les visites à la ferme, les érablières commerciales, la pêche en étang, la chasse en enclos, la cueillette de petits fruits et de légumes.

Commerce relié à l'agriculture

Commerces associés à une exploitation agricole dont les produits vendus proviennent essentiellement de l'exploitation (kiosque de vente de produits locaux).

Foresterie et sylviculture

Exploitation forestière comprenant le prélèvement commercial de la matière ligneuse et les travaux d'aménagement forestier.

Groupe récréation et tourisme

Récréation intensive

Usages récréatifs et touristiques nécessitant des équipements et infrastructures permanents avec des aménagements importants du terrain ou créant un achalandage important ou pouvant entraîner du bruit au voisinage tels que : équipement ou site touristique d'importance, sentiers de quad et de motoneige, base de plein air, centre de vacances et camp de groupe, terrain de camping aménagé.

Récréation extensive

Usages, aménagements et immeubles tirant parti du milieu et des ressources naturelles à des fins de récréation et de loisirs, nécessitant un minimum de transformation du milieu et ne requérant peu ou pas d'équipements lourds tel que : terrain de camping rustique, plage publique, sentiers de randonnée pédestre, équestre, cycliste, de ski, centre d'équitation, centre d'interprétation de la nature.

Pourvoirie

Entreprise qui offre, contre rémunération, des services ou de l'équipement pour la pratique d'activités de chasse, de pêche ou de piégeage ainsi que de l'hébergement et/ou de la restauration.

Groupe public et communautaire

Institution

Bâtiments et usages publics ou communautaires incluant les services d'éducation, religieux, de santé et services sociaux, les agences et services gouvernementaux, les services municipaux, etc.

Utilité et services publics

Ensemble des infrastructures nécessaires pour le service d'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, la télécommunication, la câblodistribution, l'électricité et le transport (aérien, ferroviaire et routier).

Production d'énergie

Les infrastructures et bâtiments destinés à la production d'énergie électrique, notamment les centrales hydroélectriques, les usines de cogénération et les parcs éoliens ainsi que les équipements leur étant associés. Cette catégorie d'usages exclut les équipements de production d'énergie appartenant à Hydro-Québec, autorisés dans l'ensemble des grandes affectations.

Groupe conservation

Conservation

Territoire protégé par décret gouvernemental ou statut municipal, territoire visant à sauvegarder des espèces fauniques menacées ou vulnérables, ou tout autre territoire de propriété publique ou privé dans lequel le milieu naturel est particulièrement vulnérable aux activités humaines. L'accès est garanti pour des fins d'éducation en milieu naturel, de récréation extensive, de détente ou de recherche scientifique.

Tableau 2.1 Grille de compatibilité des usages dans les grandes affectations du territoire

Affectation		Groupe d'usages											
		Urbaine	Urbaine secondaire	Industrielle		Agricole dynamique	Agricole viable	Agricole en dévitalisation	Agroforestière	Forestière	Récréative	Villégiature	Conservation
Groupe résidentiel													
Résidentiel faible densité		X	X ¹			I ²	I ³	I ⁴	I ²¹				
Résidentiel haute densité		X											
Villégiature								I ⁵	X ⁵	X	I ^{6,13}	X	I ⁷
Groupe commercial et de services													
Commerces et services		X	I ²⁰	X ¹⁷		I ⁸	I ⁸						
Hébergement commercial		X									I ¹³		
Gîte touristique		I	I			I	I	I	I				
Résidence de tourisme		I										I	
Groupe industriel													
Écoparc industriel		X		X ¹⁸									
Industrie		X	I	X					I ⁹	I ⁹			
Extraction ²²						I ¹⁰	I	I	I	I	I ^{13,16}	I ¹⁶	I ^{13,16}
Groupe agricole et forestier													
Agriculture				I ¹¹		X	X	X	X	I		I	
Foresterie et sylviculture				I ¹¹		X	X	X	X	X	I ^{13,19}	I	
Groupe récréation et tourisme													
Récréation intensive		I				I ¹²	I ¹²	I ¹²	I	I	X ¹³		
Récréation extensive		I	I	I		I	I	I	I	I	X ¹³	I	I ¹³
Pourvoirie										I			
Groupe public et communautaire													
Institution		X											
Utilités et services publics		I ¹⁴	I ¹⁴	I ¹⁴		I ¹⁴	I ¹⁴	I ¹⁴	I ¹⁴	I ¹⁴	I ^{13,14}	I ¹⁴	I ¹⁴
Production d'énergie		I		I						I	I ^{13,15}		
Groupe conservation													
Conservation		I	I	I		I	I	I	I	I	I ¹³	I	X

Affectation et usage dominant
 Affectation et usage compatible
 Affectation et usage compatible, avec restriction
 Affectation et usage incompatible

2.11.3 Les restrictions aux usages compatibles

En lien avec le tableau 2.1, les restrictions suivantes s'appliquent :

- 1 Seules les résidences unifamiliales isolées sont autorisées dans cette affectation.
- 2 Dans l'affectation agricole dynamique, l'implantation d'une nouvelle résidence est interdite, à l'exception des résidences érigées de la façon suivante :
 - en vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (résidence de ferme pour une personne dont la principale occupation est l'agriculture);
 - en vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (sur un lot ou un ensemble de lots contigus vacants d'une superficie de plus de 100 ha);
 - en vertu des droits acquis prévus aux articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (sur un lot qui était utilisé à des fins résidentielles avant la date d'application de cette loi au lot);
 - sur un lot ayant déjà fait l'objet d'une autorisation à des fins résidentielles avant la date d'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement applicable à cet égard.
- 3 Seules sont autorisés les résidences rencontrant les restrictions (R1) applicables à l'affectation agricole dynamique ainsi que les résidences érigées sur un lot respectant les conditions prévues à la section 4.3.1 du document complémentaire.
- 4 Seules sont autorisés les résidences rencontrant les restrictions (R1) applicables à l'affectation agricole dynamique ainsi que les résidences érigées sur un lot respectant les conditions prévues à la section 4.3.2 du document complémentaire.
- 5 Seuls sont autorisés les usages de villégiature forestière, de faible densité et situés en bordure d'un chemin public ou en continuité d'un développement riverain à un lac ou un cours d'eau.

Les abris sommaires en forêt ou sur lot boisé sont également autorisés, mais seulement dans les affectations agroforestière et agricole.
- 6 La villégiature est interdite dans l'affectation récréative, sauf à l'intérieur des limites du village alpin du centre Tobo-Ski, du site de Chalets et Spas Lac-Saint-Jean ainsi que du Club de golf Saint-Prime-sur-le-lac-Saint-Jean, sous réserve des conditions de la section 4.3.7 du document complémentaire.

Les usages résidentiels de type bifamilial isolé sont interdits dans l'affectation récréative, sauf à l'intérieur des limites du village alpin du centre Tobo-Ski.»
- 7 À l'intérieur d'un territoire inscrit au registre des aires protégées du Québec, seuls les usages de villégiature existants à la date de désignation du territoire comme aire protégée sont autorisés.

- 8 Seuls sont autorisés les usages en lien avec les activités commerciales de déneigement et de sablage en période hivernale et, en toute saison, avec les travaux agricoles (ensilage, fauchage, enrubannage, moissonnage, etc.), le tout strictement réalisé par un producteur agricole.
- 9 Seuls sont autorisés les usages industriels en lien avec la transformation des ressources.
- 10 Seuls sont autorisés les usages d'extraction ayant un effet bénéfique sur les surfaces en culture. Malgré cette restriction, ces usages sont autorisés sans condition lorsque situés sur les terres du domaine de l'État ou sur les terres concédées ou aliénées par l'État depuis le 1^{er} janvier 1966.
- 11 Les usages agricoles et forestiers sont autorisés dans cette affectation, à l'intérieur des limites de la zone agricole permanente.
- 12 Les usages de récréation intensive sont interdits, à l'exception des sentiers de quad et de motoneige.
- 13 À l'intérieur d'une aire protégée, le régime d'activité prévu pour ces territoires par le gouvernement du Québec s'applique.

La section 5.4 du document principal portant sur les territoires d'intérêt écologique présente la cartographie des territoires inscrits au registre des aires protégées du Québec pour lesquels la présente note s'applique.

- 14 Les réseaux d'aqueduc et d'égout sont autorisés selon les modalités prévues à l'article 2.6 du document complémentaire :
 - Afin de permettre la réalisation du projet suivant :
 - Le prolongement du réseau d'égout de la ville de Roberval (boulevard de l'Anse) jusqu'au Village historique de Val-Jalbert, afin de procéder au raccordement du site touristique;

Malgré ce qui précède, les projets de desserte en infrastructures en cours pour les secteurs de villégiature de la Pointe de Saint-Méthode et pour le développement associé au Club de golf de Saint-Prime seront réalisés en conformité aux dispositions du schéma d'aménagement précédent et toujours en vigueur.

- Dans l'ensemble des affectations lorsque le raccordement est nécessaire en raison de problématiques liées à la santé et à la salubrité publique ;
- À l'intérieur d'une affectation industrielle.

Malgré la grille de compatibilité des usages, les réseaux d'aqueduc et d'égout ne sont pas des usages compatibles à l'intérieur des territoires inscrits au registre des aires protégées du Québec.

- 15 Les usages de production d'énergie hydroélectrique sont interdits, sauf à l'intérieur des limites du site du Village historique de Val-Jalbert.
- 16 Les usages d'extraction sont autorisés dans ces affectations, strictement sur les terres du domaine de l'État ou sur les terres privées concédées ou aliénées par l'État depuis le 1^{er} janvier 1966.
- 17 À l'intérieur de l'affectation industrielle, les seuls usages commerciaux ou de services autorisés sont les commerces de détail à contraintes élevées, les commerces de gros, l'entreposage et les services de transport de marchandises et/ou de transport lourd ainsi que les usages en lien avec la construction (incluant les entrepreneurs spécialisés) et les travaux publics.
- 18 Les usages commerciaux et de services complémentaires destinés au bien-être des travailleurs sont permis. De manière non limitative, cela inclut les commerces et services de proximité, tels que les dépanneurs, les centres de la petite enfance et/ou les garderies, les centres d'entraînement, etc. Toutefois, en tant qu'usages complémentaires à un écoparc industriel, ces usages ne peuvent être autorisés sans l'implantation de celui-ci.
- 19 Les usages de foresterie et sylviculture sont interdits dans l'affectation récréative, à l'exception des espaces situés sur les terres du domaine de l'État.

Nonobstant le paragraphe précédent, il est possible de réaliser certains travaux d'aménagement forestier dans la zone d'affectation récréative tels des travaux de récolte pour l'entretien de sentiers ou de coupes de récupération (insectes et maladies).

- 20 L'implantation d'usages commerciaux et de services dans l'affectation urbaine secondaire doit être située en bordure de la route 169 et doit faire l'objet d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin que tout projet tienne compte des éléments suivants :
 - la compatibilité des occupations prévues dans le projet avec le milieu;
 - les qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
 - les avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
 - les conséquences du projet sur l'environnement, notamment en ce qui concerne l'ensoleillement, le vent, le bruit, les émanations et la circulation;
 - la qualité de l'organisation fonctionnelle du projet relativement, entre autres, au stationnement, aux accès et à la sécurité.
- 21 Seules sont autorisées les résidences rencontrant les restrictions applicables à l'affectation agroforestière prévues à la section 4.3.8 du document complémentaire.
- 22 L'usage « Extraction » ne vise que le sable, le gravier ou la pierre à construire, situés sur des terres privées où, en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M 13.1), le droit à ces substances minérales appartient au propriétaire du sol.

3 Les périmètres d'urbanisation

En vertu du 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement et de développement **doit**, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté : « *déterminer tout périmètre d'urbanisation* ».

De même, en vertu du 1^{er} paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 6, le schéma d'aménagement et de développement **peut**, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté : « *déterminer toute zone, principalement à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, susceptible de faire l'objet, de façon prioritaire, d'un aménagement ou d'un réaménagement, établir les priorités entre les zones ainsi déterminées et déterminer pour une telle zone ou pour les différentes parties de celles-ci les affectations du sol et la densité approximative d'occupation* ».

3.1 Mise en contexte

Les périmètres d'urbanisation constituent des entités spatiales à caractère urbain auxquelles se rattachent des notions de concentration, de croissance et de pluralisme des fonctions. Au sein de ces espaces, les fonctions résidentielles, commerciales, institutionnelles et industrielles se côtoient et requièrent une planification adéquate pour assurer un développement harmonieux.

La délimitation des périmètres urbains permet de différencier les espaces urbains des espaces ruraux. Cette différenciation vise à préciser les vocations respectives de ces milieux, de manière à éviter les conflits d'usages ou encore les cohabitations non harmonieuses.

Le schéma d'aménagement de la MRC en vigueur depuis octobre 1988 établissait les limites des périmètres d'urbanisation pour l'ensemble des municipalités du territoire. Les espaces prévus à l'origine pour le développement des fonctions urbaines reposaient sur des prévisions de croissance qui, force est de le constater, se sont avérées fausses près de 30 ans plus tard. En effet, les projections démographiques laissaient entrevoir une augmentation importante de la population (35 %) et des ménages (25 %) entre 1986 et 2001. La délimitation des périmètres d'urbanisation avait donc été réalisée en prévision de répondre aux besoins découlant de cette croissance projetée. Toutefois, le contexte démographique actuel montre une diminution de la population de 7 % par rapport à 1986, alors que les ménages ont pour leur part augmenté de près de 10 % au cours de la même période.

Conséquemment, pris dans leur ensemble, les périmètres d'urbanisation de la MRC peuvent toujours supporter le développement des fonctions urbaines, et plus particulièrement à des fins résidentielles. Cependant, en les traitant individuellement, on constate que les périmètres d'urbanisation de certaines municipalités nécessitent des ajustements en raison du peu d'espaces disponibles au développement, des décisions d'aménagement prises depuis l'entrée en vigueur du 1^{er} schéma d'aménagement ou encore des contraintes à l'aménagement qu'on y retrouve.

Par ailleurs, pour les municipalités où les espaces disponibles excèdent grandement les besoins de développement sur un horizon de 15 ans, la présente section prévoit des zones d'aménagement prioritaire ainsi que des réserves à l'urbanisation, le tout afin de diriger en priorité le développement

urbain dans les secteurs les plus aptes à répondre rapidement aux besoins, tout en confirmant des espaces de réserve qui pourront être développés à plus ou moins long terme, dépendamment de l'évolution de la demande. Chaque zone, qu'elle soit prioritaire ou en réserve, permettra, toute chose étant égale par ailleurs, de répondre aux besoins de développement des municipalités sur un horizon d'environ 15 ans, et plus précisément en ce qui concerne les usages résidentiels.

Cette planification du développement urbain découle directement des demandes soumises dans les avis gouvernementaux de septembre 2013 et d'avril 2015 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé et se traduit, dans le document complémentaire, par des mesures réglementaires à intégrer aux règlements municipaux, le tout avec l'objectif d'encadrer le développement de ces zones.

3.2 Le périmètre d'urbanisation de Chambord

3.2.1 Le portrait de la municipalité

Située à l'extrémité est de la MRC du Domaine-du-Roy, la municipalité de Chambord est complètement enclavée entre deux des principaux tributaires du lac Saint-Jean, les rivières Métabetchouane et Ouiatchouan. La municipalité constitue également la limite administrative de la MRC avec sa voisine, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

D'une superficie de 157 km² dont 43 % se retrouve en zone agricole, Chambord s'est développée au fil des années grâce à l'industrie forestière, à l'agroalimentaire et à la villégiature. Toutefois, les dernières années ont été difficiles pour cette municipalité, étant donné la perte de deux entreprises majeures œuvrant dans ces domaines, ce qui a entraîné la disparition de plusieurs centaines d'emplois. Néanmoins, Chambord demeure un lieu prisé pour la villégiature, comme en font foi les centaines de résidences saisonnières qui occupent les rives du lac Saint-Jean et qui baignent la totalité de la partie nord du territoire municipal.

La municipalité de Chambord est dotée d'une infrastructure de services de proximité relativement diversifiée et qui répond pour l'essentiel aux besoins de sa population. La structure commerciale et de services compte sur la présence de commerces tels marché d'alimentation, station-service, restaurant, dépanneur, quincaillerie, motel, etc., et de services publics ou privés tels école primaire, centre de la petite enfance (CPE), église, salle communautaire, aréna, cliniques médicale et dentaire, pharmacie, etc.

Tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels situés dans le périmètre d'urbanisation sont desservis par l'aqueduc et les égouts sanitaire et pluvial. La municipalité est alimentée en eau potable d'origine souterraine et possède un réservoir d'une capacité de 700 m³. Les eaux usées sont traitées dans des étangs aérés. La municipalité est également dotée d'un service incendie.

3.2.2 Le profil démographique

Sur le plan démographique, Chambord constitue la quatrième plus importante municipalité de la MRC avec une population qui s'élevait en 2011 à 1 773 personnes. Toutefois, l'analyse des données démographiques provenant des recensements de 1991 à 2011 montre que la population a connu un léger recul au cours de cette période, en baisse de 2 %, cette diminution étant cependant inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble de la MRC (7 %).

À l'inverse, le nombre de ménages a connu une augmentation appréciable entre 1991 et 2011, en hausse de 31 %, ce qui représente 180 ménages supplémentaires. Cette tendance s'inscrit en droite ligne avec celle observée pour l'ensemble de la MRC au cours de la même période.

Tableau 3.1 Évolution de la population et des ménages – Chambord

	Évolution						Projection	
	1991	1996	2001	2006	2011	Variation	2024	Variation
Population	1740	1724	1693	1690	1773	1,9 %	1950	10,0 %
Ménage	580	625	655	715	760	31,0 %	875	15,1 %

Sources : Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011
Institut de la statistique du Québec, Projection de la population des municipalités 2009-2024

Les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec laissent entrevoir une augmentation de la population de l'ordre de 10 % d'ici 2024, alors que les ménages devraient croître de 15 % au cours de cette période. Bien qu'il serait très surprenant que la population totale atteigne les niveaux projetés, il est permis de croire que le nombre de ménages augmentera très certainement au cours de cette période, comme en fait foi la tendance observée au cours des 15 dernières années.

3.2.3 L'évolution du développement

3.2.3.1 Historique des permis de construction

Au cours des 15 dernières années, soit entre 1999 et 2013, un total de 137 permis a été délivré pour la construction de nouvelles constructions principales sur l'ensemble du territoire de Chambord. Au cours de la même période, ce sont 33 nouvelles résidences qui se sont ajoutées dans les différents développements résidentiels de la municipalité, soit un peu plus de deux résidences supplémentaires par année. Il importe cependant de mentionner que depuis 2010, le développement résidentiel y a été pratiquement nul en raison de la pénurie d'espaces disponibles (sans contrainte) à cette fin. C'est donc dire que la moyenne annuelle est d'environ trois résidences par année en excluant la période 2010-2013.

Tableau 3.2 Les permis de construction délivrés - Chambord (1999-2013)

Usage \ Localisation	Localisation		
	Intérieur P.U.	Extérieur P.U.	Total
Résidentiel	33	56	89
Commercial	2	8	10
Industriel	1	1	2
Institutionnel	1	2	3
Agricole	0	0	0
Villégiature	0	32	32
Autres	0	1	1
Total	37	100	137

Source : Registre des permis, municipalité de Chambord, 1999 à 2013

En contrepartie, le développement résidentiel et de villégiature hors du périmètre d'urbanisation a été très important, comme en font foi les 88 permis accordés pour ces types d'usage depuis 1999. Évidemment, cette situation s'explique en grande partie par la proximité du lac Saint-Jean et l'important développement qui s'y est opéré depuis le milieu des années 90, plus particulièrement par la conversion de bâtiments destinés à un usage de villégiature pour en faire des résidences principales.

Par ailleurs, depuis 1999, le développement d'usages autres que résidentiels a été relativement limité, à l'exception de commerces principalement situés à proximité de l'intersection des routes 155 et 169, laquelle représente un important carrefour commercial et de services pour les conducteurs qui prennent la route en direction de la Mauricie.

3.2.3.2 Utilisation du sol et contraintes au développement des fonctions urbaines

Le périmètre d'urbanisation de la municipalité déterminé au schéma d'aménagement de 1988 occupe une superficie de 147,2 ha, principalement utilisée à des fins résidentielles et industrielles. À ce jour, près de 85 % du périmètre d'urbanisation est développé.

Ce ratio grimpe à plus de 94 % lorsqu'on intègre certaines contraintes limitant le développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation d'origine (carte 3).

Roc affectant le potentiel de développement rue de la Gare

La municipalité prévoyait développer, pour l'implantation de résidences, une superficie de 14,6 hectares actuellement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et plus précisément situé entre la rue de la Gare et la voie ferrée du Canadien National (CN). Toutefois, les analyses des professionnels ont permis de constater que le secteur retenu présentait des contraintes importantes (roc) pour le développement des infrastructures nécessaires, notamment les réseaux d'aqueduc et d'égout, augmentant de façon importante les coûts associés. La municipalité est donc dans l'obligation d'orienter son développement résidentiel hors du périmètre d'urbanisation, ce qui résulte en un agrandissement proposé à la section 3.2.4.2.

En conséquence, pour être jugés conformes au présent schéma, les plans et règlements d'urbanisme de la municipalité de Chambord devront prévoir que les usages de nature résidentielle ne peuvent être autorisés à l'intérieur de cet espace.

Terrain de golf

Également, on retrouve dans les limites du périmètre d'urbanisation un terrain de golf qui occupe une superficie d'un peu plus de 23 hectares. Le tableau 3.3 du schéma d'aménagement et de développement révisé considère cette superficie comme étant entièrement développée et ne pouvant accueillir de développement à des fins résidentielles ou autres.

En conséquence, pour être jugés conformes au présent schéma, les plans et règlements d'urbanisme de la municipalité de Chambord devront prévoir que seuls les affectations et les usages de nature récréative en lien avec la pratique du golf peuvent être autorisés à l'intérieur de cet espace.

3.2.1 Planification du développement

3.2.1.1 Les besoins en espaces

Comme le démontrent la carte 3 et le tableau 3.3, Chambord fait face à une pénurie importante d'espace pour l'ouverture de nouveaux terrains destinés à des usages résidentiels. Il ne subsiste actuellement aucun emplacement disponible à cette fin dans le périmètre d'urbanisation et il est impératif de développer de nouveaux secteurs qui pourront accueillir des résidences puisque la tendance des dernières années démontre qu'annuellement, une moyenne supérieure à deux nouvelles constructions résidentielles a été implantée dans le périmètre d'urbanisation, malgré le fait que l'offre était relativement limitée en raison de cette pénurie.

Les espaces industriels non développés et aménageables à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ont une superficie d'environ 7 ha, ce qui permettra de soutenir la demande. Soulignons qu'au cours des cinq dernières années, un seul permis de construction a été délivré à des fins industrielles dans l'ensemble de la municipalité.

3.2.1.2 Les modifications au périmètre d'urbanisation

Afin de répondre aux besoins futurs de la municipalité, deux modifications au périmètre d'urbanisation de Chambord sont proposées (carte 4).

Secteur A – Agrandissement de 2,3 ha

Cette modification prend place sur une partie du lot 53, rang 1, canton Métabetchouan et vise à tenir compte d'une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans ce secteur, au dossier 213015, de manière à exclure de la zone agricole une parcelle de terrain de 1,6 ha. Cette décision a été infirmée par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole au dossier T-002878, ordonnant l'exclusion de 2,29 ha.

Cet agrandissement permettrait à la municipalité de procéder au développement d'un quartier de maisons modulaires (mobiles) d'une vingtaine d'emplacements, en plus de permettre de prolonger la rue de l'Avenir jusqu'à la rue Principale (route 169).

Secteur B – Agrandissement de 13,7 ha

Le second agrandissement projeté est situé sur une partie des lots 50E, 51A, 51B, 52A et 58, rang 1 du canton Métabetchouan et permettra à la municipalité de Chambord de développer une banque de terrains pour l'implantation d'usages résidentiels de type unifamilial isolé. D'ailleurs, les espaces visés par cet agrandissement ont fait l'objet d'une décision en exclusion de la CPTAQ dans le dossier 366129 en date du 14 octobre 2010.

Cette superficie permettra à la municipalité de combler ses besoins en espaces résidentiels à court, moyen et long termes.

Secteur C – Agrandissement de 2,45 ha

Un dernier agrandissement est apporté au périmètre d'urbanisation, d'une superficie de 2,45 hectares et touchant les lots 49c et 50a du rang C, canton Métabetchouan. Cette modification vise à inclure au milieu urbain l'emplacement du cimetière, ainsi que 3 emplacements résidentiels et 2 bâtiments d'habitation à loyer modique (HLM) situés en bordure des rues Saint-Louis et du Bureau-de-Poste qui se retrouvent actuellement en zone agricole et où des constructions résidentielles sont déjà implantées.

Tableau 3.3 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Chambord

Vocation	Situation actuelle du PU (avant modifications)				Modifications proposées au PU			Situation finale	
	Superficie totale dans le PU	Milieu bâti	Contraintes	Superficie disponible	Réduction	Agrandissement		Superficie totale dans le PU	Superficie disponible
						Bâti	Vacant		
Agricole/Agroforestière	21,7	7,6	14,1	0,0	0,0	0,0	0,0	21,7	0,0
Commerciale	18,1	17,5	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	18,1	0,6
Industrielle	28,0	20,2	0,5	7,3	0,0	0,0	0,0	28,0	7,3
Publique	11,6	11,6	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	12,7	0,0
Résidentielle	43,6	43,1	0,0	0,5	0,0	1,4	16,0	61,0	16,5
Récréative	24,2	24,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24,2	0,0
Total	147,2	124,2	14,6	8,4	0,0	2,5	16,0	165,7	24,4
%	100,0 %	84,4 %	9,9 %	5,7 %				100,0 %	14,8 %

3.2.1.3 Détermination des zones d'aménagement prioritaire et réserves à l'urbanisation

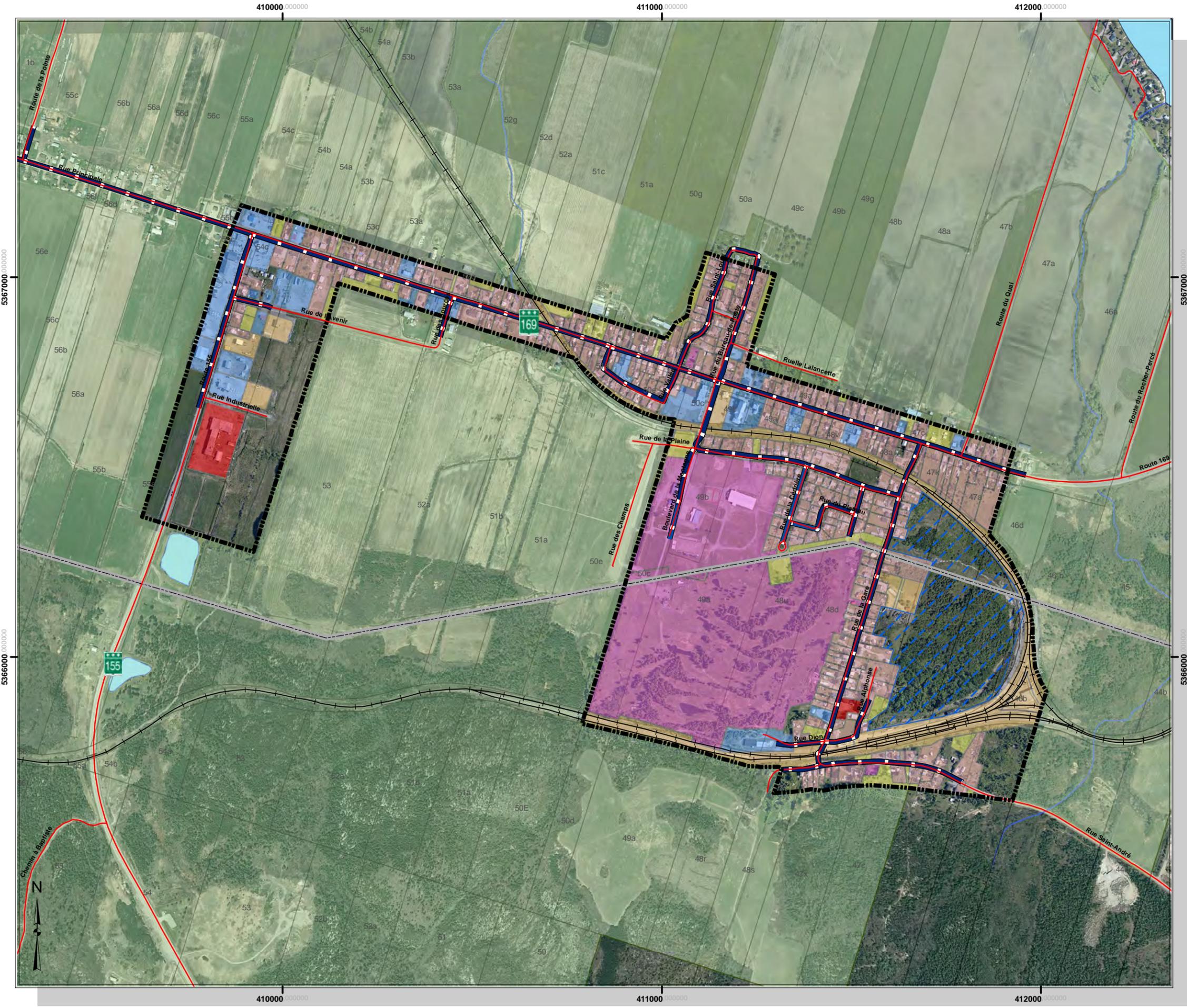
Afin de tenir compte des modifications apportées au périmètre d'urbanisation, la carte 4 identifie deux zones d'aménagement prioritaire vers lesquelles le développement résidentiel sera dirigé sur un horizon de 15 ans.

On y identifie également une réserve à l'urbanisation qui pourra être développée suivant la procédure de gestion de ces zones prévue à la section 4.4 du document complémentaire.

Tableau 3.4 Besoins en espaces et planification du développement

Fonctions	Constructions 1999-2013	Besoins estimés / 15 ans (ha)	Espaces disponibles (ha)	Planification (ha)	
				<i>Prioritaire</i>	<i>Réserve</i>
Résidentielle	33	4,95	16,5	6,7	9,3
Horizon de développement (années)				20,3	28,2

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

**Carte 3
Utilisation du sol dans le périmètre
d'urbanisation**

Municipalité de Chambord

Périmètre d'urbanisation

--- Limite du périmètre d'urbanisation (1988)

Utilisation du sol

- Résidentielle
- Commerciale et de services
- Industrielle
- Institutionnelle
- Récréative
- Autres

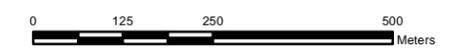
Contraintes au développement

Secteur non constructible

Infrastructures publiques

- Réseau d'aqueduc et d'égout
- Zone agricole
- Cadastre
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

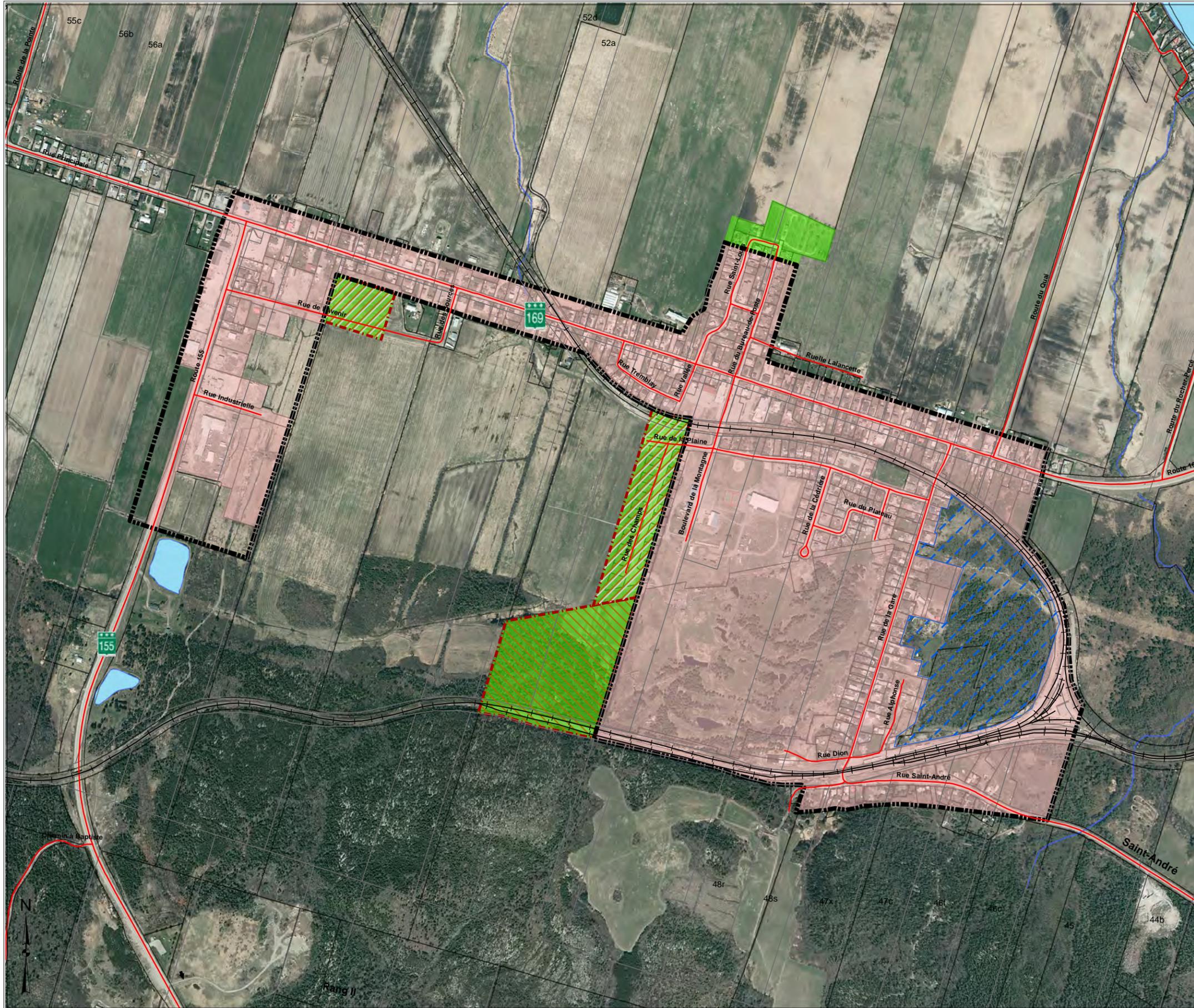
Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2014

F:\fichiergeodata\amenag\schema\2genératio\2proje\projetgeodatabae

410000 000000

411000 000000

412000 000000



5367000 000000

5367000

5366000 000000

5366000

410000

411000

412000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 4

**Planification du développement dans
le périmètre d'urbanisation**

Municipalité de Chambord

Périmètre d'urbanisation

--- Limite du périmètre d'urbanisation

Milieu bâti

Modifications au périmètre d'urbanisation

Secteur à inclure au périmètre d'urbanisation

Planification du développement urbain

Zone d'aménagement prioritaire

Réserve à l'urbanisation

Contraintes au développement

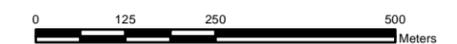
Secteur non constructible

Cadastre

Chemin de fer

Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2011

F:\fichier\géodata\aménag\schéma\2génération\2projet\projet\géodata\bae

3.3 Le périmètre d'urbanisation de La Doré

3.3.1 Le portrait de la municipalité

Municipalité située le plus au nord de la MRC du Domaine-du-Roy, La Doré constitue le dernier arrêt en direction de Chibougamau et du Nord-du-Québec pour ceux qui empruntent la route 167. Des terres agricoles fertiles y côtoient un milieu forestier important ainsi que de nombreuses bleuetières.

La municipalité couvre une superficie totale de 281 km². De ce territoire, environ 76 km² se retrouvent en zone agricole protégée par la LPTAA. Pour sa part, le périmètre d'urbanisation couvre une superficie de 213,9 ha. Localisé de part et d'autre de la route 167, le périmètre est un long cordon s'étirant sur près de 3 km, tout en s'élargissant à ses deux extrémités, à savoir près du Moulin des Pionniers et dans le secteur de l'avenue des Jardins.

La municipalité de La Doré est dotée d'une infrastructure de services de proximité relativement diversifiée et qui répond pour l'essentiel aux besoins de la population. La structure commerciale et de services compte sur la présence de commerces tels marché d'alimentation, station-service, restaurant, dépanneur, quincaillerie, hébergement, etc., et de services publics ou privés tels école primaire, église, salle communautaire, aréna, etc. La diversité des services présents a d'ailleurs permis à la municipalité d'obtenir le statut de village-relais auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels situés dans le périmètre d'urbanisation sont desservis par l'aqueduc et les égouts sanitaire et pluvial, à l'exception de ceux situés à l'extrémité sud-ouest de la municipalité qui ne sont pas branchés au réseau d'égout sanitaire municipal. Également, la municipalité est alimentée en eau potable d'origine souterraine et possède un réservoir d'une capacité de 1 600 m³, alors que les eaux usées sont traitées dans des étangs aérés situés en périphérie du noyau urbain. La municipalité est également dotée d'un service de sécurité incendie.

3.3.2 Le profil démographique

Sur le plan démographique, La Doré est la cinquième municipalité en importance dans la MRC avec une population qui s'élevait en 2011 à 1 453 personnes. Toutefois, l'analyse des données démographiques provenant des recensements de 1991 à 2011 montre que la population a connu un recul important au cours de cette période, soit une baisse de 13,5 %. Cette diminution marquée est d'ailleurs supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble de la MRC pour la même période (7 %).

À l'inverse, le nombre de ménages a connu une augmentation entre 1991 et 2011, en hausse de 10,9 %, soit une augmentation de 60 ménages. Cette tendance s'inscrit en droite ligne avec celle observée pour l'ensemble de la MRC au cours de la même période.

Tableau 3.5 Évolution de la population et des ménages – La Doré

	Évolution						Projection	
	1991	1996	2001	2006	2011	Variation	2024	Variation
Population	1680	1624	1553	1454	1453	-13,5 %	1 230	-15,3 %
Ménage	550	552	585	600	610	10,9 %	570	-6,6 %

Sources : Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011
Institut de la statistique du Québec, Projection de la population des municipalités 2009-2024

Les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec laissent par ailleurs entrevoir une importante diminution de la population d'ici 2024, de l'ordre de 15 % par rapport à 2011, alors que les ménages devraient diminuer d'un peu moins de 7 % au cours de cette période.

3.3.3 L'évolution du développement

3.3.3.1 Historique des permis de construction

Au cours des 15 dernières années, soit entre 1999 et 2013, un total de 47 permis a été délivré à La Doré. Au cours de la même période, ce sont 20 nouvelles résidences qui se sont ajoutées dans les différents développements résidentiels de la municipalité, soit un peu plus d'une résidence supplémentaire par année.

Tableau 3.6 Les permis de construction délivrés – La Doré (1999-2013)

Usage \ Localisation	Localisation		
	Intérieur P.U.	Extérieur P.U.	Total
Résidentiel	20	2	22
Commercial	2	2	4
Industriel	0	2	2
Institutionnel	1	0	1
Agricole	0	1	1
Villégiature	0	17	17
Autres	0	0	0
Total	23	24	47

Source : Registre des permis, municipalité de La Doré, 1999 à 2013

En contrepartie, le développement résidentiel et de villégiature hors du périmètre d'urbanisation a été à peu près équivalent, puisque 19 permis ont été délivrés pour des usages résidentiels et de villégiature. Évidemment, cette situation s'explique par la présence de nombreux plans d'eau accueillant des développements de villégiature sur le territoire de la municipalité.

La délivrance de permis à d'autres fins que celles précédemment mentionnées a été relativement limitée au cours de la même période, comme le démontre le tableau 3.6.

3.3.3.2 Utilisation du sol et contraintes au développement des fonctions urbaines

Le périmètre d'urbanisation de la municipalité déterminé au schéma d'aménagement de 1988 occupe une superficie de 213,9 ha, principalement utilisée à des fins résidentielles et industrielles. À ce jour, 52,3 % du périmètre d'urbanisation est développé (carte 5).

Lorsqu'on intègre certaines contraintes limitant le développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation d'origine, ce ratio grimpe à plus de 53,4 %.

Bandes de protection riveraines

Au sein des espaces disponibles à des fins de développement résidentiel, on recense quelques cours d'eau en bordure desquels s'applique une bande de protection riveraine d'un minimum de 10 mètres de largeur. En tenant compte de cette contrainte et du lotissement des emplacements construits et adjacents à ces bandes de protection, 2,4 hectares sont soustraits des espaces disponibles pour le développement.

3.3.4 Planification du développement

3.3.4.1 Les besoins en espaces

Comme le démontre le tableau 3.7, La Doré peut compter sur des espaces disponibles importants, notamment en ce qui concerne le développement résidentiel et industriel.

D'ailleurs, comme le démontre l'analyse des permis de construction, il s'est ajouté un peu plus d'une nouvelle résidence par année dans le périmètre d'urbanisation au cours des 15 dernières années. En conséquence, au rythme actuel, les espaces réservés aux usages résidentiels pourraient répondre aux besoins pour plusieurs années.

3.3.4.2 Les modifications au périmètre d'urbanisation

Étant donné l'importance des espaces disponibles dans le périmètre d'urbanisation de La Doré, aucune modification n'y est apportée.

Tableau 3.7 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de La Doré

Vocation	Situation avant modifications				Modifications proposées au PU			Situation finale	
	Superficie totale dans le PU	Milieu bâti	Contraintes	Superficie disponible	Réduction	Agrandissement		Superficie totale dans le PU	Superficie disponible
						Bâti	Vacant		
Agricole	16,1	3,1	1,7	11,3	0,0	0,0	0,0	16,1	11,3
Commerciale	17,3	16,6	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	17,3	0,7
Industrielle	37,4	21,0	0,0	16,4	0,0	0,0	0,0	37,4	16,4
Publique	8,7	8,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,7	0,0
Résidentielle	73,0	45,2	0,7	27,1	0,0	0,0	0,0	73,0	27,1
Récréative	61,4	17,2	0,0	44,2	0,0	0,0	0,0	61,4	44,2
Total	213,9	111,8	2,4	99,7	0,0	0,0	0,0	213,9	99,7
%	100,0%	52,3%	1,1%	46,6%				100,0%	46,6%

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015

3.3.4.3 Détermination des zones d'aménagement prioritaire et réserves à l'urbanisation

Afin de tenir compte de l'importance des espaces disponibles au sein du périmètre d'urbanisation, la carte 6 identifie trois zones d'aménagement prioritaire vers lesquelles le développement résidentiel sur un horizon de 15 ans sera orienté.

On y identifie également 5 zones en réserve à l'urbanisation qui pourront être développées suivant la procédure de gestion de ces zones prévue à la section 4.4 du document complémentaire.

Tableau 3.8 Besoins en espaces et planification du développement – La Doré

Fonctions	Constructions 1999-2013	Besoins estimés / 15 ans (ha)	Espaces disponibles (ha)	Planification (ha)	
				<i>Prioritaire</i>	<i>Réserve</i>
Résidentielle	20	3,0	27,1	7,8	19,1
Horizon de développement (années)				39,0	95,5



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 5

**Utilisation du sol dans le périmètre
d'urbanisation**

Municipalité de La Doré

Périmètre d'urbanisation

--- Limite du périmètre d'urbanisation (1988)

Utilisation du sol

- Résidentielle
- Commerciale et de services
- Industrielle
- Institutionnelle
- Récréative
- Autres

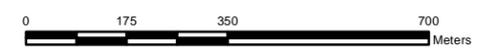
Contraintes au développement

Secteur non constructible

Infrastructures publiques

- Réseau d'aqueduc et d'égout
- Zone agricole
- Cadastre
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2014

F:\fichiergéodata\aménagement\schéma\2génération\projet\projetgéodatabae

367000.000000

368000.000000

369000.000000

370000.000000

5398000.000000

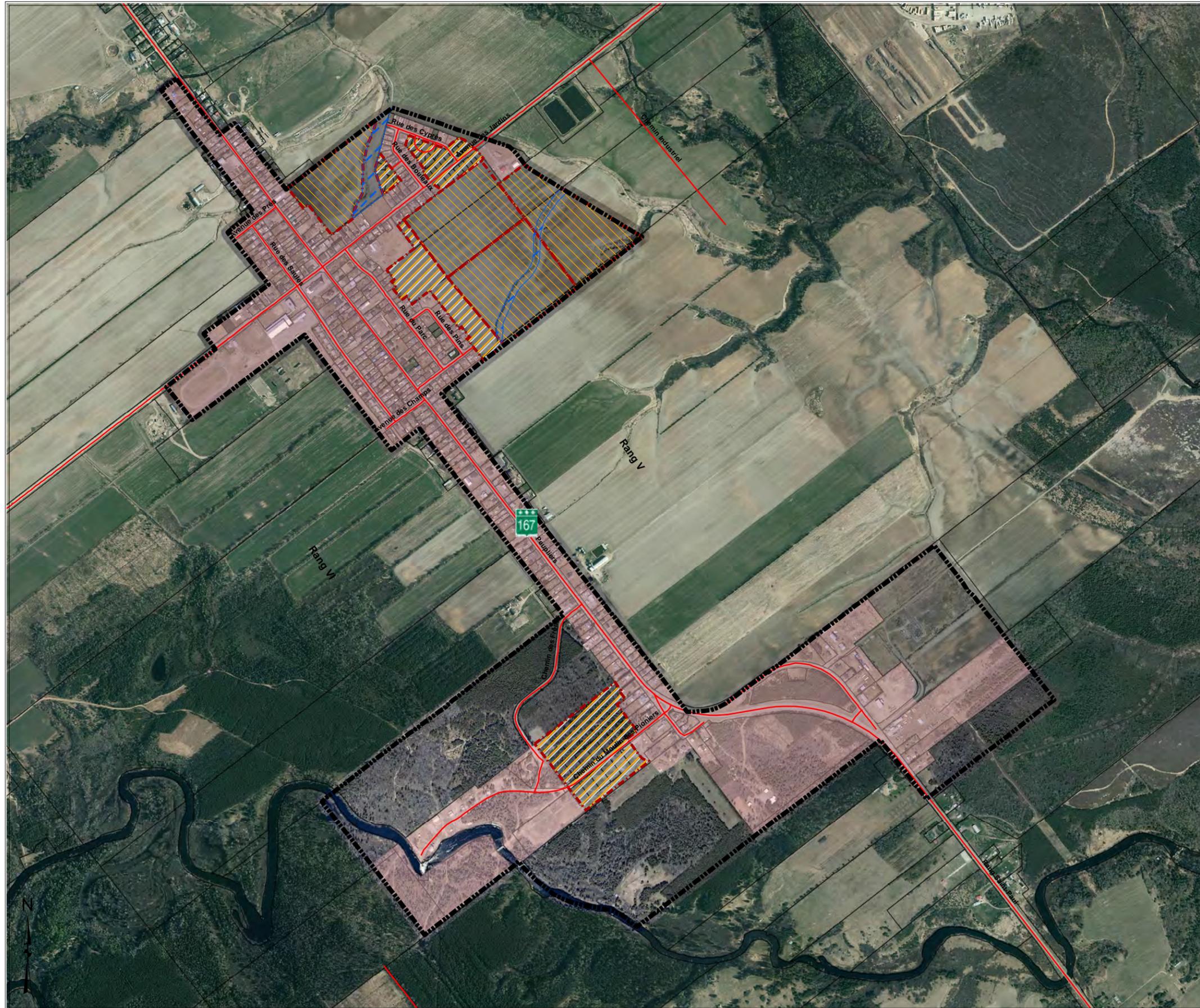
5397000.000000

5396000.000000

5398000

5397000

5396000



367000

368000

369000

370000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 6

**Planification du développement dans
le périmètre d'urbanisation**

Municipalité de La Doré

Périmètre d'urbanisation

▬▬▬▬ Limite du périmètre d'urbanisation

● Milieu bâti

Planification du développement urbain

🔴 Zone d'aménagement prioritaire

🔴 Réserve à l'urbanisation

Contraintes au développement

🔵 Secteur non constructible

📐 Cadastre

🚂 Chemin de fer

⚡ Ligne de transport d'énergie

**Service
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\ichiergéodata\aménag\schéma\2génération\2projet\projetgéodatabae

3.4 Le périmètre d'urbanisation de Lac-Bouchette

3.4.1 Le portrait de la municipalité

Municipalité à vocation récréoforestière, Lac-Bouchette est située à l'extrémité sud de la MRC du Domaine-du-Roy et couvre une superficie totale de 920 km², ce qui en fait la plus grande municipalité au niveau de la superficie. De ce territoire, environ 34 km² se retrouvent en zone agricole protégée par la LPTAA. Elle constitue la porte d'entrée du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour les utilisateurs empruntant la route 155, pour accéder à la région depuis la Mauricie.

Pour sa part, le périmètre d'urbanisation couvre une superficie de 187,4 ha. Bordé en majeure partie à l'est par la route 155, le périmètre d'urbanisation de Lac-Bouchette s'étire sur plus de 4 km en bordure des lacs Quiatchouan et Bouchette.

La municipalité est dotée d'une infrastructure de services de proximité peu diversifiée, mais répondant tout de même aux principaux besoins de sa population. La structure commerciale et de services peut compter sur la présence de commerces de proximité, tels marché d'alimentation, station-service, restaurant, dépanneur, hébergement, etc., et de services publics ou privés tels école primaire, église, salle communautaire, aréna, etc. Fait à noter, la municipalité travaille actuellement afin d'obtenir le statut de village-relais auprès du MTQ.

Tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels situés dans le périmètre d'urbanisation sont desservis par l'aqueduc et l'égout sanitaire. Également, la municipalité est alimentée en eau potable à partir du lac Bouchette pour être traitée par une usine nouvellement mise en activité (traitement par nanofiltration) et possède un réservoir d'une capacité de 2 250 m³ alors que les eaux usées sont dirigées et traitées dans des étangs aérés situés à l'intérieur même du noyau urbain. La municipalité compte également une caserne incendie.

3.4.2 Le profil démographique

Sur le plan démographique, Lac-Bouchette comptait 1174 habitants en 2011, ce qui en faisait la sixième plus importante municipalité de la MRC du Domaine-du-Roy. L'analyse des données démontre qu'au cours de la période 1991-2011, c'est à Lac-Bouchette que la population a diminué de manière la plus importante, en baisse de 21,4 %. Cette diminution marquée est d'ailleurs largement supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble de la MRC au cours de la même période (7 %).

À l'inverse, le nombre de ménages a connu une augmentation entre 1991 et 2011, en hausse de 15,3 %, soit une augmentation de 75 ménages. Cette tendance est similaire à celle observée pour l'ensemble de la MRC au cours de la même période.

Tableau 3.9 Évolution de la population et des ménages – Lac-Bouchette

	Évolution						Projection	
	1991	1996	2001	2006	2011	Variation	2024	Variation
Population	1495	1445	1370	1311	1174	-21,4 %	1 160	-1,2 %
Ménage	490	558	550	590	565	15,3 %	605	7,1 %

Sources : Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011

Institut de la statistique du Québec, Projection de la population des municipalités 2009-2024

Par ailleurs, les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec laissent entrevoir que la décroissance démographique se poursuivra d'ici 2024, bien qu'elle sera beaucoup moins prononcée qu'au cours des 20 dernières années. De leur côté, les ménages devraient augmenter d'un peu moins de 7 % au cours de cette période.

3.4.3 L'évolution du développement

3.4.3.1 Historique des permis de construction

Au cours des 15 dernières années, soit entre 1999 et 2013, un total de 14 permis a été délivré pour l'implantation de nouvelles constructions principales sur l'ensemble du territoire de Lac-Bouchette. Au cours de la même période, dix nouvelles résidences se sont ajoutées dans les différents développements résidentiels de la municipalité, soit un peu moins d'une résidence supplémentaire par année.

Tableau 3.10 Les permis de construction délivrés – Lac-Bouchette (1999-2013)

Usage \ Localisation	Localisation		Total
	Intérieur P.U.	Extérieur P.U.	
Résidentiel	10	2	12
Commercial	0	0	0
Industriel	0	1	1
Institutionnel	1	1	2
Agricole	0	0	0
Villégiature	3	190	193
Autres	0	0	0
Total	14	194	208

Source : Registre des permis, municipalité de Lac-Bouchette, 1999 à 2013

En contrepartie, la situation géographique de la municipalité et les nombreux plans d'eau propices au développement de la villégiature, autant en territoire privé que public, ont favorisé le développement d'habitations secondaires hors du périmètre d'urbanisation, comme en font foi les 192 permis ayant été délivrés pour des usages résidentiels et de villégiature.

Par ailleurs, le développement d'usages autres que ceux mentionnés précédemment a été relativement limité au cours de la même période, comme le démontre le tableau 3.10.

3.4.3.2 Utilisation du sol et contraintes au développement des fonctions urbaines

Le périmètre d'urbanisation de la municipalité déterminé au schéma d'aménagement de 1988 occupe une superficie de 187,4 ha, principalement utilisée à des fins résidentielles et institutionnelles. À ce jour, 88,3% du périmètre d'urbanisation est développé (carte 7).

Aucune contrainte au développement des fonctions urbaines n'a été identifiée au sein du périmètre d'urbanisation de Lac-Bouchette.

Tableau 3.11 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Lac-Bouchette

Vocation	Situation avant modifications				Modifications proposées au PU			Situation finale	
	Superficie totale dans le PU	Milieu bâti	Contraintes	Superficie disponible	Réduction	Agrandissement		Superficie totale dans le PU	Superficie disponible
						Bâti	Vacant		
Agroforestière	7,7	2,0	0,0	5,7	0,0	0,0	0,0	7,7	5,7
Commerciale	26,2	26,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,2	0,0
Industrielle	12,8	12,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,8	0,0
Publique	23,4	23,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	23,4	0,0
Résidentielle	117,3	101,1	0,0	16,2	0,0	0,0	0,0	117,3	16,2
Total	187,4	165,5	0,0	21,9	0,0	0,0	0,0	187,4	21,9
%	100,0%	88,3%	0,0%	11,7%				100,0%	11,7%

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015

3.4.4 Planification du développement

3.4.4.1 Les besoins en espaces

Comme le démontre le tableau 3.11, les espaces disponibles au sein du périmètre d'urbanisation de Lac-Bouchette sont importants, particulièrement ceux destinés à accueillir le développement résidentiel de la municipalité.

D'ailleurs, comme le démontre l'analyse des permis de construction, il s'est ajouté moins d'une nouvelle résidence par année dans le périmètre d'urbanisation au cours des 15 dernières années. En conséquence, au rythme actuel, les espaces réservés aux usages résidentiels pourraient répondre aux besoins pour plusieurs années.

3.4.4.2 Les modifications au périmètre d'urbanisation

Étant donné l'importance des espaces disponibles dans le périmètre d'urbanisation de Lac-Bouchette, aucune modification n'est apportée à ce dernier.

3.4.4.3 Détermination des zones d'aménagement prioritaire et réserves à l'urbanisation

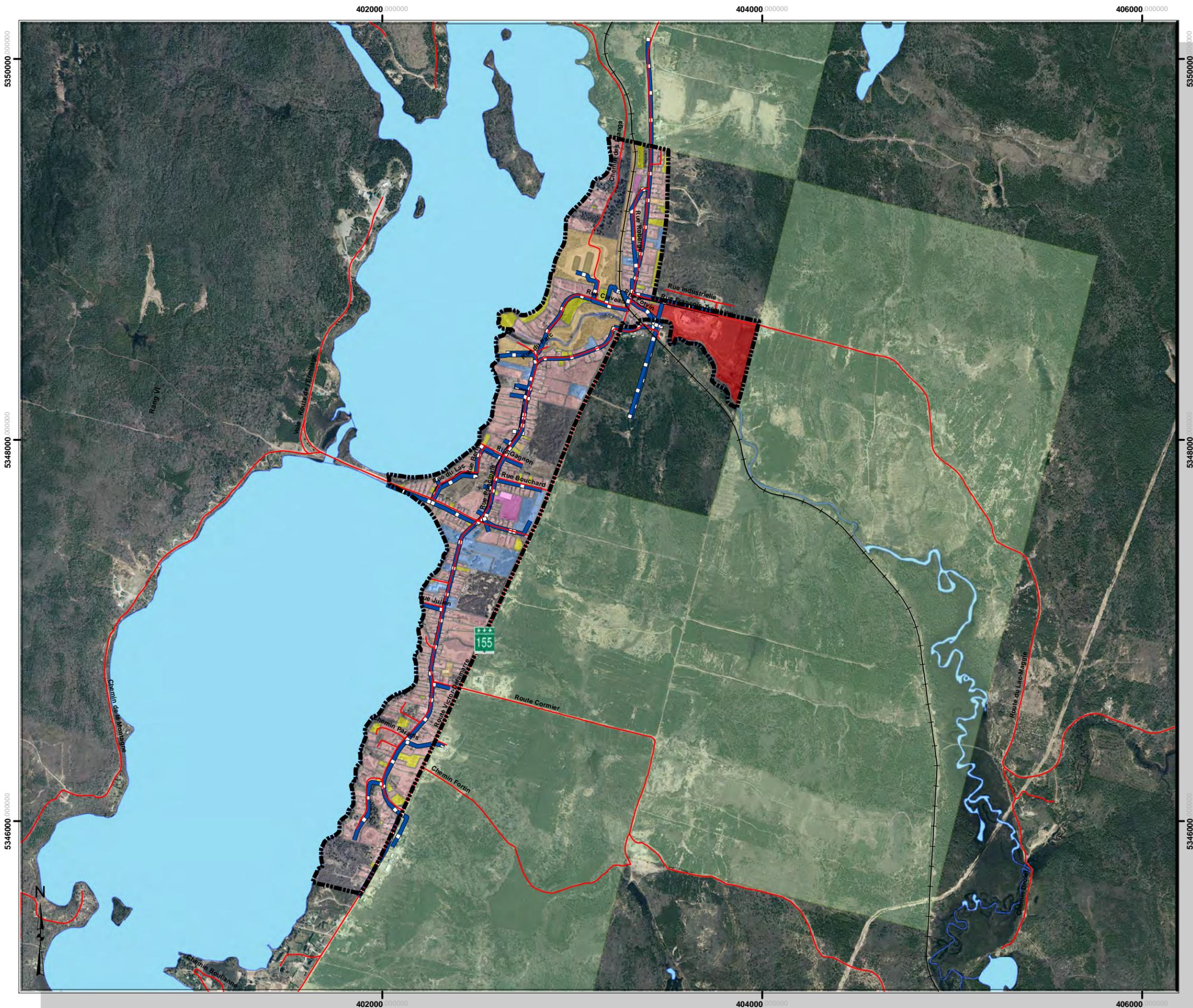
Afin de tenir compte de l'importance des espaces disponibles au sein du périmètre d'urbanisation, la carte 8 identifie une zone d'aménagement prioritaire vers laquelle le développement résidentiel sur un horizon de 15 ans sera orienté.

On y identifie également 2 zones en réserve à l'urbanisation qui pourront être développées suivant la procédure de gestion de ces zones prévue à la section 4.4 du document complémentaire.

Tableau 3.12 Besoins en espaces et planification du développement – Lac-Bouchette

Fonctions	Constructions 1999-2013	Besoins estimés / 15 ans (ha)	Espaces disponibles (ha)	Planification (ha)	
				Prioritaire	Réserve
Résidentielle	10	1,5	16,2	2,7	13,5
Horizon de développement (années)				27,0	135,0

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 7

**Utilisation du sol dans le périmètre
d'urbanisation**

Municipalité de Lac-Bouchette

Périmètre d'urbanisation

--- Limite du périmètre d'urbanisation (1988)

Utilisation du sol

- Résidentielle
- Commerciale et de services
- Industrielle
- Institutionnelle
- Récréative
- Autres

Contraintes au développement

Secteur non constructible

Infrastructures publiques

- Réseau d'aqueduc et d'égout
- Zone agricole
- Cadastre
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



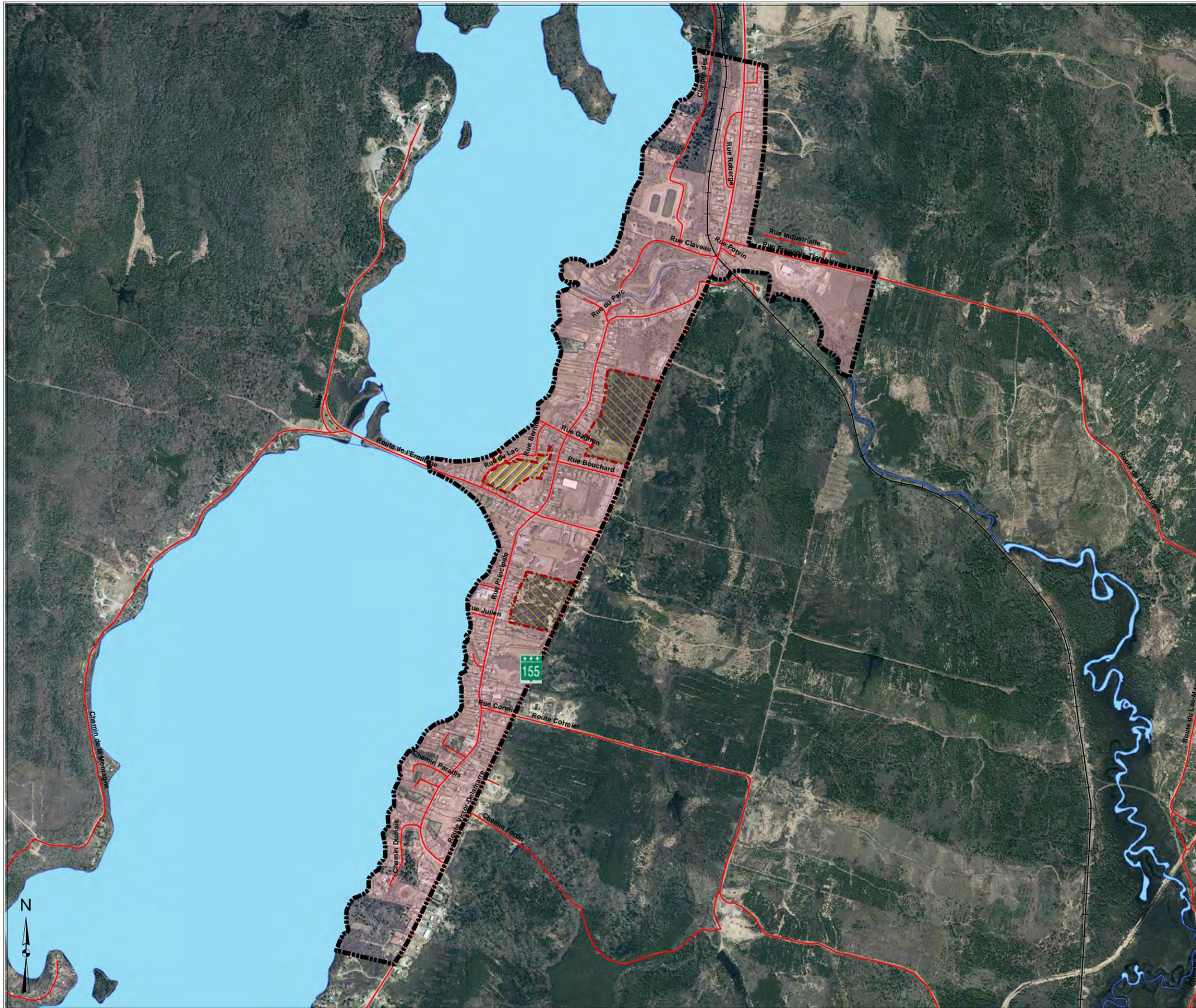
Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2014

F:\fichier\gdata\amenag\schema\2\generatio\2projet\projet\gdata\bae

402000.000000

404000.000000



5348000.000000

5348000

5346000.000000

5346000

402000

404000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 8

**Planification du développement dans
le périmètre d'urbanisation**

Municipalité de Lac-Bouchette

Périmètre d'urbanisation

- Limite du périmètre d'urbanisation
- Milieu bâti

Planification du développement urbain

- Zone d'aménagement prioritaire
- Réserve à l'urbanisation

- Cadastre
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\ichiergéodata\aménag\schéma\2génération\2projet\projetgéodata\bae

3.5 Le périmètre d'urbanisation de Roberval

3.5.1 Le portrait de la municipalité

Fondée en 1859 sur les rives du lac Saint-Jean, la municipalité de Roberval occupe un territoire d'une superficie totale de 168 km² dont environ le tiers se retrouve en zone agricole protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

Pour sa part, le périmètre d'urbanisation couvre une superficie de 711,3 ha et il s'agit de la seule municipalité de la MRC dont le milieu urbain donne directement sur le lac Saint-Jean.

La municipalité de Roberval peut compter sur une structure commerciale et de services diversifiée et répondant aux besoins autant de sa population que de celle des municipalités voisines. On y retrouve plusieurs commerces de proximité (station-service, marché d'alimentation, etc.) ainsi que des commerces dont le rayonnement dépasse les limites de la municipalité, notamment son centre commercial. Par ailleurs, le rôle de pôle de services que joue Roberval dans la MRC du Domaine-du-Roy fait en sorte qu'on y retrouve une importante concentration de ce type d'usages, notamment en ce qui a trait aux divers services offerts par les gouvernements (SAAQ, palais de justice, établissement de détention, SAQ, etc.). L'offre de services professionnels est également très diversifiée (juridiques, gouvernementaux, de santé, etc.). Il en est également ainsi pour les services commerciaux.

Pour ce qui est de la desserte en infrastructures, tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels localisés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation sont desservis par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire. Également, la municipalité peut compter sur une alimentation en eau potable de surface et possède deux réservoirs totalisant une capacité de 8 000 m³, soit un localisé sous l'usine de filtration et un second réservoir de compensation situé au rang 1. Les eaux usées sont dirigées et traitées dans des étangs aérés situés à l'extérieur du noyau urbain. La municipalité compte également une caserne incendie construite en 2005 et pouvant être utilisée comme centre de mesures d'urgence (sécurité civile).

3.5.2 Le profil démographique

Avec une population de 10 227 habitants selon les données du recensement de 2011, Roberval demeure la deuxième municipalité la plus peuplée de la MRC du Domaine-du-Roy. Ce positionnement n'a toutefois pas empêché la municipalité d'enregistrer, entre 1991 et 2011, une perte de population de près de 1 400 personnes, soit environ 12 % par rapport à 1991. En comparaison, la population totale de la MRC a diminué de 7 % au cours de la même période.

À l'inverse, le nombre de ménages est en hausse pour la même période, avec un gain de 685 ménages ou de 17,6 % par rapport à 1991, soit une augmentation quelque peu inférieure à celle de l'ensemble de la MRC.

Tableau 3.13 Évolution de la population et des ménages – Roberval

	Évolution						Projection	
	1991	1996	2001	2006	2011	Variation	2024	Variation
Population	11 620	11 640	10 906	10 544	10 227	- 12,0 %	9 225	-9,8 %
Ménage	3 885	4 190	4 240	4 500	4 570	17,6 %	4 475	-2,1 %

Sources : Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011
Institut de la statistique du Québec, Projection de la population des municipalités 2009-2024

Par ailleurs, les plus récentes projections démographiques préparées par l'Institut de la statistique du Québec laissent présager une diminution de la population d'ici 2024 de l'ordre de 9,8 %, alors que le nombre de ménages devrait diminuer légèrement au cours de cette période.

3.5.3 L'évolution du développement

3.5.3.1 Historique des permis de construction

Entre 1999 et 2013, 221 nouvelles résidences ont été construites à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville de Roberval, soit une moyenne d'environ 15 par année. Lorsqu'on analyse également les données relativement aux permis délivrés pour la période couvrant 2009 à 2013, on remarque une légère augmentation alors que la moyenne se chiffre alors à environ 20 nouvelles résidences annuellement.

Cette situation s'explique par le fait que la ville de Roberval a procédé à l'ouverture de nouveaux développements résidentiels ayant connu une demande relativement importante et au sein desquels il ne subsiste pratiquement plus d'emplacements disponibles. Depuis ce temps, la ville a confié l'ouverture de nouvelles rues à des promoteurs privés.

Tableau 3.14 Les permis de construction délivrés – Roberval (1999-2013)

Usage	Localisation		
	Intérieur P.U.	Extérieur P.U.	Total
Résidentiel	221	43	264
Commercial	11	4	15
Industriel	2	19	21
Institutionnel	7	1	8
Agricole	0	1	1
Villégiature	3	17	20
Autres	0	3	3
Total	244	113	357

Source : Registre des permis, municipalité de Roberval, 1999 à 2013

La pression pour le développement d'usages résidentiels et de villégiature hors du périmètre urbain est moindre qu'au sein du milieu urbain au cours de la même période. La présence du lac Saint-Jean constitue certes un incitatif pour s'établir à proximité, mais les secteurs de villégiature hors du secteur urbain sont somme toute limités sur le territoire de Roberval et se limitent principalement le long du boulevard de l'Anse.

Par ailleurs, le développement d'usages autres que ceux mentionnés précédemment a été relativement limité au cours de la même période, comme le démontre le tableau 3.14, à l'exception de quelques permis délivrés pour des usages industriels implantés dans le parc industriel situé au nord du périmètre d'urbanisation, près de l'aéroport.

3.5.3.2 Utilisation du sol et contraintes au développement des fonctions urbaines

Le périmètre d'urbanisation de la municipalité déterminé au schéma d'aménagement de 1988 occupe une superficie de 711,2 ha principalement utilisée à des fins résidentielles et commerciales. À ce jour, près de 77,5 % du périmètre d'urbanisation est occupé par les fonctions urbaines (carte 9).

Par ailleurs, la ville de Roberval a procédé à l'identification des contraintes pouvant affecter le lotissement de ses futurs développements résidentiels. Conséquemment, la planification des fonctions urbaines au sein du périmètre d'urbanisation tiendra compte des éléments suivants :

Secteur de coulées et présence de cours d'eau

Plusieurs cours d'eau traversent dans un axe ouest-est les secteurs de développement prévus pour les usages résidentiels. La ville de Roberval a cru bon les caractériser et orienter le lotissement de ces espaces en prenant en considération cette contrainte. Dans la plupart des cas, les zones ciblées intègrent autant le cours d'eau que sa bande de protection et les escarpements qui les bordent.

Cet exercice a donc permis d'identifier environ 35 hectares qui se doivent d'être soustraits du potentiel de développement de la municipalité.

Développement du futur boulevard urbain

La ville de Roberval prévoit, au cours des prochaines années, développer un boulevard urbain qui ceinturera les développements résidentiels situés au sud-ouest de son périmètre urbain, qui reliera l'entrée nord de la municipalité avec le secteur regroupant ses principaux équipements récréatifs et publics (aréna, polyvalente, etc.).

En conséquence, afin d'être jugée conforme au présent schéma d'aménagement et de développement, les outils d'urbanisme municipaux devront prévoir que ces espaces, d'une superficie d'environ 11,6 ha, seront dédiés à des usages de nature publique.

3.5.4 Planification du développement

3.5.4.1 Les besoins en espaces

Selon la planification d'urbanisme retenue par la ville de Roberval, il subsiste actuellement environ 85,2 ha réservés pour des usages résidentiels dans le périmètre d'urbanisation (en excluant les zones à contrainte). Le service d'urbanisme de la ville a préparé un plan préliminaire de subdivision de l'ensemble des développements résidentiels situés dans le périmètre d'urbanisation permettant d'estimer les possibilités de développement résidentiel de la façon suivante :

- 330 résidences unifamiliales;
- 65 maisons mobiles.

Notons que ces prévisions tiennent compte des modifications au périmètre d'urbanisation proposées à la section 1.5.4.2 et qu'en conséquence, les espaces disponibles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation permettent de répondre, sur un horizon supérieur à 15 ans, à la demande pour des emplacements résidentiels en fonction du rythme de développement actuel de la municipalité.

3.5.4.2 Les modifications au périmètre d'urbanisation

Afin de combler certains besoins en espaces pour la concrétisation de projets de développement, il y a lieu d'apporter quatre modifications au périmètre d'urbanisation de Roberval (carte 10).

Secteur A – Agrandissement de 11,5 ha

Il s'agit de modifier les limites du périmètre d'urbanisation en l'agrandissant d'une superficie de 11,5 ha sur une partie des lots 11-P et 12-P, rang A, du canton Roberval. Cette modification, adjacente à la zone industrielle du boulevard Horace-J.-Beemer, est rendue nécessaire par le projet de construction du nouveau centre de détention régional.

En premier lieu, dans le dossier 356642 daté du 19 septembre 2008, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) rendait une décision en exclusion pour une superficie de 7 ha. Cette décision avait pour but de rendre possible l'implantation du futur centre de détention de Roberval dans le secteur du boulevard Horace-J.-Beemer.

Toutefois, en raison de contraintes d'ordre technique, l'emplacement initial prévu du centre de détention a dû être revu et déplacé vers le nord-est. Cette modification a nécessité une seconde demande en exclusion à la CPTAQ, autorisée dans le dossier 370219 le 18 mars 2011. Cette décision vient exclure une superficie additionnelle de 7,2 ha de la zone agricole, dont une superficie de 4,4 hectares se greffera au périmètre d'urbanisation.

Cette situation vise à respecter l'entente intervenue avec le Syndicat de base de l'UPA de Val-Jalbert, maintenant intégré au Syndicat local Domaine-du-Roy, entente stipulant que les modifications apportées au périmètre d'urbanisation de la ville de Roberval n'ajouteront pas de contraintes supplémentaires aux agriculteurs contigus, notamment en regard du *Règlement de contrôle intérimaire 153-2002 visant la cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole* et des normes relatives à l'épandage de fumier en périphérie d'un périmètre d'urbanisation (bande de protection de 75 m). En conséquence, les limites modifiées du périmètre d'urbanisation ne reprennent pas la délimitation du terrain du centre de détention, ce qui permet de conserver une distance minimale de 75 m entre l'immeuble et la propriété de l'agriculteur le plus près.

Ainsi, l'agrandissement du périmètre d'urbanisation dans ce secteur se compose de la superficie exclue à la décision n° 356642 (7 ha) ainsi que d'une portion des 7,3 ha exclue par la décision n° 370219 de la CPTAQ (4,4 ha), pour une superficie totale à inclure au périmètre d'urbanisation de Roberval de 11,5 ha et destinée à l'implantation du centre de détention régional. La grande affectation du territoire « urbaine » reprend cependant les limites des exclusions accordées par la CPTAQ, soit 14,2 ha.

Secteur B – Réduction de 19,5 ha

Il s'agit ici de modifier le périmètre d'urbanisation en retranchant une superficie de 19,5 ha sur une partie des lots 67 à 75, rang B, canton Roberval. Cette réduction fait également suite à l'entente intervenue avec l'UPA lors des négociations pour l'exclusion d'une portion de la zone agricole pour la réalisation du projet de centre de détention prévoyant que des espaces faisant actuellement partie du périmètre d'urbanisation de la ville de Roberval seraient retranchés de celui-ci et inclus à la zone agricole permanente. La proposition faite par la ville à l'UPA était d'inclure une superficie au moins équivalente à celle à exclure.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place du futur boulevard urbain (rocade) de la ville de Roberval, une partie des espaces se retrouvant à l'ouest de la nouvelle voie devra être retranchée du périmètre d'urbanisation pour être remise en zone agricole permanente. Une majeure partie de cette superficie est d'ailleurs déjà utilisée à des fins agricoles.

Secteur C – Agrandissement de 0,23 ha

La Ville de Roberval projette de construire une nouvelle voie de desserte ceinturant le milieu urbain de la municipalité à partir du feu de circulation situé à l'intersection de la route 169 et du boulevard Horace-J.-Beemer pour rejoindre le garage municipal localisé sur l'avenue Roberval. Pour ce faire, un agrandissement du périmètre d'urbanisation d'une superficie d'environ 2 300 m² est nécessaire sur une partie du lot 76, rang B, canton Roberval, le tout ayant pour but de faire coïncider la limite du périmètre d'urbanisation avec l'emprise de la nouvelle voie.

Secteur D – Agrandissement de 2,7 ha

Un troisième agrandissement est projeté à l'entrée sud de la municipalité afin d'agrandir la zone commerciale qu'on y retrouve. Cette zone, d'une profondeur d'environ 40 m, est située en bordure du boulevard Marcotte, et l'on y retrouve quelques espaces disponibles pour l'implantation de commerces. L'agrandissement de ce secteur, sur une partie des lots 32, 33 et 34, rang B, canton Roberval, permettrait de porter la profondeur des terrains à 120 m.

Tableau 3.15 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la ville de Roberval

Vocation	Situation avant modifications				Modifications proposées au PU			Situation finale	
	Superficie totale dans le PU	Milieu bâti	Contraintes	Superficie disponible	Réduction	Agrandissement		Superficie totale dans le PU	Superficie disponible
						Bâti	Vacant		
Commerciale	113,9	108,6	0,2	5,1	0,0	2,7	0,0	116,6	5,1
Industrielle	70,4	51,9	0,0	18,5	0,0	0,0	5,5	75,9	24,0
Publique	129,6	100,1	23,6	5,9	0,0	6,2	0,0	135,8	5,9
Résidentielle	386,2	279,8	20,9	85,5	19,5	0,0	0,0	366,7	66,0
Récréative	11,1	11,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	11,1	0,1
Total	711,2	551,4	44,7	115,1	19,5	8,9	5,5	706,1	101,1
%	100,0%	77,5%	6,3%	16,2%				100,0%	14,3%

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015

3.5.4.3 Détermination des zones d'aménagement prioritaire et réserves à l'urbanisation

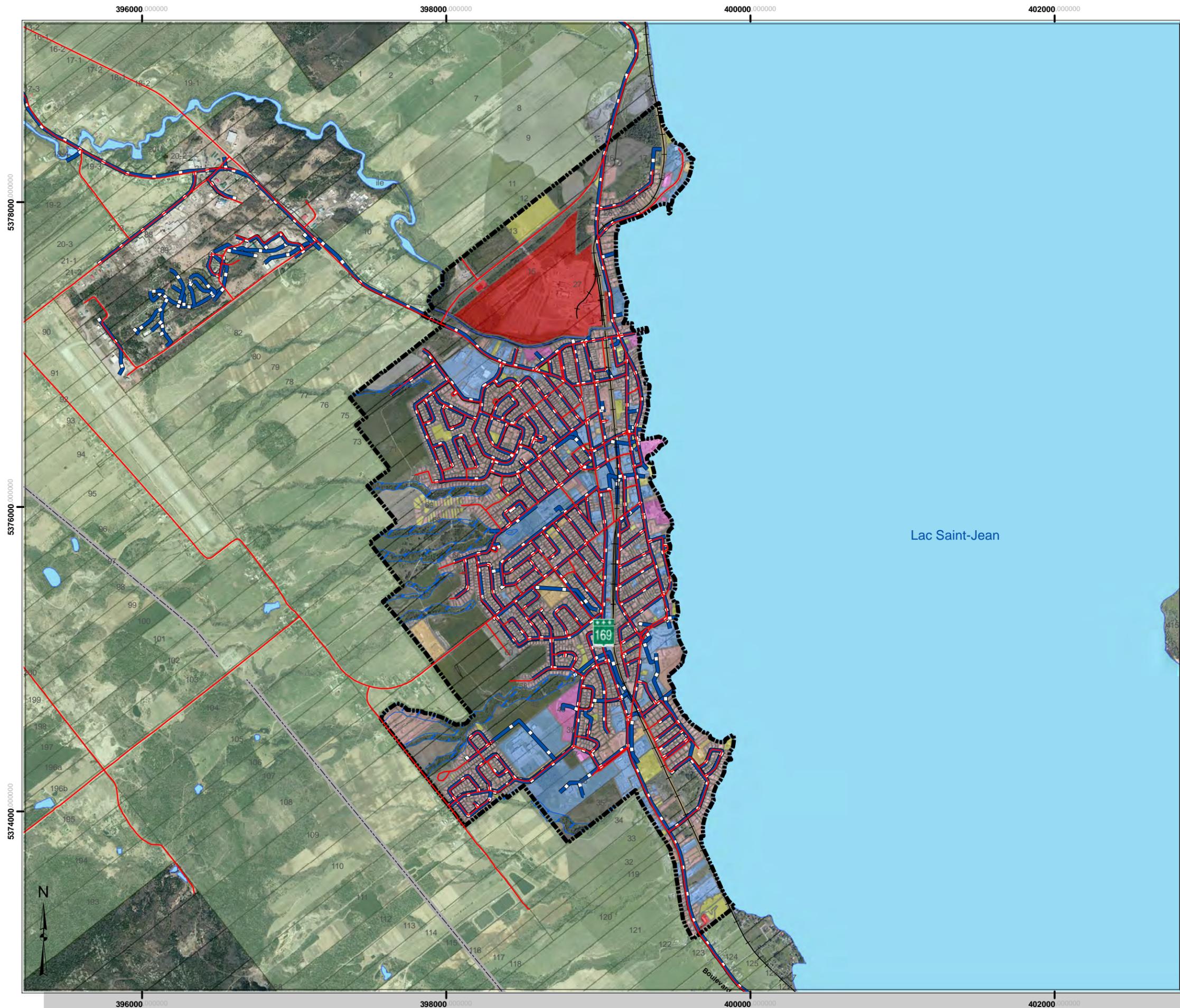
Afin de tenir compte de l'importance des espaces disponibles au sein du périmètre d'urbanisation, la carte 10 identifie 10 zones d'aménagement prioritaire vers lesquelles le développement résidentiel sur un horizon de 15 ans sera orienté.

On y identifie également 7 zones en réserve à l'urbanisation qui pourront être développées suivant la procédure de gestion de ces zones prévue à la section 4.4 du document complémentaire.

Tableau 3.16 Besoins en espaces et planification du développement - Roberval

Fonctions	Constructions 1999-2013	Besoins estimés / 15 ans (ha)	Espaces disponibles (ha)	Planification (ha)	
				<i>Prioritaire</i>	<i>Réserve</i>
Résidentielle	221	33,15	66,0	36,8	29,2
Horizon de développement (années)				16,7	13,2

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 9

**Utilisation du sol dans le périmètre
d'urbanisation**

Ville de Roberval

- Périmètre d'urbanisation**
- Limite du périmètre d'urbanisation (1988)
- Utilisation du sol**
- Résidentielle
 - Commerciale et de services
 - Industrielle
 - Institutionnelle
 - Récréative
 - Autres
- Contraintes au développement**
- Secteur non constructible
- Infrastructures publiques**
- Réseau d'aqueduc et d'égout
 - Zone agricole
 - Cadastre
 - Chemin de fer
 - Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2014

F:\fichiergéodata\aménag\schéma\2génération\2projet\projetgéodatabae

396000 000000

398000 000000

400000 000000

402000 000000

5378000 000000

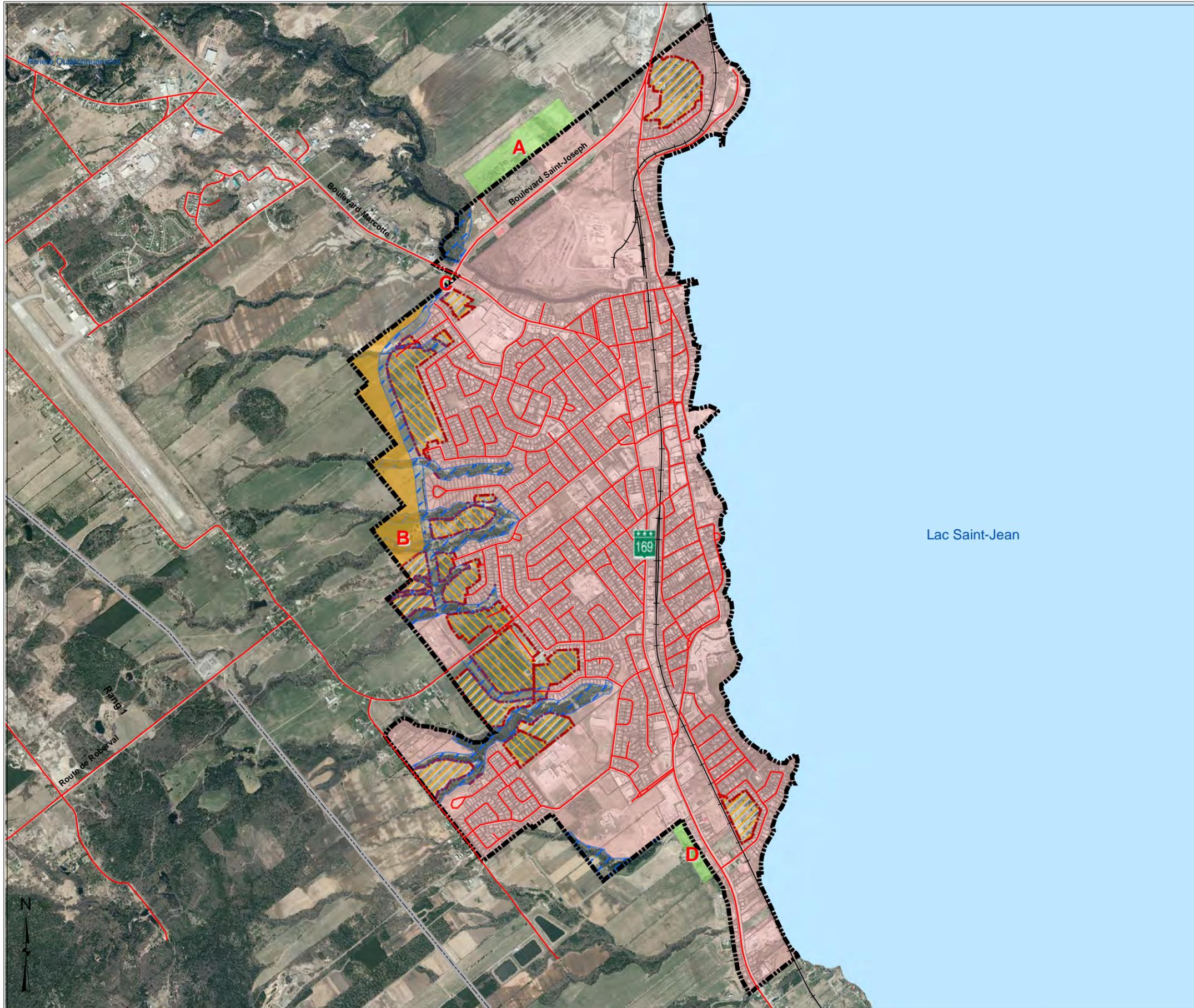
5376000 000000

5374000 000000

5378000

5376000

5374000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 10

**Planification du développement dans
le périmètre d'urbanisation**

Ville de Roberval

Périmètre d'urbanisation

—●—●—●—●— Limite du périmètre d'urbanisation

■ Milieu bâti

Modifications au périmètre d'urbanisation

■ Secteur à inclure au périmètre d'urbanisation

■ Secteur à exclure du périmètre d'urbanisation

Planification du développement urbain

■ Zone d'aménagement prioritaire

■ Réserve à l'urbanisation

Contraintes au développement

■ Secteur non constructible

■ Cadastre

—+— Chemin de fer

— Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2013

F:\fichiergéodata\aménag\schéma\2génération\2projet\projetgéodatabae

396000

398000

400000

402000

3.6 Le périmètre d'urbanisation de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

3.6.1 Le portrait de la municipalité

Territoire à vocation résolument agroforestière, la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean se retrouve à l'extrémité est de la MRC du Domaine-du-Roy. Couvrant une superficie totale de 158 km², dont environ 43 km² se retrouvent en zone agricole protégée par la LPTAA, elle se situe dans un territoire où la forêt prédomine. Pour sa part, le périmètre d'urbanisation couvre une superficie de 80,3 ha et est traversé par la rivière Métabetchouane.

La municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean possède une structure commerciale et de services minimale, comptant à peine sur les principaux services de proximité. Ainsi, la municipalité possède encore un centre de services financiers et une école primaire. Dernièrement, la population s'est regroupée pour former une coopérative, le Relais Saint-André, permettant d'exploiter le dernier poste d'essence de la municipalité, comprenant un dépanneur et un restaurant, et faisant également office de relais de motoneige et de quad. Les citoyens de la municipalité doivent donc se déplacer dans les municipalités voisines pour avoir accès à des commerces et des services plus diversifiés. Notons que la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean loue des locaux à la caisse Desjardins du Domaine-du-Roy dans le bâtiment abritant ses bureaux et opère elle-même le comptoir postal.

Pour ce qui est de la desserte en infrastructures, tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels localisés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation sont desservis par l'aqueduc et l'égout sanitaire. Également, la municipalité peut compter sur une alimentation en eau potable de nature souterraine et possède un réservoir d'une capacité de 440 m³. Toutefois, les eaux usées de la municipalité ne sont pas traitées et sont rejetées directement dans la rivière Métabetchouane. En fait, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean est la seule municipalité de la MRC dont les eaux usées ne subissent aucun traitement avant d'être rejetées à l'environnement. La municipalité travaille actuellement à un projet qui permettrait de remédier à la situation.

3.6.2 Le profil démographique

Plus petite municipalité de la MRC en termes de population, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean est considérée comme étant une municipalité dévitalisée selon les indicateurs du MAMOT. Depuis 1991, la population a subi une baisse considérable menaçant la survie de la municipalité, de l'ordre de 19 %, alors que les ménages ont augmenté de 14 % au cours de la même période.

Tableau 3.17 Évolution de la population et des ménages – Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

	Évolution						Projection	
	1991	1996	2001	2006	2011	Variation	2024	Variation
Population	600	580	554	484	488	-19,3 %	n/d	n/d
Ménage	175	213	190	190	200	14,3 %	n/d	n/d

Sources : Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011

Quant aux projections démographiques, comparativement aux autres municipalités de la MRC, aucune donnée n'est disponible pour Saint-André-du-Lac-Saint-Jean puisque l'Institut de la statistique du Québec ne les réalise que pour les municipalités de 500 habitants et plus. Toutefois, il est permis de

croire que si la tendance n'est pas inversée, tant la population et le nombre de ménages seront inférieurs en 2024 à ce qu'ils étaient en 2011.

3.6.3 L'évolution du développement

3.6.3.1 Historique des permis de construction

L'analyse des permis de construction délivrés entre 1999 et 2013 démontre qu'en ce qui concerne le développement des fonctions urbaines, le périmètre d'urbanisation de Saint-André a très peu évolué. En effet, seulement trois nouvelles constructions résidentielles s'y sont implantées au cours de cette période. Cette situation peut être attribuable à deux éléments, soit l'attrait limité du milieu urbain de cette petite municipalité et les problématiques reliées à l'absence de système communautaire de traitement des eaux usées.

Tableau 3.18 Les permis de construction délivrés – Saint-André-du-Lac-Saint-Jean (1999-2013)

Usage \ Localisation	Localisation		Total
	Intérieur P.U.	Extérieur P.U.	
Résidentiel	3	6	9
Commercial	0	0	0
Industriel	0	1	1
Institutionnel	0	0	0
Agricole	0	1	1
Villégiature	0	31	31
Autres	0	3	3
Total	3	42	45

Source : Registre des permis, municipalité de Saint-André, 1999 à 2013

Par contre, l'omniprésence du milieu forestier au sein de cette municipalité favorise le développement des usages de villégiature en bordure des lacs et cours d'eau, particulièrement de la rivière Métabetchouane, comme en font foi les 31 permis à des fins de villégiature délivrés lors des 15 dernières années. En ce qui concerne les autres usages, leur développement a été à toutes fins utiles inexistant.

3.6.3.2 Utilisation du sol et contraintes au développement des fonctions urbaines

Le périmètre d'urbanisation de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean déterminé au schéma d'aménagement de 1988 occupe une superficie de 80,3 ha, principalement utilisée à des fins résidentielles. À ce jour, 49,8 % de cet espace supporte des usages de nature urbaine (carte 11).

Par ailleurs, le fait que le village soit scindé en deux par la rivière Métabetchouane apporte un cachet particulier, mais également des contraintes au développement pour les fonctions urbaines.

Bandes de protection riveraines et secteurs de forte pente

En raison de la présence de la rivière Métabetchouane qui longe le périmètre d'urbanisation sur plus de 2 km, des bandes de protection riveraine s'appliquent sur une largeur variant de 10 à 15 m en fonction de la pente du talus. Dans le cas présent, les abords de la rivière étant très escarpés, la norme la plus restrictive s'applique.

Également, au-delà de la protection des rives, ces forts talus limitent les possibilités de développement et sont conséquemment identifiés comme étant des contraintes. Du coup, l'ensemble de ces espaces est soustrait des superficies disponibles pour le développement urbain, soit une superficie totale de 15,3 hectares.

3.6.4 Planification du développement

3.6.4.1 Les besoins en espaces

Comme le démontre le tableau 3.19, la disponibilité d'espaces au sein du périmètre d'urbanisation de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean demeure importante, et ce, à tous les niveaux.

D'ailleurs, l'analyse des permis de construction est sans équivoque; le développement résidentiel a été presque inexistant au cours des 15 dernières années. En conséquence, au rythme actuel, les espaces réservés principalement pour les usages résidentiels pourront répondre aux besoins pour plusieurs années.

3.6.4.2 Les modifications au périmètre d'urbanisation

Étant donné l'importance des espaces disponibles dans le périmètre d'urbanisation de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et le rythme de développement actuel, aucune modification n'est apportée à ce dernier.

Tableau 3.19 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-André

Vocation	Situation avant modifications				Modifications proposées au PU			Situation finale	
	Superficie totale dans le PU	Milieu bâti	Contraintes	Superficie disponible	Réduction	Agrandissement		Superficie totale dans le PU	Superficie disponible
						Bâti	Vacant		
Agricole	1,7	0,0	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0	1,7	1,7
Mixte	17,4	16,5	0,3	0,6	0,0	0,0	0,0	17,4	0,6
Publique/Institutionnelle	40,7	15,0	13,1	12,6	0,0	0,0	0,0	40,7	12,6
Résidentielle	20,5	8,5	1,9	10,1	0,0	0,0	0,0	20,5	10,1
Total	80,3	40,0	15,3	25,0	0,0	0,0	0,0	80,3	25,0
%	100,0%	49,8%	19,1%	31,1%				100,0%	31,1%

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015

3.6.4.3 Détermination des zones d'aménagement prioritaire et réserves à l'urbanisation

Afin de tenir compte de l'importance des espaces disponibles au sein du périmètre d'urbanisation, la carte 12 identifie une zone d'aménagement prioritaire vers laquelle le développement résidentiel sur un horizon de 15 ans sera orienté.

On y identifie également 4 zones en réserve à l'urbanisation qui pourront être développées suivant la procédure de gestion de ces zones prévue à la section 4.4 du document complémentaire.

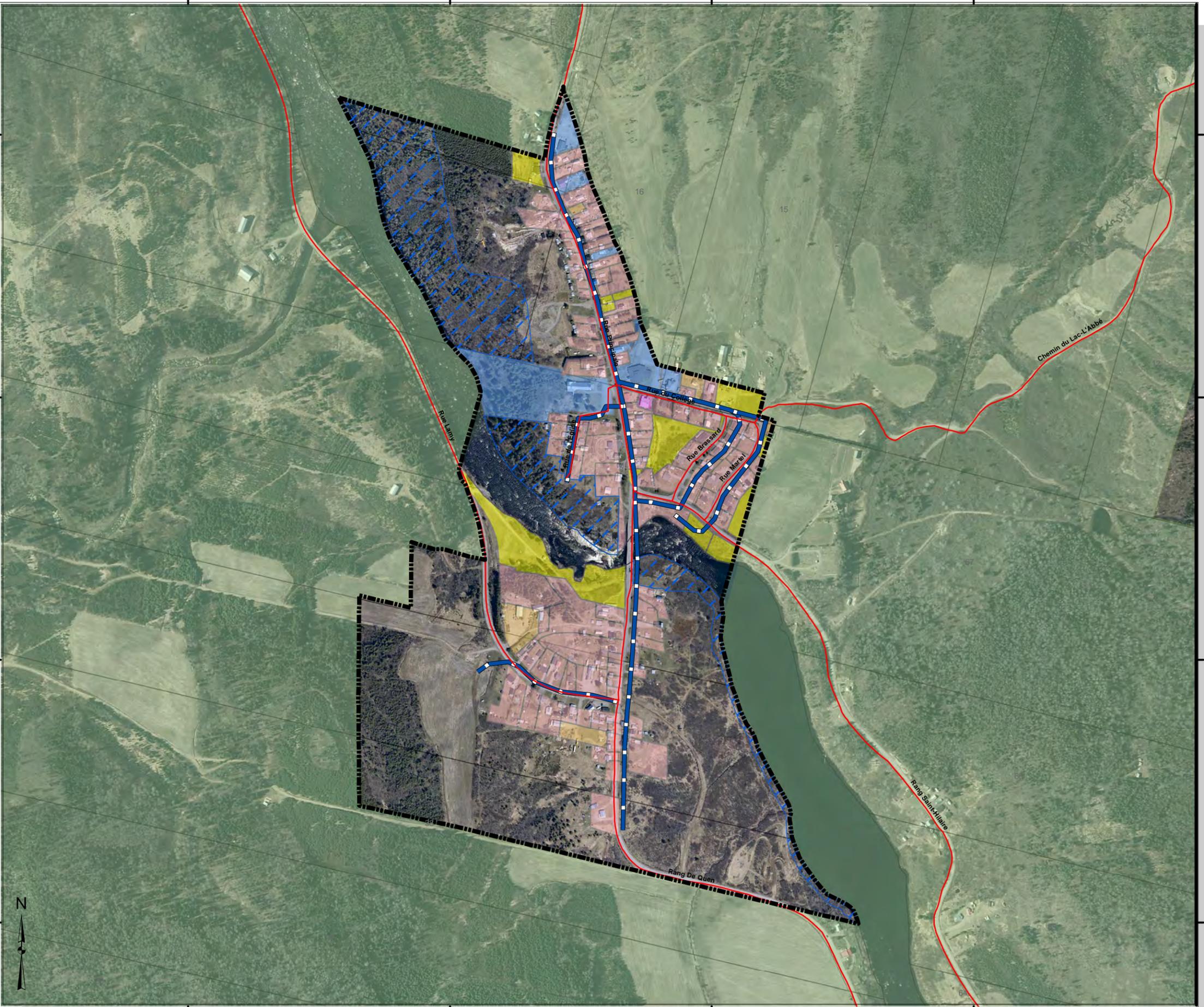
Tableau 3.20 Situation Besoins en espaces et planification du développement – Saint-André

Fonctions	Constructions 1999-2013	Besoins estimés /15 ans (ha)	Espaces disponibles (ha)	Planification (ha)	
				<i>Prioritaire</i>	<i>Réserve</i>
Résidentielle	3	0,45	10,1	1,4	8,7
Horizon de développement (années)				46,7	290,0

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015

416000 000000 416500 000000 417000 000000 417500 000000

5354500 000000 5354000 000000 5353500 000000 5353000 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 11

**Utilisation du sol dans le périmètre
d'urbanisation**

**Municipalité de Saint-André-du-
Lac-Saint-Jean**

Périmètre d'urbanisation

--- Limite du périmètre d'urbanisation (1988)

Utilisation du sol

- Résidentielle
- Commerciale et de services
- Institutionnelle
- Récréative
- Autres

Contraintes au développement

Secteur non constructible

Infrastructures publiques

Réseau d'aqueduc et d'égout

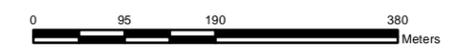
Zone agricole

Cadastre

Chemin de fer

Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**

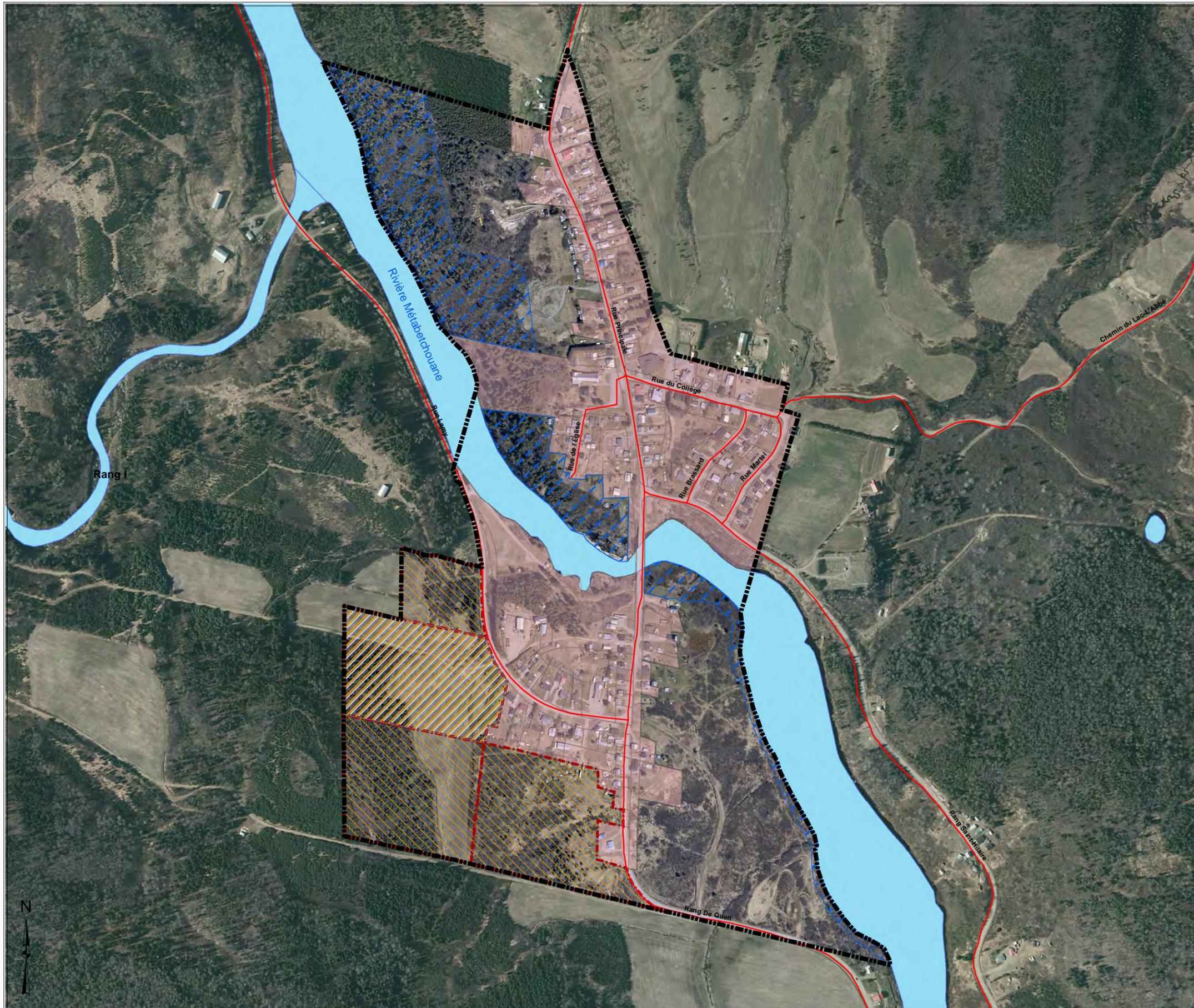


Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2014

F:\fichiergéodata\aménag\schéma\2génération\2projet\projetgéodatabase

416000 000000 416500 000000 417000 000000 417500 000000



5354000 000000

5354000

5353000 000000

5353000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 12

**Planification du développement dans
le périmètre d'urbanisation**

**Municipalité de Saint-André-du-
Lac-Saint-Jean**

Périmètre d'urbanisation

- Limite du périmètre d'urbanisation
- Milieu bâti

Planification du développement urbain

- Zone d'aménagement prioritaire
- Réserve à l'urbanisation

Contraintes au développement

- Secteur non constructible

Cadastre

Chemin de fer

Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\fichier\géodata\aménag\schéma\2\génératio\2\projet\projetgéodatabae

3.7 Le périmètre d'urbanisation de Sainte-Hedwidge

3.7.1 Le portrait de la municipalité

Située dans un environnement où l'agriculture laisse place au milieu forestier, la municipalité de Sainte-Hedwidge occupe une superficie totale de 469 km². De ce territoire, 47 km² se retrouvent en zone agricole protégée par la LPTAA. L'immense territoire forestier de la municipalité en fait un lieu recherché pour la villégiature et les activités récréatives qui s'y rattachent.

Pour sa part, le périmètre d'urbanisation couvre une superficie de 204 ha et est traversé par la rivière Quiatchouaniche.

La municipalité est dotée d'une structure de services de proximité relativement peu développée. La structure commerciale et de services compte sur la présence d'un marché d'alimentation jumelé à la station-service. Quant aux différents services, on retrouve encore dans la municipalité une école primaire, une église, un centre de services financiers, etc.

Pour ce qui est de la desserte en infrastructures, tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels situés dans le périmètre d'urbanisation sont desservis par l'aqueduc et les égouts sanitaires et pluviaux. La municipalité est alimentée en eau potable d'origine souterraine et possède un réservoir d'une capacité de 340 m³. Les eaux usées sont pour leur part traitées dans des étangs aérés localisés dans le périmètre d'urbanisation, à proximité de la rue Élie. La municipalité est également dotée d'un service de sécurité incendie.

3.7.2 Le profil démographique

Entre 1991 et 2011, la municipalité de Sainte-Hedwidge a connu une légère baisse de sa population de l'ordre de 7 %, soit 61 habitants. Cette diminution est légèrement supérieure à celle ayant été constatée pour l'ensemble de la MRC au cours de la même période.

Par ailleurs, le nombre de ménages a connu une situation inverse puisque le recensement de 2011 a permis de démontrer que ces derniers ont connu une augmentation importante lors de cette période, avec un ajout de 90 ménages (33 %). Cette hausse est plus importante que la moyenne de la MRC du Domaine-du-Roy qui s'établissait à 25 % entre 1991 et 2011.

Tableau 3.21 Évolution de la population et des ménages – Sainte-Hedwidge

	Évolution						Projection	
	1991	1996	2001	2006	2011	Variation	2024	Variation
Population	885	863	843	820	824	- 6,9 %	975	18,3 %
Ménage	270	303	295	365	360	33 %	470	30,6 %

Sources : Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011

Institut de la statistique du Québec, Projection de la population des municipalités 2009-2024

Par ailleurs, si l'on se fie aux projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population et les ménages de Sainte-Hedwidge devraient connaître d'importantes hausses d'ici 2024. Ces augmentations seraient respectivement de l'ordre de 18 et 30 %.

3.7.3 L'évolution du développement

3.7.3.1 Historique des permis de construction

L'analyse des permis de construction délivrés entre 1999 et 2013 démontre qu'en ce qui concerne le développement des fonctions urbaines, 13 nouvelles résidences se sont ajoutées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Saint-Hedwidge, soit environ une par année.

Par ailleurs, l'importance du territoire forestier de tenure publique au sein de cette municipalité favorise le développement de la villégiature en raison de la présence de nombreux lacs et cours d'eau, comme le démontrent les 19 permis pour de nouvelles constructions principales de villégiature délivrés lors des 15 dernières années. D'ailleurs, on retrouve d'importantes concentrations de chalets sur différents plans d'eau d'importance, notamment le lac Rond et le lac aux Iroquois, où l'on retrouve maintenant des résidences permanentes. En ce qui concerne les autres usages, leur développement a été à toutes fins utiles inexistant.

Tableau 3.22 Les permis de construction délivrés – Sainte-Hedwidge (1999-2013)

Usage	Localisation		
	Intérieur P.U.	Extérieur P.U.	Total
Résidentiel	13	9	22
Commercial	0	1	1
Industriel	0	0	0
Institutionnel	0	0	0
Agricole	0	1	1
Villégiature	1	19	20
Autres	0	0	0
Total	14	30	44

Source : Registre des permis, municipalité de Sainte-Hedwidge, 1999 à 2013

3.7.3.2 Utilisation du sol et contraintes au développement des fonctions urbaines

Le périmètre d'urbanisation de Sainte-Hedwidge déterminé au schéma d'aménagement de 1988 occupe une superficie de 203,8 ha, principalement utilisée à des fins résidentielles. À ce jour, 31,8 % de cet espace supporte des usages de nature urbaine (carte 13).

Par ailleurs, le fait que le village soit scindé en deux par la rivière Ouatouchouaniche apporte un cachet particulier, mais également des contraintes au développement pour les fonctions urbaines.

Bandes de protection riveraine

En raison de la présence de la rivière Ouatouchouaniche qui longe le périmètre d'urbanisation sur plus de 4 km, des bandes de protection riveraine s'appliquent sur une largeur variant de 10 à 15 m en fonction de la pente du talus.

Conséquemment, une superficie de 12 hectares est soustraite des espaces disponibles au développement en raison de cette contrainte naturelle, ce qui porte à 37,7 % le coefficient d'occupation dans le périmètre d'urbanisation.

3.7.4 Planification du développement

3.7.4.1 Les besoins en espaces

Comme le démontre le tableau 3.23, la disponibilité d'espaces au sein du périmètre d'urbanisation de Sainte-Hedwidge demeure importante, notamment pour le développement résidentiel.

D'ailleurs, l'analyse des permis de construction est sans équivoque; le développement résidentiel a été presque inexistant au cours des 15 dernières années. En conséquence, au rythme actuel, les espaces réservés aux usages résidentiels et industriels pourraient répondre aux besoins pour plusieurs années encore.

3.7.4.2 Les modifications au périmètre d'urbanisation

Deux modifications sont apportées aux limites du périmètre d'urbanisation de Sainte-Hedwidge (carte 14) :

Secteur A – Agrandissement de 5,6 ha

Dans un premier temps, le périmètre d'urbanisation de Sainte-Hedwidge est modifié afin d'inclure une superficie de 5,6 ha actuellement en zone agricole et comprise entre le ruisseau Guay, la rivière Ouiatchouaniche et la route de Sainte-Hedwidge. Cette modification vient inclure au milieu urbain une parcelle de terre à faible potentiel agricole en raison des contraintes qui y sont reliées, tout en permettant à la municipalité d'y développer des usages résidentiels dans un secteur recherché pour sa proximité à la rivière et à la route collectrice menant à la ville de Roberval.

Secteur B – Réduction de 27,1 ha

Les superficies prévues à l'intérieur du périmètre d'urbanisation identifié au premier schéma d'aménagement étant plus que suffisantes pour subvenir aux besoins de développement de la municipalité, une soustraction de 27,1 ha, correspondant à une partie du lot 3, rang 6, canton Roberval est prévue pour le périmètre d'urbanisation de Sainte-Hedwidge. Cette modification vise également à compenser les superficies visées par l'agrandissement prévu dans le secteur A.

Tableau 3.23 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Hedwidge

Vocation	Situation avant modifications				Modifications proposées au PU			Situation finale	
	Superficie totale dans le PU	Milieu bâti	Contraintes	Superficie disponible	Réduction	Agrandissement		Superficie totale dans le PU	Superficie disponible
						Bâti	Vacant		
Agricole	82,3	2,8	1,0	78,5	24,7	0,0	0,0	57,6	53,8
Industrielle	18,6	7,9	2,3	8,4	0,0	0,0	0,0	17,7	8,4
Mixte	22,4	16,8	0,0	5,6	0,0	0,0	0,0	22,4	5,6
Publique	41,7	14,7	6,4	20,6	2,4	0,0	0,0	39,3	18,2
Résidentielle	39,0	24,1	2,3	12,6	0,0	0,0	5,5	44,5	18,1
Total	204,0	66,3	12,0	125,7	27,1	0,0	5,5	182,4	104,19
%	100,0 %	32,5 %	5,9 %	61,6 %				100,0 %	57,12 %

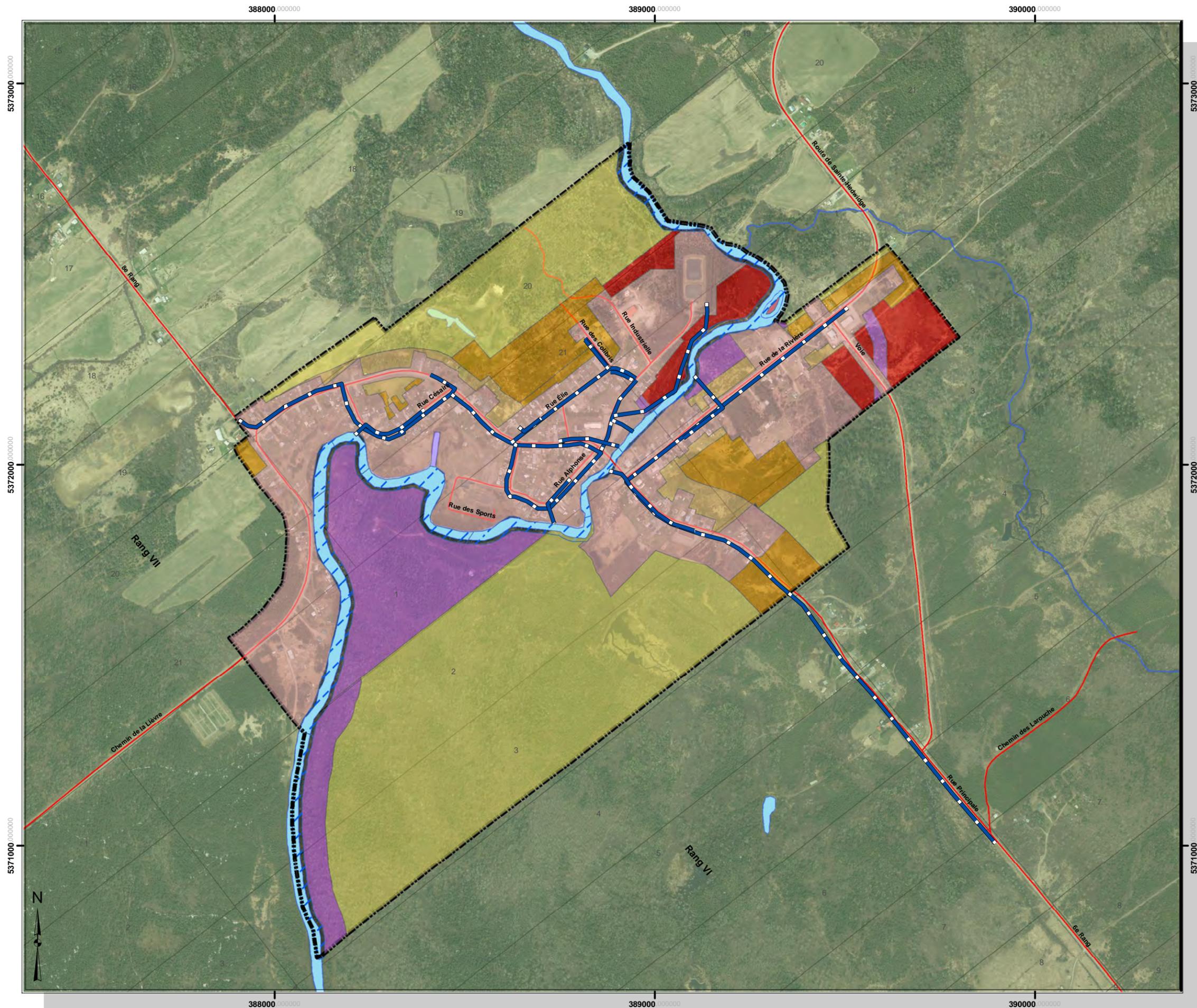
3.7.4.3 Détermination des zones d'aménagement prioritaire et réserves à l'urbanisation

Afin de tenir compte de l'importance des espaces disponibles au sein du périmètre d'urbanisation, la carte 14 identifie une zone d'aménagement prioritaire vers laquelle le développement résidentiel sur un horizon de 15 ans sera orienté.

On y identifie également 3 zones en réserve à l'urbanisation qui pourront être développées suivant la procédure de gestion de ces zones prévue à la section 4.4 du document complémentaire.

Tableau 3.24 Besoins en espace et planification du développement – Sainte-Hedwidge

Fonction	Constructions 1999-2013	Besoins estimés /15 ans (ha)	Espaces disponibles (ha)	Planification (ha)	
				Prioritaire	Réserve
Résidentielle	10	1,5	18,1	2,9	15,2
Horizon de développement (années)				29,0	152,0



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 13

**Périmètre d'urbanisation
Espaces disponibles et contraintes
au développement**

Municipalité de Sainte-Hedwidge

Périmètre d'urbanisation

- Limite du périmètre d'urbanisation (1988)
- Milieu bâti

Espaces disponibles (vocation)

- Agricole
- Industrielle
- Mixte
- Publique
- Résidentielle

Contraintes au développement

- Secteur non constructible

Infrastructures publiques

- Réseau d'aqueduc et d'égout
- Zone agricole
- Cadastre
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

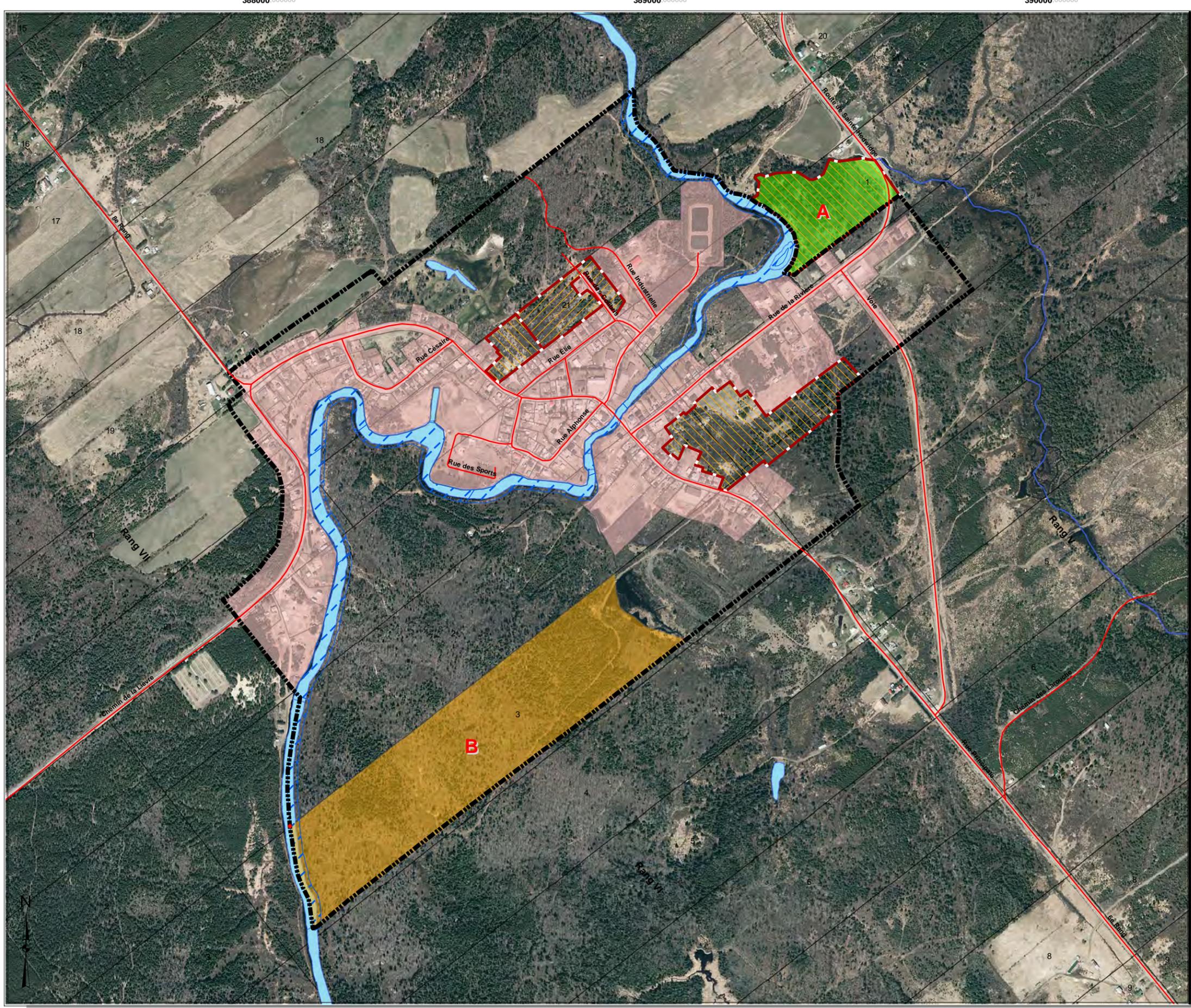
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2014

F:\fichier\g\odata\aménag\schéma\2\général\2\projet\projet\g\odatabae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 14

**Planification du développement dans
le périmètre d'urbanisation**
Municipalité de Sainte-Hedwidge

Périmètre d'urbanisation

--- Limite du périmètre d'urbanisation

■ Milieu bâti

Modifications au périmètre d'urbanisation

■ Secteur à inclure au périmètre d'urbanisation

■ Secteur à exclure du périmètre d'urbanisation

Planification du développement urbain

■ Zone d'aménagement prioritaire

■ Réserve à l'urbanisation

Contraintes au développement

■ Secteur non constructible

■ Cadastre

—+— Chemin de fer

— Ligne de transport d'énergie

**Service
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2011

F:\fichier\geodata\amenag\schema\2gen\generatio\2projet\projet\geodatabase

3.8 Le périmètre d'urbanisation de Saint-Félicien

3.8.1 Le portrait de la municipalité

Municipalité la plus importante de la MRC du Domaine-du-Roy en ce qui a trait à la population, Saint-Félicien couvre une superficie totale d'environ 360 km² dont près des trois quarts se retrouvent en zone agricole permanente. Le territoire actuel de Saint-Félicien découle de la fusion avec la municipalité rurale de Saint-Méthode en 1996. L'économie repose en grande partie sur les activités industrielles et l'agriculture, mais aussi sur le tourisme avec la présence du Zoo sauvage de Saint-Félicien et d'importants secteurs de villégiature.

La municipalité compte aujourd'hui deux périmètres d'urbanisation couvrant un total de 1 044 ha. Chacun de ces espaces est traversé par un cours d'eau important, soit la rivière Ashuapmushuan pour celui du secteur Saint-Félicien et la rivière Ticouapé pour celui du secteur Saint-Méthode.

On retrouve sur le territoire de Saint-Félicien une structure commerciale et de services très développée et diversifiée, misant autant sur les principaux services de proximité que sur des commerces desservant les municipalités voisines. On y retrouve, entre autres, plusieurs institutions financières, commerces de détail, marchés d'alimentation et autres services commerciaux (avocat, notaire, etc.). Par contre, du côté du secteur Saint-Méthode, les commerces de proximité sont pratiquement tous disparus au cours des dernières années, forçant ainsi les citoyens de cette partie du territoire à se déplacer pour avoir accès à des biens de consommation nécessaires à la vie de tous les jours.

Au-delà de la structure commerciale et des services, les principaux réseaux et infrastructures desservent l'ensemble des bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels au sein des périmètres d'urbanisation. Également, l'aqueduc et les égouts sanitaires et pluviaux sont présents dans les deux noyaux urbains. De plus, la municipalité peut également compter sur une alimentation en eau potable de nature souterraine et possède deux réservoirs d'eau potable d'une capacité totale d'environ de 6 500 m³. Les eaux usées de la municipalité sont pour leur part dirigées vers deux installations de traitement dans chacun des périmètres d'urbanisation. Finalement, on trouve sur le territoire de Saint-Félicien deux casernes de sécurité incendie ainsi qu'un poste de la Sûreté du Québec.

3.8.2 Le profil démographique

Avec ses 10 278 habitants, Saint-Félicien représentait la municipalité la plus importante dans la MRC en 2011. Une légère diminution de sa population de 1,1 % fut enregistrée entre 1991 et 2011, faisant en sorte que selon les projections démographiques, Saint-Félicien demeurera la principale ville de la MRC en 2024 avec une population légèrement supérieure à celle de 2011.

Par ailleurs, les ménages ont connu une forte augmentation pour la période 1991-2011, soit une hausse approchant les 40 %, et cette tendance devrait se maintenir au cours des 15 prochaines années puisque les prévisions sont de l'ordre d'une hausse de 13,6 % d'ici 2024.

Tableau 3.25 Évolution de la population et des ménages – Saint-Félicien

	Évolution						Projection	
	1991	1996	2001	2006	2011	Variation	2024	Variation
Population	10 400	10 797	10 622	10 477	10 278	- 1,2 %	10 420	1,4 %
Ménage	3 190	3 992	4 070	4 400	4 385	37,4 %	4 980	13,6 %

Sources : Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011
Institut de la statistique du Québec, Projection de la population des municipalités 2009-2024

Par ailleurs, si l'on se fie aux projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population de Saint-Félicien devrait augmenter légèrement d'ici 2014 (1,2 %), alors que d'un autre côté, le nombre de ménages de ville devrait connaître une hausse importante pour la même période, soit de l'ordre de 13,6 %.

3.8.3 L'évolution du développement

3.8.3.1 Historique des permis de construction

L'analyse des permis de construction délivrés entre 1999 et 2013 par la ville de Saint-Félicien démontre un fort développement des fonctions urbaines au sein du périmètre d'urbanisation, notamment sur le plan résidentiel avec une moyenne d'environ 20 nouvelles résidences par année au cours de cette période. D'ailleurs, près de 90 % des nouveaux usages résidentiels s'y sont implantés depuis 15 ans dans le milieu urbanisé félicinois.

Tableau 3.26 Les permis de construction délivrés – Saint-Félicien (1999-2013)

Localisation Usage	Localisation		
	Intérieur P.U.	Extérieur P.U.	Total
Résidentiel	280	32	312
Commercial	14	3	17
Industriel	18	0	18
Institutionnel	6	1	7
Agricole	0	6	6
Villégiature	1	149	150
Autres	0	0	0
Total	319	291	520

Source : Registre des permis, municipalité de Saint-Félicien, 1999 à 2013

Les usages de villégiature se sont également fortement développés depuis 1999, avec 149 permis délivrés à cette fin à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Cette situation s'explique de deux manières, soit par l'importance du milieu riverain à Saint-Félicien (présence du lac Saint-Jean et de trois grandes rivières) ainsi que le phénomène de conversion des résidences secondaires en résidences principales, souvent par la reconstruction complète des bâtiments qui se retrouvaient sur un emplacement.

3.8.3.2 Utilisation du sol et contraintes au développement des fonctions urbaines

Au total, les périmètres d'urbanisation de Saint-Félicien figurant au schéma d'aménagement de 1988 occupent une superficie de 1044 hectares. Celui du secteur Saint-Méthode couvre une superficie de 81 hectares occupée à 60 %, principalement par les usages résidentiels, alors que celui du secteur Saint-Félicien, occupé à 68 %, est d'une superficie de 963 hectares et regroupe une mixité importante d'usages, mais principalement de type résidentiel (cartes 15 et 16).

En plus des superficies développées, on identifie au sein de ces périmètres d'urbanisation des contraintes naturelles de deux types :

Bandes de protection riveraine

Plusieurs petits cours d'eau sont présents à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Félicien, dans des zones actuellement non développées. Pour tous ces cours d'eau, des bandes de protection riveraine d'une largeur de 10 m doivent être conservées de part et d'autre de ces derniers. En conséquence, cette contrainte vient soustraire 9,1 ha des espaces disponibles au développement.

Milieux humides d'intérêt

Du côté du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Méthode, la présence de la rivière Ticouapé et de ses nombreux méandres fait en sorte que plusieurs milieux humides sont recensés à proximité du cours d'eau. Étant donné que la rivière et un de ses affluents traversent une bonne partie du milieu urbain ou, à tout le moins, en constituent les limites, une superficie de 13,2 ha est considérée comme non disponible pour le développement à l'intérieur du milieu urbain du secteur Saint-Méthode.

Zone humide et protection de la recharge d'eau potable

Un autre milieu humide d'importance est identifié dans le périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Félicien, pour une superficie approximative de 23,4 ha, à l'intérieur des espaces industriels de la municipalité. La présence de sols humides sur une profondeur importante limite grandement les possibilités de développement sur ces terrains, sans compter que le secteur de recharge en eau potable de la municipalité se retrouve en dessous et est fortement vulnérable à la contamination.

En conséquence, pour être jugés conformes au présent schéma, les plans et règlements d'urbanisme de la ville de Saint-Félicien devront prévoir que seuls les affectations et les usages en lien avec la conservation et la récréative extensive sont permis à l'intérieur de cet espace.

3.8.4 Planification du développement

3.8.4.1 Les besoins en espaces

À ce jour, près des deux tiers des périmètres d'urbanisation de la ville de Saint-Félicien sont développés. C'est donc dire qu'il subsiste toujours plus de 300 ha disponibles pour le développement des usages de nature urbaine. De ce nombre, environ 50 % de l'espace est dédié aux usages résidentiels futurs.

La municipalité peut également compter sur une bonne disponibilité d'espaces pour les usages commerciaux, industriels et publics. Les zones prévues pour recevoir ces usages constituent l'autre moitié des espaces disponibles et permettent de répondre aux besoins à court et moyen termes.

En conséquence, la municipalité dispose des espaces suffisants pour assurer le développement des fonctions urbaines sur son territoire pour les 15 prochaines années.

3.8.4.2 Les modifications au périmètre d'urbanisation

Tel que présenté à la section précédente, les besoins en espaces ne justifient pas d'agrandir les périmètres d'urbanisation de Saint-Félicien, incluant celui du secteur Saint-Méthode. Toutefois, l'implantation d'une voie de contournement et son impact sur la zone agricole permanente, ainsi que la volonté de développer les espaces résiduels riverains au boulevard du Jardin induisent certaines modifications nécessaires à une bonne gestion de l'urbanisation (cartes 17 et 18).

L'ensemble des modifications proposées touche le périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Félicien, alors que celui du secteur Saint-Méthode est maintenu tel qu'identifié au schéma de 1988.

Secteur A – Agrandissement de 38,5 ha

Dans un premier temps, le périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Félicien est modifié afin d'inclure une superficie de 38,5 ha correspondant aux espaces situés entre la voie ferrée du CN et la voie de contournement (route 169). Cet espace est connu comme étant les lots ou parties de lots 1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B, et 4 du rang 2, canton de Desmeulles, ainsi que les lots ou parties de lots 38, 39, 39-9, 39-10, 39-15, 40 et 41 du rang 2, de même que 41, 42, 43 et 43,7 du rang 3, ainsi que 45A-1, 45B-1, 46A-1, 46B-1, 47A-1, 47B, 48A, 48C, 49A, 49B, 49C et 49D du rang 4, du canton d'Ashuapmouchouan. Cette superficie a d'ailleurs fait l'objet d'une décision en exclusion par la CPTAQ le 8 août 2002, dans le dossier 321844.

Qui plus est, elle permet d'inclure au périmètre des superficies agricoles qui autrement se retrouvaient enclavées entre deux infrastructures majeures de transport. Cette inclusion au périmètre d'urbanisation vise également à reconnaître la planification industrielle retenue par la ville de Saint-Félicien dans ce secteur, notamment avec le développement de son éco-parc.

En conséquence, pour être jugés conformes au présent schéma, les plans et règlements d'urbanisme de la ville de Saint-Félicien devront prévoir des modalités de développement et des dispositions réglementaires qui favoriseront la mise en place du projet d'éco-parc industriel dans ce secteur, en tenant compte des contraintes environnementales qu'on y retrouve (protection de la prise d'eau potable municipale, milieux humides, etc.).

Secteur B – Réduction de 10,6 ha

En contrepartie à l'agrandissement susmentionné, une réduction de 10,6 ha est proposée au périmètre d'urbanisation afin d'harmoniser les limites de ce dernier à celles de la zone agricole permanente. En effet, la décision rendue dans le dossier 321 844 ramenait en zone agricole deux sections faisant partie du périmètre d'urbanisation inscrit au schéma d'aménagement de 1988 et pour lesquelles des usages agricoles sont toujours en cours.

La superficie à retirer du périmètre d'urbanisation correspond à des parties des lots 44A-1, 44A-1-1, 44A-1-2, 44B-1, 45A-1 et 50-11 du rang 4, ainsi que 43-7, 42-1 et 42 Ptie du rang 3, canton d'Ashuapmouchouan.

Secteur C – Agrandissement de 1,1 ha

Par ailleurs, un ajustement aux limites du périmètre d'urbanisation est nécessaire dans le secteur du carré Thériault (lot 5 du rang 1, canton Parent), alors que les terrains situés sur cette rue se trouvent scindés en deux par la limite entre le périmètre d'urbanisation et la zone agricole permanente.

Secteur D – Réduction de 5,5 ha

À la section des grandes affectations du territoire, une affectation urbaine secondaire a été prévue pour une section du boulevard du Jardin comprise entre la limite du périmètre d'urbanisation et le poste d'Hydro-Québec. Cette affectation a été prévue afin de pouvoir y développer des usages résidentiels de faible densité entre la route et la rivière Ashuapmushuan, dans un secteur situé hors de la zone agricole similaire à un îlot déstructuré et où l'on retrouve un réseau d'aqueduc existant.

Conséquemment, une réduction d'espace est prévue près de l'entrée nord du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Félicien, alors qu'on y retranche un espace d'une superficie de 5,5 ha sur une partie du lot 6, rang 1, du canton Parent. Ces espaces comprennent des terres de bon potentiel agricole actuellement en culture, ainsi qu'une partie du verger à graine du ministère des Ressources naturelles.

Secteur E – Réduction de 67,9 ha

Une dernière modification est apportée au périmètre d'urbanisation, soit une réduction de ce dernier pour une superficie de 67,9 ha. Cette modification, située du côté nord de la rivière Ashuapmushuan (à l'extrémité de la rue Bellevue), vise à retirer du périmètre d'urbanisation des espaces qui nécessiteraient d'importants investissements de la part de la ville de Saint-Félicien pour les développer, particulièrement en ce qui concerne les infrastructures nécessaires au traitement des eaux usées (poste de pompage).

Également, cette réduction vise à réduire considérablement la superficie disponible pour l'implantation d'usages résidentiels étant donné l'importance des zones prévues à cet effet au sein du périmètre d'urbanisation, mais aussi à compenser le développement des emplacements vacants qui sont situés sur le boulevard du Jardin, au sein de l'affectation urbaine secondaire.

Tableau 3.27 Caractérisation des périmètres d'urbanisation de la ville de Saint-Félicien

<i>Secteur Saint-Félicien</i>									
Vocation	Situation avant modifications				Modifications proposées au PU			Situation finale	
	Superficie totale dans le PU	Milieu bâti	Contraintes	Superficie disponible	Réduction	Agrandissement		Superficie totale dans le PU	Superficie disponible
Agricole	11,0	0,0	0,0	11,0	11,0	Bâti 0,0	Vacant 0,0	0,0	0,0
Centre-ville/Mixte	79,0	79,0	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	80,7	0,0
Commerciale	71,2	40,8	0,0	30,4	0,0	0,0	0,0	71,2	30,4
Industrielle	189,2	138,2	16,0	35,0	0,0	10,0	26,7	225,9	61,7
Publique	148,9	93,0	6,7	49,2	46,0	0,0	0,0	102,9	3,2
Résidentielle	464,1	305,9	8,4	149,8	26,6	1,0	0,0	438,5	123,2
Total	963,4	656,9	31,1	275,4	83,6	12,7	26,7	919,2	218,5
%	100,0%	68,2%	3,2%	28,6%				100,0%	23,8%

<i>Secteur Saint-Méthode</i>									
Vocation	Situation avant modifications				Modifications proposées au PU			Situation finale	
	Superficie totale dans le PU	Milieu bâti	Contraintes	Superficie disponible	Réduction	Agrandissement		Superficie totale dans le PU	Superficie disponible
Agricole	0,5	0,1	0,0	0,4	0,0	Bâti 0,0	Vacant 0,0	0,5	0,4
Commerciale	8,2	7,4	0,2	0,6	0,0	0,0	0,0	8,2	0,6
Conservation	16,4	4,4	10,7	1,3	0,0	0,0	0,0	16,4	1,3
Industrielle	10,1	9,4	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	10,1	0,7
Publique	16,8	13,6	1,9	1,3	0,0	0,0	0,0	16,8	1,3
Résidentielle	28,9	13,9	0,0	15,0	0,0	0,0	0,0	28,9	15,0
Total	80,9	48,8	12,8	19,3	0,0	0,0	0,0	80,9	19,3
%	100,0%	60,3%	15,8%	23,9%				100,0%	23,9%

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015

3.8.4.3 Détermination des zones d'aménagement prioritaire et réserves à l'urbanisation

Afin de tenir compte de l'importance des espaces disponibles au sein des deux périmètres d'urbanisation de la ville de Saint-Félicien, les cartes 17 et 18 identifient 5 zones d'aménagement prioritaire, dont 2 dans le secteur Saint-Méthode, vers lesquelles le développement résidentiel sur un horizon de 15 ans sera orienté.

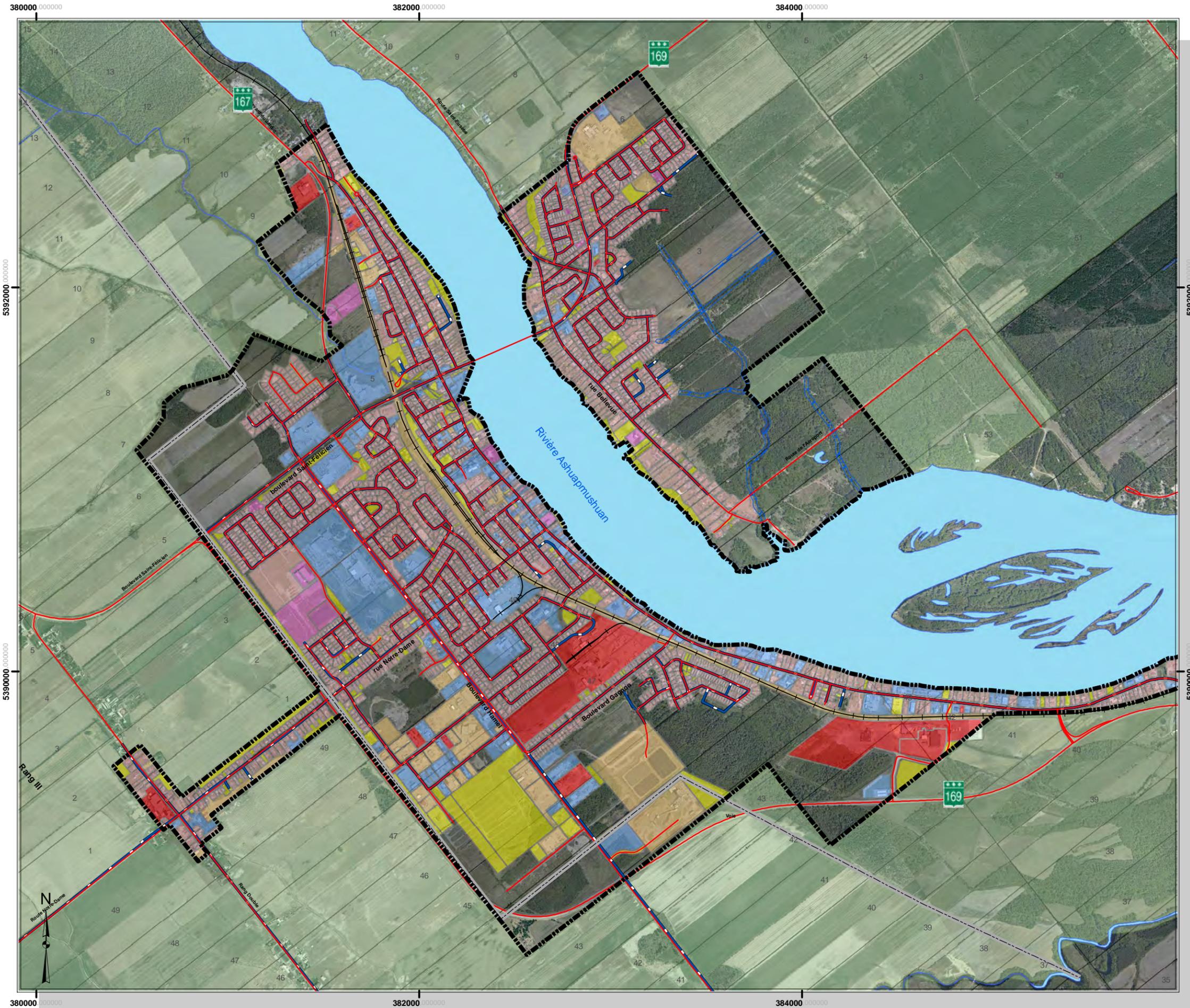
Par ailleurs, l'espace planifié comme prioritaire est légèrement inférieur aux besoins sur 15 ans afin de tenir compte d'une banque d'une dizaine de terrains à développer le long du boulevard du Jardin, dans une affectation urbaine secondaire localisée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

On y identifie également cinq zones en réserve à l'urbanisation qui pourront être développées suivant la procédure de gestion de ces zones prévue à la section 4.4 du document complémentaire.

Tableau 3.28 Besoins en espaces et planification du développement – Saint-Félicien

Fonctions	Constructions 1999-2013	Besoins estimés / 15 ans (ha)	Espaces disponibles (ha)	Planification (ha)	
				Prioritaire	Réserve
Résidentielle	280	42,0	138,2	38,8	99,4
Horizon de développement (années)				13,9	35,6

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 15

**Utilisation du sol dans le périmètre
d'urbanisation**

Ville de Saint-Félicien

Périmètre d'urbanisation

--- Limite du périmètre d'urbanisation (1988)

Utilisation du sol

- Résidentielle
- Commerciale et de services
- Industrielle
- Institutionnelle
- Récréative
- Autres

Contraintes au développement

Secteur non constructible

Infrastructures publiques

- Réseau d'aqueduc et d'égout
- Zone agricole
- Cadastre
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2014

F:\fichiergéodata\aménag\schéma\2génétrato\projet\projetgéodatabase



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 16

**Utilisation du sol dans le périmètre
d'urbanisation**

**Ville de Saint-Félicien
(secteur Saint-Méthode)**

Périmètre d'urbanisation

--- Limite du périmètre d'urbanisation (1988)

Utilisation du sol

- Résidentielle
- Commerciale et de services
- Industrielle
- Institutionnelle
- Récréative
- Autres

Contraintes au développement

Secteur non constructible

Infrastructures publiques

Réseau d'aqueduc et d'égout

Zone agricole

Cadastre

Chemin de fer

Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

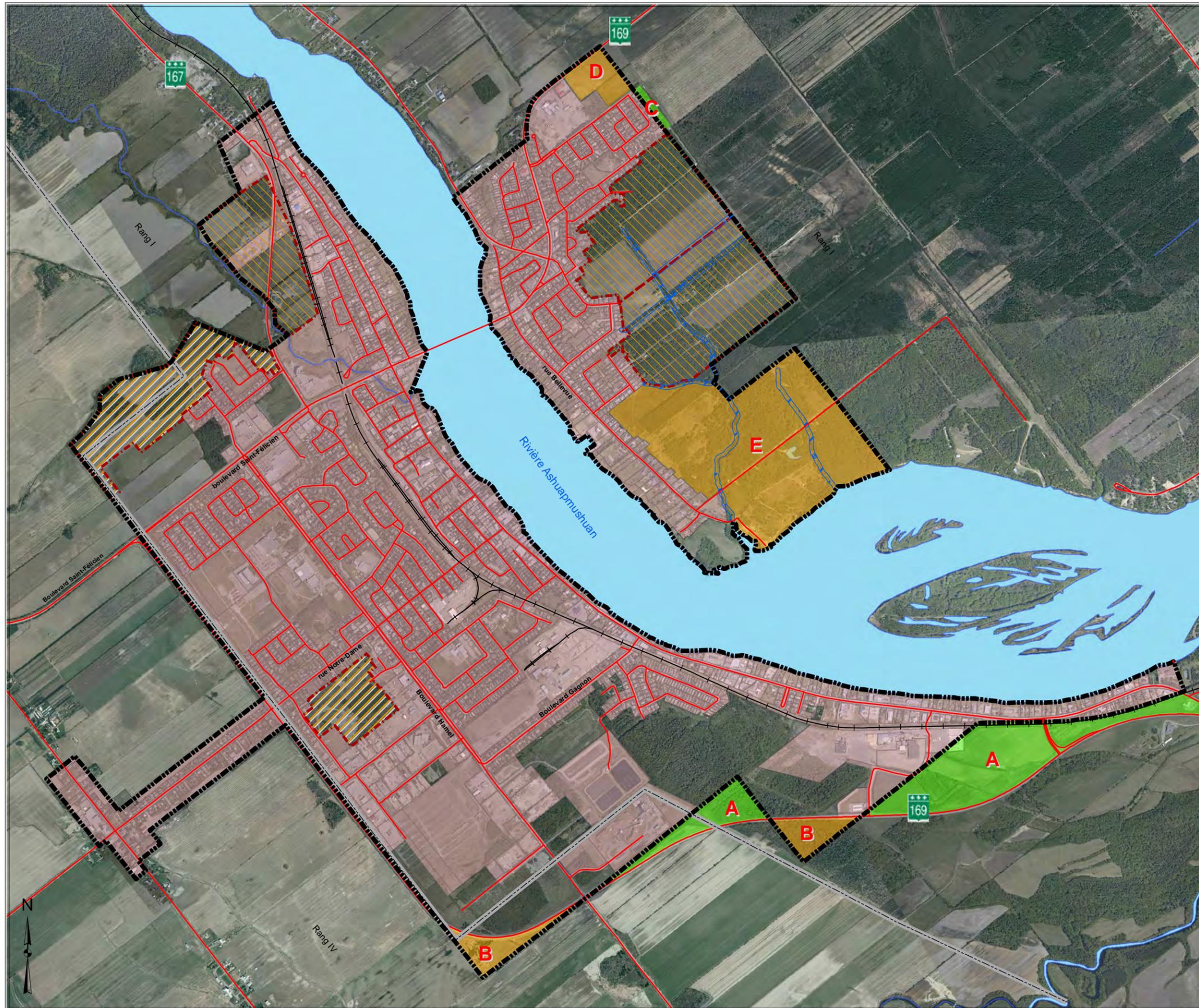
Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2014

F:\lichier\g\odata\aménag\schéma\2génération\2proje\projet\g\odatabae

382000 000000

384000 000000

386000 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 17

**Planification du développement dans
le périmètre d'urbanisation**

Ville de Saint-Félicien

Périmètre d'urbanisation

— — — — Limite du périmètre d'urbanisation

■ Milieu bâti

Modifications au périmètre d'urbanisation

■ Secteur à inclure au périmètre d'urbanisation

■ Secteur à exclure du périmètre d'urbanisation

Planification du développement urbain

■ Zone d'aménagement prioritaire

■ Réserve à l'urbanisation

Contraintes au développement

■ Secteur non constructible

■ Cadastre

— — — — Chemin de fer

— — — — Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\ichiergéodata\aménag\schéma\2génération\2projet\projetgéodata\bae

382000

384000

386000

5392000 000000

5390000 000000

5392000

5390000

385000 000000

386000 000000



5400000 000000

5400000

5399000 000000

5399000

385000

386000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

**Carte 18
Planification du développement dans
le périmètre d'urbanisation**

**Ville de Saint-Félicien
(secteur Saint-Méthode)**

Périmètre d'urbanisation

- ▬▬▬▬ Limite du périmètre d'urbanisation (1988)
- Milieu bâti

Planification du développement urbain

- Zone d'aménagement prioritaire
- Réserve à l'urbanisation

Contraintes au développement

- Secteur non constructible

- Cadastre
- +— Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\fichier\geodata\amenag\schema\2gen\eratio\2projet\projetgeodatabae

3.9 Le périmètre d'urbanisation de Saint-François-de-Sales

3.9.1 Le portrait de la municipalité

La municipalité de Saint-François-de-Sales occupe un territoire de 200 km² et comprend une zone agricole permanente couvrant 52,6 km². Pour sa part, le périmètre d'urbanisation couvre 94,9 ha. Localisé de part et d'autre de la route 155, ce dernier est un long cordon s'étirant sur une longueur de plus de 2 km, tout en s'élargissant à ses deux extrémités, soit à l'intersection de la route 155 avec les rues Bouchard et de l'Église ainsi qu'avec la rue Blanchette.

La structure commerciale et de services de Saint-François-de-Sales est peu développée, misant à peine sur les principaux services de proximité. La municipalité est d'ailleurs identifiée comme étant dévitalisée, selon les indicateurs du MAMOT. On y retrouve, entre autres, un marché d'alimentation et un poste d'essence, ainsi qu'un point de service financier et un bureau de poste. Par contre, pour les autres biens et services, les citoyens sont appelés à se déplacer vers les municipalités voisines pour y avoir accès.

Au-delà de la structure commerciale et de services, les principaux réseaux et infrastructures desservent l'ensemble du périmètre d'urbanisation. Entre autres, l'aqueduc et l'égout sanitaire sont présents dans l'ensemble du noyau urbain et la municipalité peut également compter sur une alimentation en eau potable de nature souterraine et sur un réservoir d'eau d'une capacité de 625 m³, alors que les eaux usées sont pour leur part dirigées vers les installations de traitement situées dans la partie sud de la municipalité.

3.9.2 Le profil démographique

Entre 1991 et 2011, la municipalité de Saint-François-de-Sales a connu une baisse importante de sa population, de l'ordre de 21 %, soit 171 habitants. En comparaison avec l'ensemble de la MRC du Domaine-du-Roy, cette diminution est beaucoup plus importante.

Par ailleurs, le nombre de ménages a connu une situation inverse puisque le recensement de 2011 a permis de démontrer que ces derniers ont connu une légère augmentation lors de cette période, avec un ajout de 35 ménages (14 %). Cette hausse est également inférieure à la moyenne de la MRC du Domaine-du-Roy qui s'établissait à près de 26 % entre 1991 et 2011. Notons toutefois la diminution constatée entre 2006 et 2011.

Tableau 3.29 Évolution de la population et des ménages – Saint-François-de-Sales

	Évolution						Projection	
	1991	1996	2001	2006	2011	Variation	2024	Variation
Population	825	777	735	731	654	-20,7 %	730	11,6 %
Ménage	250	263	265	290	285	14 %	315	10,5 %

Sources : Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011
Institut de la statistique du Québec, Projection de la population des municipalités 2009-2024

Par ailleurs, si l'on se fie aux projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population et les ménages de Saint-François-de-Sales devraient connaître des hausses d'ici 2024. Ces augmentations seraient respectivement de l'ordre d'un peu plus de 11 % et 10 %.

3.9.3 L'évolution du développement

3.9.3.1 Historique des permis de construction

Depuis 1999, un total de 18 permis a été délivré pour la construction de nouvelles résidences sur le territoire de Saint-François-de-Sales. Cela représente donc une moyenne légèrement supérieure à une résidence par année pour l'ensemble de la municipalité. C'est donc dire que près de 80 % des nouvelles résidences se sont implantées dans le milieu urbain au cours des 15 dernières années.

Cependant, comme dans l'ensemble des municipalités des contreforts, la majorité des nouveaux permis a été délivrée à des fins de villégiature privée (56 %), hors du périmètre d'urbanisation, alors que peu de nouvelles constructions résidentielles se sont implantées dans le périmètre d'urbanisation.

Tableau 3.30 Les permis de construction délivrés – Saint-François-de-Sales (1999-2013)

Usage	Localisation		
	Intérieur P.U.	Extérieur P.U.	Total
Résidentiel	14	4	18
Commercial	0	0	0
Industriel	0	1	1
Institutionnel	0	0	0
Agricole	0	0	0
Villégiature	0	24	24
Autres	0	0	0
Total	14	29	43

Source : Registre des permis, municipalité de Saint-François-de-Sales, 1999 à 2013

Une importante portion du territoire municipal est composé de terres publiques et on y retrouve quelques lacs et cours d'eau d'importance, entre autres le lac des Commissaires ainsi que la rivière Ouiatchouan. La présence de ces deux éléments explique les 24 permis à des fins de villégiature hors du périmètre urbain entre 1999 et 2013. En ce qui concerne les autres usages, leur développement a été à toutes fins utiles inexistant.

3.9.3.2 Utilisation du sol et contraintes au développement des fonctions urbaines

Le périmètre d'urbanisation de Saint-François-de-Sales déterminé au schéma d'aménagement de 1988 occupe une superficie de 94,9 ha, principalement utilisée à des fins résidentielles. À ce jour, près de 65 % de cet espace supporte des usages de nature urbaine (carte 19).

Bande de protection des étangs aérés

Les étangs aérés de la municipalité de Saint-François-de-Sales étant situés à proximité du milieu bâti, il y a lieu de les identifier comme étant une contrainte au développement des fonctions résidentielles en appliquant une bande de protection de 300 m au pourtour de cet équipement.

Secteurs de forte pente

Deux secteurs environnant la rue des Pionniers présentent de fortes pentes qui augmentent considérablement les coûts reliés aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts. Ils limitent ainsi les possibilités de développement et sont donc identifiés comme des contraintes.

Conséquemment, une superficie de 1,85 ha est soustraite des espaces disponibles au développement en raison de cette contrainte naturelle.

3.9.4 Planification du développement

3.9.4.1 Les besoins en espaces

Comme le démontre le tableau 3.31, la disponibilité d'espaces au sein du périmètre d'urbanisation de Saint-François-de-Sales demeure importante, notamment pour le développement résidentiel.

D'ailleurs, l'analyse des permis de construction est sans équivoque; le développement urbain a été très limité au cours des 15 dernières années. En conséquence, au rythme actuel, les espaces réservés aux usages résidentiels, commerciaux et industriels pourraient répondre aux besoins immédiats et futurs.

3.9.4.2 Les modifications au périmètre d'urbanisation

Une seule modification est apportée aux limites du périmètre d'urbanisation de Saint-François-de-Sales (carte 20).

Secteur A – Agrandissement de 1,0 ha

Cette modification, localisée à l'extrémité sud du périmètre d'urbanisation, est réalisée avec l'objectif de faire concorder la limite du périmètre d'urbanisation avec celle de la zone agricole permanente et de préciser la cartographie du schéma d'origine pour ce secteur. Elle englobe une superficie de 1,0 ha, sur les lots P-2-B et P-3-A du rang 2, canton Dequen.

Tableau 3.31 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-François-de-Sales

Vocation	Situation avant modifications				Modifications proposées au PU			Situation finale	
	Superficie totale dans le PU	Milieu bâti	Contraintes	Superficie disponible	Réduction	Agrandissement		Superficie totale dans le PU	Superficie disponible
Agricole	23,8	10,6	13,2	0,0	0,0	Bâti 1,0	Vacant 0,0	24,8	0,0
Mixte	30,4	28,6	0,5	1,3	0,0	0,0	0,0	30,4	1,3
Publique/Institutionnelle	15,9	15,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	15,9	0,0
Résidentielle	24,8	11,0	1,65	12,15	0,0	0,0	0,0	24,8	12,15
Total	94,9	65,6	15,85	13,45	0,0	0,0	0,0	95,9	13,45
%	100,0 %	69,1 %	16,7 %	14,2 %				100,0 %	14,03 %

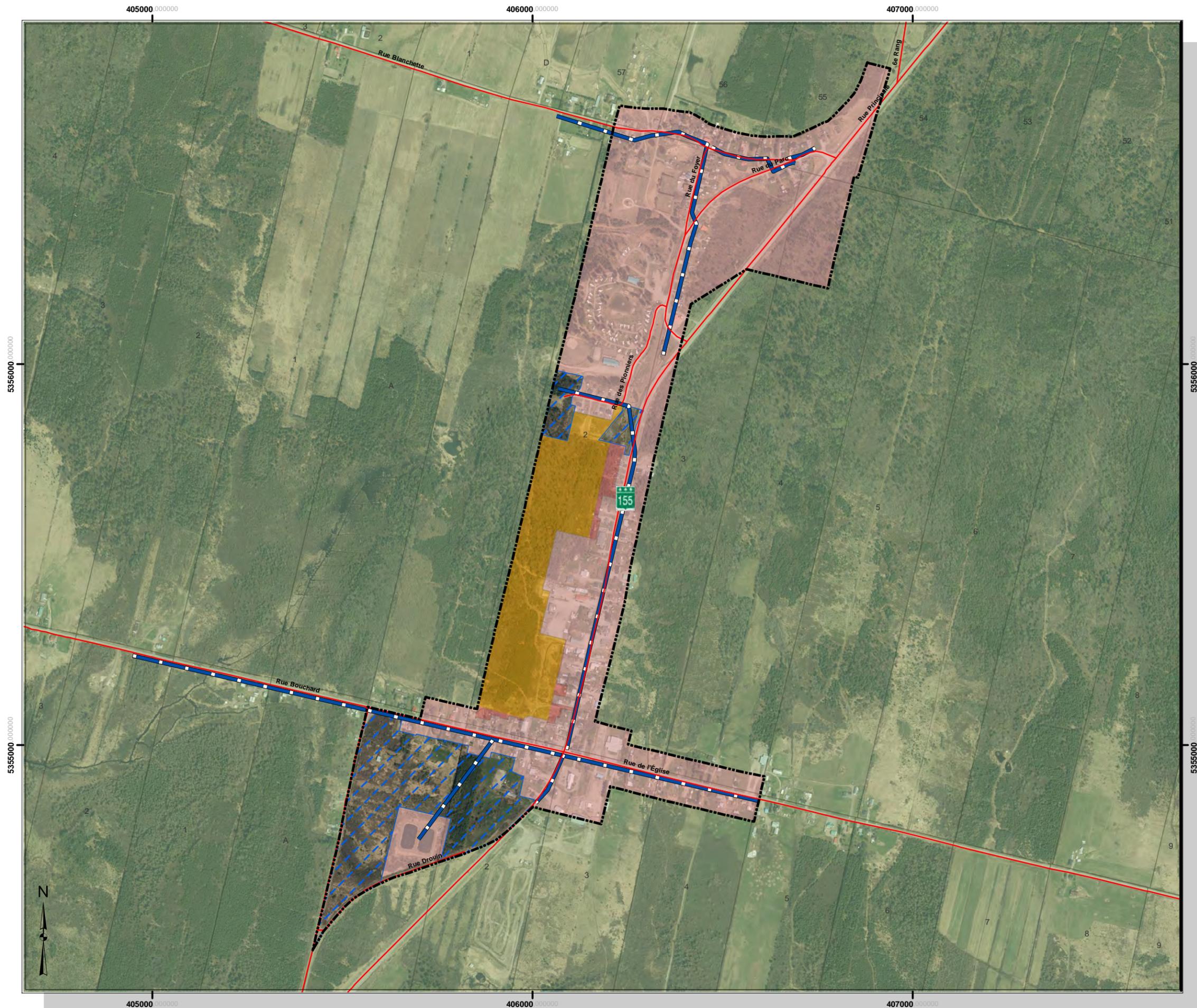
3.9.4.3 Détermination des zones d'aménagement prioritaire et réserves à l'urbanisation

Afin de tenir compte de l'importance des espaces disponibles au sein du périmètre d'urbanisation, la carte 20 identifie une zone d'aménagement prioritaire vers laquelle le développement résidentiel sur un horizon de 15 ans sera orienté.

On y identifie également 3 zones en réserve à l'urbanisation qui pourront être développées suivant la procédure de gestion de ces zones prévue à la section 4.4 du document complémentaire.

Tableau 3.32 Besoins en espaces et planification du développement – Saint-François-de-Sales

Fonction	Constructions 1999-2013	Besoins estimés /15 ans (ha)	Espaces disponibles (ha)	Planification (ha)	
				Prioritaire	Réserve
Résidentielle	14	2,1	13,45	4,18	9,27
Horizon de développement (années)				28,9	66,2



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 19

**Périmètre d'urbanisation
Espaces disponibles et contraintes
au développement**

Municipalité de Saint-François-de-Sales

Périmètre d'urbanisation

- Limite du périmètre d'urbanisation (1988)
- Milieu bâti

Espaces disponibles (vocation)

- Mixte
- Publique
- Résidentielle

Infrastructures publiques

- Réseau d'aqueduc et d'égout
- Zone agricole
- Cadastre
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

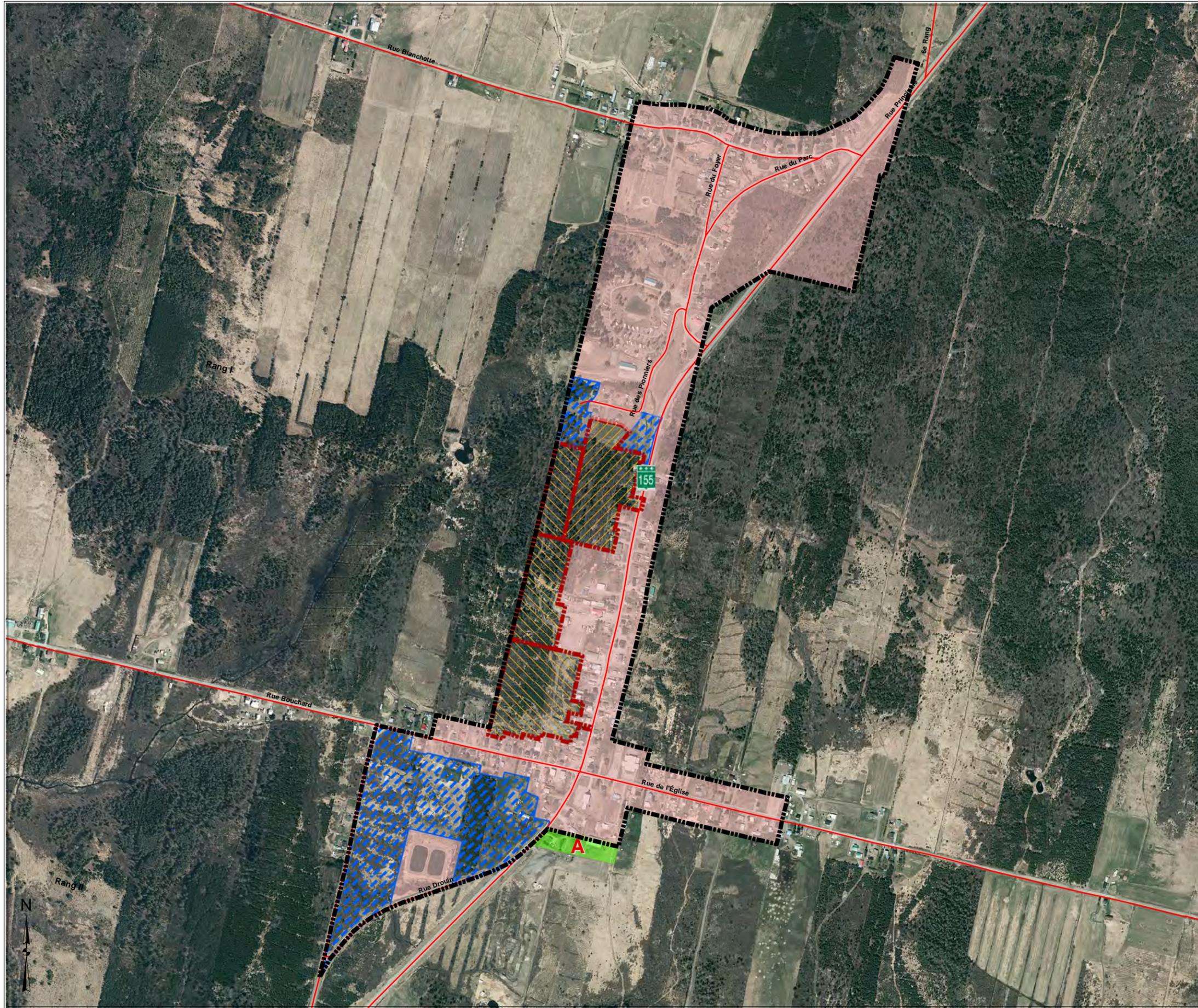
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2014

F:\fichiergéodata\aménag\schéma\Zgénération\projet\projetgéodata\bae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 20

**Planification du développement dans
le périmètre d'urbanisation**

Municipalité de Saint-François-de-Sales

Périmètre d'urbanisation

--- Limite du périmètre d'urbanisation

■ Milieu bâti

Modifications au périmètre d'urbanisation

■ Secteur à inclure au périmètre d'urbanisation

Planification du développement urbain

■ Zone d'aménagement prioritaire

■ Réserve à l'urbanisation

Contraintes au développement

■ Secteur non constructible

■ Cadastre

— Chemin de fer

— Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2011

F:\ichiergéodata\aménag\schéma\2génératio\projet\projetgéodatabae

3.10 Le périmètre d'urbanisation de Saint-Prime

3.10.1 Le portrait de la municipalité

La municipalité de Saint-Prime occupe une superficie totale de 147 km², dont plus de 98 km² se retrouvent en zone agricole protégée par la LPTAA. Pour sa part, le périmètre d'urbanisation couvre une superficie de 167,5 ha. Traversé par la route 169, le périmètre d'urbanisation de Saint-Prime s'étire sur une longueur d'environ 2 km.

La municipalité de Saint-Prime est dotée d'une infrastructure de services de proximité diversifiée et qui répond pour l'essentiel aux besoins de sa population. La municipalité peut ainsi compter sur des commerces tels un marché d'alimentation, une station-service, quelques bars et restaurants et autres commerces de proximité. Par ailleurs, parmi les principaux services publics ou privés se trouvant sur le territoire de la municipalité, notons deux écoles primaires, un centre de la petite enfance, une église, une pharmacie avec clinique médicale, une clinique dentaire, etc. En somme, la structure commerciale et de services permet à la population de répondre à ses besoins primaires, et même plus.

Par ailleurs, les principales infrastructures publiques sont disponibles à l'ensemble des bâtiments situés dans le périmètre d'urbanisation, soit l'aqueduc et les égouts sanitaires et pluviaux. La municipalité est également alimentée en eau potable d'origine souterraine et possède un réservoir d'une capacité de 980 m³. Les eaux usées sont par ailleurs dirigées vers les installations d'épuration municipales pour y être traitées. Enfin, la municipalité est également dotée d'un service de sécurité incendie.

3.10.2 Le profil démographique

La municipalité de Saint-Prime est la municipalité de la MRC ayant enregistré la plus forte hausse de sa population entre 1991 et 2011, de l'ordre de 8,8 %, soit 223 habitants supplémentaires. En comparaison, la population totale de la MRC du Domaine-du-Roy a diminué de 7 % au cours de la même période. La localisation de la municipalité entre les villes de Saint-Félicien et de Roberval constitue sans aucun doute une des raisons de cette croissance.

Par ailleurs, le nombre de ménages a fortement évolué puisque le recensement de 2011 a permis de démontrer que ces derniers ont connu une augmentation importante lors de cette période, avec un ajout de tout près de 270 ménages (32 %). Cette hausse est d'ailleurs supérieure à celle qu'a connue l'ensemble de la MRC lors des 20 dernières années.

Tableau 3.33 Évolution de la population et des ménages – Saint-Prime

	Évolution						Projection	
	1991	1996	2001	2006	2011	Variation	2024	Variation
Population	2535	2685	2702	2661	2758	8,8 %	2555	-7,4 %
Ménage	825	948	960	1020	1095	32,7 %	1110	1,4 %

Sources : Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011

Institut de la statistique du Québec, Projection de la population des municipalités 2009-2024

Toutefois, les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec laissent croire à un ralentissement de la croissance démographique de Saint-Prime, alors que selon les prévisions, la population de Saint-Prime devrait quelque peu diminuer au cours des prochaines années, tandis que les ménages augmenteraient légèrement pour la même période.

3.10.3 L'évolution du développement

3.10.3.1 Historique des permis de construction

Depuis 1999, 67 nouvelles résidences se sont implantées à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Prime, soit une moyenne annuelle d'environ cinq résidences. Cette tendance est cependant en hausse alors que depuis 2009, ce sont en moyenne un peu plus de huit nouvelles résidences unifamiliales qui sont venues se greffer au milieu urbain de Saint-Prime.

En contrepartie, il s'est construit à peu près le même nombre de nouvelles résidences hors du périmètre d'urbanisation à la suite de la conversion de chalets en résidences permanentes, particulièrement en bordure du lac Saint-Jean.

Par ailleurs, une multitude de résidences se sont implantées au fil des années hors du périmètre d'urbanisation, particulièrement en raison du développement du quartier de la Rivière situé à la limite nord de la municipalité et contigu à la ville de Saint-Félicien dans lequel près de 80 nouvelles résidences s'y sont implantées.

Tableau 3.34 Les permis de construction délivrés – Saint-Prime (1999-2013)

Usage	Localisation		
	Intérieur P.U.	Extérieur P.U.	Total
Résidentiel	67	66	133
Commercial	7	3	10
Industriel	8	1	9
Institutionnel	2	0	2
Agricole	0	2	2
Villégiature	0	29	29
Autres	0	0	0
Total	84	101	185

Source : Registre des permis, municipalité de Saint-Prime, 1999 à 2013

3.10.3.2 Utilisation du sol et contraintes au développement des fonctions urbaines

Le périmètre d'urbanisation de Saint-Prime, déterminé au schéma d'aménagement de 1988, occupe aujourd'hui une superficie de 167,5 ha principalement utilisée à des fins résidentielles et industrielles. À ce jour, environ les trois quarts sont développés et supportent des usages à caractère urbain. (carte 21).

Par ailleurs, aucune contrainte au développement n'est identifiée à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation.

3.10.4 Planification du développement

3.10.4.1 Les besoins en espaces

Le tableau 3.35 démontre qu'il demeure des espaces constructibles au sein du périmètre d'urbanisation de Saint-Prime pouvant accueillir à court terme les usages urbains, notamment résidentiels et industriels. Toutefois, ces espaces sont nettement insuffisants pour répondre aux besoins résidentiels futurs de la municipalité lorsque l'on considère le rythme de développement des 15 dernières années.

En ce qui concerne le développement des usages commerciaux, les espaces destinés à cette fin sont inexistantes actuellement et la réponse aux besoins s'effectuera par la conversion d'immeubles existants, alors que les besoins industriels pourront être comblés par les espaces déjà prévus au périmètre d'urbanisation.

3.10.4.2 Les modifications au périmètre d'urbanisation

Afin de combler les besoins futurs en espaces pour la concrétisation de projets de développement résidentiels et autres, il y a lieu d'apporter quatre modifications au périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Prime.

Secteur A – Agrandissement de 24,0 ha

Cet ajout au périmètre d'urbanisation, couvrant une superficie de 24 ha, a fait l'objet de deux autorisations à des fins autres que l'agriculture en 1994 et 2005⁸ pour l'implantation d'une usine d'aboutage, propriété du consortium Abitibi-LP. Actuellement, près de 90 % de cet espace est utilisé à des fins industrielles et l'on n'y retrouve aucune activité de nature agricole.

De plus, cet espace se veut le prolongement du parc industriel municipal de Saint-Prime et permettra de compléter le développement des espaces vacants par l'implantation de petites et moyennes entreprises industrielles dans le futur, en cohésion avec les usages existants.

⁸ Autorisation accordée en 1994 par le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole au dossier T-002652 (dossier 210790 de la CPTAQ) et en 2005 par la décision 340979 de la CPTAQ.

Secteur B – Agrandissement de 15,8 ha

Tel qu'évoqué précédemment, les espaces disponibles à des fins résidentielles sont limités dans la municipalité de Saint-Prime, et la pression pour l'implantation de nouveaux usages de cette nature y est importante en raison de sa localisation entre les deux pôles urbains de la MRC.

Afin de pallier cette problématique, un agrandissement de 15,8 ha est prévu, lequel permettrait à la municipalité de Saint-Prime d'assurer à long terme les espaces nécessaires au développement des fonctions résidentielles.

Bien que la superficie prévue pour cet agrandissement soit importante, ces espaces majoritairement agricoles sont complètement enclavés entre le chemin du Quai, le parc industriel, le périmètre d'urbanisation et la voie ferrée. Conséquemment, leur utilisation à des fins agricoles est peu intensive et les agriculteurs préfèrent se concentrer ailleurs en raison de sa faible superficie, de son potentiel agricole limité et des difficultés à y accéder. Cet espace représente le meilleur potentiel de développement pour la municipalité, ce qui lui permettrait de concentrer les futurs usages résidentiels à cet endroit, plutôt que de chercher à développer cette fonction urbaine au sud-ouest du périmètre d'urbanisation actuel, là où se retrouvent les meilleures terres agricoles de la MRC du Domaine-du-Roy exploitées par des entreprises agricoles dynamiques.

Secteur C – Réduction de 5,8 ha

En lien avec l'agrandissement précédent, cette réduction vise à remettre en zone agricole permanente un espace d'une superficie de 5,8 ha. Actuellement, les terrains situés dans cette zone sont en culture par un agriculteur et sont constitués de sol à très bon potentiel agricole. À l'époque, la municipalité désirait y diriger une partie de son développement résidentiel. Toutefois, cette dernière entend plutôt concentrer son développement au nord-est de la route 169 dans des secteurs de moindre impact sur les activités agricoles, ce qui justifie cette réduction du périmètre d'urbanisation.

Secteur D – Réduction de 10,2 ha

La dernière modification au périmètre d'urbanisation de Saint-Prime vise à le réduire d'une superficie de 10,2 ha, en excluant du milieu urbain un espace comprenant le boisé du curé et les sentiers qu'on y retrouve.

Ce secteur est retiré du périmètre d'urbanisation afin de lui accorder une vocation de conservation aux grandes affectations du territoire puisqu'il est situé au cœur d'une des aires d'alimentation en eau potable de la municipalité et que la municipalité désire protéger le couvert boisé et les sentiers récréatifs qu'on y retrouve.

Tableau 3.35 Caractérisation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Prime

Vocation	Situation avant modifications				Modifications proposées au PU			Situation finale	
	Superficie totale dans le PU	Milieu bâti	Contraintes	Superficie disponible	Réduction	Agrandissement		Superficie totale dans le PU	Superficie disponible
						Bâti	Vacant		
Agricole	10,3	5,0	0,0	5,3	3,1	0,0	0,0	7,2	2,2
Commerciale	18,3	18,3	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	17,9	-0,4
Industrielle	48,2	32,9	0,0	15,3	0,0	23,7	0,0	71,9	15,3
Publique	23,4	16,3	0,0	7,1	7,1	0,0	0,0	16,3	0,0
Résidentielle	67,3	53,8	0,0	13,5	5,3	0,0	15,8	77,8	24,0
Total	167,5	126,3	0,0	41,2	15,9	23,7	15,8	191,1	41,1
%	100,0%	75,4%	0,0%	24,6%				100,0%	21,5%

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015

3.10.4.3 Détermination des zones d'aménagement prioritaire et réserves à l'urbanisation

À la suite des modifications apportées au périmètre d'urbanisation, la carte 22 identifie deux zones d'aménagement prioritaire vers lesquelles le développement résidentiel sur un horizon de 15 ans sera orienté.

On y identifie également 2 zones de réserve à l'urbanisation qui pourront être développées en suivant la procédure de gestion de ces zones prévue à la section 4.4 du document complémentaire.

Tableau 3.36 Besoins en espaces et planification du développement – Saint-Prime

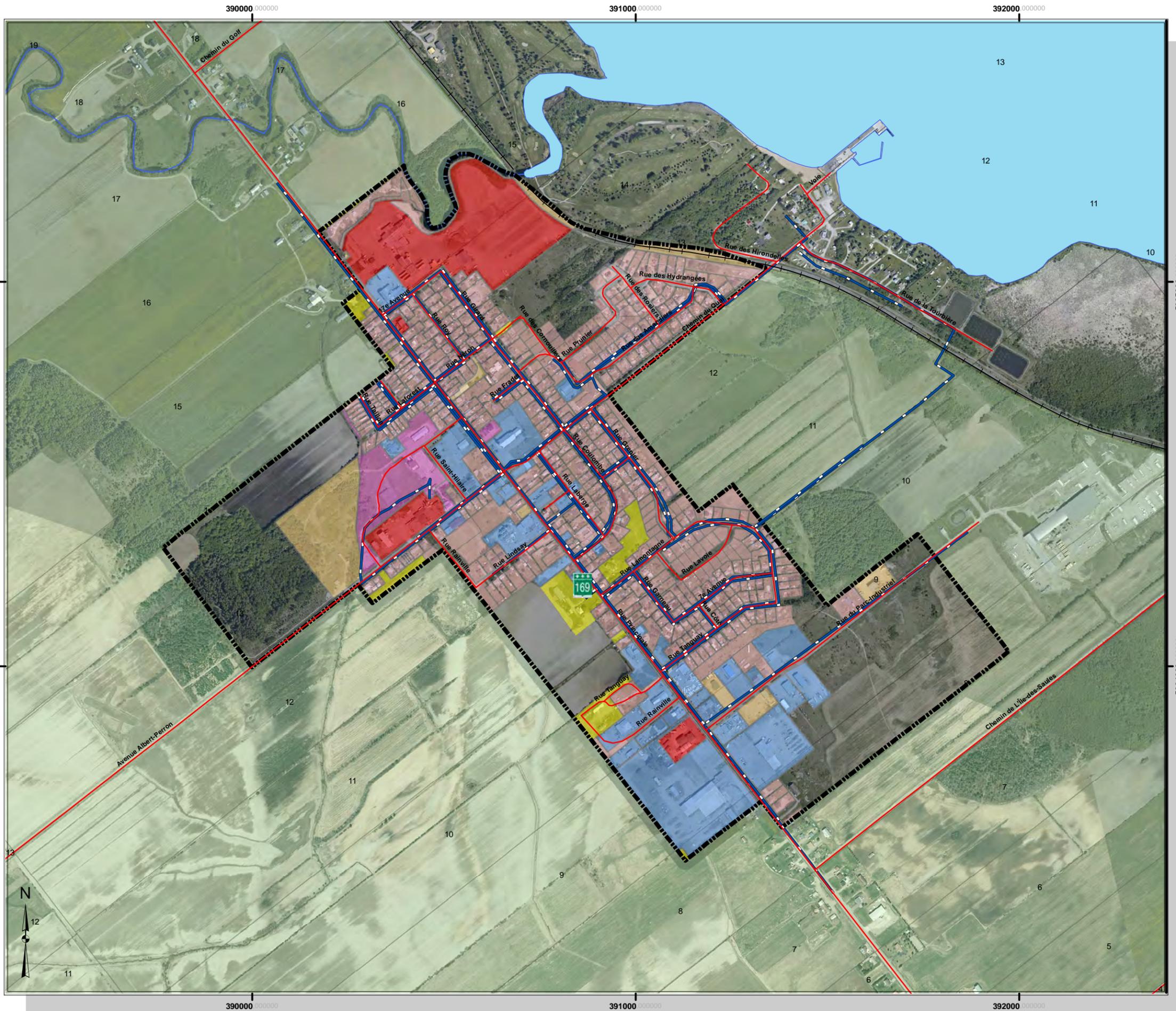
Fonctions	Constructions 1999-2013	Besoins estimés /15 ans (ha)	Espaces disponibles (ha)	Planification (ha)	
				Prioritaire	Réserve
Résidentielle	67	10,1	24,0	7,4	17,8
Horizon de développement (années)				11,0	26,6

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2015

3.11 Les stratégies d'intervention

Plusieurs actions visant à améliorer le cadre de vie, le milieu de vie et le niveau de vie ont été retenues dans le plan d'action élaboré. Ces mêmes actions sont également en lien avec la vision stratégique en ce qui concerne la volonté des élus de faire de la MRC « *la plus dynamique, la plus entreprenante et la plus attirante* ».

- Stratégie n° 1 : La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique
- Stratégie n° 7 : L'utilisation du bois dans les constructions commerciales, publiques et institutionnelles
- Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages
- Stratégie n° 18 : Le développement d'une stratégie régionale sur les aires industrielles
- Stratégie n° 19 : La revitalisation des centres-villes et des noyaux de village
- Stratégie n° 20 : Le réaménagement des entrées de ville et de village
- Stratégie n° 21 : Le maintien des services de proximité



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 21

**Utilisation du sol dans le périmètre
d'urbanisation**

Municipalité de Saint-Prime

Périmètre d'urbanisation

— — — — Limite du périmètre d'urbanisation (1988)

Utilisation du sol

- Résidentielle
- Commerciale et de services
- Industrielle
- Institutionnelle
- Récréative
- Autres

Contraintes au développement

Secteur non constructible

Infrastructures publiques

- Réseau d'aqueduc et d'égout
- Zone agricole
- Cadastre
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

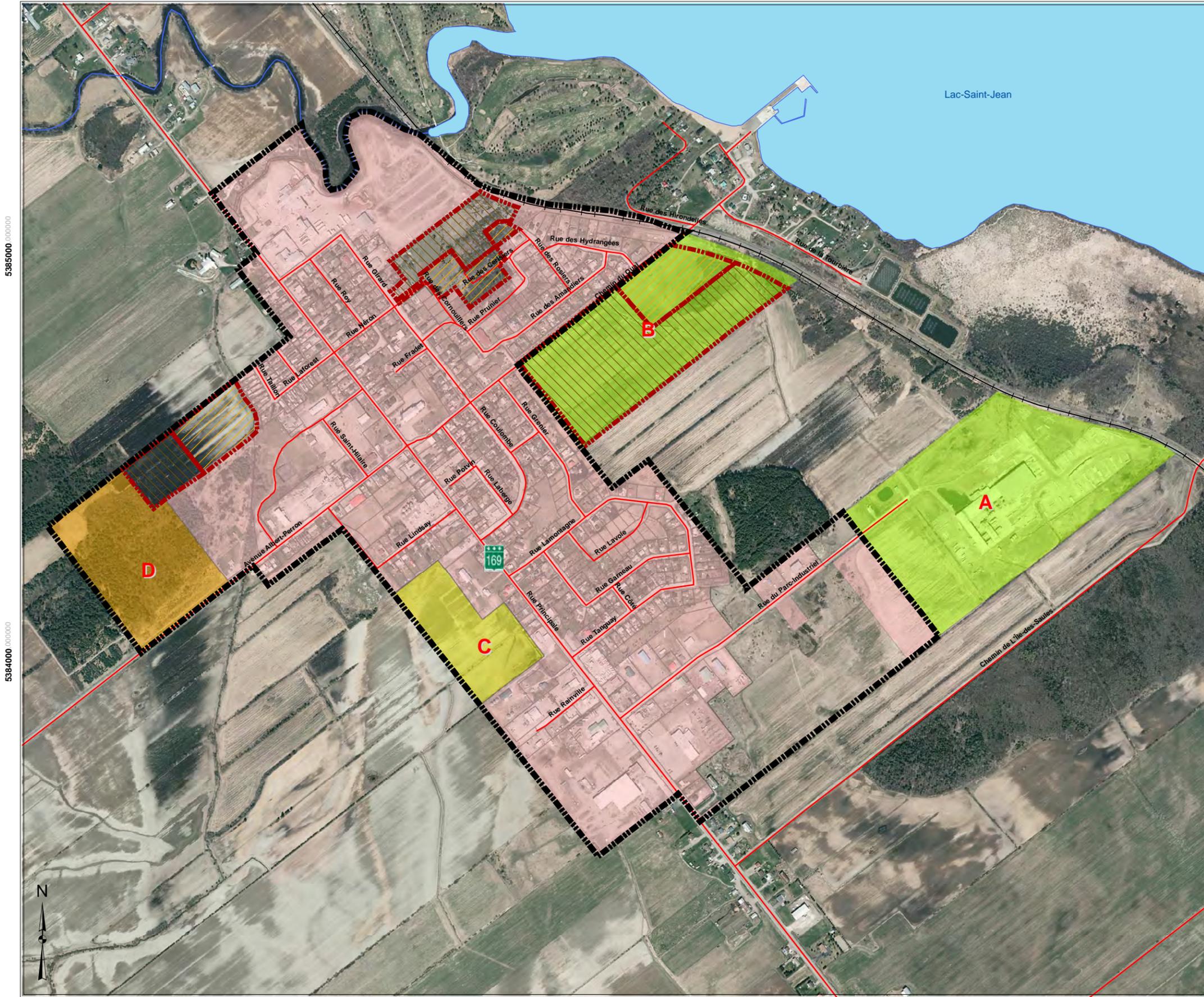
Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2014

F:\fichier\geodata\amenag\schema\2gen\2projet\projet\geodata\bae

390000 000000

391000 000000

392000 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 22

**Planification du développement dans
le périmètre d'urbanisation**

Municipalité de Saint-Prime

Périmètre d'urbanisation

- Limite du périmètre d'urbanisation
- Milieu bâti

Modifications au périmètre d'urbanisation

- Secteur à inclure au périmètre d'urbanisation
- Secteur à exclure au périmètre d'urbanisation
- Secteur à exclure au périmètre d'urbanisation et à inclure à la zone agricole

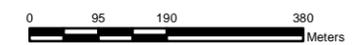
Planification du développement urbain

- Zone d'aménagement prioritaire
- Réserve à l'urbanisation

Contraintes au développement

- Secteur non constructible
- Cadastre
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

**Service
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
Matrice 2011

F:\ichiergéodata\aménagement\schéma\2génération\projet\projetgéodatabase

390000

391000

392000

5385000

5384000

5385000

5384000

4 Les zones de contraintes

En vertu des 4^e et 5^e paragraphes du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement et de développement **doit**, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté :

« déterminer toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou d'autres cataclysmes, ou pour des raisons de protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables. »

« déterminer les voies de circulation dont la présence, actuelle ou projetée, dans un lieu, fait en sorte que l'occupation du sol à proximité de ce lieu est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général. »

En vertu du 4^e paragraphe du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement et de développement **peut**, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté :

« déterminer les immeubles, autres que les voies de circulation déterminées conformément au paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 5, et les activités dont la présence ou l'exercice, actuel ou projeté, dans un lieu, fait en sorte que l'occupation du sol à proximité de ce lieu est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général. »

4.1 La problématique générale

Le présent chapitre regroupe l'ensemble des zones où l'occupation du sol est soumise à des règles particulières pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être en général. Ces aires comprennent, entre autres, les zones d'inondation, d'érosion, de mouvements de sol et les zones pouvant être affectées par d'autres cataclysmes. Les zones de contraintes peuvent également être de nature anthropique, c'est-à-dire être causées par l'homme. Ce type de contrainte correspond aux immeubles et activités humaines ainsi qu'aux voies de circulation qui génèrent des contraintes majeures pour l'occupation du sol à proximité.

Qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique, les zones de contraintes doivent être prises en compte lorsque vient le temps d'implanter un nouvel usage ou une nouvelle construction. Dans le passé, l'absence d'une bonne planification du territoire a eu pour effet de permettre l'implantation de divers usages dans des endroits sensibles, soumis à de fortes contraintes, comme dans le cas des citoyens qui se retrouvent au sein de zones inondables.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est venue, en partie, régler ce problème lors de son entrée en vigueur, en obligeant les MRC à déterminer les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières. Depuis, une autre modification à la loi a introduit la possibilité de déterminer les immeubles et les activités dont la présence ou l'exercice, actuel ou projeté, dans un lieu, fait en sorte que l'occupation du sol à proximité de ce lieu est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général.

La MRC doit donc veiller à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens à l'égard des zones de contraintes naturelles tels les inondations et les risques de mouvements de sol. À cet effet, elle devra contrôler l'implantation des constructions ou les prohiber dans les zones de contrainte.

En ce qui a trait aux contraintes de nature anthropique, la MRC par ses directives, demandera aux municipalités de chercher à atténuer et à limiter les sources de nuisance et de risque pour l'environnement, la santé et la sécurité publique, en favorisant une cohabitation harmonieuse des divers usages en fonction des risques et des nuisances qu'ils présentent et en limitant le développement de nouveaux usages et constructions à proximité de certains immeubles ou de certaines activités.

4.2 Les contraintes naturelles

Les citoyens qui habitent dans des zones de contraintes naturelles et qui désirent investir pour agrandir, transformer et améliorer leur propriété, ou encore les citoyens qui veulent s'y construire parce que ces zones correspondent à des milieux pittoresques (secteurs à fortes pentes, abords d'une rivière, îles) ne sont pas toujours conscients des dangers auxquels ils s'exposent. En fait, ils ne connaissent généralement pas les risques potentiels, car ils ne possèdent pas l'expertise ou ils minimisent l'effet d'une éventuelle catastrophe. C'est pourquoi les autorités régionales et locales doivent assumer une prise en charge à cet égard en sensibilisant leurs citoyens aux dangers potentiels et à l'opportunité d'un contrôle de l'utilisation du sol dans ces secteurs.

4.2.1 Les zones à risque d'inondation

4.2.1.1 La nature et les caractéristiques

Le territoire de la MRC compte quelques secteurs présentant des risques d'inondation en eau libre ou par embâcle. On attribue à ces zones une cote de crue de récurrence qui traduit la probabilité d'un tel événement dans le temps; on parle alors de crue de faible courant ou centenaire (0-100 ans), ou encore de crue de grand courant ou vicennale (0-20 ans).

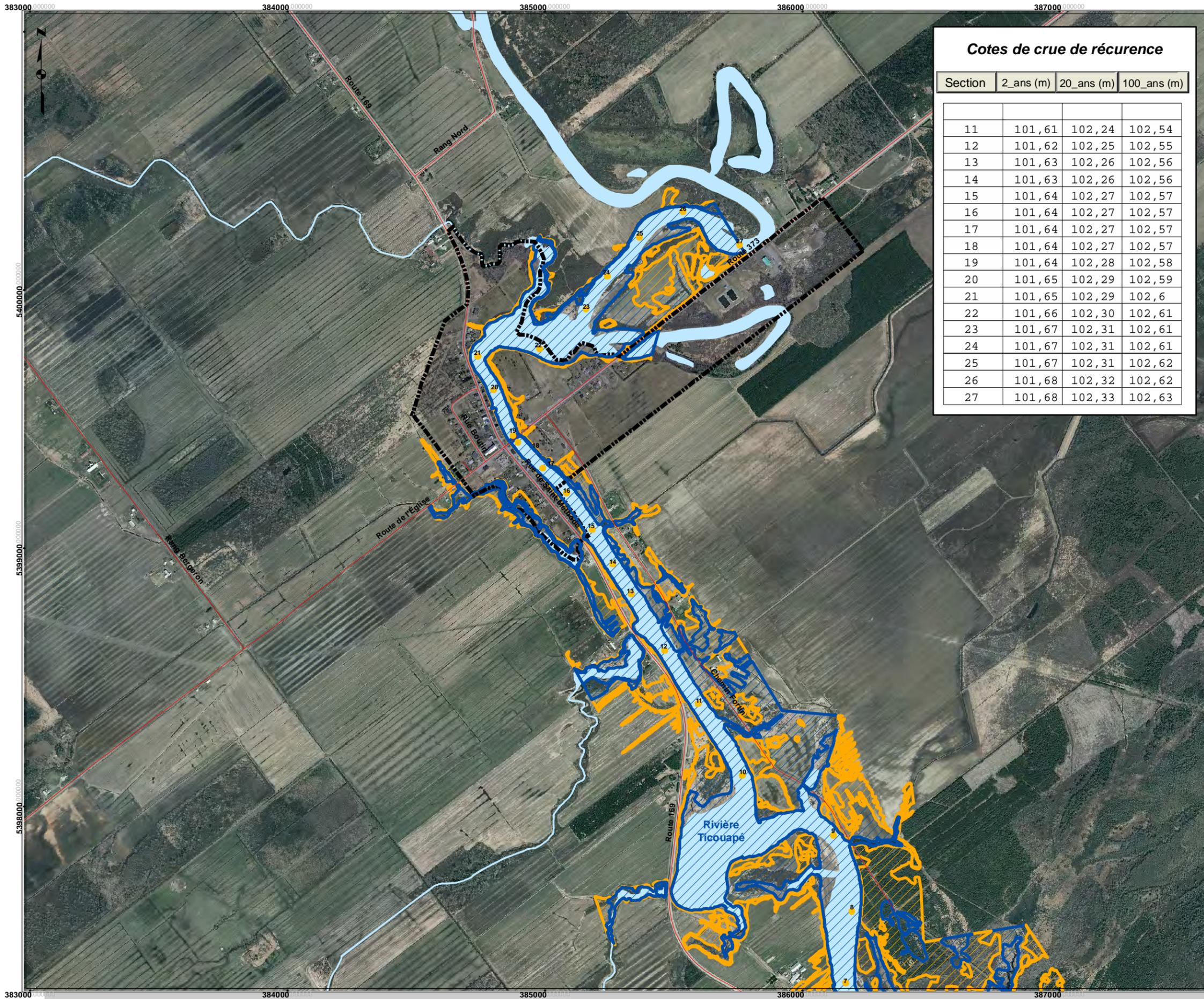
4.2.1.2 La délimitation géographique

La MRC a obtenu de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), par le biais du Programme de détermination des cotes de crues (PDCC) mené par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), les cotes de crues relatives aux plaines inondables en eau libre dans le cas de la rivière Ticouapé à Saint-Félicien et par embâcle dans le cas de la rivière Quiatchouaniche à Roberval.

Chacune des zones inondables a été cartographiée et identifie les zones de grand courant (0-20 ans) et de faible courant (20-100 ans). La zone inondable de la rivière Ticouapé s'étend sur environ 6 km, entre le noyau urbain du secteur Saint-Méthode et l'intersection de la route 169 et de la route du Lac, et touche une bande d'une largeur n'excédant pas 300 m de part et d'autre du cours d'eau dans ses parties les plus larges, couvrant une superficie totale d'environ 220 ha (cartes 23 et 24).

La zone inondable retenue pour la rivière Ouiatchouaniche s'étend quant à elle sur environ 600 m et l'on y retrouve plusieurs résidences de villégiature. Ce secteur a été affecté à maintes reprises par des embâcles printaniers. Essentiellement, cette zone inondable se limite à certaines parties des lots 14-1 et 15-1 du rang 3, dans le canton Ouiatchouan, au nord-ouest de la ville de Roberval (carte 25).

Concernant la zone inondable de la rivière Mistassini, dans le secteur Saint-Méthode (ville de Saint-Félicien) cette dernière englobe l'ensemble de la rive ouest de la rivière, de son embouchure sur le lac Saint-Jean jusqu'aux limites de la MRC, en direction de Dolbeau-Mistassini. Soumise aux crues tant du lac Saint-Jean que de la rivière Mistassini, cette zone se situe dans un milieu humide, autrefois soumis aux variations de niveau du lac Saint-Jean. Avec les mesures de contrôle de niveau d'eau du lac par Rio Tinto Alcan (RTA), des événements du genre sont moins probables, quoiqu'il ne soit pas impossible, advenant des événements tels ceux ayant frappé la région en 1996, que ce secteur puisse de nouveau subir des inondations dans le futur (carte 26).



Cotes de crue de récurrence

Section	2_ans (m)	20_ans (m)	100_ans (m)
11	101,61	102,24	102,54
12	101,62	102,25	102,55
13	101,63	102,26	102,56
14	101,63	102,26	102,56
15	101,64	102,27	102,57
16	101,64	102,27	102,57
17	101,64	102,27	102,57
18	101,64	102,27	102,57
19	101,64	102,28	102,58
20	101,65	102,29	102,59
21	101,65	102,29	102,6
22	101,66	102,30	102,61
23	101,67	102,31	102,61
24	101,67	102,31	102,61
25	101,67	102,31	102,62
26	101,68	102,32	102,62
27	101,68	102,33	102,63



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 23

Zone à risque d'inondation

**Rivière Ticouapé (partie nord)
Saint-Félicien (Saint-Méthode)**

Zone de grand courant

 0-20 ans

Zone de faible courant

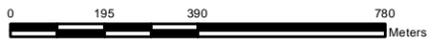
 20-100 ans

Cote de crue de récurrence

 Section du site de niveau d'eau

 Limite du périmètre d'urbanisation

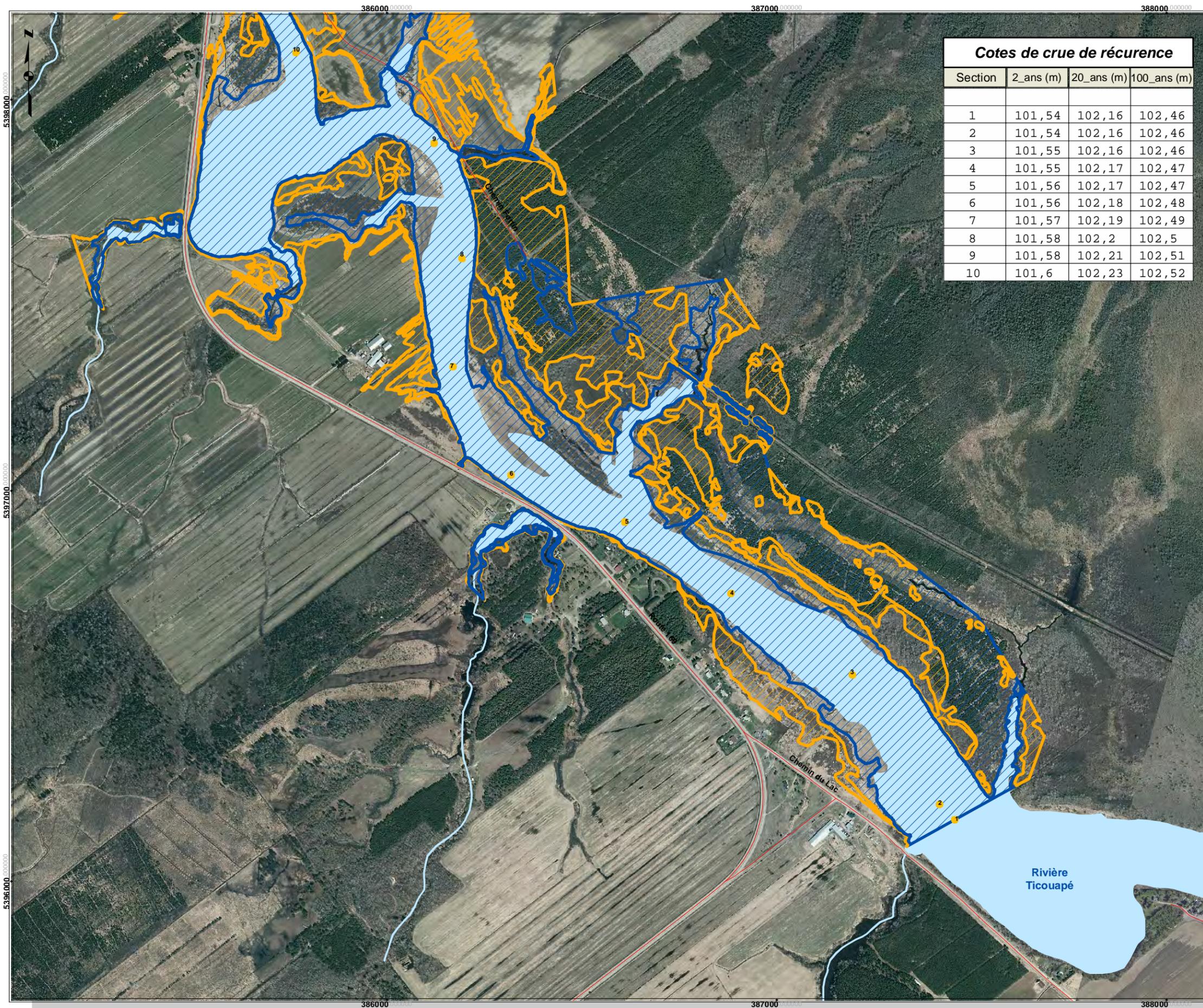
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
MDDEP 2004

F:\fichier\gedata\amenag\schéma\2général\2projet\projet\gedatabae



Cotes de crue de récurrence			
Section	2_ans (m)	20_ans (m)	100_ans (m)
1	101,54	102,16	102,46
2	101,54	102,16	102,46
3	101,55	102,16	102,46
4	101,55	102,17	102,47
5	101,56	102,17	102,47
6	101,56	102,18	102,48
7	101,57	102,19	102,49
8	101,58	102,2	102,5
9	101,58	102,21	102,51
10	101,6	102,23	102,52



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 24

Zone à risque d'inondation

**Rivière Ticouapé (partie sud)
Saint-Félicien (Saint-Méthode)**

Zone de grand courant

0-20 ans

Zone de faible courant

20-100 ans

Cote de crue de récurrence

Section du site de niveau d'eau

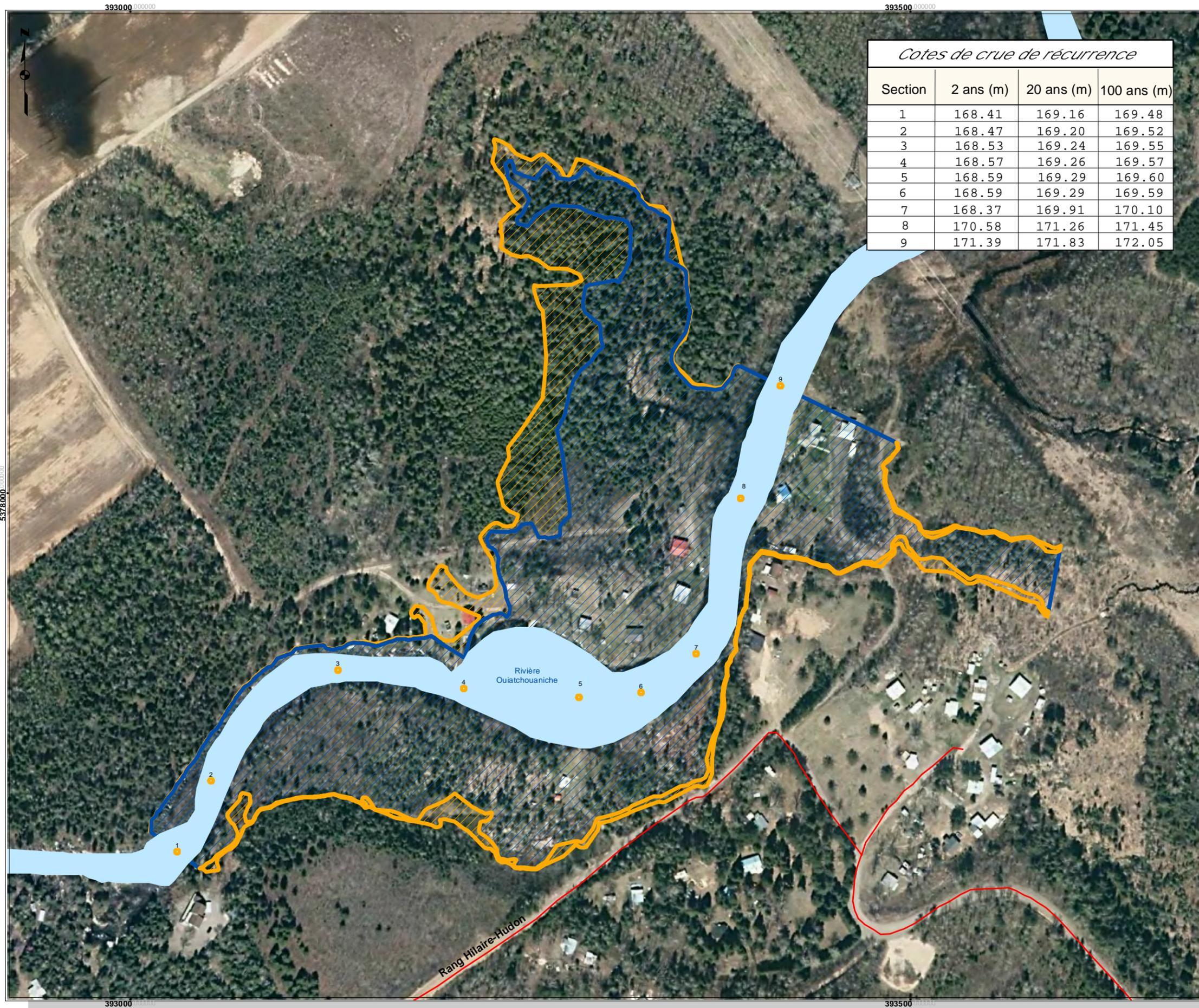
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
MDDEP 2004

F:\fichier\gedata\amenag\schéma\2général\2projet\projet\gedatabae



Cotes de crue de récurrence

Section	2 ans (m)	20 ans (m)	100 ans (m)
1	168.41	169.16	169.48
2	168.47	169.20	169.52
3	168.53	169.24	169.55
4	168.57	169.26	169.57
5	168.59	169.29	169.60
6	168.59	169.29	169.59
7	168.37	169.91	170.10
8	170.58	171.26	171.45
9	171.39	171.83	172.05



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 25

Zone à risque d'inondation

**Rivière Ouiatchouaniche
Ville de Roberval**

Zone de grand courant

0-20 ans

Zone de faible courant

20-100 ans

Cote de crue de récurrence

Section du site de niveau d'eau

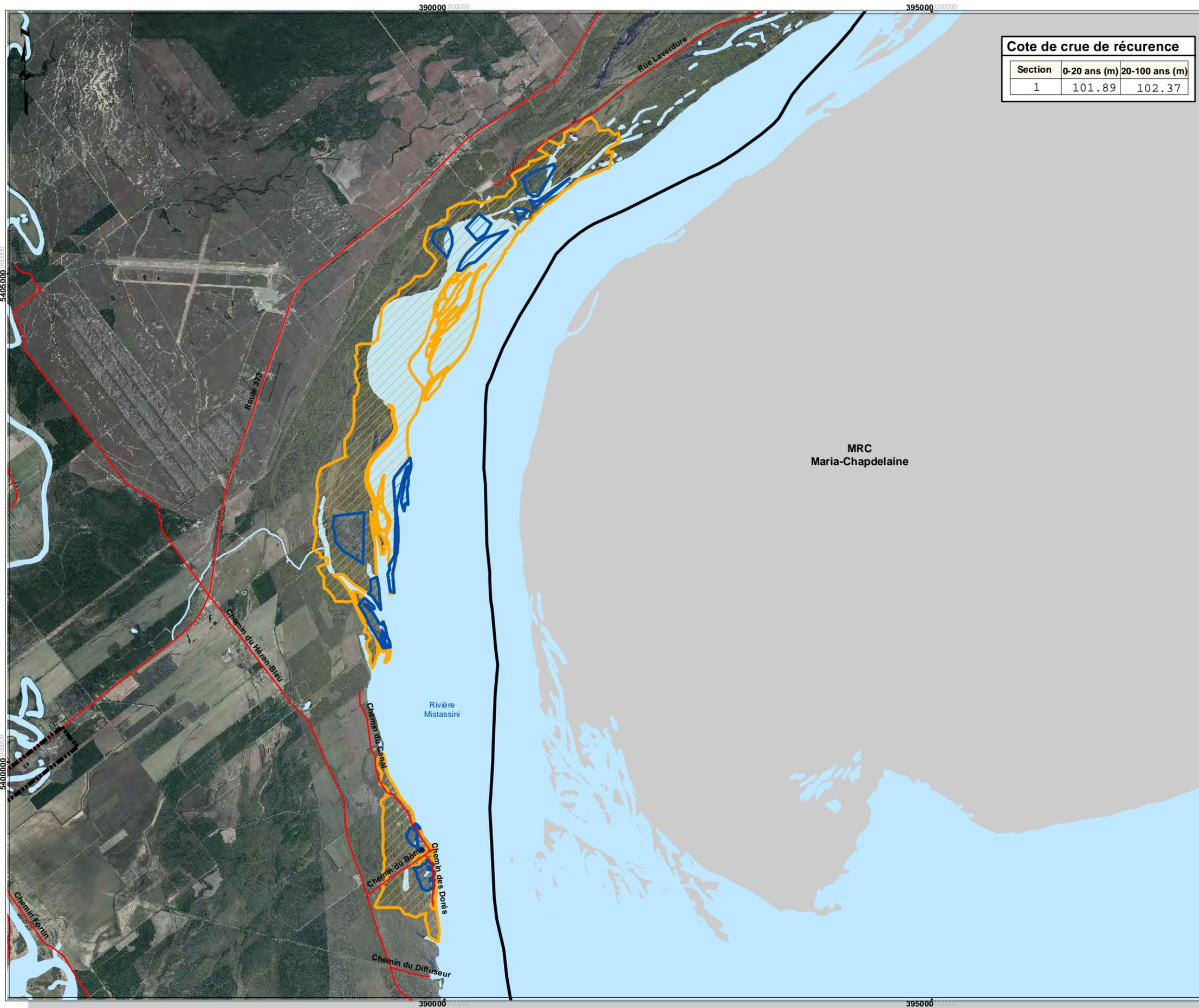
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
MDDEP 2004

F:\fichier\gedata\amenag\schéma\2général\2projet\projet\gedatabae



Cote de crue de récurrence

Section	0-20 ans (m)	20-100 ans (m)
1	101.89	102.37



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 26

Zone à risque d'inondation

**Rivière Mistassini
Saint-Félicien (Saint-Méthode)**

Zone de grand courant

0-20 ans

Zone de faible courant

20-100 ans

Limite du périmètre d'urbanisation

Limite MRC

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012
MDDEP 2004

F:\fichier\gedata\amenag\schéma\2génératio\2projet\projet\gedatabae

4.2.2 Les zones à risque de mouvements de sol

4.2.2.1 La nature et les caractéristiques

Le territoire de la MRC se retrouve en grande partie sur des dépôts de surface provenant du retrait de l'ancienne mer de Laflamme. Une immense mer intérieure qui recouvrait jadis la presque totalité du territoire municipal de la MRC. Or, les dépôts meubles laissés lors de son retrait sont de nature argileuse. Il appert que ces matériaux sont souvent très sensibles à l'érosion, au ravinement et au glissement de terrain. À plusieurs endroits dans la MRC, il est possible d'observer plusieurs cicatrices laissées par les décrochements ou les coulées argileuses, ainsi que plusieurs zones de ravinement, particulièrement en bordure des cours d'eau. Les crues et l'érosion de la base des talus peuvent être des causes expliquant ces phénomènes. Étant donné le caractère instable de ce type de dépôts, l'enjeu au niveau des zones à risque de mouvements de sol en est un de sécurité publique.

Par ailleurs, pour les secteurs ayant une pente naturelle dont l'inclinaison est égale ou supérieure à 25 %, un cadre normatif s'appliquera. Les secteurs présentant de tels risques sont, d'une part, les talus des lacs et des rivières qui sont exposés à l'érosion hydrique et, d'autre part, les flancs abrupts des montagnes et des collines. Ces secteurs se retrouvent sur tout le territoire de la MRC. Selon qu'on se retrouve dans les contreforts ou dans la plaine du lac Saint-Jean, on remarquera que le ravinement se fait, soit dans le roc à flanc de montagnes, soit dans l'argile en bordure des cours d'eau.

4.2.2.2 La délimitation géographique

Les zones à risque de mouvements de sol de la MRC du Domaine-du-Roy se localisent surtout dans les municipalités de La Doré (1), Saint-Félicien (4), Saint-Prime (4) et Roberval (2) (cartes 27 à 34). Également, plusieurs zones de ravinement sont réparties sur l'ensemble du territoire de la MRC. Ces zones sensibles se retrouvent majoritairement en bordure de cours d'eau et occupent des superficies variables.

4.2.3 Les zones d'érosion des berges

L'érosion des berges du lac Saint-Jean et de certains de ses tributaires est un problème manifeste sur le territoire de la MRC. Depuis la construction des barrages de RTA, l'érosion a considérablement augmenté l'élévation et la variation du niveau moyen du lac en étant les principales causes. Il a été établi une relation directe entre les hauts niveaux du lac et l'augmentation de l'érosion. Plus longue est la période des hauts niveaux, plus forte et substantielle est l'érosion des rives.

En 1986, suite à une importante étude d'impact, RTA et le gouvernement du Québec concluaient une entente de 10 ans, et mettaient sur pied un programme de stabilisation des berges qui vise à résoudre le problème d'érosion des berges du lac Saint-Jean et de ses principaux tributaires en tenant compte des aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux. Ce programme, reconduit à deux reprises en 1996 et 2006, a permis de résoudre plusieurs problématiques associées à l'érosion des berges, notamment par la construction d'ouvrages de stabilisation (ex. : perrés, brise-lames, etc.), mais aussi par le rechargement de plage dans certains secteurs, le tout sur plusieurs kilomètres. En somme, la

majorité des interventions des 10 dernières années consistait à entretenir celles effectuées antérieurement.

4.2.3.1 La nature et les caractéristiques

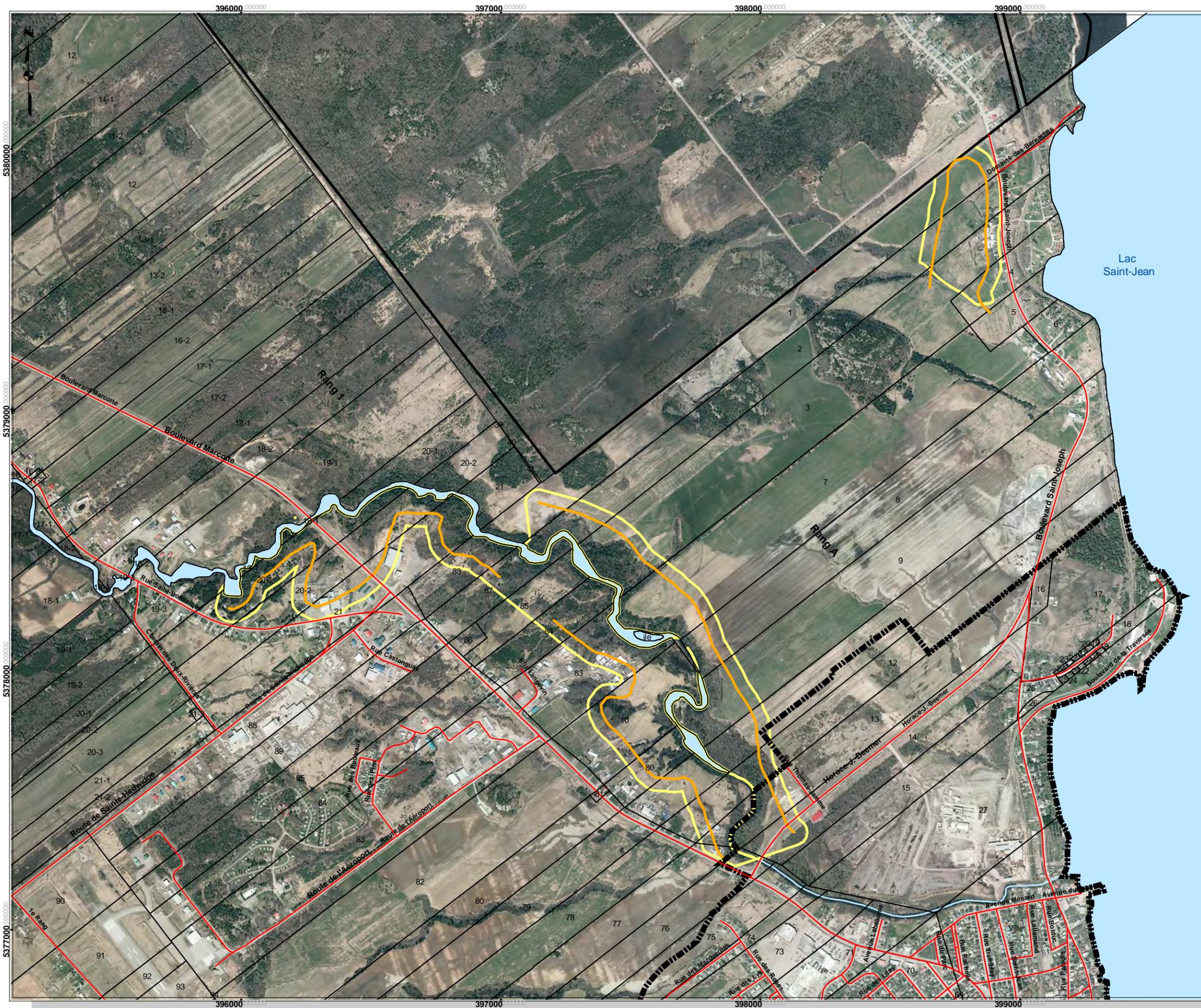
L'érosion des berges résulte en grande partie de l'action des vagues, particulièrement lors de tempêtes. Il existe aussi d'autres facteurs comme l'érosion éolienne, l'érosion glacielle, l'érosion anthropique, les glissements de terrain et le ruissellement. L'érosion des berges du lac Saint-Jean liée aux vagues représente vraisemblablement de 85 à 90 % du total⁹.

4.2.3.2 La délimitation géographique

Les zones d'érosion hydrique sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy correspondent aux secteurs suivants (carte 35) :

- L'ensemble des berges du lac Saint-Jean se trouvant sur le territoire de la MRC;
- Une partie de la rive sud de la rivière Ashuapmushuan, de son embouchure jusqu'à la rue Notre-Dame à Saint-Félicien;
- Une partie de la rive ouest de la rivière Mistassini, à proximité de la pointe aux Dorés.

⁹ En 1922, le gouvernement du Québec a consenti à la compagnie Alcan le droit de rehausser les eaux du lac Saint-Jean, on a du même coup reconnu les conséquences inhérentes à ce droit, c'est-à-dire de baigner et d'éroder ces berges sans possibilité de poursuite et de compensation. Le Bureau d'audience publique sur l'environnement, Rapport d'enquête et d'audience publique, Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, 1985, p. 1.16 et p. 4.2.



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 27

**Zones à risque de mouvements de sol
(rivière Ouiatchouaniche)**

Ville de Roberval

-  Zone à risque de mouvement de sol
-  Coulée argileuse
-  Limite du périmètre d'urbanisation
-  Limite municipale

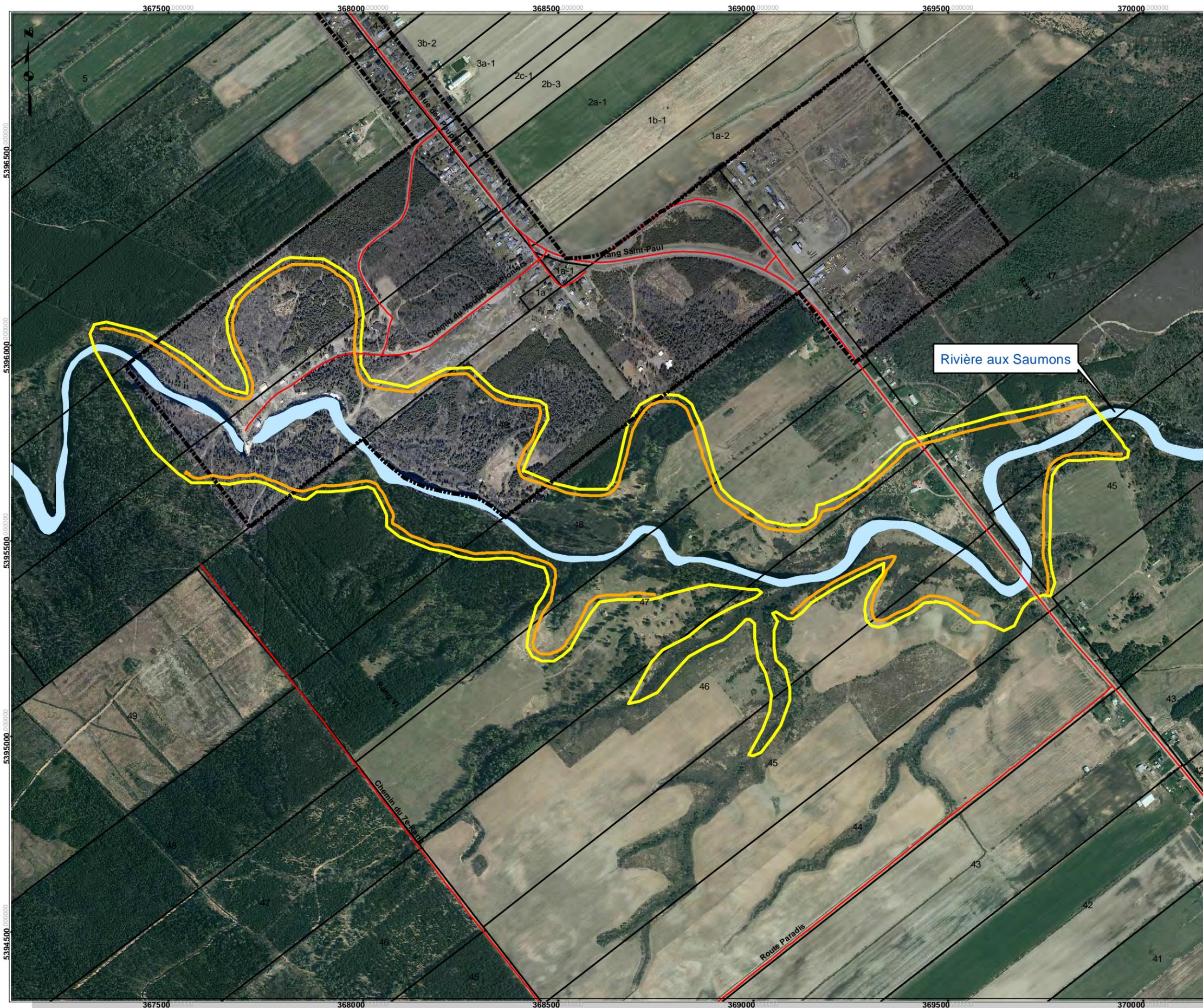
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\fichier\g\aménag\schéma\2général\2projet\projet\g\odatabae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 28

**Zone à risque de mouvements de sol
(rivière aux Saumons)**

Municipalité de La Doré

-  Zone à risque de mouvement de sol
-  Coulée argileuse
-  Limite du périmètre d'urbanisation

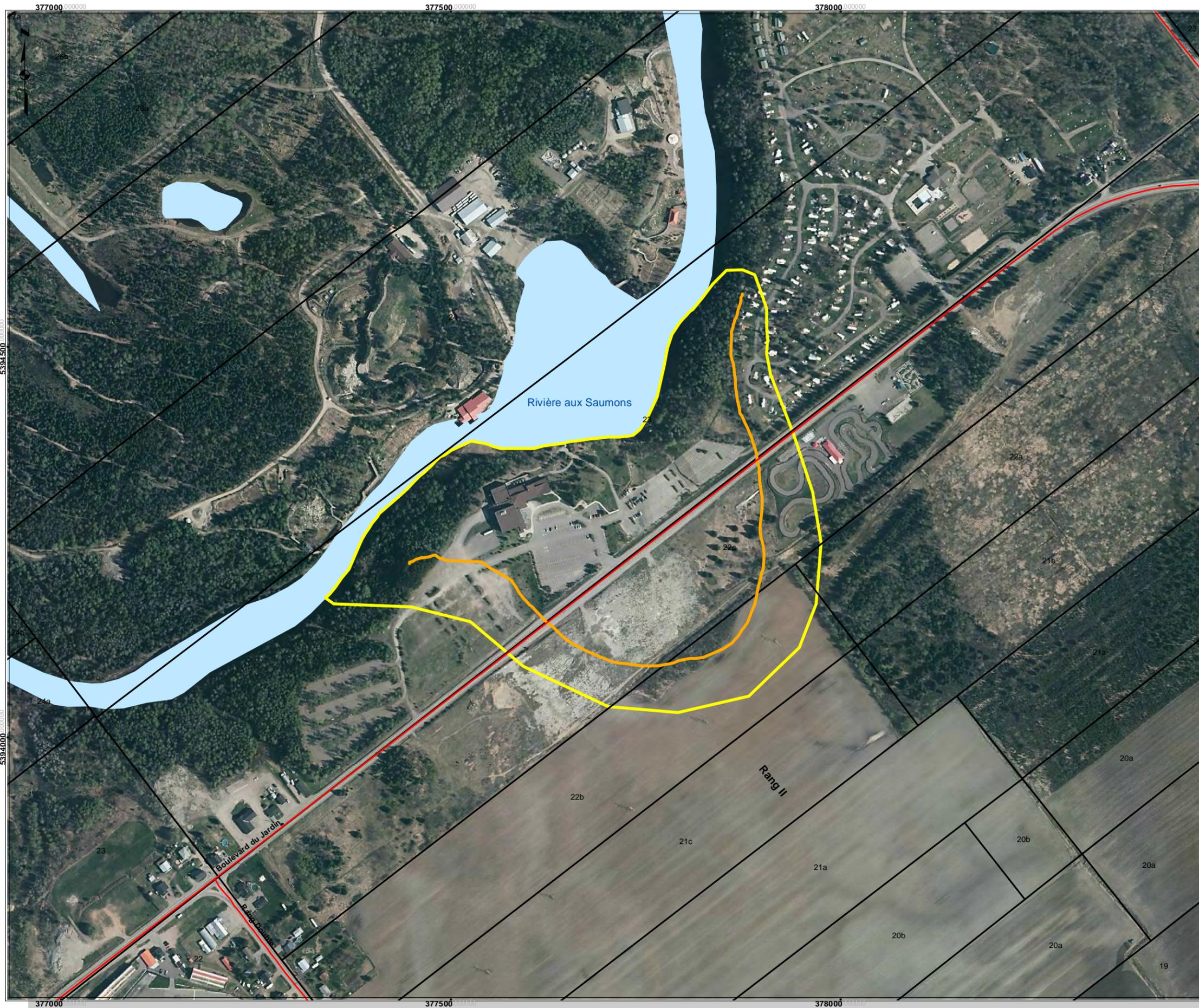
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\fichier\gedata\amenag\schema\2generatio\2projet\projet\geodatabae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

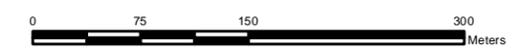
Carte 29

**Zone à risque de mouvements de sol
(rivière aux Saumons)**

Ville de Saint-Félicien

-  Zone à risque de mouvements de sol
-  Coulée argileuse

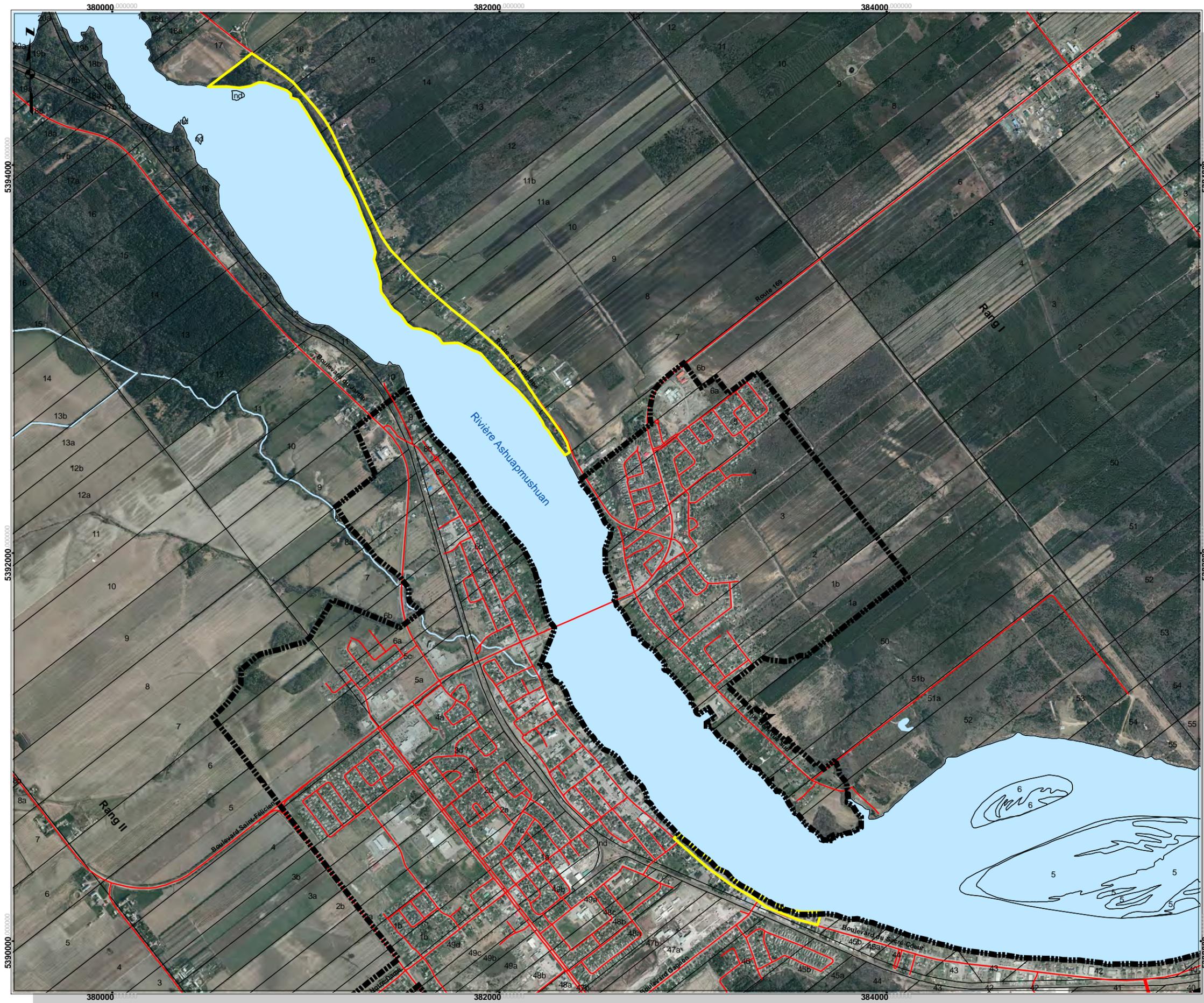
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\fichier\geodata\amenag\schema\2genratio\2projet\projet\geodata\bae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 30

**Zones à risque de mouvements de sol
(rivière Ashuapmushuan)**

Ville de Saint-Félicien

 Zone à risque de mouvements de sol

 Limite du périmètre d'urbanisation

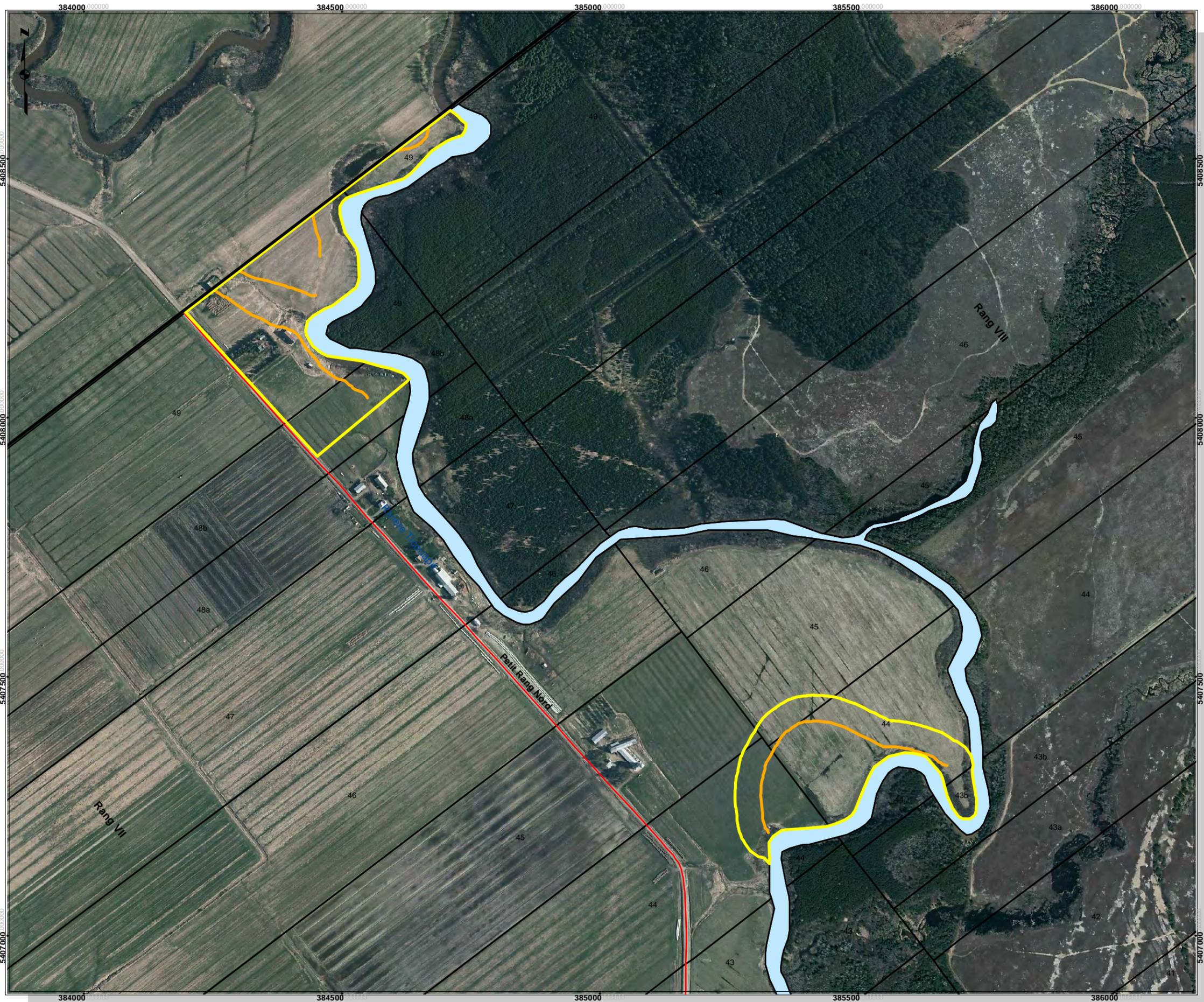
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\fichier\g\odata\amenag\schéma\2\général\2\projet\projet\g\odatabae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 31

**Zones à risque de mouvements de sol
(rivière Ticouapé)**

Ville de Saint-Félicien

-  Zone à risque de mouvements de sol
-  Coulée argileuse
-  Limite municipale

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\fichiergedata\amenag\schéma\2général\2projet\projetgedatabae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 32

**Zone à risque de mouvements de sol
(rivière à l'Ours)**

**Municipalité de Saint-Félicien et
de Saint-Prime**

-  Zone à risque de mouvements de sol
-  Coulée argileuse
-  Limite municipale

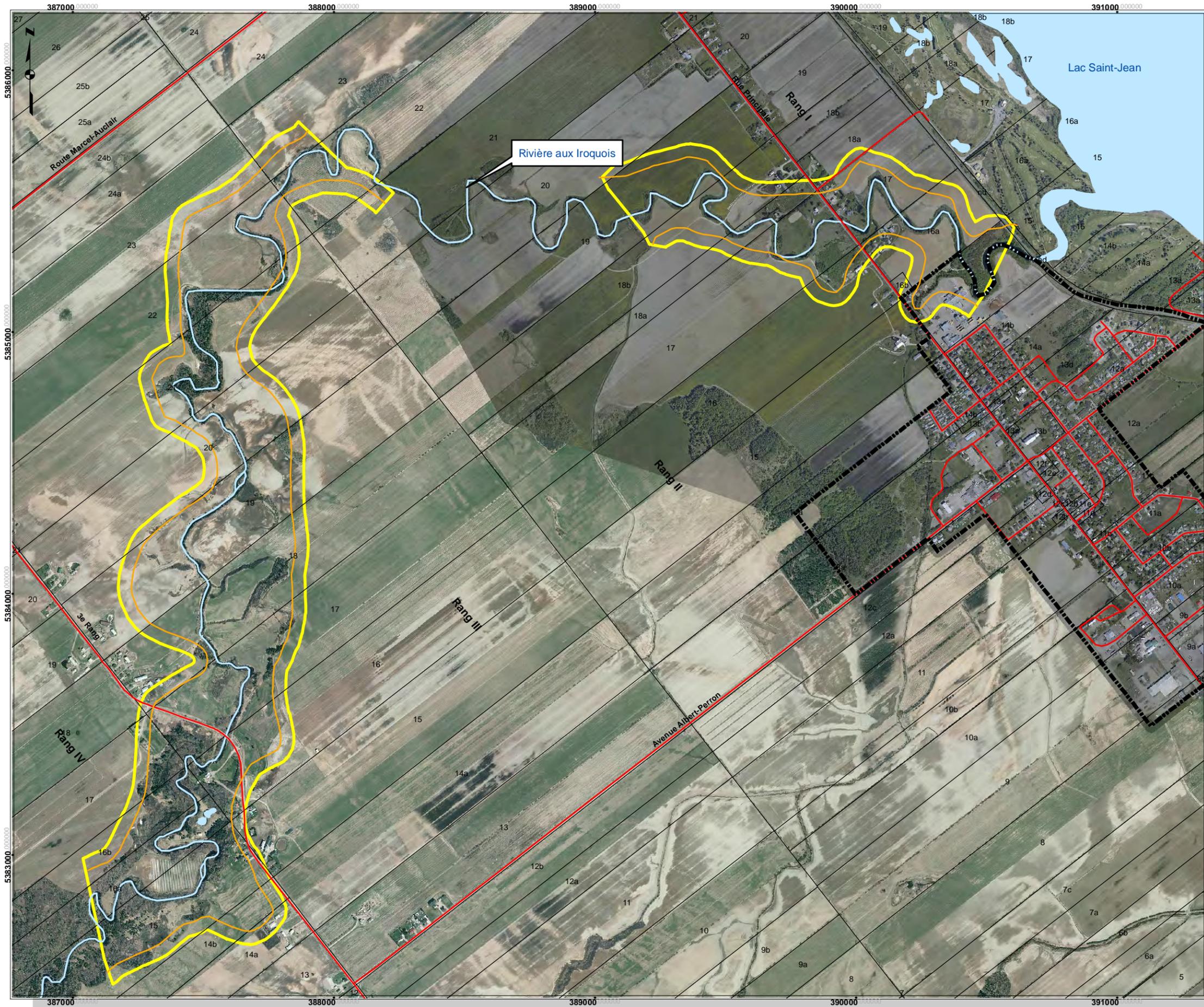
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\fichier\geodata\amenag\schema\2\generatio\2\projet\projet\geodatabae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

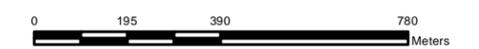
Carte 33

**Zone à risque de mouvements de sol
(rivière aux Iroquois)**

Municipalité de Saint-Prime

-  Zone à risque de mouvements de sol
-  Coulée argileuse
-  Limite du périmètre d'urbanisation

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\chiergédodata\aménag\schéma\2génération\2projet\projetgédodata\bae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 34

Zone à risque de mouvements de sol

Municipalité de Saint-Prime

 Zone à risque de mouvements de sol

 Coulée argileuse

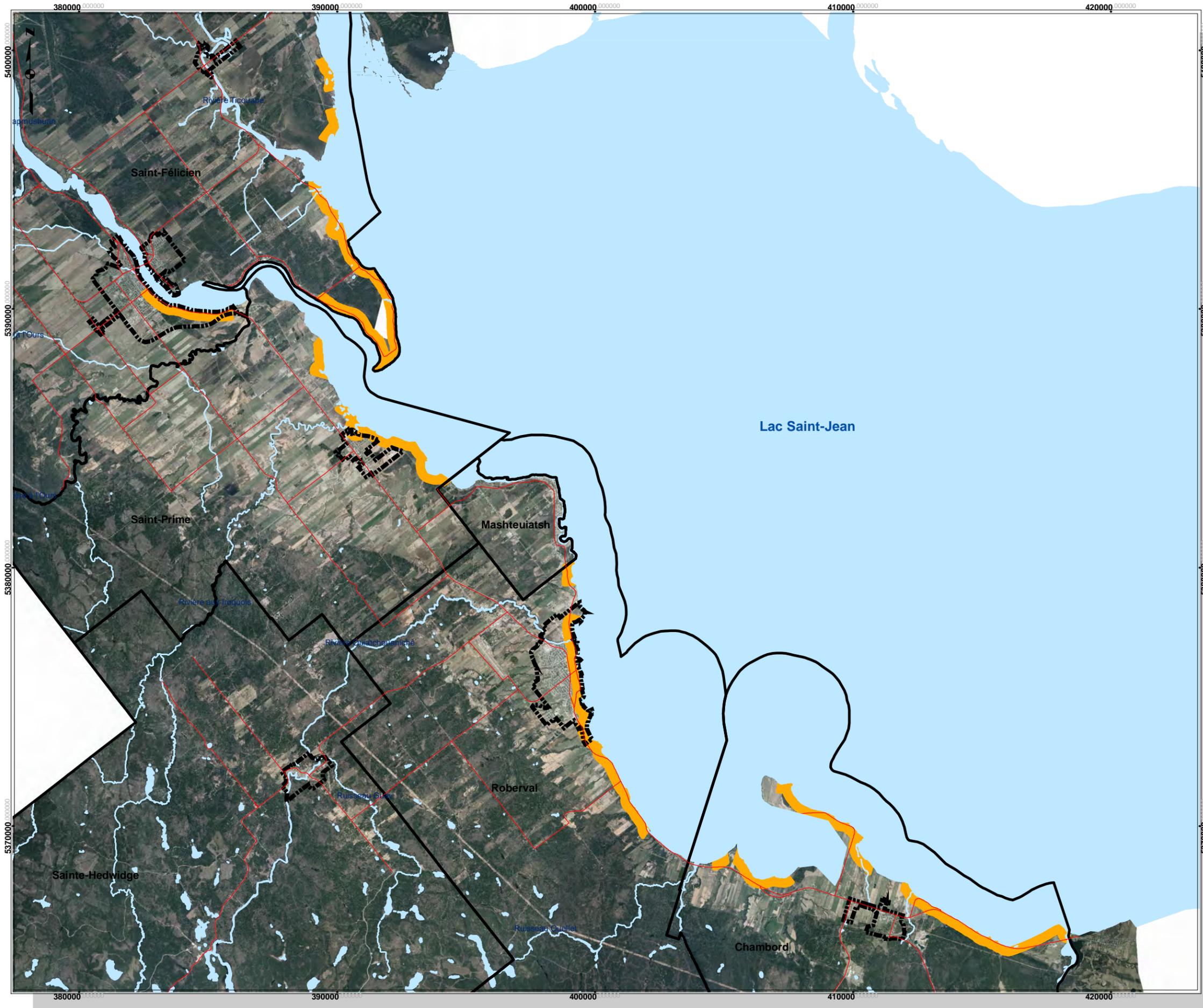
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\fichier\gdata\amenag\schéma\2général\2projet\projetg\odatabase



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 35

Zones de contrainte

**Zones d'érosion
des berges du lac Saint-Jean**

-  Zone d'érosion des berges
-  Réseau routier
-  Limite du périmètre d'urbanisation
-  Limite municipale

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos MRNF - 2012

F:\fichier\g\oddata\amenag\schéma\2\général\2\projet\projet\g\oddata\bae

4.3 Les contraintes anthropiques

La détermination des immeubles et activités dont la présence ou l'exercice actuel ou projeté peut entraîner des contraintes majeures permet surtout d'éviter l'empiètement et le rapprochement d'usages, de constructions ou d'ouvrages près de ceux-ci, en plus de prendre en compte les possibilités d'agrandissement ou d'augmentation des activités et immeubles désignés comme tels.

L'identification de ces sources de contraintes permet d'atténuer les risques qui pourraient compromettre la sécurité et la santé des personnes (défaillance technologique, explosion, contamination, etc.), et le bien-être général de la population (nuisances associées à l'exercice d'activités).

On peut déterminer deux types de contraintes pour l'occupation du sol à proximité d'une activité humaine ou d'un immeuble considéré comme une source de contraintes majeures :

- Une **nuisance** (fumée, poussière, odeur, vapeur, gaz, radiation, bruit) tellement importante que ses répercussions sur le bien-être des citoyens, sur leur santé et leur sécurité, entraînent, à une certaine distance de la source, un dommage permanent et continu (il ne s'agit pas d'inconvénients ou de désagréments temporaires);
- Un **risque** se définit comme l'évaluation du danger compte tenu de la probabilité d'occurrence de l'événement redouté et de la gravité de ses conséquences pour la sécurité ou la santé des citoyens lorsqu'il y a possibilité d'accident impliquant des conséquences graves.

Une contrainte est dite majeure lorsqu'une situation dépasse toute limite d'acceptation sociale. Cette définition oblige donc à examiner et à déterminer des seuils acceptables ou intolérables comme le niveau à partir duquel une nuisance ou un risque important devient inacceptable pour les résidants ou les activités situés à proximité¹⁰.

4.3.1 Les voies de circulation

La présence de voies de circulation dans un milieu entraîne inévitablement des contraintes pour la sécurité publique, la santé publique ou le bien-être général des résidants qui vivent à proximité : risques d'accident associés à la multitude des accès routiers, nombreuses nuisances telles que la pollution sonore associée aux véhicules motorisés de toutes sortes (camions, motoneiges, véhicules tout-terrain), la poussière, les vibrations, les émanations de gaz carbonique et la qualité de l'air. Il importe donc de régir adéquatement les distances devant être respectées entre les utilisations contiguës du sol et ces voies de circulation.

¹⁰ Ministère des Affaires municipales, Détermination des contraintes de natures anthropiques, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 1994, p.13 et 19.

4.3.1.1 Le réseau routier supérieur

4.3.1.1.1 La nature et les caractéristiques

Le réseau routier supérieur situé dans la MRC présente des carences importantes en ce qui a trait à la sécurité. Parmi les routes sous la responsabilité du MTQ, les routes 155, 169 et 167 renferment des sections problématiques, et ce, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des zones urbaines. D'ailleurs, les traversées d'agglomération de Chambord, Roberval, Saint-Prime et Saint-Félicien ont été désignées comme étant les plus problématiques dans le plan de transport du MTQ. Celles-ci révèlent toutes des taux d'accident supérieurs au taux critique pour des tronçons routiers semblables au Québec. Quant aux corridors extérieurs aux agglomérations, le plus problématique se retrouve sans contredit sur la route 169 entre les municipalités de Roberval et de Saint-Félicien¹¹.

Le territoire de la MRC représente, dans la région, une des zones où transitent le plus de matières dangereuses (gazoline, méthanol, acide phosphorique, acide sulfurique, propane, etc.), principalement sur les routes 155 et 169. D'ailleurs, toujours selon le diagnostic régional des transports du MTQ, Roberval, Saint-Félicien, Saint-Prime, Chambord et Lac-Bouchette seraient parmi les municipalités de la région le plus à risques en ce qui concerne les accidents impliquant des matières dangereuses en vrac, transitant par le réseau routier¹².

Dans un autre ordre d'idées, la multiplication des accès en bordure de routes constitue un problème inquiétant qui menace la sécurité des personnes circulant sur le réseau routier supérieur. Certains secteurs, principalement en bordure de la route 169 entre Roberval et Saint-Félicien, présentent une concentration variant entre 15 et 50 accès au kilomètre. Il est nécessaire de restreindre le développement résidentiel ou autre le long du réseau routier supérieur.

4.3.1.1.2 La délimitation géographique

Le réseau de transport et de circulation correspond essentiellement à l'emprise des routes nationales 155, 167 et 169 et traverse l'ensemble des municipalités de la MRC, exception faite de Sainte-Hedwige et Saint-André-du-Lac-Saint-Jean.

4.3.2 Le réseau ferroviaire

4.3.2.1 La nature et les caractéristiques

Seule la voie ferrée du CN sillonne le territoire de la MRC. D'ailleurs, le corridor ferroviaire traverse le périmètre urbain de plusieurs municipalités, dont Saint-Félicien, Roberval, Chambord et Lac-Bouchette. Comme les convois transportent fréquemment des matières dangereuses et qu'ils sont appelés à traverser les milieux habités, les conséquences que pourrait avoir un accident (explosion, feux, émanations de gaz toxiques, etc.) risqueraient d'être très graves.

¹¹ La MRC a formé un comité ad hoc sur la gestion des corridors routiers qui a identifié ce tronçon comme étant problématique en 1996.

¹² Les informations présentées dans cette section proviennent du document « Diagnostic régional des transports » publié par la direction régionale de Transports Québec en juin 2000.

Le bruit et les vibrations provenant du passage d'un train constituent les principales nuisances associées à ce type de transport. Parmi les autres problématiques, notons la contamination des sols de la gare de triage de Chambord, ainsi que la coupure du tissu urbain par les infrastructures ferroviaires à Chambord, Roberval et Saint-Félicien.

4.3.2.2 La délimitation géographique

Le réseau ferroviaire traverse l'ensemble des municipalités de la MRC, exception faite de Sainte-Hedwidge et Saint-André, et suit pratiquement sur toute sa longueur le réseau routier supérieur (routes 155, 167 et 169).

4.3.3 Les réseaux récréatifs

4.3.3.1 La nature et les caractéristiques

L'aménagement de multiples sentiers destinés à la pratique du quad et de la motoneige, particulièrement ceux se trouvant à proximité des milieux habités, est un phénomène qui risque de donner naissance à des problématiques de cohabitation. Le bruit et la poussière associés à ces activités constituent les principaux irritants pour la population vivant près des sentiers récréatifs. Les sentiers régionaux et Trans-Québec de la MRC ne présentent pas de problématique majeure pour l'instant, mais il est nécessaire de les identifier dans une logique préventive plutôt que corrective.

4.3.3.2 La délimitation géographique

Le réseau de sentiers récréatifs étend ses ramifications dans l'ensemble des municipalités ainsi que dans le TNO. Au total, les sentiers de quad parcourent 365 km, comparativement à plus de 500 km pour les sentiers de motoneige. Dans les deux cas, la majorité du territoire occupé se retrouve en milieux rural et forestier.

4.3.4 Les infrastructures de transport d'énergie

On peut diviser en deux classes les infrastructures de transport d'énergie présentes sur le territoire de la MRC : les infrastructures liées au transport de l'hydroélectricité et celles servant au gaz naturel.

4.3.4.1 La nature et les caractéristiques

Certaines infrastructures hydroélectriques liées au transport de l'électricité représentent une nuisance pour la population, en raison du bruit. Cette contrainte est surtout associée aux postes de transformation situés à proximité des quartiers résidentiels.

Dans la MRC, le problème est toutefois limité sur le territoire, en raison de la localisation de ces infrastructures. En fait, un seul poste de transformation se retrouve à proximité d'un milieu habité, le poste Saint-Félicien, situé en bordure de la route 167. Tous les autres postes sont situés dans des milieux à vocation industrielle, agricole ou forestière, limitant ainsi les contraintes sur la population.

De son côté, le réseau de gaz naturel traverse la plupart des municipalités de la MRC, à l'exception de Sainte-Hedwidge et de La Doré. Ce réseau a été prolongé entre Chambord et Saint-Félicien au cours des dernières années pour desservir une plus grande partie de la population et des industries. Les contraintes reliées à ce type de réseau de transport d'énergie proviennent des risques de fuites du réseau et de la possibilité d'accidents graves en cas d'explosion ou de feu.

4.3.4.2 La délimitation géographique

La liste des infrastructures de transport d'énergie présentes sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, incluant leur localisation, et identifiées comme contraintes de nature anthropique est identique à celle présentée au tableau 7.5 du document principal.

4.3.5 Les lieux d'élimination de matières résiduelles

4.3.5.1 La nature et les caractéristiques

On regroupe dans cette catégorie tous les sites où sont disposées les matières résiduelles provenant des activités humaines. Il peut aussi bien s'agir d'un site d'enfouissement sanitaire, d'un ancien dépôt en tranchée ou encore d'un dépôt de matériaux secs.

Ces sites représentent une nuisance pour la population en raison de l'impact visuel engendré sur le paysage, du bruit et de la poussière causés par le transport par camion et des odeurs. Cependant, de tels emplacements peuvent également représenter un risque pour la santé, surtout en raison de la possible contamination des sols et de la nappe phréatique.

4.3.5.2 La délimitation géographique

Le tableau 4.2 identifie les municipalités et la localisation précise où se retrouvent les anciens dépotoirs. On les retrouve surtout à Saint-Félicien et à Roberval et dans le TNO. Dans ce dernier cas, il s'agit de dépôt en tranchée ayant servi à des camps forestiers.

Tableau 4.2 Les lieux d'élimination de matières résiduelles

Municipalité	Identification	Localisation
Chambord	Ancien dépotoir	Lot 51, rang 2, canton Métabetchouan
	Ancien dépotoir	Lot 51b, rang 3, canton Métabetchouan
La Doré	Dépôt en tranchée	Partie non cadastrée
	Ancien dépotoir	Lot 7, rang 7, canton Dufferin
Lac-Bouchette	Ancien dépotoir	Lot 18, rang 15, canton Dequen
Roberval	Dépôt matériaux secs	Lot 195, rang 2, canton Roberval
	Ancien dépotoir	Lot 96, rang 1, canton Roberval
	Ancien dépotoir	Lot 67, rang B, canton Roberval
Saint-François-de-Sales	Dépôt en tranchée	Lot 14b, rang 2, canton Dequen
Saint-Félicien	Ancien dépotoir	Lot 26, rang 7, canton Parent
	Ancien dépotoir	Lot 24, rang 2, canton Demeulles
	Ancien dépotoir	Lot 44b, rang 2, canton Ashuapmushuan
	Dépotoir SFK Pâtes	Bloc 2, rang 1, canton Parent
	Dépôt matériaux secs	Lots 5 et 6, rang 4, canton Demeulles
Saint-Prime	Ancien lieu d'enf. sanitaire	Lots 23-27, rang 8, canton Ashuapmushuan
	Ancien dépotoir	Lot 25, rang 6, canton Ashuapmushuan
Sainte-Hedwidge	Ancien dépôt tranchée	Lot 384, rang 7, canton Roberval
	Ancien dépotoir	Lots 377, rang 7, canton Roberval
TNO camp Bachois	Dépôt en tranchée	Long : n/d Lat : n/d
TNO camp Normandin	Dépôt en tranchée	Long : 73° 59' 30" Lat : 49° 17' 25"
TNO camp Normandin	Dépôt en tranchée	Long : 74° 01' 30" Lat : 49° 17' 50"
TNO camp Ailleboust	Dépôt en tranchée	Long : n/d Lat : n/d
TNO camp Vimont	Dépôt en tranchée	Long : n/d Lat : n/d
TNO camp Buade	Dépôt en tranchée	Long : 74° 01' 30" Lat : 49° 17' 50"
TNO camp Buade	Dépôt boues de fosses	Long : 74° 15' 21" Lat : 49° 00' 41"
TNO lac Windigo	Dépôt en tranchée	Long : n/d Lat : n/d

Source : Ministère de l'Environnement du Québec, 2004

4.3.6 Les sites d'extraction

4.3.6.1 La nature et les caractéristiques

Plusieurs sites d'extraction, notamment des carrières et des sablières, se trouvent sur le territoire de la MRC. Ce type d'exploitation constitue une source de contraintes en raison des nuisances qui leur sont associées (bruit, poussière, circulation lourde, vibration) tout en entraînant une dégradation des paysages ruraux. Ces sites d'extraction représentent également un risque potentiel de contamination des eaux souterraines, en raison de l'utilisation d'hydrocarbure.

À partir d'un inventaire (photographies aériennes), réalisé par le Service d'aménagement, et de données obtenues du MDDEP, il y aurait sur l'ensemble du territoire de la MRC, 113 sites d'extraction (sablière ou carrière) en territoire privé et 105 en territoire public et ces sites sont de dimensions et de superficie variables.

4.3.6.2 La délimitation géographique

Le tableau 4.3 présente, par municipalité, le nombre de sites d'extraction présents sur le territoire de la MRC. Cette liste étant non exhaustive et évolutive, les dispositions prévues au document complémentaire s'appliquent à l'ensemble des sites selon la tenure du territoire où ils sont localisés.

Tableau 4.3 Les sites d'extraction

Municipalité	Territoire privé	Territoire public	Total
Chambord	15	0	15
La Doré	5	13	18
Lac-Bouchette	23	46	69
Roberval	23	2	25
Saint-André	0	4	4
Saint-Félicien	13	3	16
Saint-François-de-Sales	12	11	23
Saint-Prime	20	5	25
Sainte-Hedwidge	2	21	23
MRC	113	105	218

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Service de l'aménagement de la MRC, 2011

4.3.7 Les cimetières d'automobiles et les sites de rebuts métalliques

4.3.7.1 La nature et les caractéristiques

On trouve sur le territoire de la MRC quelques cimetières d'automobiles. Les sites de ce genre se situent souvent en bordure de route et ont un impact négatif sur les paysages. Ils génèrent également des nuisances comme du bruit et de la poussière. Ils sont également susceptibles de devenir d'importants sites contaminés présentant des risques pour la santé (insectes et prolifération de maladies infectieuses) ou l'environnement dus à la présence de résidus d'hydrocarbure, d'antigel ou autres.

4.3.7.2 La délimitation géographique

Les cimetières d'automobiles sont localisés dans les municipalités de Roberval, Saint-Prime, La Doré, Lac-Bouchette et Saint-Félicien.

Tableau 4.4 Les cimetières d'automobiles

Municipalité	Identification	Numéro de lot
Roberval	Pièces d'autos Roussel inc.	4 068 286
Saint-Félicien	Garage Christian Allard	2 671 162
	Garage Florent Verreault	3 071 068
	Métalex Recyclage inc.	2 671 270 et 2 671 271
Saint-Prime	Harvey Pièces d'auto inc.	4 086 044
	Garage Alain Saint-Pierre	4 086 258, 4 087 018, 4 087 020 et 4 086 224
Lac-Bouchette	SDN Fer et Métaux	5 786 145
	Garage Edmond Gagné et Fils	5 786 276
La Doré	Entreprises Scartech inc.	4 594 953
	Garage Michel Rochefort inc.	4 594 360

4.3.8 Les équipements de traitement des eaux usées

4.3.8.1 La nature et les caractéristiques

L'épuration des eaux usées des municipalités de la MRC se fait au moyen d'étangs aérés. Ceux-ci sont des bassins imperméables obtenus par creusage et par l'érection de digues imperméables. Le traitement se fait par aération artificielle. Dans les étangs aérés, on retrouve des agitateurs mécaniques ou des diffuseurs d'air comprimé. On maintient ainsi l'oxygénation nécessaire à la dégradation de la pollution des effluents par des organes d'aération qui assurent ainsi le mélange du milieu. Ce procédé assure une bonne dépollution, très bonne élimination des germes pathogènes et des pollutions azotées et phosphorées. Les eaux usées dans les étangs soumis aux conditions atmosphériques (ensoleillement, vent) sont ainsi partiellement séchées et créent ainsi des boues. Ce type d'équipement est susceptible de causer certaines nuisances en raison des odeurs qui peuvent s'en dégager.

4.3.8.2 La délimitation géographique

À l'exception de la municipalité de Saint-André, toutes les municipalités de la MRC traitent leurs eaux usées à l'aide d'étangs aérés. Le tableau 4.5 les localise.

Tableau 4.5 Les étangs aérés

Municipalité	Type	Localisation
Chambord	Étangs aérés	Lots 51c, 52 a et 52d, rang C, ct Métabetchouan
Chambord (ville de Desbiens)	Étangs aérés	Lots 1 à 3, rang 1 sud-ouest, ct Métabetchouan Lots 1 à 4, rang 1 nord-ouest, ct Métabetchouan Lots 1 à 3, rang 2 nord-ouest, ct Métabetchouan Lots 1 et 2, rang 1 nord-est, ct Métabetchouan Lots 1 et 2, rang 2 nord-est, ct Métabetchouan
La Doré	Étangs aérés	Lot 7b, rang 5, canton Dufferin
Lac-Bouchette	Étangs aérés	Lots 7-1 et 7-4, rang 5, canton Dablon
Roberval	Étangs aérés	Lots 34 et 35, rang B, Lot 115, rang 1, ct Roberval
Saint-Félicien	Étangs aérés	Lots 45a et 45b, rang 3, canton Ashuapmushuan
Saint-Félicien (Saint-Méthode)	Étangs aérés	Lot 21, rang 5, canton Parent
Saint-François-de-Sales	Étangs aérés	Lot 1b, rang 2, canton Dequen
Saint-Prime	Étangs aérés	Lot 10b, 11a et 11c, rang 1, ct Ashuapmushuan
Sainte-Hedwidge	Étangs aérés	Lot 21-1, rang 7, canton Ouiatchouan Lot 297, rang 5, canton Roberval

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2011

4.3.9 Les sites industriels à risque

4.3.9.1 La nature et les caractéristiques

On retrouve sur le territoire de la MRC plusieurs immeubles industriels présentant des contraintes majeures pour des raisons de bien-être général et de sécurité publique. Il s'agit surtout d'entreprises liées à la transformation des produits forestiers qui, en raison de la circulation des camions dans des zones habitées, présentent des risques pour le bien-être général et la sécurité publique (bruit, poussière, vibration, accidents routiers, etc.). Il y a également d'autres immeubles susceptibles d'avoir des impacts importants sur la population en cas d'accidents majeurs (feu, explosion, etc.) en raison des activités qui y sont exercées ou des matières utilisées ou entreposées.

4.3.9.2 La délimitation géographique

La majorité des sites présentant des contraintes sont en lien avec le transport et la transformation du bois (usines de sciage, de rabotage, de pâtes et papier, etc.) et sont inclus dans le tableau suivant.

Tableau 4.6 Les sites industriels à risque

Municipalité	Identification	Localisation
Chambord	Louisiana-Pacific	Lots 50 à 52b, rang 2, canton Métabetchouan
	Inter-Cité Construction	Lots 42b à 44a, rang 2, canton Métabetchouan
La Doré	Scierie PFR	Lots 5 à 7, rang 4, canton Dufferin
Roberval	Scierie PFR	Lots 14-15-27, rang A, canton Roberval
Saint-Félicien	Granules LG	Lot 42, rang 2, canton Ashuapmushuan
	Scierie Bowater	Lots 47a à 48a, rang 3, canton Ashuapmushuan Lots 45b à 47a, rang 4, canton Ashuapmushuan
	Produits forestiers Lamco	Lot 42, rang 3 et 4, canton Ashuapmushuan
	PFR (usine de pâtes)	Bloc 1, rang 1, canton Parent Bloc 1, rang 2, canton Parent
	Société de cogénération	Lot 44, rang 3, canton Ashuapmushuan
	Béton régional inc.	Lots 6a et 6 b, rang 1, canton Parent
	Propane P. & P. inc.	834, boulevard Sacré-Coeur
	Usine de congélation de bleuets	Lot 1, rang 3, canton Demeulles
Saint-Prime	Industries Bois Lamontagne	Lot 15, rang 1, canton Ashuapmushuan
	Scierie PFR	Lots 14b-15, rang 1, canton Ashuapmushuan
	Aboutage Abitibi-LP	Lots 8b-9a, rang 1, canton Ashuapmushuan

Source : Rôles d'évaluation, MRC du Domaine-du-Roy, 2011

4.3.10 Les terrains contaminés

4.3.10.1 La nature et les caractéristiques

Les terrains contaminés restreignent les possibilités d'aménagement du territoire en obligeant la réhabilitation du terrain jusqu'à un seuil acceptable. Ces immeubles représentent un risque pour la santé publique, d'où leur identification en tant que contraintes de nature anthropique. La plupart du temps, ils coïncident avec d'anciens sites de postes d'essence, de terrains industriels, etc. Les contaminants qui y sont retrouvés sont surtout composés d'hydrocarbures pétroliers.

4.3.10.2 La délimitation géographique

En 2012, on dénombrait 74 sites contaminés sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. La liste de ces terrains étant évolutive, il est possible de consulter l'information la plus à jour sur le site Internet du MDDEP au www.mddep.gouv.qc.ca.

4.4 Les stratégies d'intervention

Des stratégies sont identifiées au plan d'action en lien avec les zones de contraintes naturelles et anthropiques, le tout afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens :

- Stratégie n° 1 : La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique
- Stratégie n° 14 : L'identification de nouveaux territoires de contraintes naturelles
- Stratégie n° 16 : La gestion intégrée de l'eau par bassin versant
- Stratégie n° 18 : Le développement d'une stratégie régionale sur les aires industrielles.

5 Les territoires d'intérêt

En vertu du 6^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 5, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement et de développement **doit**, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté : « *déterminer toute partie du territoire présentant pour la municipalité régionale de comté un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique* ».

5.1 La problématique

Un territoire d'intérêt réfère à un immeuble ou un ensemble d'immeubles, ainsi qu'à une partie de territoire présentant des caractéristiques lui attribuant un intérêt régional. On peut classer les territoires d'intérêt en quatre grandes catégories : historique, culturel, esthétique, écologique. Mentionnons qu'un territoire peut présenter à la fois un intérêt historique, culturel et même esthétique.

La détermination des territoires d'intérêt permet d'identifier les ressources patrimoniales du milieu naturel ou bâti de la MRC. Ils sont source de fierté pour la population, ce qui permet de renforcer le sentiment d'appartenance de la communauté. Les territoires d'intérêt représentent également des potentiels touristiques importants.

L'énoncé de la vision de développement de la MRC fait état de son désir de devenir « une communauté attirante ». Elle désire attirer les visiteurs et les investisseurs de l'extérieur qui désirent la voir, y investir ou s'y établir. Pour matérialiser cette vision, il est nécessaire de compter sur la présence d'un territoire bien aménagé et attrayant. Le développement d'une culture du « beau » devient alors une priorité, tant pour les élus que pour la population, afin de créer un cadre de vie attirant et un milieu de vie agréable. L'identification, la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt sont incontournables pour que se matérialise cette vision du développement.

5.2 Les territoires d'intérêt historique

Un territoire d'intérêt historique est un lieu d'événements, d'occupation ou d'activités passés ayant marqué l'histoire locale, régionale ou nationale. Il peut s'agir de sites archéologiques, d'un village ou d'un quartier remarquable par son architecture d'époque, de la maison familiale d'un personnage important, etc.¹³

¹³ Ministère des Affaires municipales, Les composantes du schéma d'aménagement : Les territoires d'intérêt dans un schéma d'aménagement, Collection aménagement et urbanisme, 1986, 3 p.

5.2.1 Le Moulin des Pionniers de La Doré

5.2.1.1 La nature et les caractéristiques

Datant de 1890, ce moulin est l'un des premiers sites industriels lié à l'exploitation d'une importante ressource naturelle, le bois. Le moulin à scie actionné par la force hydraulique présente un intérêt dans la mesure où il constitue un vestige représentatif de la réalité du début du siècle.

Son mécanisme opérationnel (conduite d'eau, turbine, scie, chariot, etc.) et son architecture ancienne ont valu à ce site d'être l'objet, en 1982, d'un classement en tant que monument historique par le MCCQ. Aujourd'hui, ce site représente un des attraits touristiques de la MRC et attire annuellement plusieurs milliers de visiteurs.

5.2.1.2 La localisation géographique

Le site du Moulin des Pionniers est situé sur le lot 1B-2 du rang 6, canton Dufferin, dans la municipalité de La Doré. Il se retrouve au sein d'un ensemble touristique couvrant une superficie d'environ 15 ha, en bordure de la rivière aux Saumons (carte 36).

5.2.2 Le village historique de Val-Jalbert

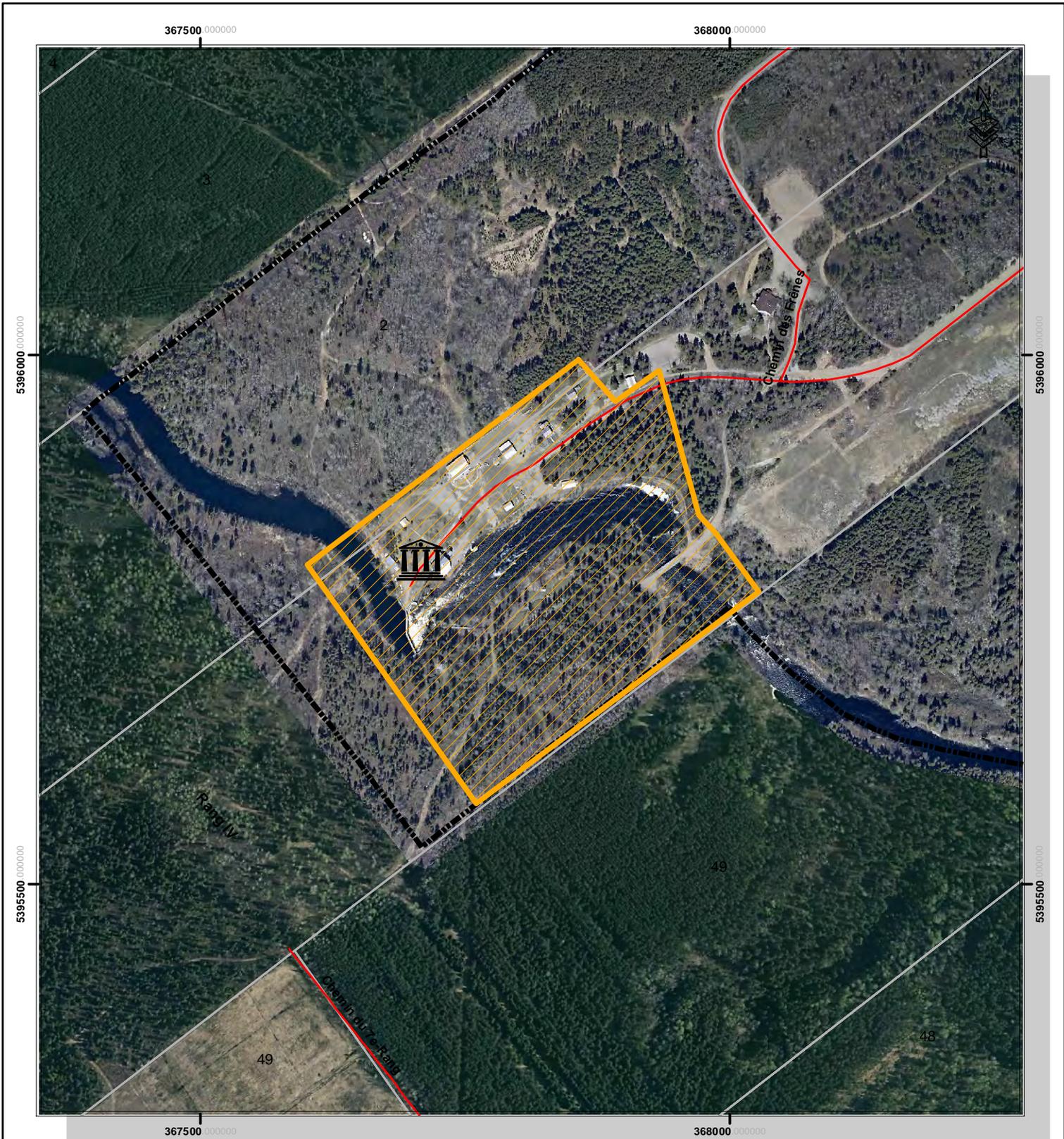
5.2.2.1 La nature et les caractéristiques

Le village historique de Val-Jalbert fut fondé en 1901. Le village prospéra pendant plus de 25 années grâce à son usine de pulpe, avant de connaître de graves difficultés vers la fin des années 20. La fermeture de l'usine en 1927 força les ouvriers à quitter le village.

D'une rare authenticité, Val-Jalbert est le seul village historique possédant encore des bâtiments d'origine. Grâce à son potentiel d'interprétation et d'animation, cet ancien complexe industriel et villageois témoigne d'une organisation spatiale planifiée qui reflète les villages modèles du début du XX^e siècle. Sa collection d'équipements de production de la pâte, son moulin de pulpe à pierre, ainsi que l'aménagement de la chute pour en tirer de l'énergie lui ont d'ailleurs valu d'être classé comme bien culturel par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) en 1996. Aujourd'hui, le village historique de Val-Jalbert représente un des principaux sites touristiques de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

5.2.2.2 La localisation géographique

Le village historique de Val-Jalbert se situe à la limite ouest de la municipalité de Chambord. Le site est localisé sur les lots 20b, 20c et 21 du rang 1, ainsi que les lots 21, 22 et 23 du rang 2, dans le canton Charlevoix, et couvre une superficie d'environ 150 ha (carte 37).



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Territoire d'intérêt historique

Carte 36

Le Moulin des Pionniers



Moulin Audet-dit-Lapointe



Limite du site

— Réseau routier

--- Périmètre d'urbanisation

□ Cadastre

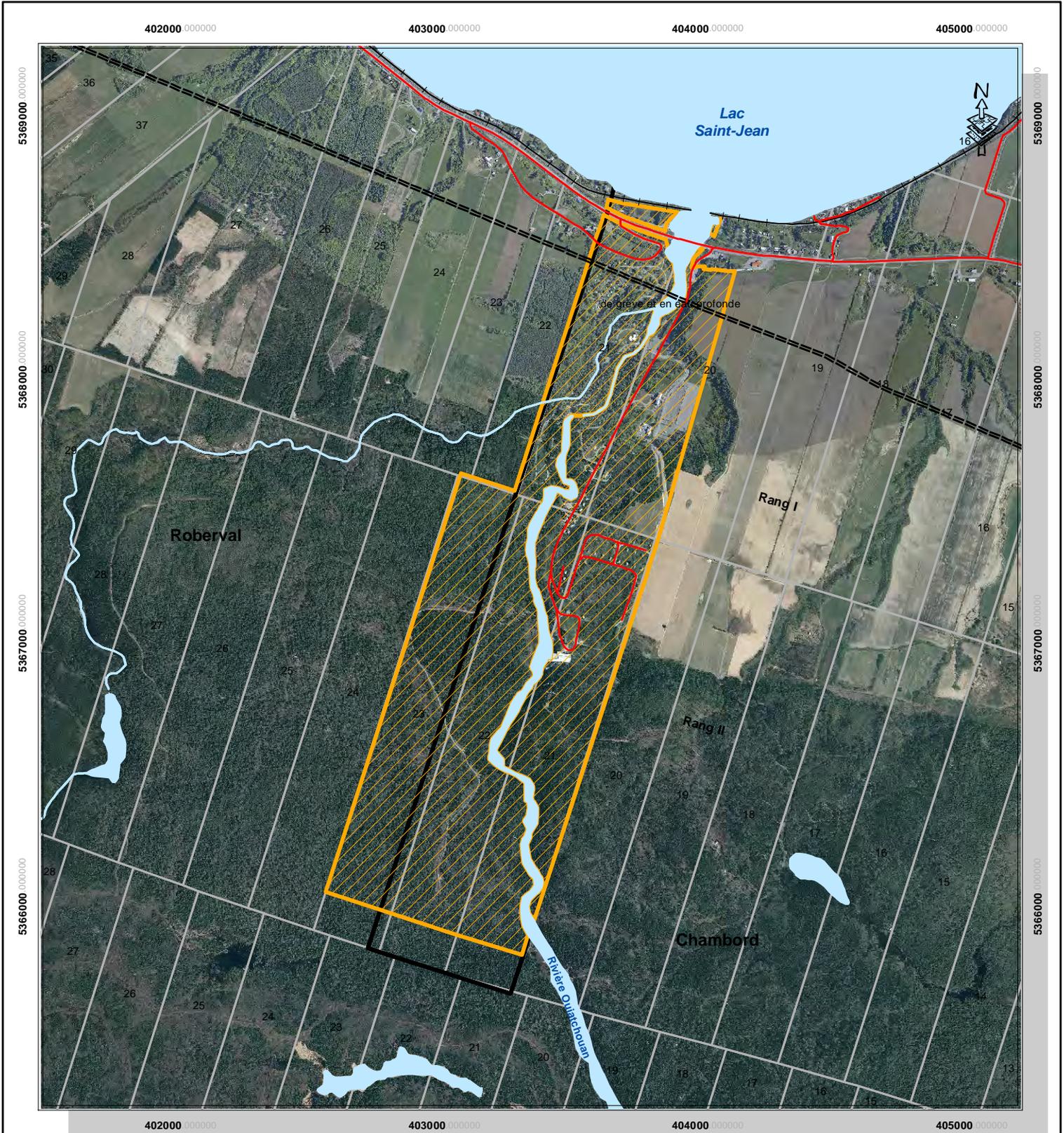
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\g\odata\aménag\schéma\2général\projet\proj\g\odata\ae



 <p>MRC du DOMAINE-du-ROY</p> <p><i>Schéma d'aménagement et de développement révisé</i></p> <p>Territoire d'intérêt historique</p> <p>Carte 37</p>	<p>Village historique de Val-Jalbert</p> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Limite du site</td> <td></td> <td>Réseau routier</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Limite municipale</td> <td></td> <td>Chemin de fer</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Ligne transport d'énergie</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Cadastre</td> </tr> </table>		Limite du site		Réseau routier		Limite municipale		Chemin de fer				Ligne transport d'énergie				Cadastre	<p>Département de l'aménagement du territoire</p> <p></p> <p>Projection MTM NAD 83 ZONE 8</p> <p>Source : Orthophotos MRNF - 2012</p> <p>F:\fichier\geodata\aménag\schéma\2général\projet\proj\géodat\ae</p>
	Limite du site		Réseau routier															
	Limite municipale		Chemin de fer															
			Ligne transport d'énergie															
			Cadastre															

5.2.3 Le Musée du fromage cheddar (ancienne fromagerie Perron)

5.2.3.1 La nature et les caractéristiques

L'ancienne fromagerie Perron a été classée monument historique en 1989. On y retrouve tout l'outillage original ayant servi à la fabrication artisanale du cheddar. Ces équipements ont également été l'objet d'un classement en tant que biens historiques en 1989 en vertu de la Loi sur les biens culturels.

L'intérêt que présente la vieille fromagerie repose principalement sur sa représentativité, sa rareté et son authenticité. En fait, elle représente une époque où le Québec comptait jusqu'à 1 200 fromageries réparties sur l'ensemble de son territoire, étant une des dernières toujours en place, ce qui en fait un fragment exceptionnel de l'histoire agroalimentaire de la province. De plus, le fait qu'elle n'ait subi aucune modification majeure au cours des années et la présence de l'outillage original servant à produire un fromage internationalement reconnu, ajoutent à l'intérêt qui lui est porté.

5.2.3.2 La localisation géographique

On retrouve l'ancienne fromagerie Perron au cœur du milieu urbain de la municipalité de Saint-Prime sur l'avenue Albert-Perron (partie du lot 13A, rang 2, Canton Ashuapmushuan) (carte 38).

5.2.4 La maison Donaldson

5.2.4.1 La nature et les caractéristiques

La maison Donaldson est l'une des plus anciennes résidences de la ville de Roberval. Elle tire son appellation de la famille qui l'habite de génération en génération depuis sa construction en 1872. L'intérêt porté à la maison provient surtout de la mixité des activités résidentielles, artisanales et commerciales qui y ont pris place au fil du temps. Une cordonnerie et un magasin général l'ont animée au cours des premières années.

Par ailleurs, ses caractéristiques architecturales, tel son toit (à deux versants retroussés), les larmiers prolongés, les retours de corniches, la symétrie des ouvertures et certains éléments décoratifs en font une empreinte représentative des caractéristiques propres à la maison québécoise d'inspiration néoclassique. Ces caractéristiques lui ont valu une reconnaissance en tant que monument historique en 1982, en vertu de la Loi sur les biens culturels.

5.2.4.2 La localisation géographique

Située en bordure du lac Saint-Jean et au cœur du milieu institutionnel de Roberval, la maison Donaldson est sise sur les lots 289 et 315 aux plans et livres de renvoi du cadastre du village de Roberval (carte 39).

5.2.5 Le centre-ville de Roberval

5.2.5.1 La nature et les caractéristiques

Le centre-ville de Roberval présente un intérêt sur le plan historique et patrimonial. Initialement, le développement du centre-ville s'est articulé autour du boulevard Saint-Joseph, à partir duquel plusieurs rues perpendiculaires ont pris place. Ayant historiquement agi comme chef-lieu du comté Roberval, plusieurs de ses bâtiments présentent une architecture et un cachet propre à la vocation que possédait la municipalité. Un secteur institutionnel important, regroupant, entre autres, le palais de justice, l'ancien couvent des Ursulines et l'hôtel de ville, ainsi que de nombreuses résidences donnent à ce quartier un cachet particulier. Parmi les autres éléments d'intérêt, notons la présence de l'économusée de la boulangerie Perron et le bâtiment bourgeois qui abrite aujourd'hui une station de radio.

L'hôtel de ville de Roberval, le couvent des Ursulines ainsi que l'ancien presbytère Notre-Dame ont par ailleurs fait l'objet d'une citation comme monuments historiques par la ville de Roberval respectivement en 2009 dans les deux premiers cas et en 2011 pour le dernier, le tout en vertu de la Loi sur les biens culturels.

5.2.5.2 La localisation géographique

Le centre-ville de Roberval est délimité par la voie ferrée à l'ouest, le lac Saint-Jean à l'est, et les rues Ménard et Brassard dans ses parties nord et sud (carte 40).

5.2.6 Le centre-ville de Saint-Félicien

5.2.6.1 La nature et les caractéristiques

Le centre-ville de Saint-Félicien compte de nombreuses résidences d'allure victorienne qui représentent un important témoignage de l'évolution historique de la municipalité. Plusieurs d'entre elles ont fait l'objet de rénovation, contribuant ainsi à maintenir le cachet du noyau central de la ville. Parmi les autres éléments d'intérêt dans le périmètre du centre-ville, mentionnons la présence de nombreux bâtiments institutionnels tels l'église et son presbytère, le parc Sacré-Cœur, ainsi que plusieurs bâtiments commerciaux.

5.2.6.2 La localisation géographique

Le centre-ville de Saint-Félicien couvre une importante partie du boulevard Sacré-Cœur, délimité par le boulevard Saint-Félicien au nord-ouest et la rue Sainte-Anne au sud-est. La voie ferrée, la rue Saint-Christophe ainsi que la rivière Ashuapmushuan viennent circonscrire cet espace, respectivement au sud-ouest et au nord-ouest (carte 41).

390250 000000

390500 000000

390750 000000

5384750 000000

5384750 000000

5384500 000000

5384500 000000

5384250 000000

5384250 000000



390250 000000

390500 000000

390750 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Territoire d'intérêt historique

Carte 38

Le Musée du fromage cheddar

Limite du site

Musée du fromage cheddar

Réseau routier

Périmètre d'urbanisation

Cadastre

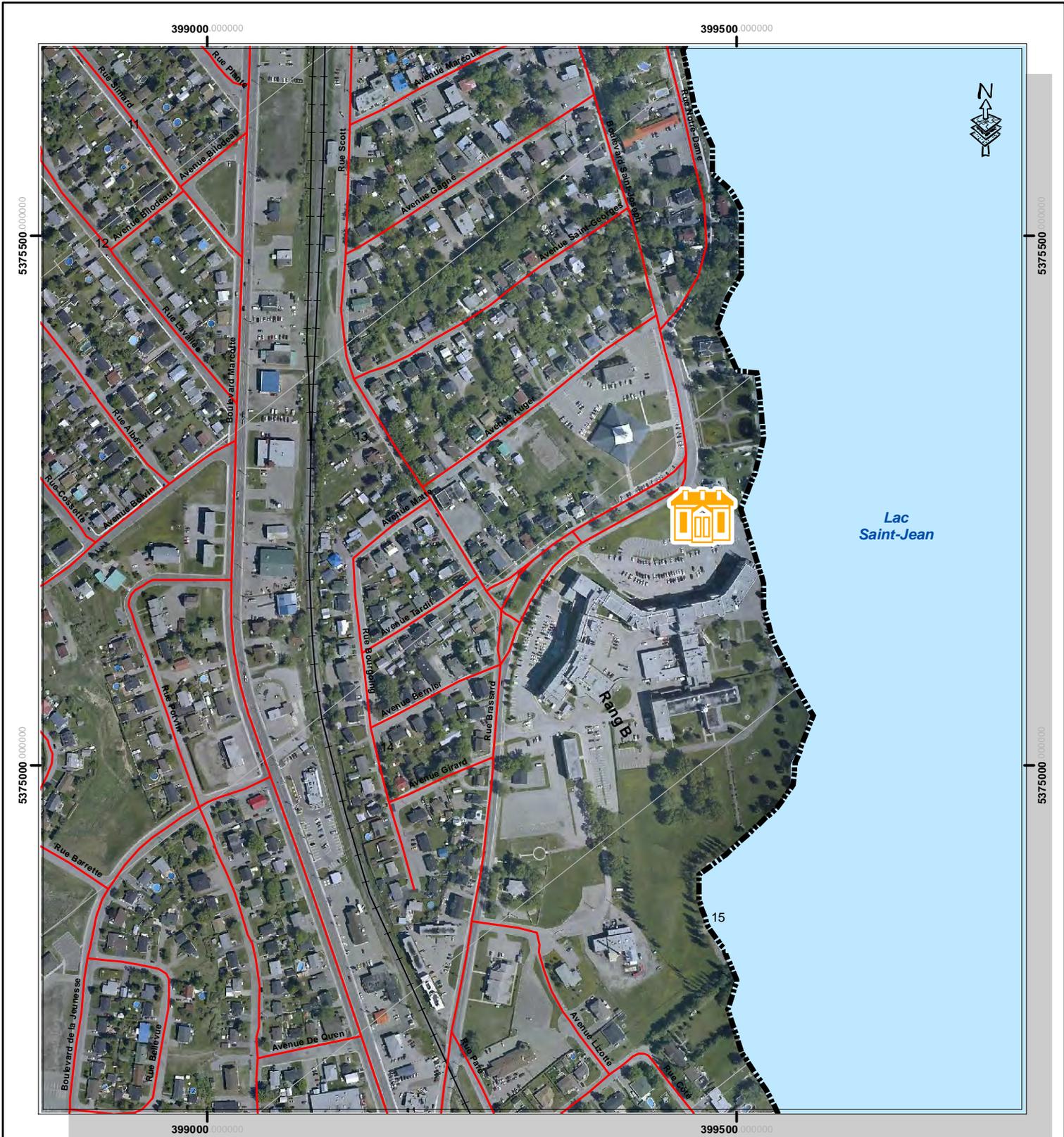
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\geodata\aménag\schéma\2gé\nératio\2projet\proj\gé\odatabae




**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**
 Territoire d'intérêt historique
Carte 39

La maison Donaldson
 Maison Donaldson

-  Réseau routier
-  Chemin de fer
-  Périmètre d'urbanisation
-  Cadastre

**Département
de l'aménagement du territoire**


 Projection MTM NAD 83 ZONE 8
 Source : Orthophotos - 2012
 F:\fichier\geodata\aménag\schéma\2géométrie\projet\proj\géodat\ae

398000 000000

399000 000000

400000 000000

5377000 000000

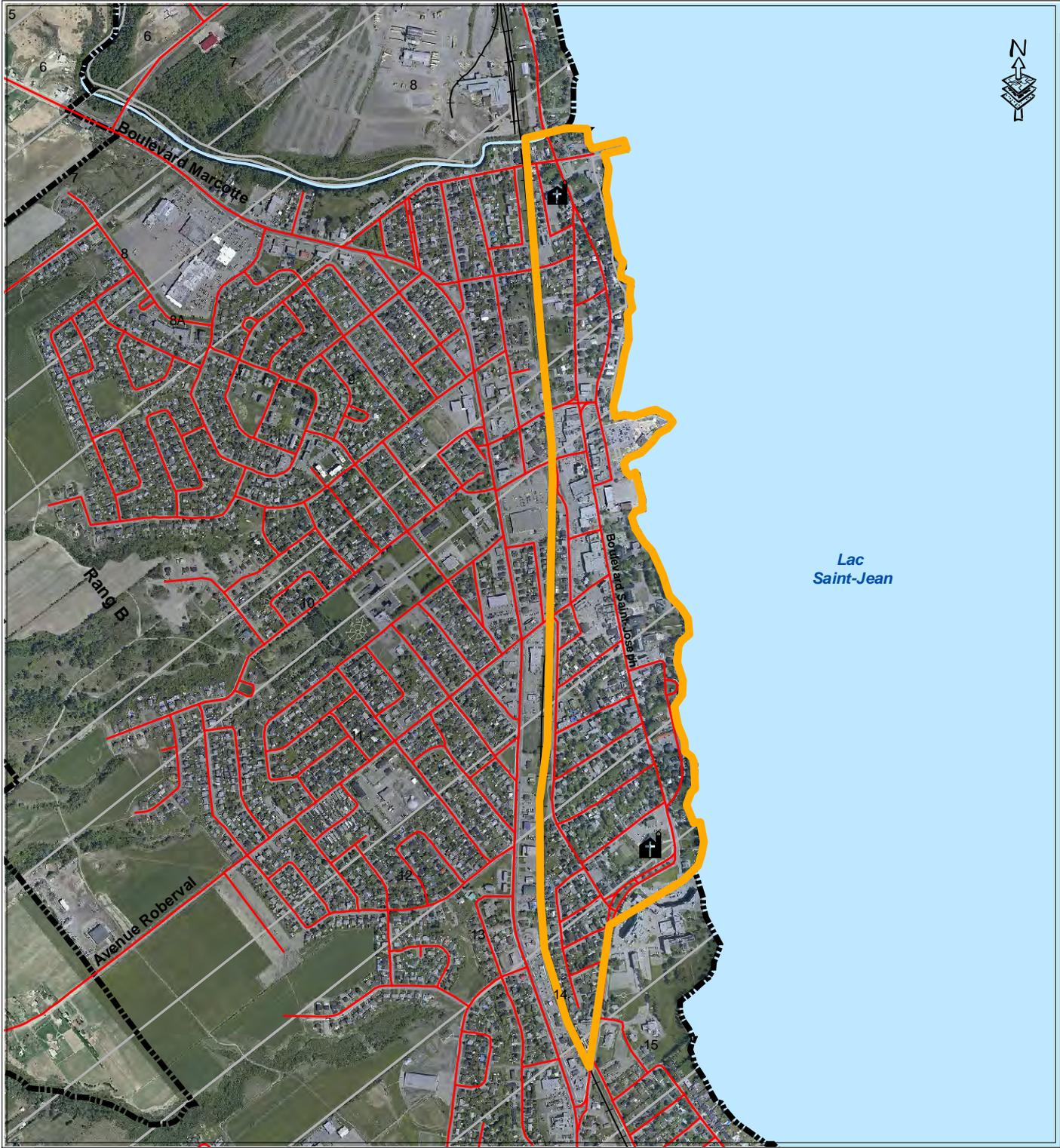
5376000 000000

5375000 000000

5377000 000000

5376000 000000

5375000 000000



398000 000000

399000 000000

400000 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Territoire d'intérêt historique

Carte 40

Centre-ville de Roberval

 Église

 Centre-ville

 Réseau routier

 Chemin de fer

 Périmètre d'urbanisation

 Cadastre

Département de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\geodata\aménag\schéma\2gé\nératio\2projet\proj\gé\odatabae

5392000 000000

382000 000000

383000 000000

5392000 000000



5391000 000000

382000 000000

383000 000000

5391000 000000



Schéma d'aménagement
et de développement révisé

Territoire d'intérêt historique

Carte 41

Centre-ville de Saint-Félicien



Église



Centre-ville



Réseau routier



Chemin de fer



Périmètre d'urbanisation



Cadastre

Département de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\gedata\amenag\schéma\2génératio\2projet\projet\gedatabae

5.2.7 Le noyau ancien de Saint-Méthode

5.2.7.1 La nature et les caractéristiques

Le noyau urbain de Saint-Méthode englobe l'ancienne mairie, l'église et le parc lui faisant face, l'ancien presbytère, aujourd'hui transformé en restaurant, l'école primaire, ainsi que le centre communautaire, comprenant la bibliothèque municipale. On y trouve plusieurs résidences de type architectural cubique, mais l'intérêt du secteur tient surtout à la présence de l'église qui se veut une des plus intéressantes de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec une cote très élevée¹⁴ au plan patrimonial.

5.2.7.2 La localisation géographique

Situé en bordure de la rivière Ticouapé, le noyau s'étend sur environ 450 m, et couvre une partie de la rue Principale depuis la rue Boutin jusqu'à une résidence localisée au 3013 de la rue Saint-Méthode (carte 42).

5.2.8 Le noyau ancien de Saint-Prime

5.2.8.1 La nature et les caractéristiques

On y retrouve dans le centre du village, le noyau institutionnel avec l'église ceinturée de son cimetière, le presbytère, l'hôtel de ville, l'école, le vieux couvent transformé en équipement culturel, ainsi que le musée de la fromagerie Perron. L'homogénéité et l'intégrité du milieu bâti traditionnel représentent les caractéristiques les plus intéressantes du secteur central de Saint-Prime.

5.2.8.2 La localisation géographique

Le noyau central se retrouve à proximité de l'intersection de la rue Principale et du chemin du Quai, le cœur de l'agglomération, et il couvre une partie importante de la rue Principale entre les rues Tanguay et Girard, ainsi qu'une partie de l'avenue Albert-Perron en direction du rang 3 (carte 43).

5.2.9 Le noyau ancien de Chambord

5.2.9.1 La nature et les caractéristiques

Le noyau ancien regroupe l'église et la place de l'église, le presbytère, l'hôtel de ville et des résidences. Ces bâtiments sont implantés en retrait de la rue Principale, et peuvent profiter d'un dégagement spatial ambiant qui contribue à les valoriser au sein du noyau urbain de la municipalité. Ces immeubles possèdent une architecture particulière qui ne se retrouve qu'à peu d'endroits sur le territoire de la MRC.

¹⁴ Cette cote comporte cinq niveaux soit : incontournable (A), exceptionnelle (B), supérieure (C), moyenne (D) et faible (E), dans le but d'accorder une valeur patrimoniale aux églises construites avant 1945.
<http://www.lieuxdeculte.qc.ca/mrc.php?mrc=910>.
http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=60272.

De même, notons que trois résidences situées dans les limites du noyau ancien de la municipalité de Chambord ont fait l'objet d'une citation municipale comme monument historique. Ces résidences sont respectivement localisées au 1498, rue Principale, ainsi qu'au 158-160 et 162 de la rue de la Gare (carte 50). Bien qu'hors du noyau ancien, notons également la citation par la municipalité d'un bâtiment sis au 819, route de la Pointe.

5.2.9.2 La localisation géographique

Le territoire d'intérêt correspondant au noyau central de Chambord s'étend de l'intersection de la voie ferrée et de la route 169 jusqu'à la sortie est de la municipalité et englobe l'ensemble de la rue de la Gare, jusqu'à la gare, ainsi que les rues Saint-Louis et du Bureau-de-Poste (carte 44).

5.2.10 Le noyau ancien de La Doré

5.2.10.1 La nature et les caractéristiques

L'intérêt du noyau ancien de la municipalité vient du fait qu'outre son cœur institutionnel, avec notamment l'hôtel de ville, l'église, le presbytère, ainsi que l'école primaire, on y trouve plusieurs résidences présentant des styles architecturaux du début du 20^e siècle, principalement de type demi-croupe et plan en L. Par ailleurs, l'organisation spatiale du noyau ancien reflète un mode d'organisation linéaire, qui était propre aux petites localités pionnières du début du siècle, la rue Principale délimitant deux rangs et les habitants s'établissant de part et d'autre de cet axe routier.

5.2.10.2 La localisation géographique

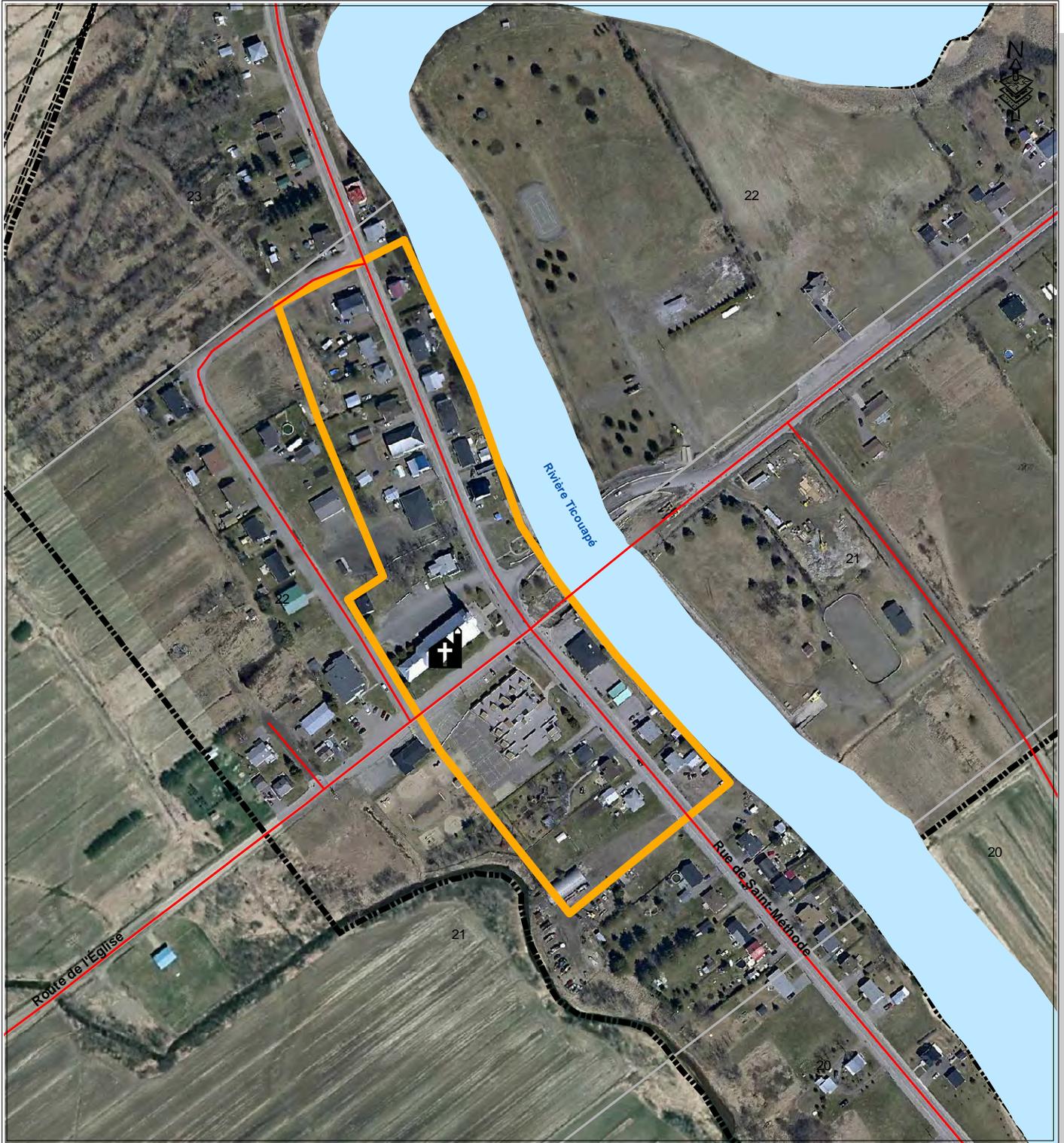
Le noyau ancien de La Doré correspond à la partie de la rue des Peupliers comprise entre les numéros civiques 4829 et 5170, ainsi qu'une partie de l'avenue des Jardins (carte 45).

5.2.11 Le noyau ancien de Sainte-Hedwidge

5.2.11.1 La nature et les caractéristiques

Traversé par la rivière Ouiatchouaniche, le noyau ancien de Sainte-Hedwidge présente un patron d'organisation différent des municipalités de la plaine. En fait, celui-ci s'établit en fonction de la topographie existante plutôt qu'en suivant la forme cadastrale des rangs.

Au sein de ce noyau, on retrouve notamment l'église, le presbytère, l'hôtel de ville, ainsi que plusieurs bâtiments ayant jadis eu une vocation commerciale de services tels un ancien bureau de poste, une boutique de forge et une vieille fromagerie. On y trouve plusieurs résidences patrimoniales de style vernaculaire. Ces bâtiments sont pour la plupart bien conservés et présentent toujours un attrait fort intéressant.



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Territoire d'intérêt historique

Carte 42

Le noyau ancien de Saint-Méthode

-  Église
-  Noyau ancien

-  Réseau routier
-  Ligne de transport d'énergie
-  Périmètre d'urbanisation
-  Cadastre

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

390000 000000

391000 000000

5385000 000000

5385000 000000

5384000 000000

5384000 000000



390000 000000

391000 000000



Schéma d'aménagement
et de développement révisé

Territoire d'intérêt historique

Carte 43

Le noyau ancien de Saint-Prime

Église

Centre-ville

Réseau routier

Chemin de fer

Périmètre d'urbanisation

Cadastre

Département
de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichiergeodata\amenag\schema\Zgeneratio\zprojet\projteg\odatabase



Schéma d'aménagement
et de développement révisé

Territoire d'intérêt historique

Carte 44

Le noyau ancien de Chambord

-  Église
-  Noyau ancien

-  Réseau routier
-  Chemin de fer
-  Ligne de transport d'énergie
-  Périmètre d'urbanisation
-  Cadastre

Département
de l'aménagement du territoire



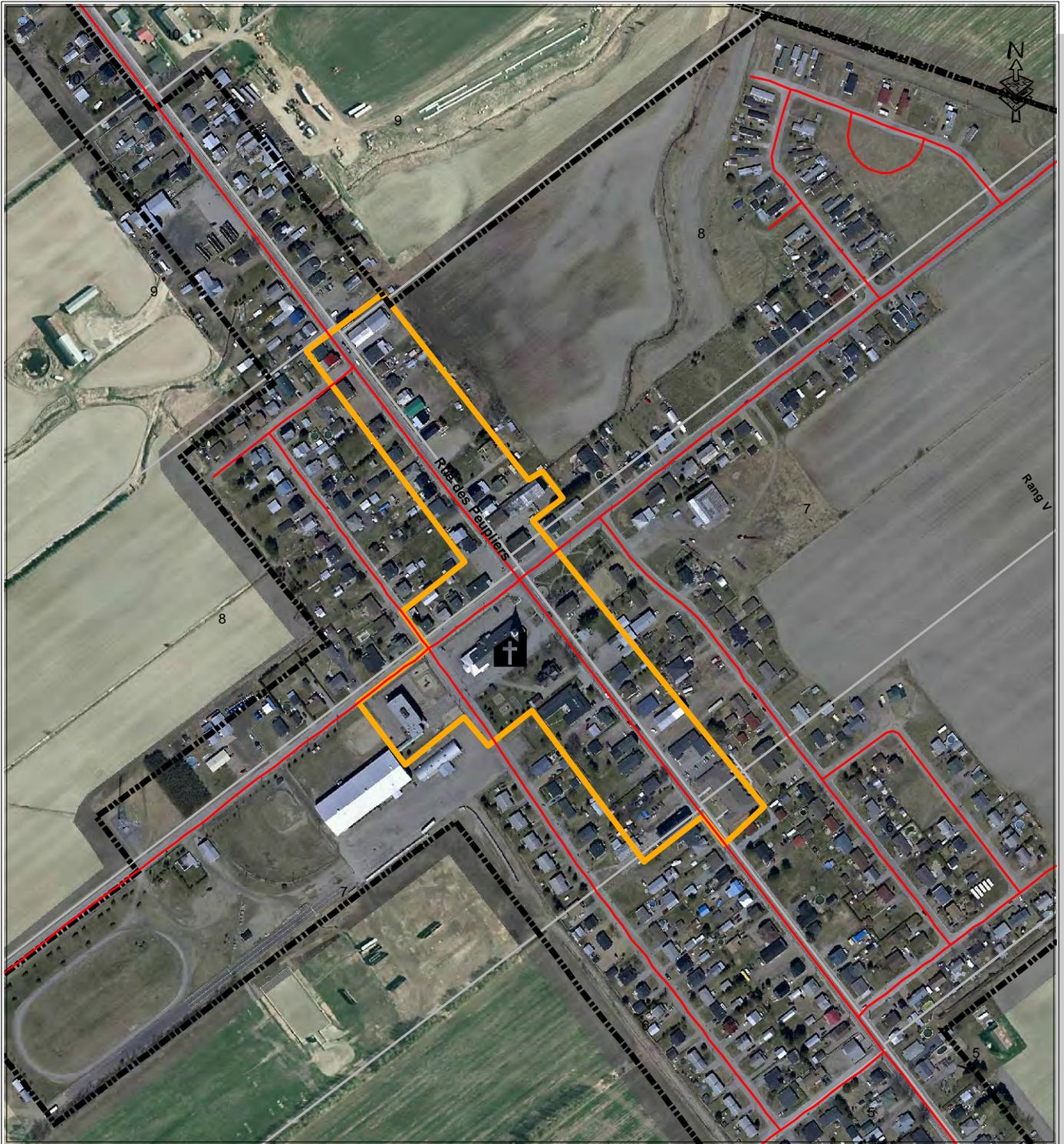
Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

367000 000000

5398000 000000

5398000 000000



367000 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Territoire d'intérêt historique

Carte 45

Le noyau ancien de La Doré

-  Église
-  Noyau ancien

-  Réseau routier
-  Ligne de transport d'énergie
-  Périmètre d'urbanisation
-  Cadastre

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\gdata\ismenag\schéma\2générateur\2projet\projet\gdata\bae

5.2.11.2 La localisation géographique

Le noyau institutionnel couvre une partie de la rue Principale, entre la rivière Ouiatchouaniche et la rue Césaire, ainsi qu'une partie de la rue Élie englobant l'église et l'hôtel de ville (carte 46).

5.2.12 Le noyau ancien de Saint-François-de-Sales

5.2.12.1 La nature et les caractéristiques

Contrairement à plusieurs municipalités qui ont adopté un patron de village-rue, le développement de Saint-François-de-Sales s'est articulé autour de l'intersection de la rue Principale et de la rue Bouchard. Le fait que la route 155 traverse le noyau ancien n'est pas étranger à cette organisation du territoire. Fait à noter, Saint-François-de-Sales compte sur deux noyaux distincts avec la présence, un peu plus au nord, du secteur Dequen de la municipalité.

Le regroupement de quelques bâtiments à vocation institutionnelle, notamment l'église, le presbytère, l'hôtel de ville et l'école primaire font de ce secteur de la municipalité un territoire d'intérêt historique dans la mesure où le développement s'est construit autour de ces immeubles. De plus, on compte dans le noyau institutionnel quelques maisons présentant un intérêt sur le plan architectural qui ajoute à l'importance de préserver ce secteur.

5.2.12.2 La localisation géographique

Le noyau institutionnel de Saint-François-de-Sales correspond à une partie de la rue Principale s'étendant de l'hôtel de ville jusqu'à l'intersection avec la rue Bouchard, ainsi qu'à une section de cette dernière délimitée entre l'école Saint-François et la limite ouest du lot 1B, rang 1, du canton Dequen (carte 47).

5.2.13 Le noyau ancien de Lac-Bouchette

5.2.13.1 La nature et les caractéristiques

La présence des lacs Bouchette et Ouiatchouan est le premier facteur expliquant l'implantation de la municipalité à cet endroit. Historiquement, le développement résidentiel de Lac-Bouchette s'est réalisé autour d'un noyau institutionnel, l'intérêt provenant du fait qu'une majorité de bâtiments à vocation institutionnelle sont regroupés dans le même secteur. On y trouve, entre autres, l'église ceinturée par le cimetière, le presbytère, le bureau de poste et le centre communautaire. Une multitude de résidences dont notamment la maison de l'homme fort Victor Delamarre, neveu du fondateur de l'Ermitage l'abbé Elzéard Delamarre, la plupart de style vernaculaire, sont venues se greffer à proximité. La présence des deux lacs confère également un cachet particulier au site.

5.2.13.2 La localisation géographique

Localisé à l'intersection du chemin de l'Ermitage et de la rue Principale, le noyau institutionnel de Lac-Bouchette est limité au nord par l'hôtel de ville et la rue Bernier, au sud par le centre communautaire et à l'est par la route 155 (carte 48).

5.2.14 Le noyau ancien de Saint-André

5.2.14.1 La nature et les caractéristiques

Dans le noyau du village, on recense plusieurs bâtiments institutionnels, notamment l'hôtel de ville, qui abrite aujourd'hui le bureau de poste et une institution financière, l'église, le presbytère, ainsi que l'école primaire. Outre la beauté des panoramas qu'on y retrouve en raison de présence de la rivière Métabetchouane, ce territoire englobe plusieurs bâtiments intéressants aux plans patrimonial et architectural, particulièrement le presbytère.

5.2.14.2 La localisation géographique

Localisé sur les rives de la rivière Métabetchouane, le noyau ancien de Saint-André s'est organisé autour de l'intersection des rues Principale et du Collège. Il est compris entre les résidences sises au 58 et au 112 de la rue Principale, ainsi qu'à une section de la rue du Collège s'étendant de la rue Brassard jusqu'à l'intersection de la rue Principale (carte 49).

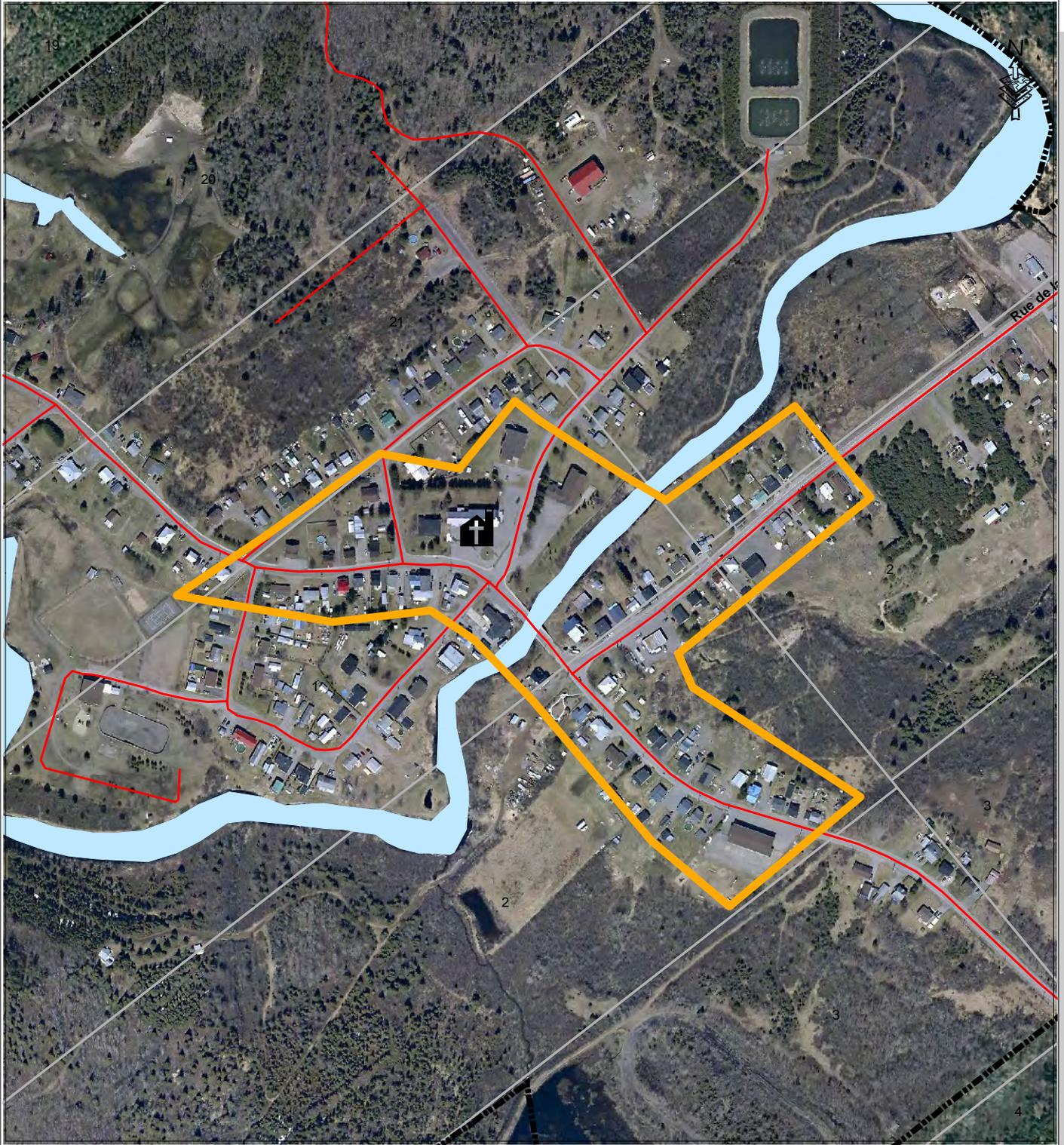
5.2.15 Le site du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan

5.2.15.1 La nature et les caractéristiques

Marquant la frontière septentrionale du réseau de commerce des fourrures de Tadoussac, l'occupation du poste de traite du lac Ashuapmushuan s'est étendue sur un peu plus de deux siècles. Ce site de rencontre entre Blancs et autochtones a originalement été implanté sur un ancien lieu de rassemblement amérindien, au carrefour de plusieurs voies navigables, dont la rivière Ashuapmushuan. Il représentait l'une des principales voies d'accès en direction du Grand Nord québécois et de la Baie d'Hudson. Poste frontière, il jouait également le rôle de sentinelle et de contrôle de la traite. Opéré par la compagnie de la Baie d'Hudson, cette dernière met fin à son exploitation en 1851. Néanmoins, des traiteurs indépendants y poursuivirent leurs activités jusqu'en 1935.

Ce site archéologique majeur s'avère être dans un excellent état de conservation et constitue le principal témoin de la période de la traite des fourrures, ainsi que des changements qui ont touché la culture matérielle des populations autochtones à partir de l'occupation française. Ce site est d'ailleurs un des plus importants au Québec, notamment en raison de la qualité exceptionnelle des vestiges qu'on y trouve. Ce site a été désigné comme site archéologique classé par le MCC en 1989.

389000.000000



389000.000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Territoire d'intérêt historique

Carte 46

Le noyau ancien de Sainte-Hedwige



Église



Noyau ancien



Réseau routier



Périmètre d'urbanisation



Cadastré

**Département
de l'aménagement du territoire**

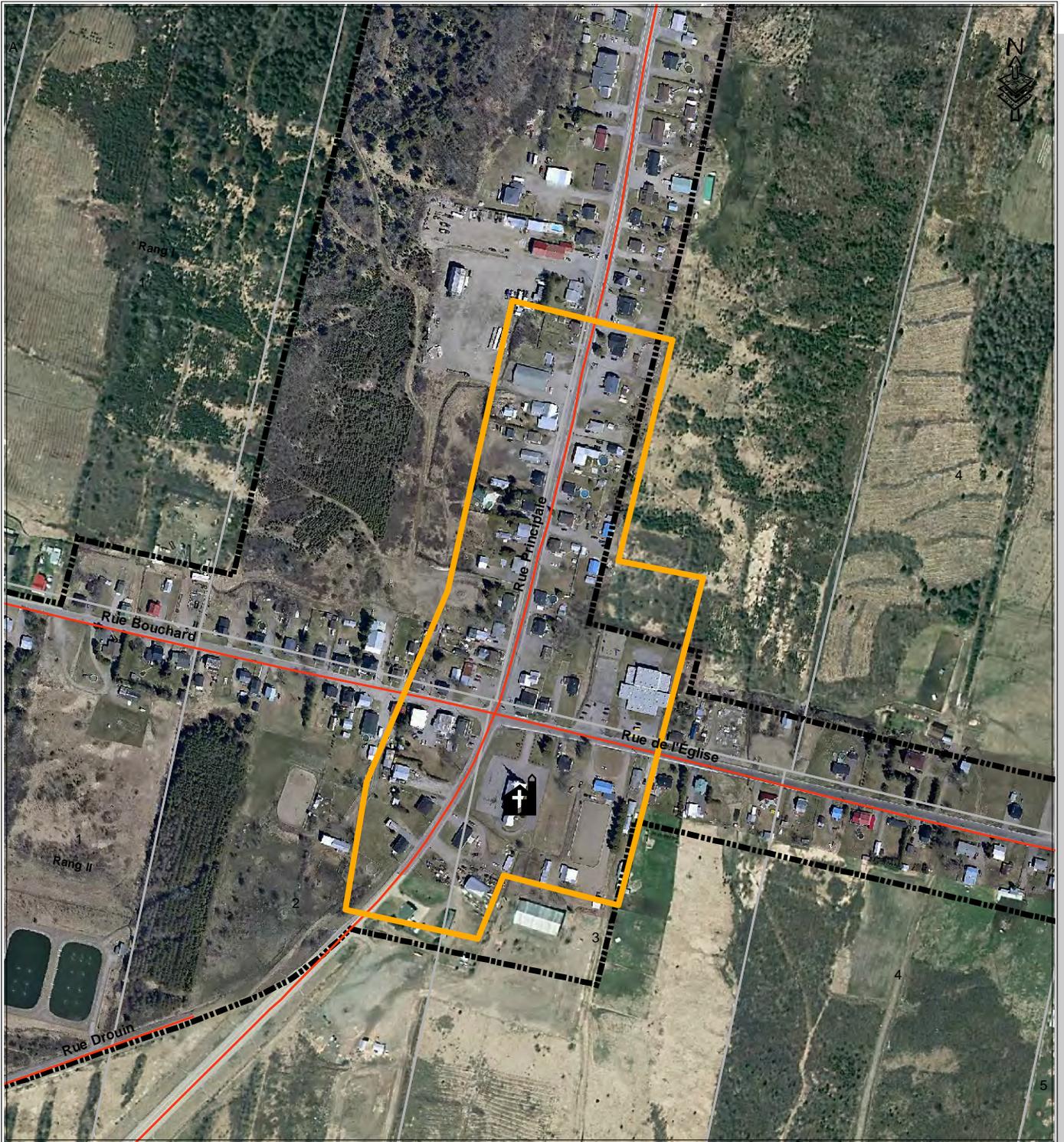


Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\ichier\geodata\aménag\schéma\2général\projet\proj\proj\geodata\ae

406000 000000



5355000 000000

5355000 000000

406000 000000



Schéma d'aménagement et de développement révisé

Territoire d'intérêt historique

Carte 47

Le noyau ancien de Saint-François-de-Sales

-  Église
-  Noyau ancien

-  Réseau routier
-  Périmètre d'urbanisation
-  Cadastre

Département de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\g\odata\ismenag\schéma\2\générateur\2p\proj\proj\odatabase

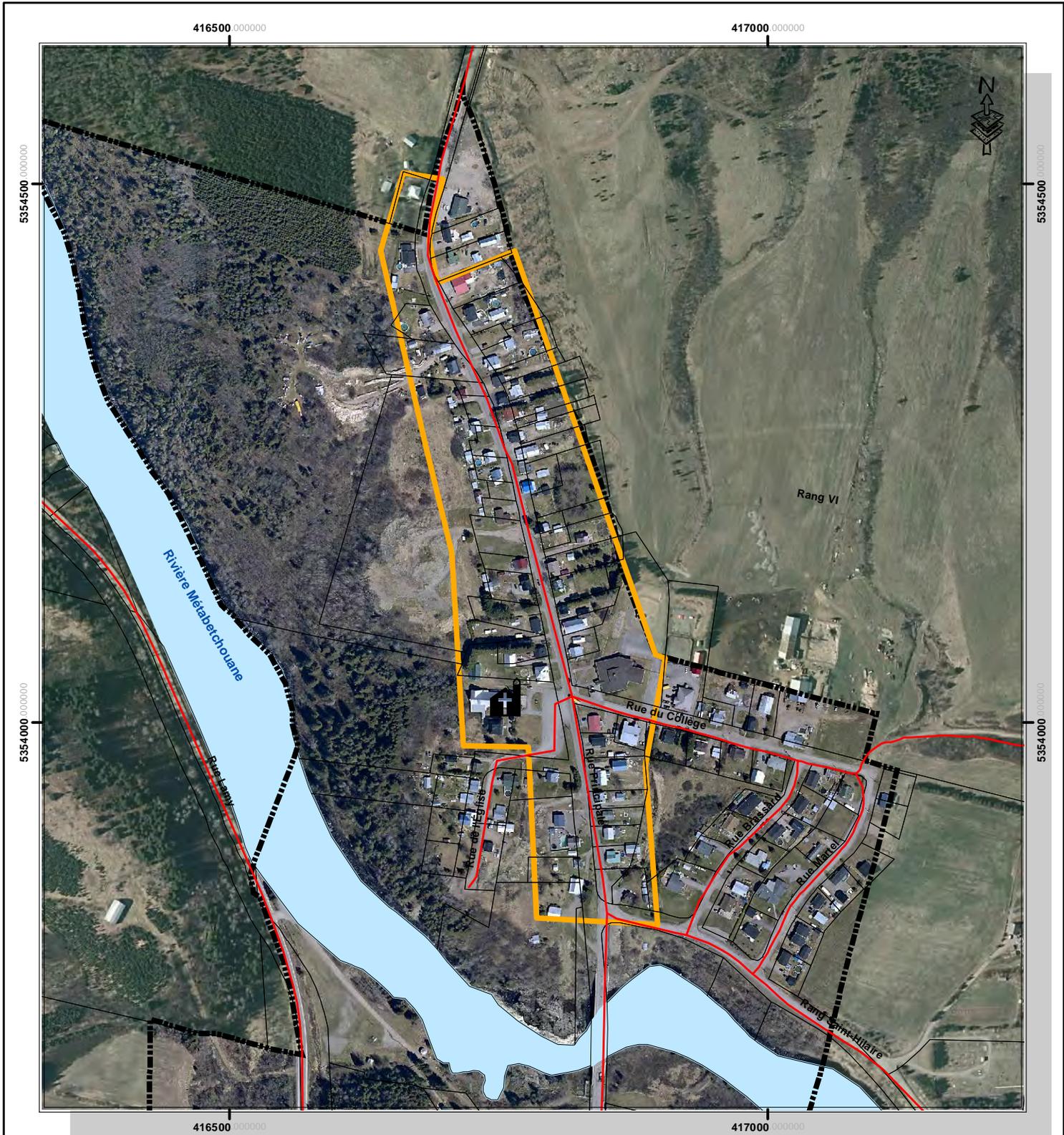


Schéma d'aménagement
et de développement révisé

Territoire d'intérêt historique

Carte 49

Le noyau ancien de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

-  Église
-  Noyau ancien

-  Réseau routier
-  Périmètre d'urbanisation
-  Cadastre

Département
de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\g\odata\isménag\schéma\2\générateur\2proj\jet\projet\odatabae

5.2.15.2 La localisation géographique

Localisé sur le TNO Lac-Ashuapmushuan, le site du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan occupe une superficie d'environ 35 ha dans la partie nord-est du lac Ashuapmushuan et du lac Denaut. Aujourd'hui revendiqué par les Montagnais en tant qu'Innu Assi, il est composé des sites DhFk-1, DhFk-6, DhFk-7 et DhFk-12 (carte 50).

5.2.16 Le site archéologique de la Métabetchouane

5.2.16.1 La nature et les caractéristiques

Plusieurs fouilles archéologiques ont été effectuées sur les berges de part et d'autre de la rivière Métabetchouane, révélant de nombreuses traces d'établissement, tant par les autochtones que par les Européens. L'embouchure du cours d'eau a d'ailleurs été utilisée pendant de nombreuses années comme lieu de rassemblement amérindien, bien avant la colonisation européenne. Par la suite, les Français y ont établi un poste de traite, pendant un peu plus de deux siècles (1676-1880).

Le site archéologique de la rivière Métabetchouane (DcEx-1) est le deuxième site archéologique majeur de la MRC et un des plus importants des basses terres du lac Saint-Jean. Sa valeur tient à son potentiel toujours inexploré, à la superposition de nombreux niveaux d'occupation et à la diversité des artefacts et des vestiges, témoin de la longue présence autochtone et euroquébécoise. La richesse du site tient non seulement à sa longue histoire, mais surtout à sa position stratégique au cœur du développement hydrographique du lac Saint-Jean. Le site de la rivière Métabetchouane a, lui aussi, fait l'objet d'un classement comme site archéologique par le MCC en 1988.

5.2.16.2 La localisation géographique

Localisé près de l'embouchure de la rivière Métabetchouane, le site archéologique de la Métabetchouane occupe le lot B du rang 3 Nord-est du canton Métabetchouan (carte 51).

5.2.17 Les autres sites archéologiques

5.2.17.1 La nature et les caractéristiques

La MRC du Domaine-du-Roy avec ses multiples grandes rivières (Ashuapmushuan, Métabetchouane, etc.), représentait un carrefour de pénétration privilégié par les Amérindiens et utilisé pour commercer par les Européens.

Outre ceux précédemment identifiés, les sites archéologiques connus dans la MRC du Domaine-du-Roy, au nombre de 192, sont principalement recensés à proximité des grandes rivières et des plans d'eau. L'étude de ces sites, majoritairement de type amérindien préhistorique, démontre que l'occupation du territoire par les autochtones remonterait à plusieurs milliers d'années, ce qui contribue grandement à leur valeur historique de patrimoine amérindien.

5.2.17.2 La localisation géographique

On recense les principales concentrations de sites archéologiques en bordure des lacs Panache (21 sites), des Commissaires (52 sites), Nicabau (28 sites) et Ashuapmushuan (13 sites). Les rives du lac Saint-Jean, particulièrement les secteurs de la Pointe de Chambord et de Mashteuiatsh, et la rivière Ashuapmushuan recèlent également de nombreux sites archéologiques. L'ensemble des sites archéologiques est exposé à l'annexe 1 du présent document (cartes 52 à 58).

5.3 Les territoires d'intérêt culturel

Un territoire d'intérêt culturel est un site actuel de manifestations artistiques, religieuses, éducatives, scientifiques, artisanales, etc. Il peut s'agir d'un centre d'art, d'une abbaye, d'un observatoire, d'une boutique artisanale, d'un lieu de pèlerinage, etc.

5.3.1 Les églises et les chapelles de procession

5.3.1.1 La nature et les caractéristiques

Plusieurs immeubles religieux ont une valeur patrimoniale remarquable. Parmi les immeubles religieux présents dans la MRC, seule la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue située à Lac-Bouchette a reçu la cote A, c'est-à-dire incontournable¹⁵. Celle-ci possède le statut de monument historique et d'œuvre d'art et fut ainsi classée par le MCCQ en 1977. Ce bâtiment est remarquable en raison de ses voûtes en arc brisé et des nombreuses peintures réalisées par Charles Huot, artiste reconnu pour ses nombreuses œuvres à caractère religieux¹⁶.

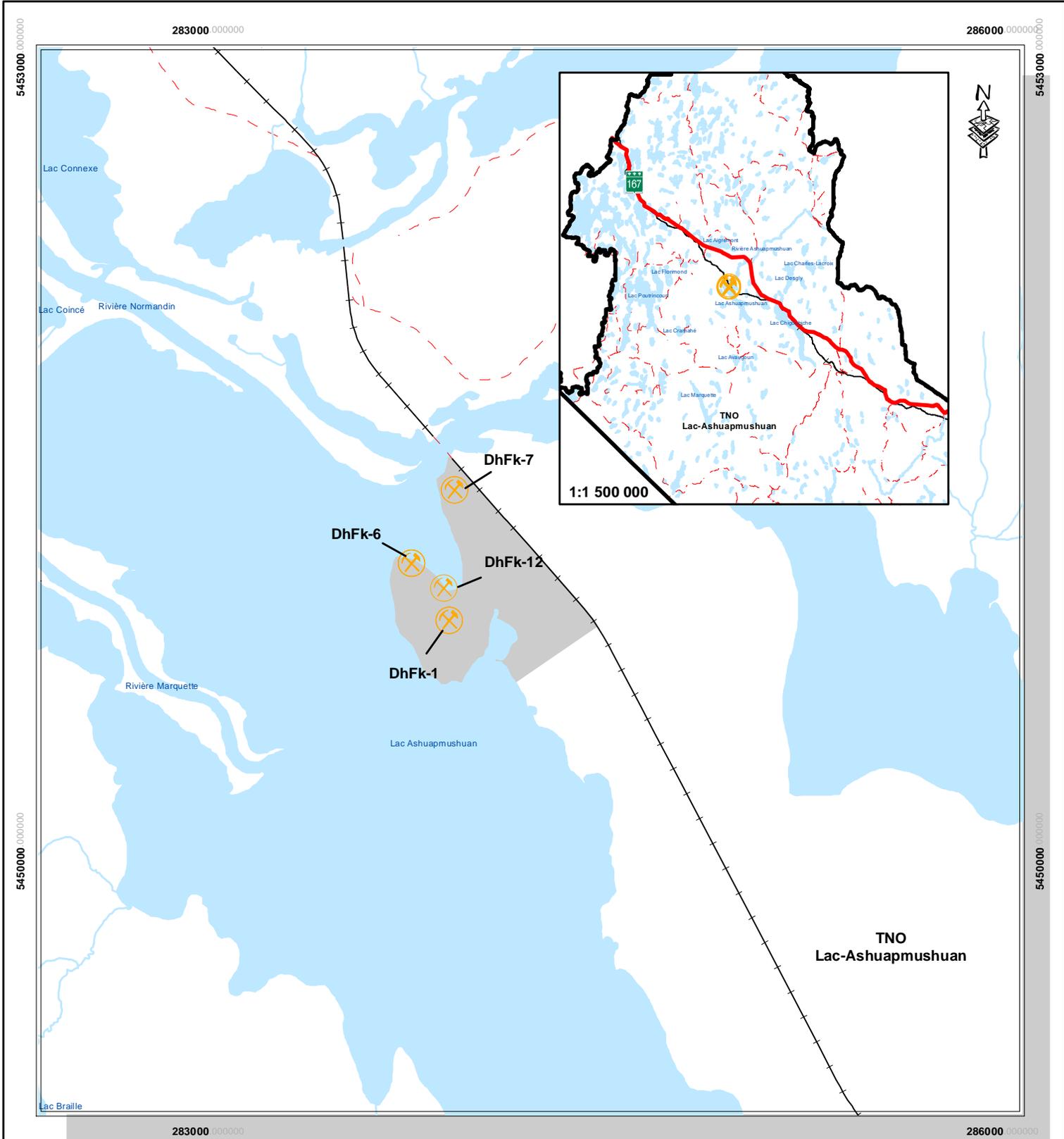
Deux autres églises, nommément l'église de Saint-Méthode et celle de Saint-Prime ont reçu la cote B (exceptionnelle). Plusieurs autres bâtiments ou sites peuvent être inclus dans le patrimoine religieux, mais sans avoir une valeur historique reconnue.

5.3.1.2 La localisation géographique

Tous les immeubles religieux sont localisés au centre des noyaux urbains des municipalités (cartes 40 à 49).

¹⁵ Cette cote comporte cinq niveaux soit : incontournable (A), exceptionnelle (B), supérieure (C), moyenne (D) et faible (E), dans le but d'accorder une valeur patrimoniale aux églises construites avant 1945.

¹⁶ Les 23 œuvres réalisées par Huot représentent des chapitres de la vie de Saint-Antoine-de-Padoue.



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Territoire d'intérêt historique

Carte 50

**Site archéologique classé
du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan**

- DhFk-6** Numéro du site archéologique classé
-  Site archéologique classé
-  Secteur archéologique classé
-  Chemin forestier
-  Chemin de fer
-  Limite MRC

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Ministère de la Culture
et des Communications du Québec 2005

F:\fichier\géodata\aménag\schéma\2général\projet\proj\géodata\ae

418000.000000

419000.000000



5365000.000000

5365000.000000

5365000.000000

5365000.000000

5364000.000000

5364000.000000

418000.000000

419000.000000

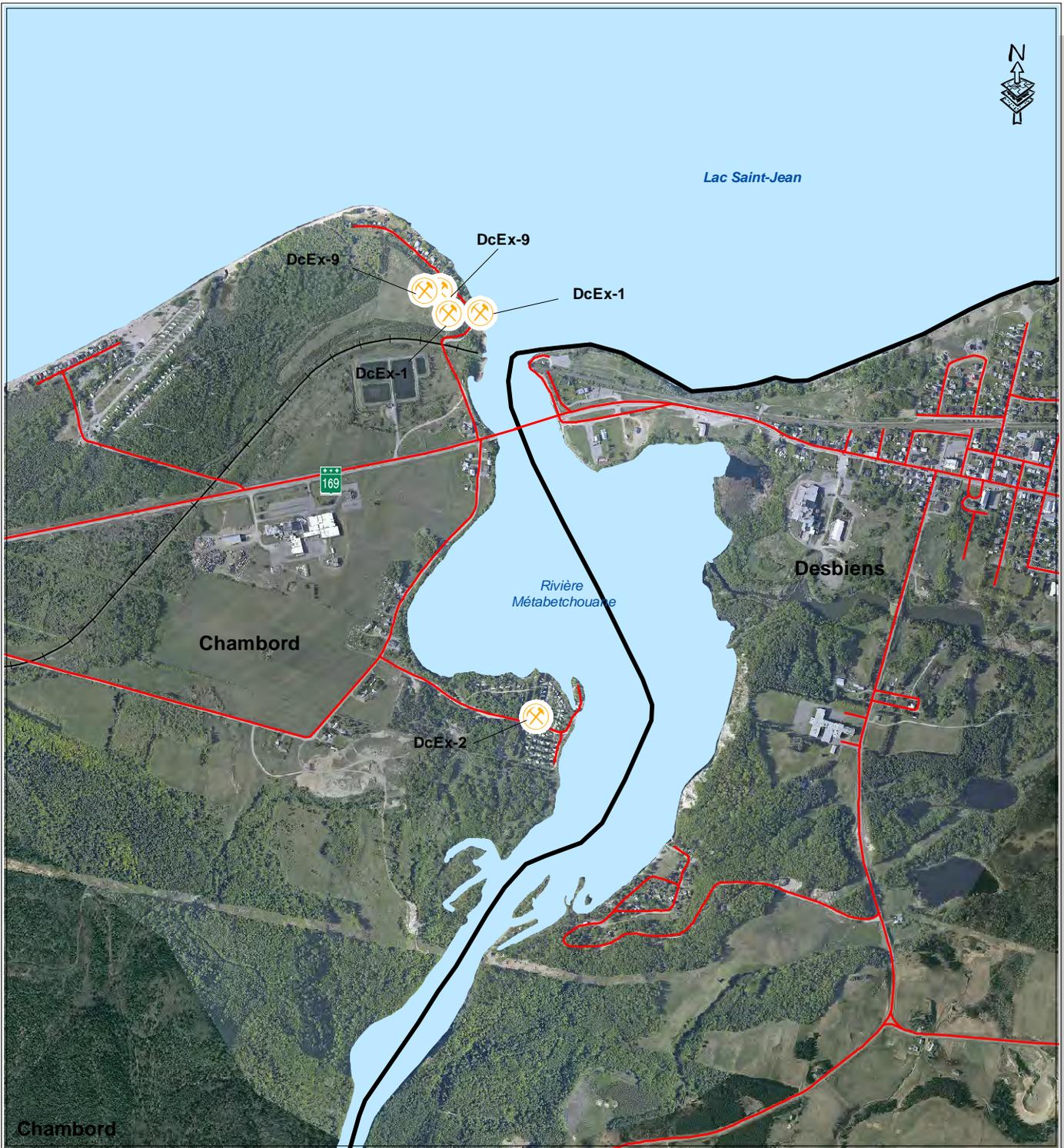


Schéma d'aménagement et de développement révisé

Territoire d'intérêt historique

Carte 51

Site archéologique classé de la Métabetchouane

DcEx-1 Numéro du site archéologique classé



Site archéologique classé

— Réseau routier

— Chemin de fer

▭ Limite de la MRC

Département de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec 2005
Orthophoto - 2012

F:\fichier\g\odata\ism\enag\schéma\2\générateur\2p\proj\proj\proj\odatabae

255000.000000

260000.000000

265000.000000

5475000.000000

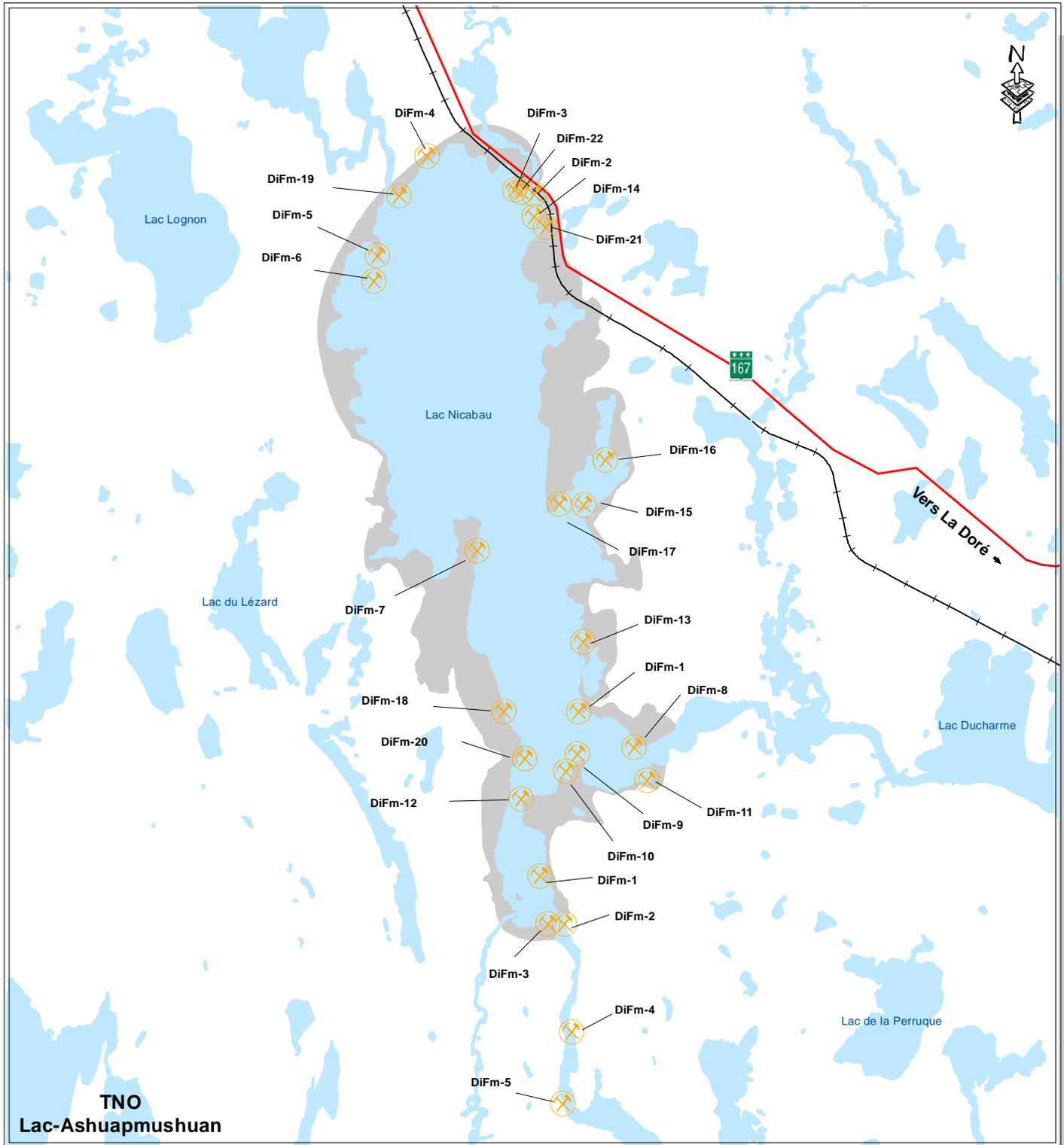
5475000.000000

5470000.000000

5470000.000000

5465000.000000

5465000.000000



TNO
Lac-Ashuapmushuan

255000.000000

260000.000000

265000.000000



Schéma d'aménagement
et de développement révisé

Territoire d'intérêt historique

Carte 52

Secteur archéologique lac Nicabau

DiFm-2 Numéro du site

Site archéologique

Secteur archéologique

Réseau routier

Chemin de fer

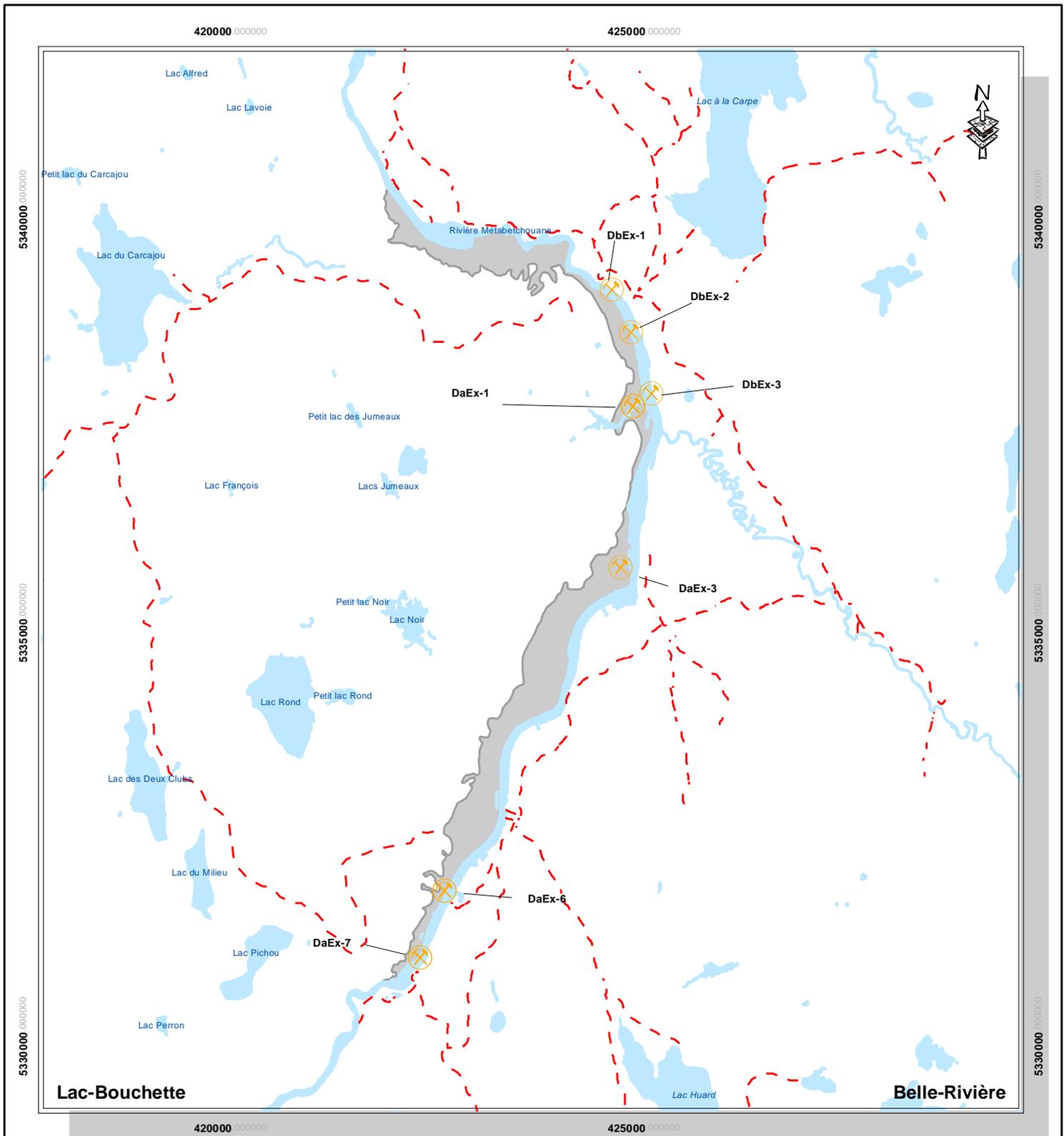
Département
de l'aménagement du territoire



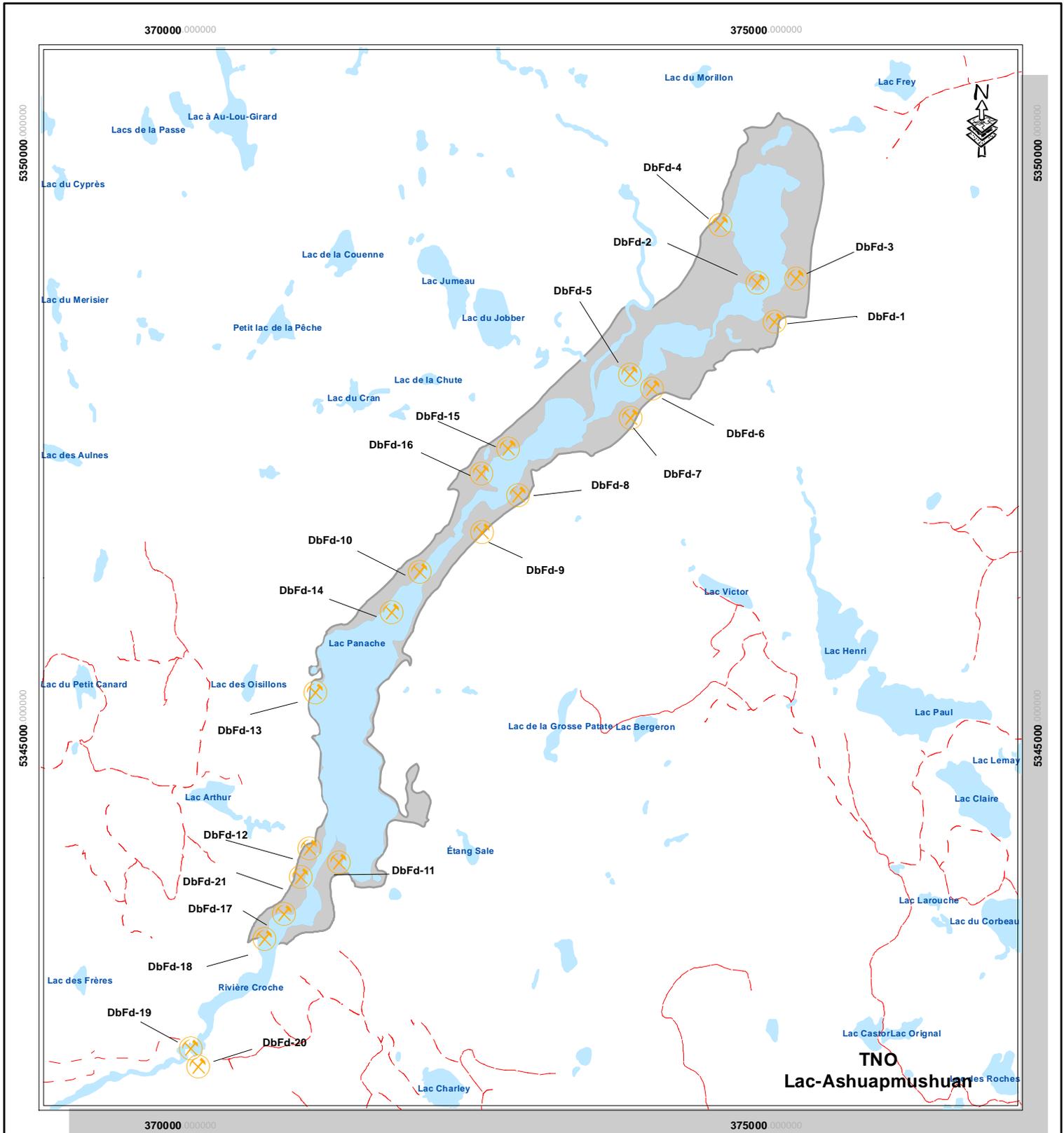
Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Ministère de la Culture
et des Communications du Québec 2005

F:\fichier\géodata\aménag\schéma\2général\projet\proj\jg6\odatabae



 <p>Schéma d'aménagement et de développement révisé</p> <hr/> <p>Territoire d'intérêt historique</p> <p>Carte 53</p>	<p>Secteur archéologique rivière Métabetchouane</p> <p>DIFm-2 Numéro du site</p> <ul style="list-style-type: none">  Site archéologique  Secteur archéologique <ul style="list-style-type: none">  Chemin forestier  Limite de la MRC 	<p>Département de l'aménagement du territoire</p>  <p>Projection MTM NAD 83 ZONE 8</p> <p>Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec 2005</p> <p><small>F:\fichier\g\odata\is\menag\schéma\2\génératio\2\proj\proj\proj\g\odata\bae</small></p>
--	---	---



 <p>Schéma d'aménagement et de développement révisé</p> <p>Territoire d'intérêt historique</p> <p>Carte 54</p>	<p align="center">Secteur archéologique lac Panache</p> <p>DbFd-18 Numéro du site</p> <p> Site archéologique</p> <p> Secteur archéologique</p> <p> Chemin forestier</p>	<p align="center">Département de l'aménagement du territoire</p> <p align="center">0.65 0.325 0 0.65 Kilomètres</p> <p>Projection MTM NAD 83 ZONE 8</p> <p>Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec 2005</p> <p>F:\fichier\geodata\aménag\schéma\2général\projet\proj\pjt\g\odatabae</p>
---	--	---

255000 000000

260000 000000

265000 000000

5455000 000000

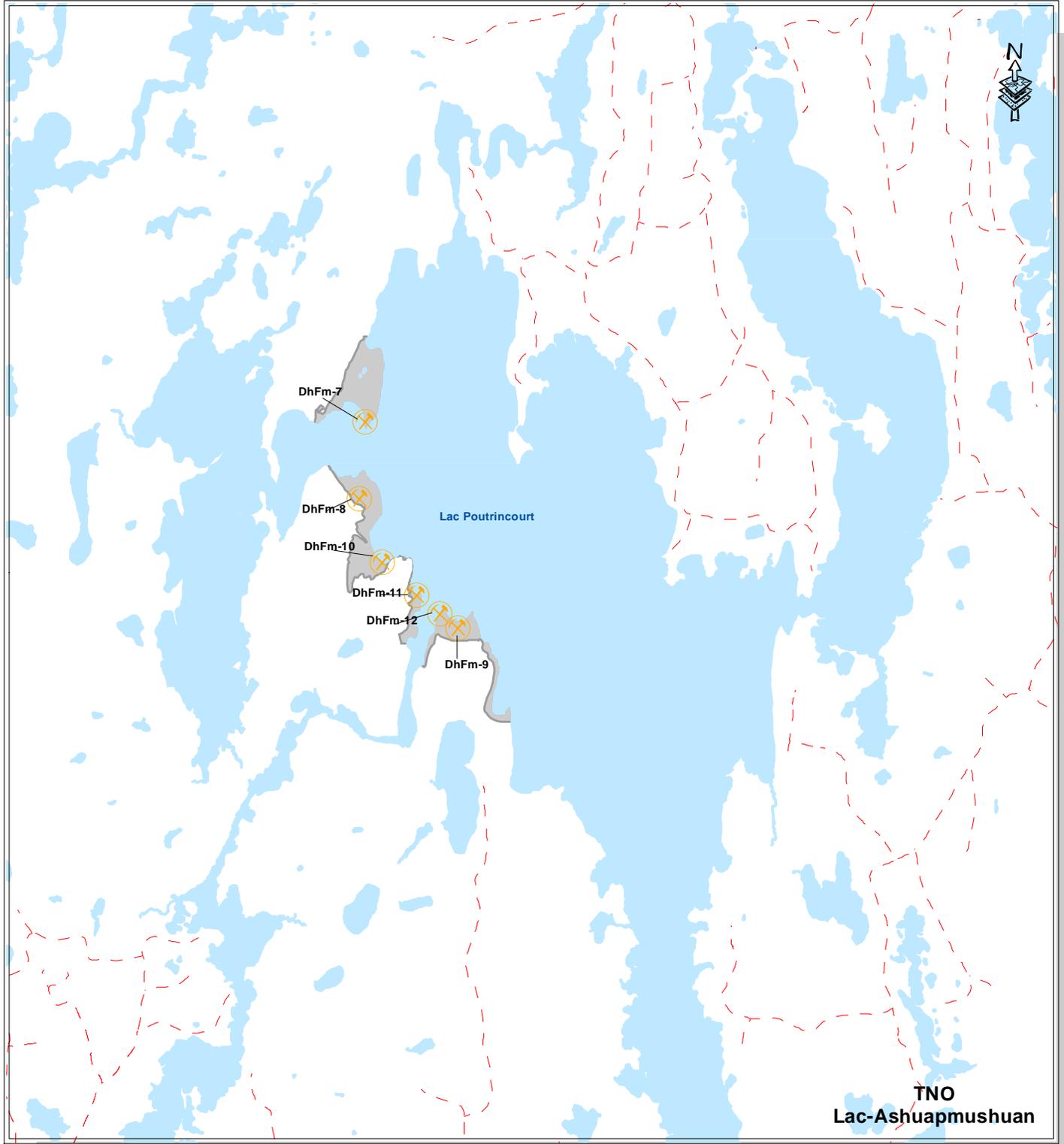
5455000 000000

5450000 000000

5450000 000000

5445000 000000

5445000 000000



255000 000000

260000 000000

265000 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Territoire d'intérêt historique

Carte 55

Secteur archéologique lac Poutrincourt

DhFm-12 Numéro du site - - - Chemin forestier

 Site archéologique

 Secteur archéologique

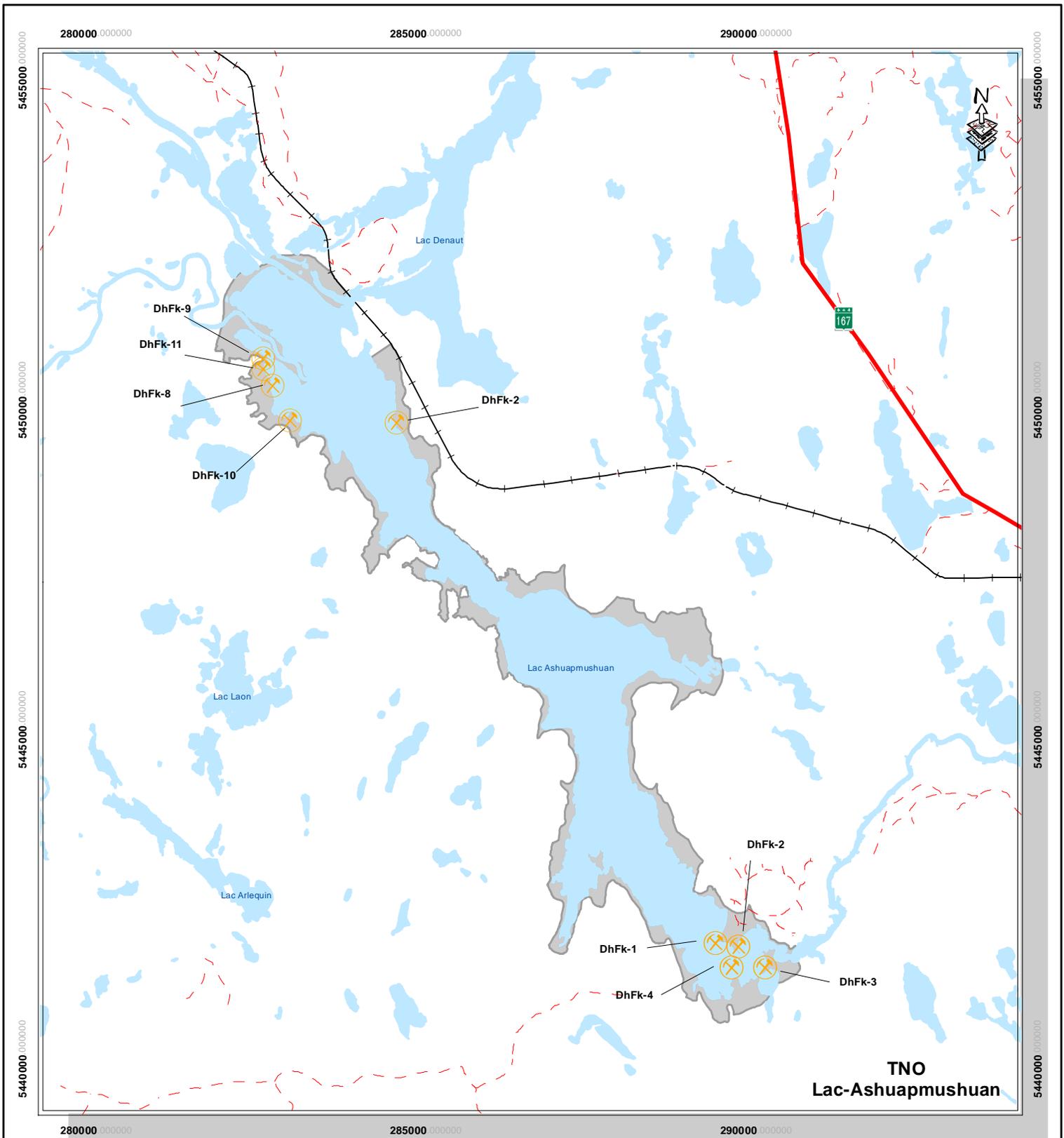
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Ministère de la Culture
et des Communications du Québec 2005

F:\fichier\g\oddata\am\énag\schéma\2général\2projet\proj\atg\odatabae



 <p>Schéma d'aménagement et de développement révisé</p> <p>Territoire d'intérêt historique</p> <p>Carte 56</p>	<p>Secteur archéologique lac Ashuapmushuan</p> <table border="0"> <tr> <td>DiFm-2</td> <td>Numéro du site</td> <td></td> <td>Réseau routier</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Site archéologique</td> <td></td> <td>Chemin forestier</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Secteur archéologique</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	DiFm-2	Numéro du site		Réseau routier		Site archéologique		Chemin forestier		Secteur archéologique			<p>Département de l'aménagement du territoire</p> <p>1 0.5 0 1 Kilomètres</p> <p>Projection MTM NAD 83 ZONE 8</p> <p>Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec 2005</p> <p>F:\fichier\geodata\am\énag\schéma\2général\2projet\proj\géodatabae</p>
DiFm-2	Numéro du site		Réseau routier											
	Site archéologique		Chemin forestier											
	Secteur archéologique													

390000.000000

395000.000000

400000.000000

405000.000000

5350000.000000

5350000.000000

5345000.000000

5345000.000000

5340000.000000

5340000.000000

5335000.000000

5335000.000000

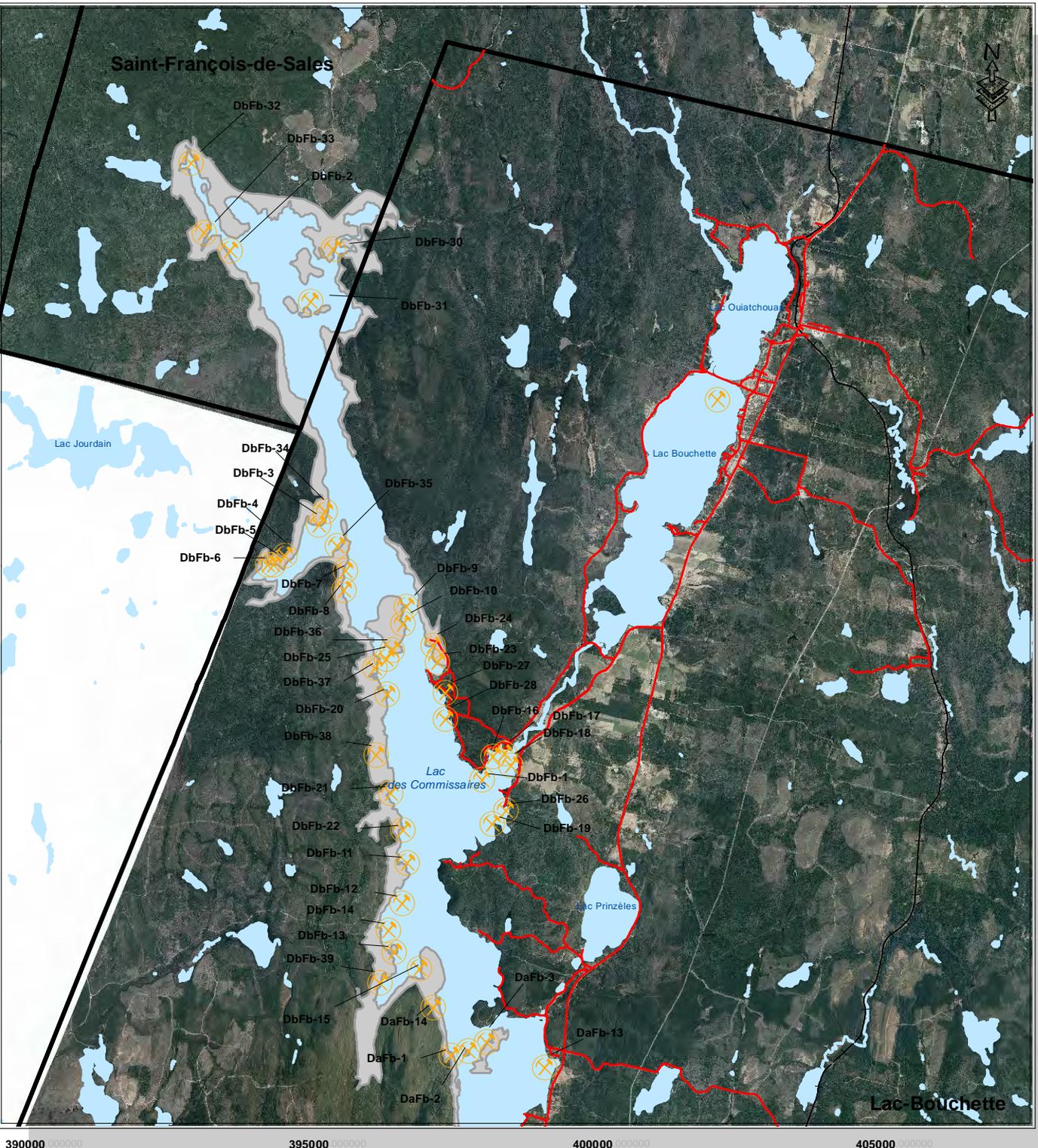


Schéma d'aménagement
et de développement révisé

Territoire d'intérêt historique

Carte 57

Secteur archéologique lac des Commissaires Nord

DbFb-9 Numéro du site

Site archéologique

Secteur archéologique

Réseau routier

Chemin de fer

Limite municipale

Département
de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Ministère de la Culture
et des Communications du Québec 2005
Orthophotos - 2012

F:\fichier\g\odata\is\menag\schéma\2\général\2\projet\projet\odatabae

390000 000000

395000 000000

400000 000000

405000 000000

5340000 000000

5335000 000000

5330000 000000

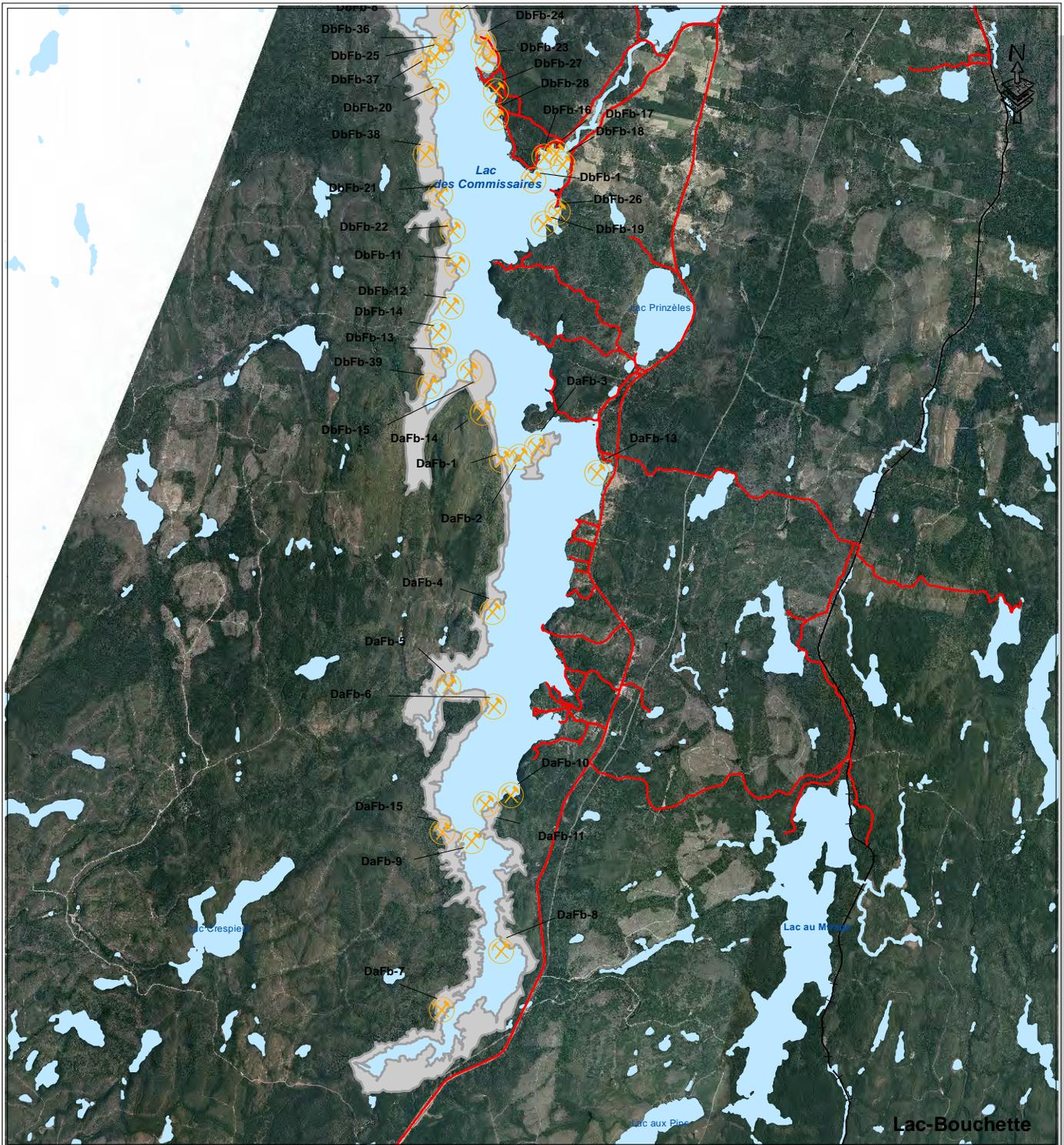
5325000 000000

5340000 000000

5335000 000000

5330000 000000

5325000 000000



390000 000000

395000 000000

400000 000000

405000 000000



Schéma d'aménagement
et de développement révisé

Territoire d'intérêt historique

Carte 58

Secteur archéologique lac des Commissaires Sud

DaFb-7 Numéro du site

Site archéologique

Secteur archéologique

Réseau routier

Chemin de fer

Département
de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Ministère de la Culture
et des Communications du Québec 2005
Orthophotos - 2012

F:\fichier\g\odata\is\énag\schéma\2\général\2\projet\projet\odatabae

5.3.2 Le sanctuaire de Sainte-Anne de La Doré

5.3.2.1 La nature et les caractéristiques

Ce lieu de célébration des dévotions à Sainte-Anne a été créé en 1946 par un couple de résidents de La Doré qui, suite à la réalisation d'un vœu au début de la Seconde Guerre mondiale, installa sur un cap une statue représentant Sainte-Anne. Ce site, composé de plusieurs œuvres religieuses, a vu au fil des années nombre de pèlerins emprunter le petit sentier boisé qui y mène pour s'y rendre prier. Il est devenu un site de recueillement religieux populaire au sein de la population.

5.3.2.2 La localisation géographique

Situé à environ 5 km du noyau urbain de La Doré, en bordure de la route 167 en direction de la réserve faunique Ashuapmushuan, le sanctuaire de Sainte-Anne occupe une partie des lots 38 et 39 du rang 6, canton Dufferin, sur une superficie d'environ 1 ha (carte 59).

5.3.3 L'Ermitage Saint-Antoine

5.3.3.1 La nature et les caractéristiques

Les nombreux bâtiments religieux qu'on y trouve, notamment la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue et la chapelle mariale, d'une architecture illustrant la modernité de nos lieux de culte, constituent les principaux éléments d'intérêt du site. Plusieurs sentiers pédestres, ainsi qu'un chemin de croix datant du début du 20^e siècle constituent d'autres attraits du site.

5.3.3.2 La localisation géographique

L'Ermitage Saint-Antoine occupe un espace boisé en bordure du lac Ouiatchouan englobant les lots 3 à 12 du rang 6, canton Dablon, sur une superficie d'environ 240 ha (carte 60).

5.3.4 Les sites autochtones d'intérêt

5.3.4.1 La nature et les caractéristiques

Signée en 2004, l'Entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada prévoit un régime territorial particulier pour certains territoires présentant un fort intérêt culturel pour les autochtones, particulièrement pour les innus de Mashteuiatsh.

Dans la MRC du Domaine-du-Roy, deux types de territoire particulier sont prévus, soit les Innu Assi du Lac-Ashuapmushuan et de la Pointe-Racine ainsi que le site patrimonial du Lac Éléine.

5.3.4.2 La localisation géographique

Le site patrimonial du lac Élane et l'Innu Assi du lac-Ashuapmushuan sont situés à l'intérieur du TNO de Lac-Ashuapmushuan et occupe respectivement une superficie de 15 et de 134 km². Par ailleurs, la partie de l'Innu Assi de Pointe-Racine située dans la MRC du Domaine-du-Roy est entièrement comprise dans le territoire de Saint-Félicien et occupe une superficie d'environ 0,89 km² (carte 61).

5.4 Les territoires d'intérêt écologique

Un territoire d'intérêt écologique est un site ayant une valeur environnementale méritant d'être reconnue en raison de sa fragilité, de son unicité ou de sa représentativité comme une frayère à ouananiche, un peuplement forestier rare, un marécage, etc.¹⁷

5.4.1 La réserve écologique Louis-Ovide-Brunet

5.4.1.1 La nature et les caractéristiques

Cette réserve écologique vise la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Hautes-terres du lac Bouchette, laquelle appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc. Onze groupements végétaux y sont répertoriés, les principaux étant la tremblaie, la bétulaie blanche, la sapinière à bouleau blanc, la pessière noire et la sapinière à épinette noire. On y recense également une grande diversité écologique avec la présence d'habitats propices pour l'orignal, l'ours, le lièvre, le renard ainsi que la gélinotte huppée.

5.4.1.2 La localisation géographique

Située à cheval sur les limites des municipalités de Lac-Bouchette et de Saint-André et d'une superficie de 668 ha, la réserve écologique Louis-Ovide-Brunet occupe les lots 16 à 25 du rang 4, 1 à 4 du rang 12, et une partie des lots 1 à 4 du rang 13, le tout à l'intérieur du canton Dequen (carte 62).

5.4.2 La réserve écologique J.-Clovis-Laflamme

5.4.2.1 La nature et les caractéristiques

Assurant la protection d'écosystèmes représentatifs des Hautes collines de la rivière Trenché, la réserve écologique J.-Clovis-Laflamme appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc. On y trouve plusieurs types de peuplements forestiers, les principaux étant à dominance de pin gris, d'épinette noire, de bouleau blanc et de peuplier faux-tremble. La pessière blanche à épinette rouge et sapin, ainsi que l'aulnaie américaine y sont également représentées. Cette aire protégée est également favorable à la faune avec la présence d'originaux, de lièvres et de gélinottes.

¹⁷ Ministère des Affaires municipales, Les composantes du schéma d'aménagement : Les territoires d'intérêt dans un schéma d'aménagement, Collection aménagement et urbanisme, 1986, 3 p.

362000.000000

5404000.000000

5404000.000000



362000.000000

5403000.000000

5403000.000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Territoire d'intérêt culturel

Carte 59

Sanctuaire de Sainte-Anne de La Doré

 Limite du site

 Réseau routier

 Cadastre

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\g\odata\aménag\schéma\2\général\projet\proj\g\odata\bae

401000 000000

402000 000000

403000 000000

5350000 000000

5349000 000000

5348000 000000

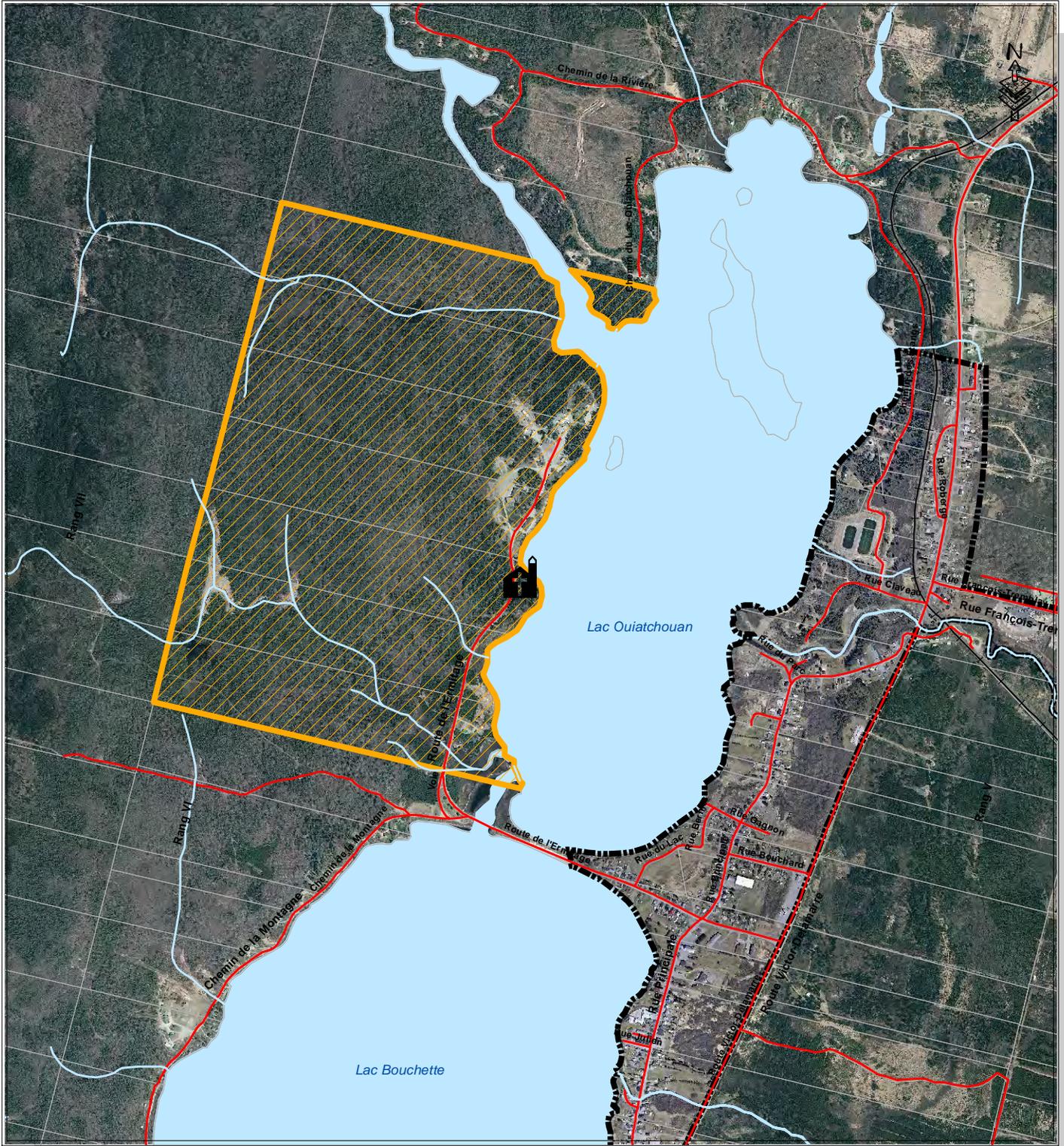
5347000 000000

5350000 000000

5349000 000000

5348000 000000

5347000 000000



401000 000000

402000 000000

403000 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Territoire d'intérêt culturel

Carte 60

L'Ermitage Saint-Antoine

Église

Limite du site

Réseau routier

Chemin de fer

Périmètre d'urbanisation

Cadastre

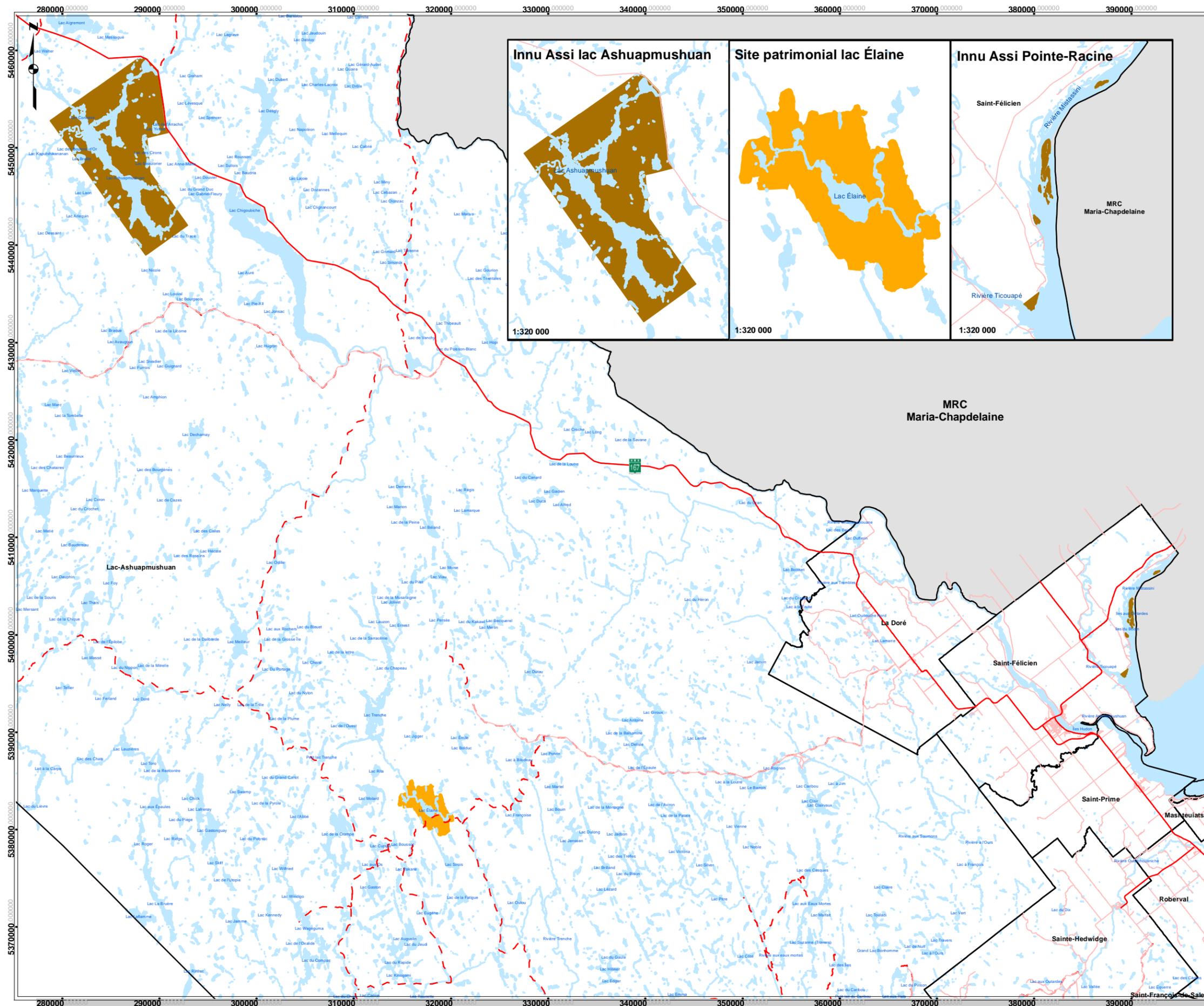
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\ododata\aménag\schéma\2général\projet\proj\proj6\odatabae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 61

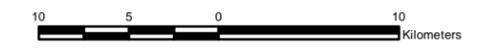
**Territoire d'intérêt culturel
Les sites autochtones d'intérêt**

Sites autochtones d'intérêt

-  Innu Assi
-  Site patrimonial autochtone

-  Route nationale
-  Route locale
-  Chemin forestier
-  Limite MRC

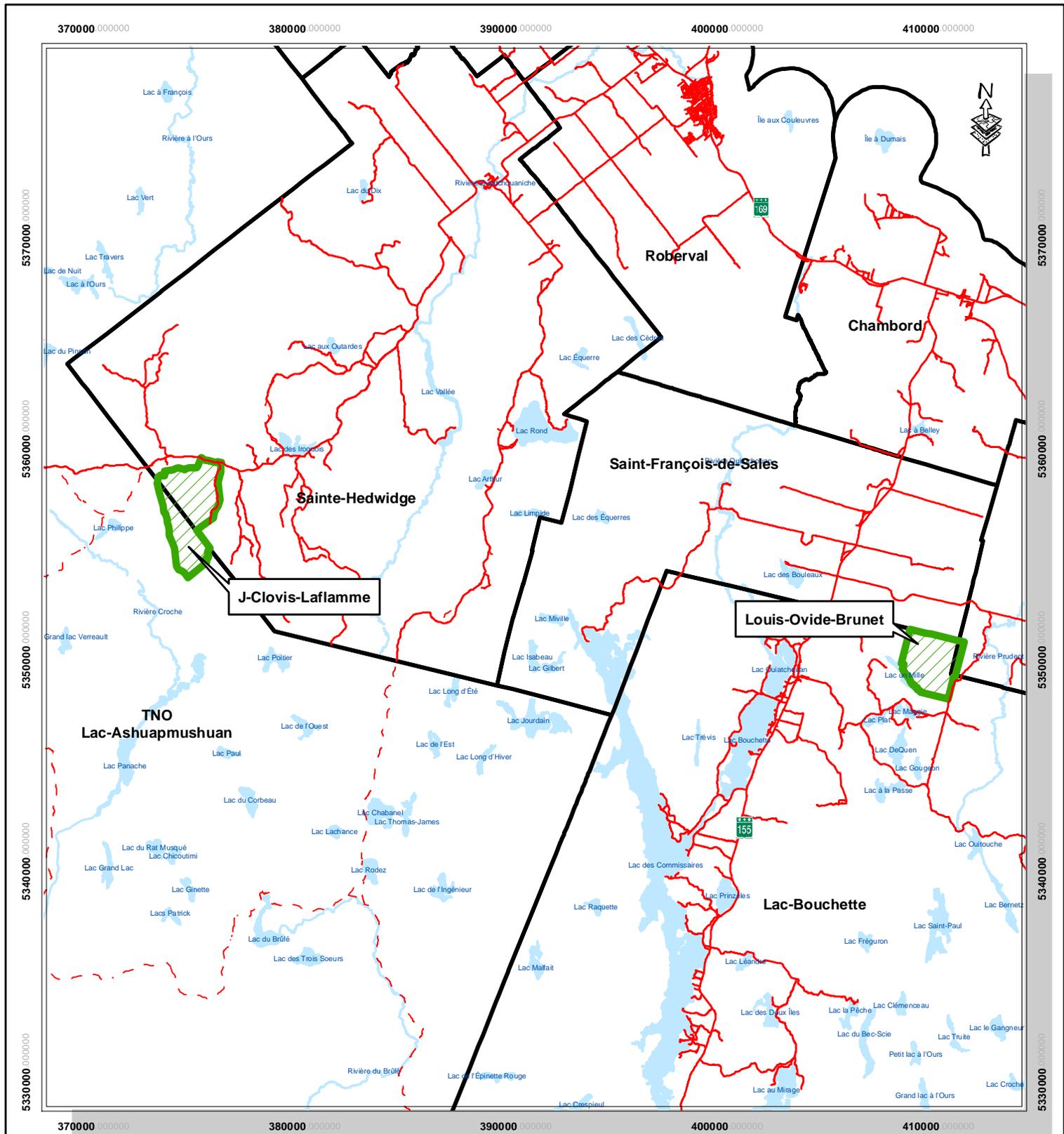
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source :

F:\fichier\geodata\amenag\schema\2generatio\2projet\projetgeodatabae



 <p>Schéma d'aménagement et de développement révisé</p> <p>Territoire d'intérêt écologique</p> <p>Carte 62</p>	<p>Réerves écologiques</p> <p> Réserve écologique</p> <p> Réseau routier</p> <p> Chemin forestier principal</p> <p> Limite municipale</p>	<p>Département de l'aménagement du territoire</p> <p></p> <p>Projection MTM NAD 83 ZONE 8</p> <p>Source : MRNF</p> <p><small>F:\fichier\odot\data/aménag/schéma/2génération/2projet/proj\jtg6\odot\data\ae</small></p>
---	--	--

5.4.2.2 La localisation géographique

Chevauchant les limites municipales de Sainte-Hedwidge et du TNO de Lac-Ashuapmushuan, d'une superficie de plus de 1 000 ha, la réserve écologique J.-Clovis-Laflamme se retrouve en plein cœur de la ZEC La Lièvre (carte 62).

5.4.3 La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache

5.4.3.1 La nature et les caractéristiques

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache, couvrant une superficie de 123,4 km², est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. De façon plus précise, elle est localisée à la confluence de trois districts écologiques, soit les Buttes du lac aux Goélands, le Coteau du lac à l'Ours et les Buttes du lac des Commissaires. Ces trois districts font partie de l'ensemble physiographique des Buttes du lac des Commissaires. La réserve projetée vise la protection d'écosystèmes représentatifs de l'ensemble physiographiques (buttes et boutons de till) ainsi que la protection de plusieurs sites archéologiques datant de la période amérindienne préhistorique (12 000 à 450 AA).

5.4.3.2 La localisation géographique

Située entre le 48° 13' et le 48° 25' de latitude nord et le 72° 28' et le 72° 42' de latitude ouest, la réserve de biodiversité projetée est localisée en partie dans le TNO de Lac-Ashuapmushuan et en partie dans le territoire de la municipalité de Sainte-Hedwidge (carte 63).

5.4.4 La réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche

5.4.4.1 La nature et les caractéristiques

D'une superficie de 341,2 km², la réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche appartient à la province naturelle des Laurentides méridionales. De façon plus précise, elle est principalement localisée au sein du district écologique des Buttes du lac Sauvageau dans l'ensemble physiographique des Buttes du lac Trenche. De petites portions de la réserve projetée font partie des ensembles physiographiques des Basses collines de la rivière Trenche et des Basses collines du lac Meilleur. Cette réserve de biodiversité projetée vise la protection d'un plateau, lequel constitue un faciès topographique rare.

5.4.4.2 La localisation géographique

Située entre le 48° 3' et le 48° 21' de latitude nord et le 72° 59' et le 73° 18' de latitude ouest, la réserve de biodiversité projetée est localisée à environ 60 km au sud-ouest de Roberval et Saint-Félicien. La majorité du territoire protégé se retrouve dans le TNO de Lac-Ashuapmushuan, et en partie dans le territoire de la ville de La Tuque (carte 63).

5.4.5 Les refuges biologiques

5.4.5.1 La nature et les caractéristiques

Les refuges biologiques sont de petites aires forestières, d'environ 200 ha, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. La raréfaction des forêts mûres et surannées dans les territoires forestiers aménagés est une préoccupation internationale qui fait l'objet d'un large consensus parmi les spécialistes. Or, si ces forêts deviennent trop rares, certaines espèces fauniques ou floristiques pourraient voir leur population diminuer à des niveaux non souhaitables. L'une des façons de traiter cet enjeu est de soustraire, de façon permanente, certaines superficies forestières à toute activité d'aménagement afin d'y conserver intactes les forêts mûres ou surannées, représentatives du patrimoine forestier, ou encore d'y laisser vieillir naturellement les forêts plus jeunes.

5.4.5.2 La localisation géographique

On retrouve actuellement près d'une centaine de refuges biologiques sur le territoire de la MRC qui ont fait l'objet d'une d'inscription au registre des aires protégées du Québec, répartis de façon relativement uniforme sur les terres du domaine de l'État. En raison du caractère évolutif du nombre de refuges, la liste de ces derniers peut être consultée sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

(http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/20Refuge-biologique.pdf).

5.4.6 Les habitats fauniques

5.4.6.1 La nature et les caractéristiques

On dénombre sur le territoire de la MRC quelques habitats fauniques. En fait, trois types d'habitats sont répertoriés, soit des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, des habitats du rat musqué ainsi qu'une héronnière. Leur identification par décret gouvernemental confirme l'intérêt écologique rattaché à ces sites.

5.4.6.2 La localisation géographique

La plupart de ces derniers sont sous tenure publique, bien que certains puissent être de tenure mixte et ils sont répartis sur l'ensemble du territoire de la MRC (cartes 64 et 65).

Tableau 5.1 Les habitats fauniques

Aire protégée	Numéro d'habitat	Localisation
Habitat du rat musqué	11-02-0023-1994	Marais du golf de Saint-Prime
Habitat du rat musqué	11-02-0016-1990	Rivière Ticouapé
Habitat du rat musqué	11-02-0007-1990	Lac aux Outardes
Habitat du rat musqué	11-02-0008-1990	Lac Vallée
Habitat du rat musqué	11-02-0002-1990	Lac aux Rats
Habitat du rat musqué	11-02-0010-1990	Lac Clémenceau
Habitat du rat musqué	11-02-0009-1990	Lac des Cèdres
Habitat du rat musqué	11-02-0024-1994	Rivière Ticouapé
Concentration d'oiseaux aquatiques	02-02-0103-1993	Rivière Ticouapé Sud
Concentration d'oiseaux aquatiques	02-02-0174-1990	Rivière Mistassini
Concentration d'oiseaux aquatiques	02-02-0121-1983	Rivière Ticouapé Nord
Concentration d'oiseaux aquatiques	02-02-0093-1977	Embouchure riv. Ashuapmushuan
Concentration d'oiseaux aquatiques	02-02-0098-1990	Îles Hudon
Concentration d'oiseaux aquatiques	02-02-0175-1990	Rivière Mistassini
Héronnière	03-02-0040-2001	Lac du Curé

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2005

5.4.7 Les habitats d'espèces menacées et vulnérables

5.4.7.1 La nature et les caractéristiques

Il existe sur le territoire de la MRC des espèces fauniques et floristiques qui ont été identifiées comme étant menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées¹⁸. En conséquence, leur identification vise à assurer la pérennité de ces espèces en prévenant leur disparition du territoire (cartes 64 et 65).

5.4.7.2 La localisation géographique

Tableau 5.2 Les espèces floristiques

Nom latin	Nom commun	Statut de l'espèce	Habitat
<i>Hieracium robinsonii</i>	Épervière de Robinson	Susceptible d'être désignée	1
<i>Hudsonia tomentosa</i>	Hudsonie tomenteuse	Susceptible d'être désignée	10
<i>Polygonella articulata</i>	Polygonelle articulée	Susceptible d'être désignée	2
<i>Symphyotricum anticostense</i>	Aster d'Anticosti	Menacée	1

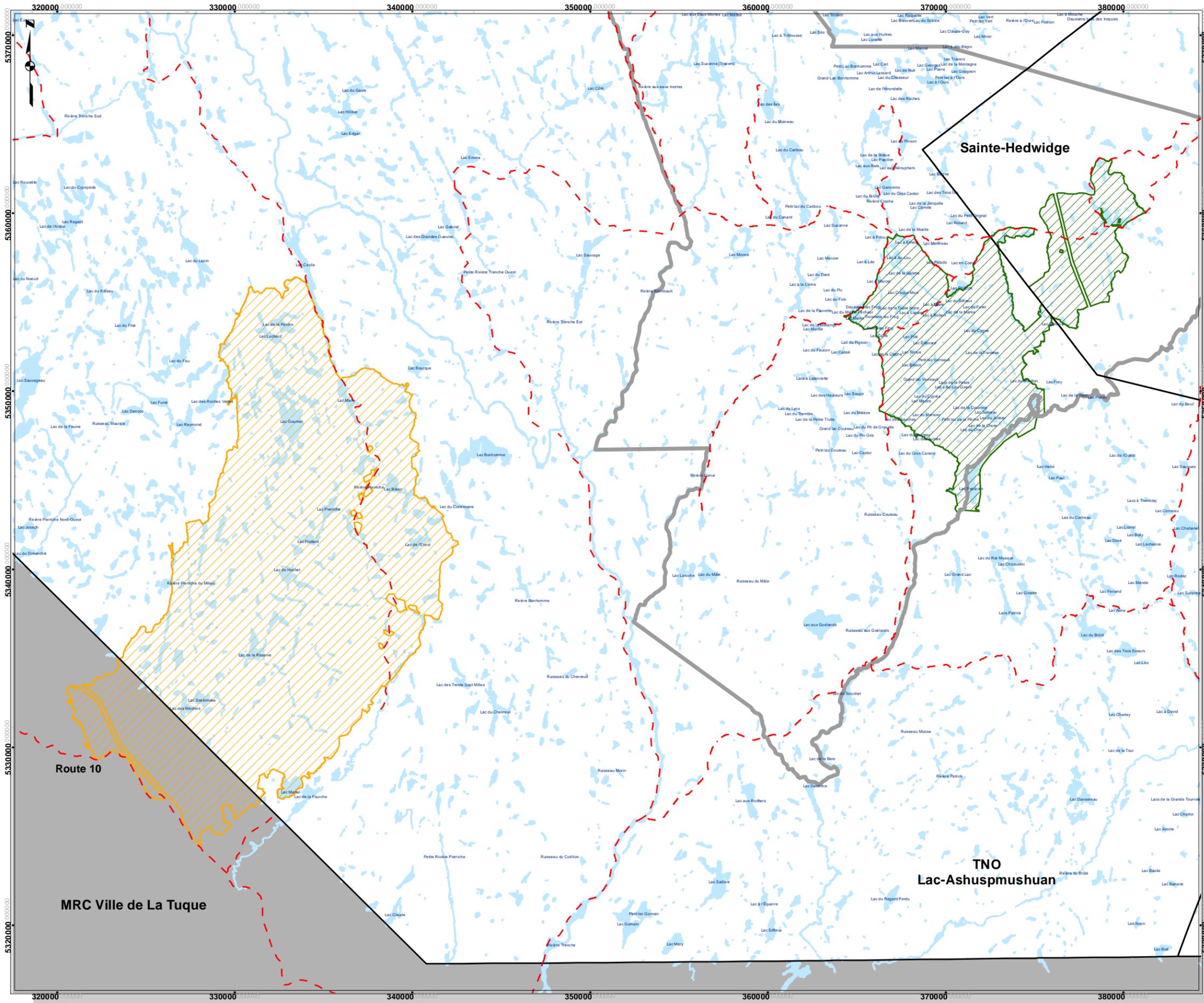
Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2005

¹⁸ Le terme vulnérable est celui qu'on emploie lorsque la survie d'une espèce est jugée précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme, alors que le terme menacé s'appliquera lorsque la disparition de l'espèce est appréhendée. Le gouvernement provincial protège ces espèces en vertu de deux lois (*Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*).

Tableau 5.3 Les espèces fauniques

Nom latin	Nom commun	Statut de l'espèce	Habitat
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Susceptible d'être désignée	1
<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Râle jaune	Susceptible d'être désignée	1
<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Pygargue à tête blanche	Vulnérable	1
<i>Lasionycteris noctivagans</i>	Chauve-souris argentée	Susceptible d'être désignée	2
<i>Lasiurus borealis</i>	Chauve-souris rousse	Susceptible d'être désignée	1
<i>Lasiurus cineurus</i>	Chauve-souris cendrée	Susceptible d'être désignée	2
<i>Microtus chrotorrhinus</i>	Campagnol des rochers	Susceptible d'être désignée	4
<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	Omble chevalier oquassa	Susceptible d'être désignée	1
<i>Synaptomys cooperi</i>	Campagnol-lemming de Cooper	Susceptible d'être désignée	1

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2008



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 63

**Territoire d'intérêt écologique
Les réserves de biodiversité projetées**

Réserve de biodiversité projetée

-  Buttes-et-Buttons-du-lac-Pieriche
-  Plateau-de-la-Pieriche
-  Zec la Lièvre
-  Chemin forestier
-  Limite MRC

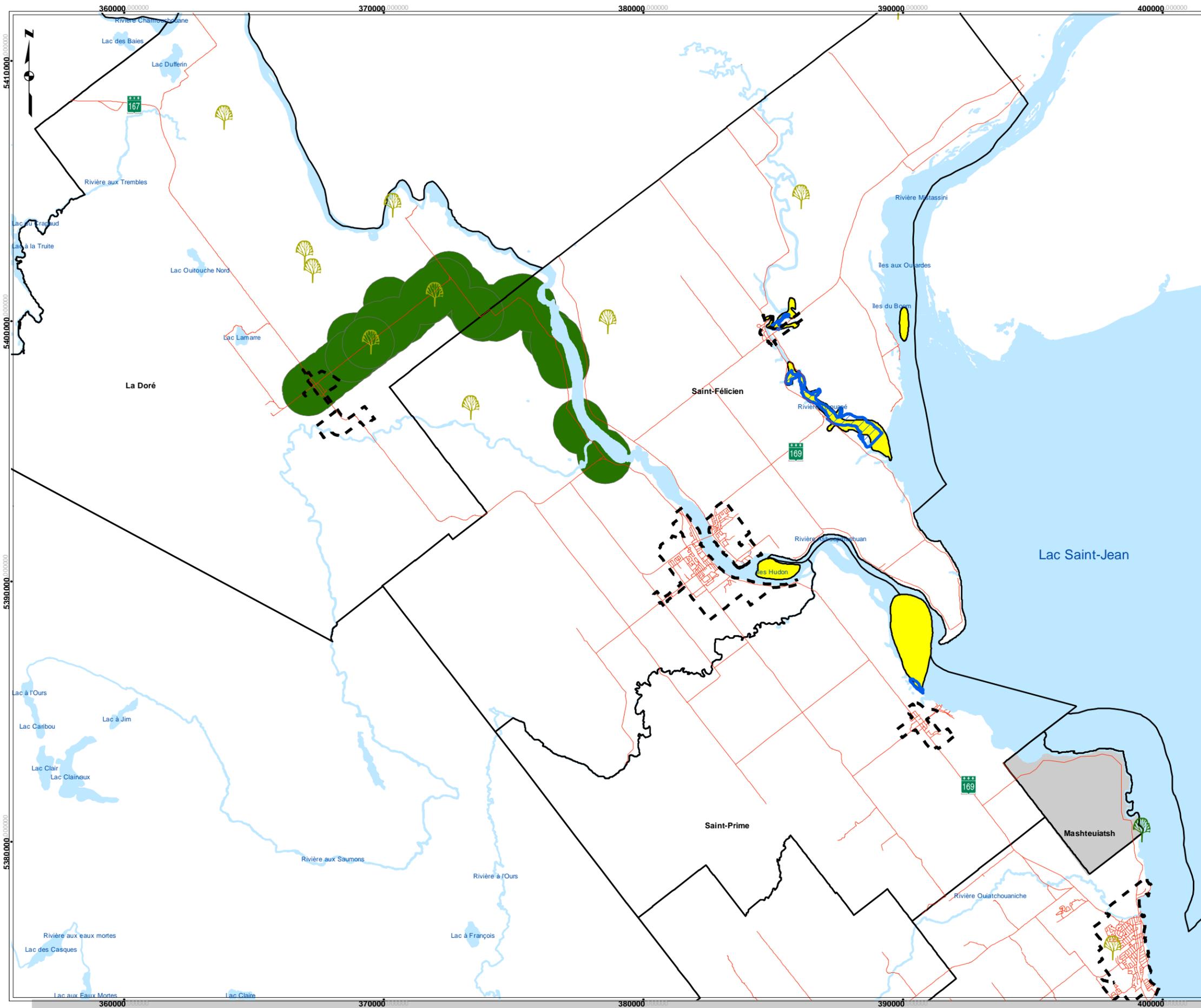
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source :

F:\fichier\g\odata\amenag\schéma\2général\2proj\proj\projg\odatabae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 64

**Territoire d'intérêt écologique
Habitats fauniques et espèces en péril**

Territoire municipal - secteur nord

Espèce floristique à statut

-  Menacée
-  Susceptible d'être désignée

Espèce faunique à statut

-  Susceptible d'être désignée
-  Vulnérable

Habitat faunique

-  Rat musqué
-  Concentration d'oiseaux aquatiques

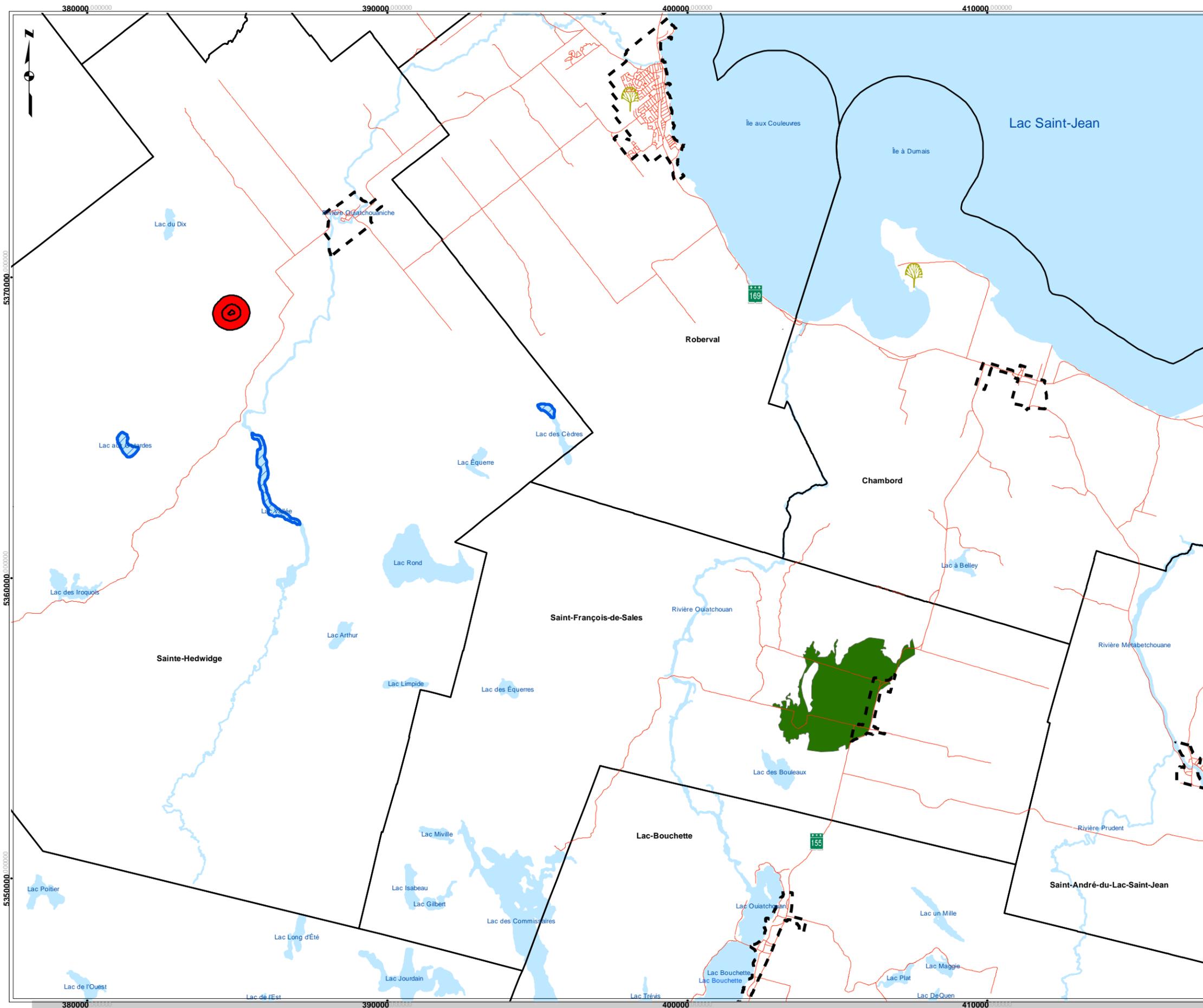
**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec 2005
Habitats fauniques du Québec MFFP - 2016

F:\fichiergeodata\amenag\schéma\2génératio\2projet\projetgeodatabae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 65

**Territoire d'intérêt écologique
Habitats fauniques et espèces en péril**

Territoire municipal - secteur sud

Espèce floristique à statut

-  Menacée
-  Susceptible d'être désignée

Espèce faunique à statut

-  Susceptible d'être désignée
-  Vulnérable

Habitat faunique

-  Rat musqué
-  Concentration d'oiseaux aquatiques
-  Héronnière

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec 2005
Habitats fauniques du Québec MFFP - 2016

F:\fichiergéodata\aménag\schéma\2génératio\2projet\projetgéodatabase

5.4.8 Les rivières à ouananiche

5.4.8.1 La nature et les caractéristiques

Les grandes rivières constituent les principaux lieux de fraie pour la ouananiche au Lac-Saint-Jean, la MRC désire identifier ces rivières en tant que territoire ayant un fort intérêt écologique (carte 66).

5.4.8.2 La localisation géographique

Tableau 5.4 Les rivières à ouananiche

Cours d'eau	Délimitation géographique
Ashuapmushuan	Sur une longueur de 80 km, de son embouchure au lac Saint-Jean jusqu'à la chute Chaudière.
Aux Saumons	Sur une longueur de 47 km, de son embouchure sur la rivière Ashuapmushuan, jusqu'à la chute située à 400 m en amont de l'embouchure du ruisseau Pied des Chutes.
Du Cran	Sur une longueur de 6,5 km, de son embouchure sur la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près de l'embouchure du lac Menetou.
Mistassini	De son embouchure au lac Saint-Jean jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Félicien, 15,5 km en amont.
Métabetchouane	Sur une longueur de 6,6 km, de son embouchure au lac Saint-Jean jusqu'au barrage du Trou de la Fée.
Ouiatchouane	Sur une longueur de 0,8 km, de son embouchure au lac Saint-Jean jusqu'au pied du premier rapide en amont du pont de la route 169.
Pémonka	Sur une longueur de 8 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près du poste d'accueil de la réserve faunique Ashuapmushuan.

Source : Corporation L'Activité Pêche, 2009

5.4.9 Les milieux fauniques Tikouamis

5.4.9.1 La nature et les caractéristiques

D'une superficie de près de 20 km², les milieux fauniques Tikouamis sont constitués des milieux humides situés à l'embouchure des rivières Ticouapé et Mistassini. On retrouve à l'intérieur de ce territoire cinq habitats fauniques identifiés précédemment, dont trois aires de concentration d'oiseaux aquatiques et deux habitats du rat musqué.

Plusieurs aménagements (passerelles, tours d'observation, etc.) ont été réalisés dans ces milieux humides au cours des dernières années. Ces aménagements avaient pour objectif premier d'optimiser la productivité de cet habitat en favorisant la création d'aires d'élevage pour la sauvagine, tout en mettant ce milieu en valeur à des fins éducatives et récréatives en les rendant accessibles aux visiteurs.

5.4.9.2 La localisation géographique

Les milieux fauniques Tikouamis s'étendent sur une superficie de 20 km², dans la municipalité de Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode). Ils recourent plusieurs dizaines de lots faisant partie des rangs 3 à 12, dans le canton de Parent. Localisés de part et d'autre de la rivière Ticouapé, ils englobent également la majeure partie de la rive ouest de la rivière Mistassini, près de son embouchure sur le lac Saint-Jean (carte 67).

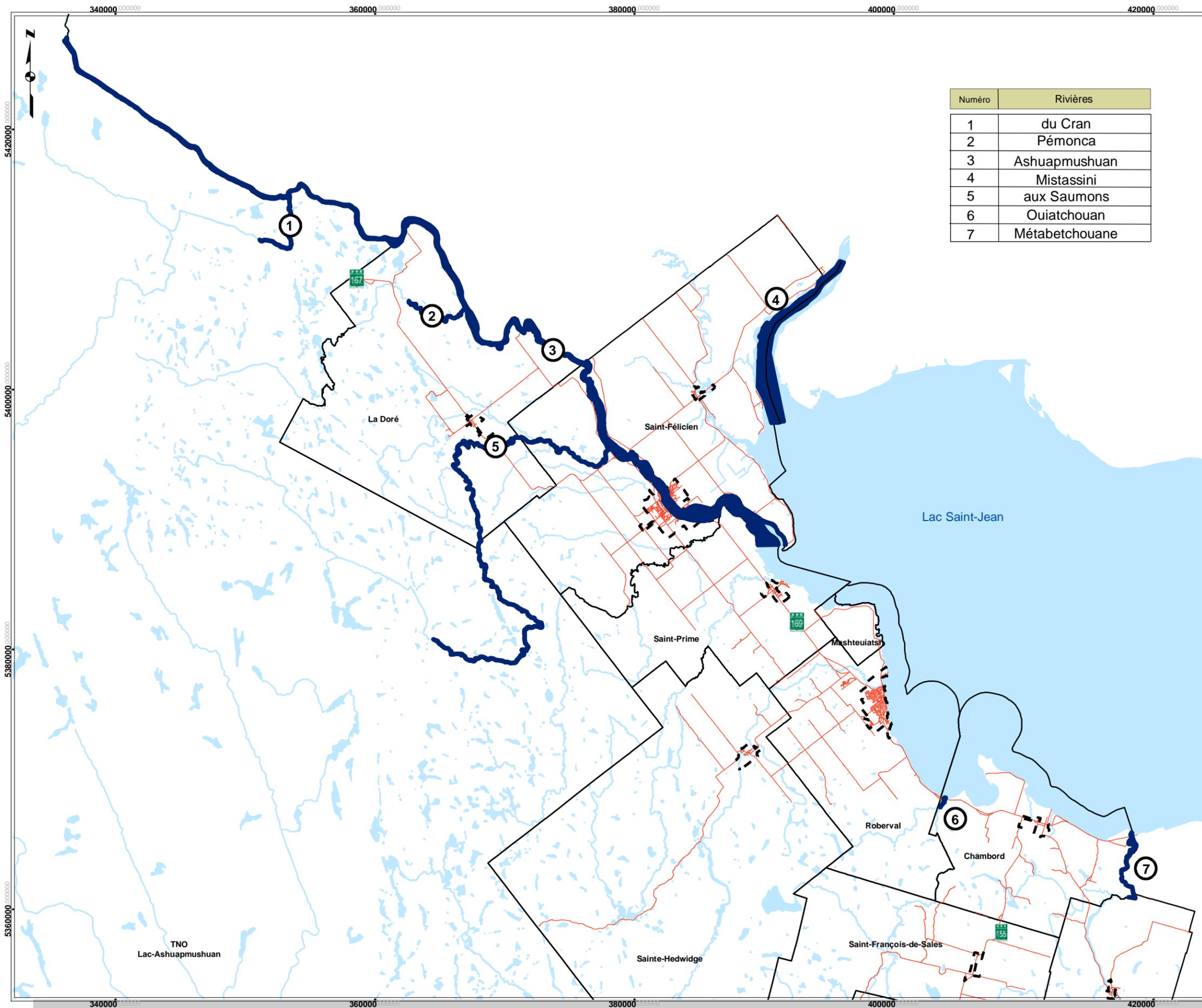
5.4.10 L'arboretum de Dablon

5.4.10.1 La nature et les caractéristiques

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune possède à des fins de recherche forestière un réseau d'arboretums, dont fait partie l'arboretum de Dablon, afin de produire des espèces d'arbres d'élite plus performants. L'arboretum doit être considéré comme un territoire d'intérêt écologique, puisqu'il comporte d'importantes collections de mélèzes laricin et de mélèzes exotiques qui ont servi à développer des variétés améliorées de deuxième génération d'amélioration.

5.4.10.2 La localisation géographique

Le secteur de l'arboretum est formé d'un bloc de lots intramunicipaux de 168 ha compris dans les cantons Dablon et Dechêne, dans la municipalité de Saint-François-de-Sales. Le territoire se situe sur les lots 24 à 27 du rang 1, dans le canton de Dablon, ainsi que partiellement sur une partie non cadastrée du canton Dechêne. Il est limité à l'est par la rivière Quiatchouane, au sud par une partie de la rivière Sergerie et au nord et à l'ouest par le territoire public sous CAAF (carte 68).



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 66

Territoire d'intérêt écologique

Rivières à ouananiche

-  Rivière à ouananiche
-  Limite MRC
-  Réseau routier

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Corporation de L'Activité pêche 2007

F:\fichiergeodata\amenag\schema\2generatio\2projet\projetgeodatabase



 <p>Schéma d'aménagement et de développement révisé</p> <p>Territoire d'intérêt écologique</p> <p>Carte 67</p>	<p>Milieux fauniques Tikouamis</p> <p> Limite du site</p> <p> Réseau routier</p> <p> Périmètre d'urbanisation</p>	<p>Département de l'aménagement du territoire</p> <p></p> <p>Projection MTM NAD 83 ZONE 8</p> <p>Source : Orthophotos - 2012</p> <p>F:\fichier\gdata\amenag\schéma\2\génératio\2\projet\projet\gdata\bae</p>
--	---	--

397000 000000

398000 000000

399000 000000

400000 000000

401000 000000

5360000 000000

5359000 000000

5358000 000000

5357000 000000

5356000 000000

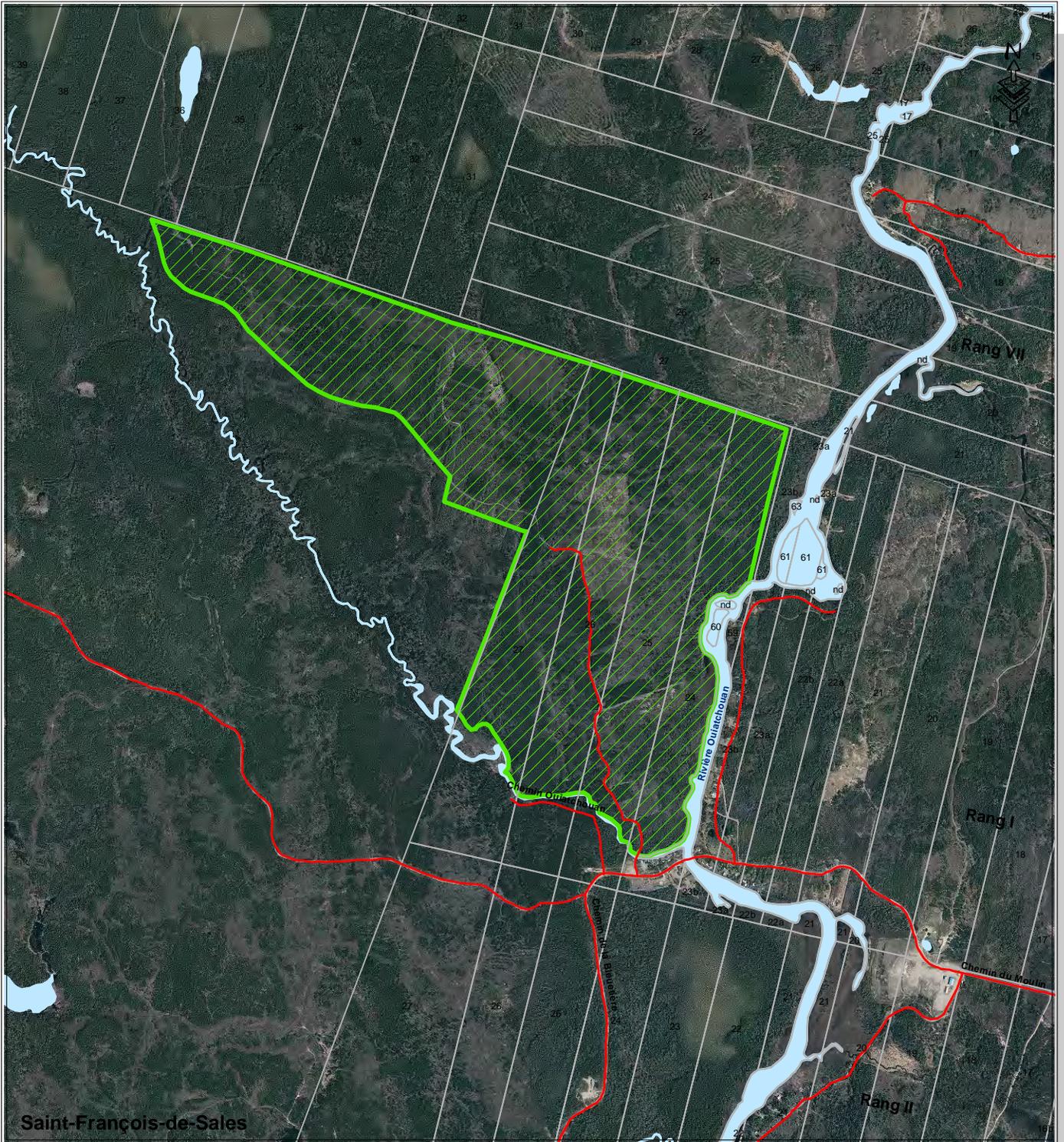
5360000 000000

5359000 000000

5358000 000000

5357000 000000

5356000 000000



Saint-François-de-Sales

397000 000000

398000 000000

399000 000000

400000 000000

401000 000000



Schéma d'aménagement et de développement révisé

Territoire d'intérêt écologique

Carte 68

Arboretum de Dablon



Limite du site

— Réseau routier

□ Cadastre

Département de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\g\odata\is\énag\schéma\2\générateur\proj\jet\proj\g\odata\bae

5.4.11 La forêt d'enseignement et de recherche de la Chute-à-Michel

5.4.11.1 La nature et les caractéristiques

Cette forêt est utilisée dans le cadre des diverses formations techniques offertes aux étudiants inscrits au programme des techniques du milieu naturel du cégep de Saint-Félicien. Par le biais de ce programme, plusieurs inventaires détaillés, tant forestiers que fauniques et pédologiques, ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. Également, divers aménagements tels que des plantations expérimentales ont été exécutés par les étudiants en collaboration avec d'autres intervenants.

5.4.11.2 La localisation géographique

Le territoire, atteignant une superficie d'environ 120 ha, couvre les lots 12 à 17a du rang 1, dans le canton Demeulles, à l'intérieur même des limites municipales de la ville de Saint-Félicien (carte 69).

5.4.12 La caverne du Trou de la Fée

5.4.12.1 La nature et les caractéristiques

Phénomène rarissime, la caverne du Trou de la Fée est formée à même le granit du Bouclier canadien, vieux de plus d'un milliard d'années. Lors de la dernière glaciation, il y plus de 12 000 ans, le poids de la glace créa une cassure dans la croûte terrestre, résultant en un important couloir de 68 m de long sur 3 m de large et d'une quinzaine de mètres de hauteur à certains endroits. Ce phénomène géologique est d'autant plus intéressant qu'habituellement, on retrouve de telles formations suite à l'érosion de roches friables telles que le calcaire ou le grès. Le site recèle également les vestiges d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique construits en 1922.

5.4.12.2 La localisation géographique

Le territoire du site de la caverne du Trou de la Fée est localisé sur le lot 18-A-P du rang 3, canton Métabetchouan, dans la municipalité de Saint-André (carte 70).

5.4.13 La réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan

5.4.13.1 La nature et les caractéristiques

La réserve aquatique projetée couvre une superficie de 276,6 km². Elle consiste en un corridor de 0,6 à 6 km de largeur, qui englobe le lit majeur de la rivière Ashuapmushuan et les versants de sa vallée, du km 51 au km 177 à partir de son embouchure. Le territoire retenu est représentatif des conditions écologiques des grands hydrosystèmes de la province naturelle des Laurentides centrales et plus précisément de la région naturelle de la Dépression du lac Manouane

L'Ashuapmushuan et ses affluents constituent un habitat privilégié pour la ouananiche (*Salmo salar* ouananiche), une forme dulcicole du saumon de l'Atlantique. La rivière Ashuapmushuan revêt également un très grand intérêt sur le plan patrimonial, son bassin hydrographique abritant plusieurs sites archéologiques qui témoignent d'une occupation très ancienne du territoire, notamment d'anciens cimetières amérindiens et des sites de célébration des premiers habitants d'Amérique du Nord. La rivière a également joué un rôle de premier ordre dans les expéditions de la route des fourrures, qui reliait Tadoussac à la baie d'Hudson. Les vestiges de l'établissement religieux et commercial construit en 1686 sur la rive est du lac Ashuapmushuan, en périphérie ouest de l'aire protégée, constituent d'ailleurs l'un des témoins les plus précieux et les mieux conservés de la période de la traite des fourrures au Québec. Cet épisode révolu, l'Ashuapmushuan fut utilisée pour la drave.

5.4.13.2 La localisation géographique

La réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan se situe entre 48°40' et 50°45' de latitude nord et 73°42' et 72°44' de longitude ouest. Elle se localise au nord-ouest du lac Saint-Jean, à environ une trentaine de kilomètres de la Ville de Saint-Félicien et est totalement incluse au sein du TNO de Lac-Ashuapmushuan (carte 70.1).

379000 000000

380000 000000

381000 000000

5394000 0000000

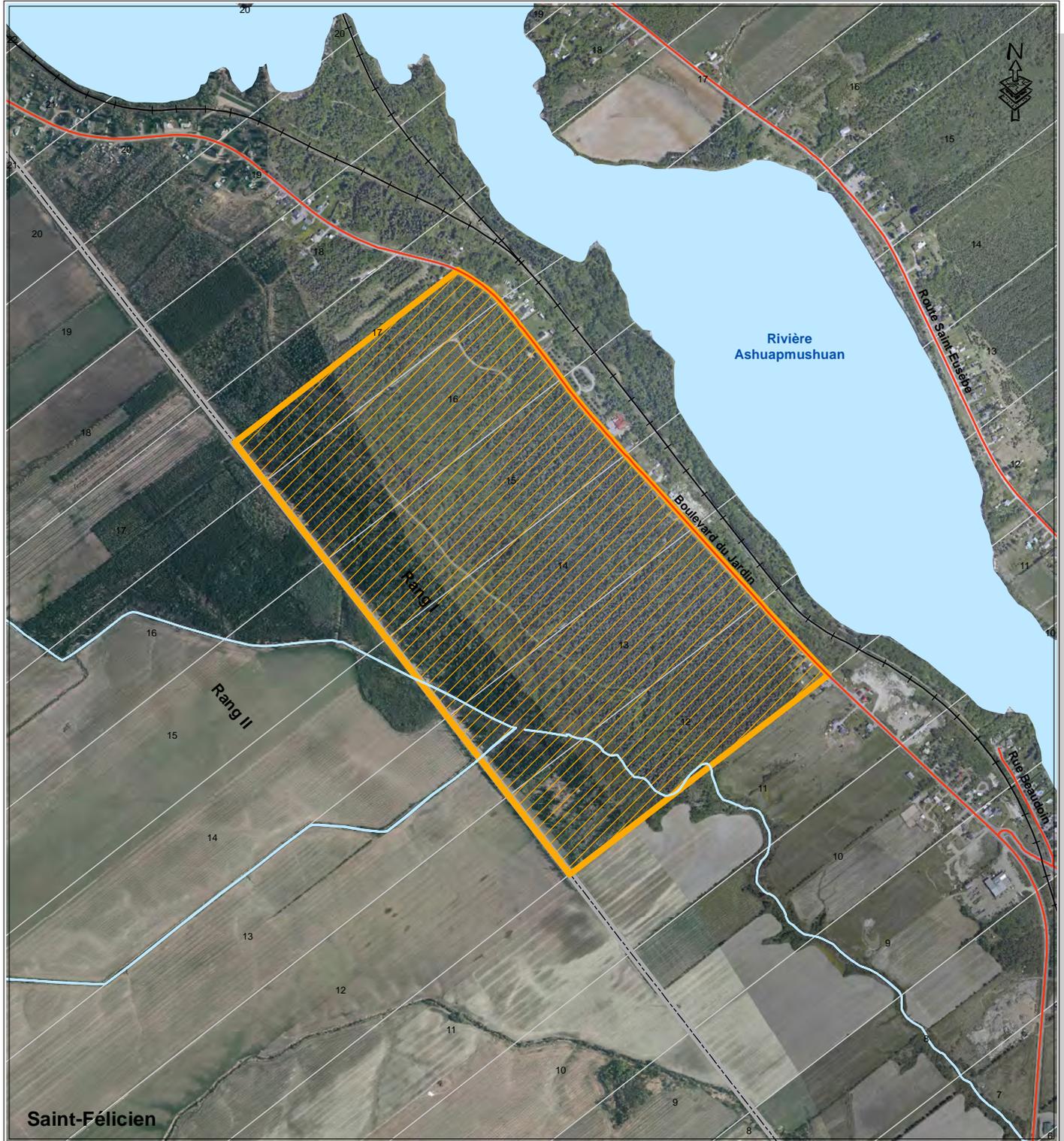
5393000 0000000

5392000 0000000

5394000 0000000

5393000 0000000

5392000 0000000



Saint-Félicien

379000 000000

380000 000000

381000 000000



Schéma d'aménagement
et de développement révisé

Territoire d'intérêt écologique

Carte 69

Forêt d'enseignement et de recherche de la Chute-à-Michel



Limite du site



Réseau routier



Chemin de fer



Ligne de transport d'énergie

Département
de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier\géodata\aménagement\schéma\2\génératio\2\projet\projet\géodata\bae

418000.000000

418500.000000

Chambord



Rivière Metabetchouan

île

20a

19a

18a

17a

16

Rang III

Saint-André-du-Lac-Saint-Jean

418000.000000

418500.000000

5361000.000000

5361000.000000

5360500.000000

5360500.000000



Schéma d'aménagement et de développement révisé

Territoire d'intérêt écologique

Carte 70

Caverne Trou de la fée



Trou de la fée



Réseau routier



Limite municipale

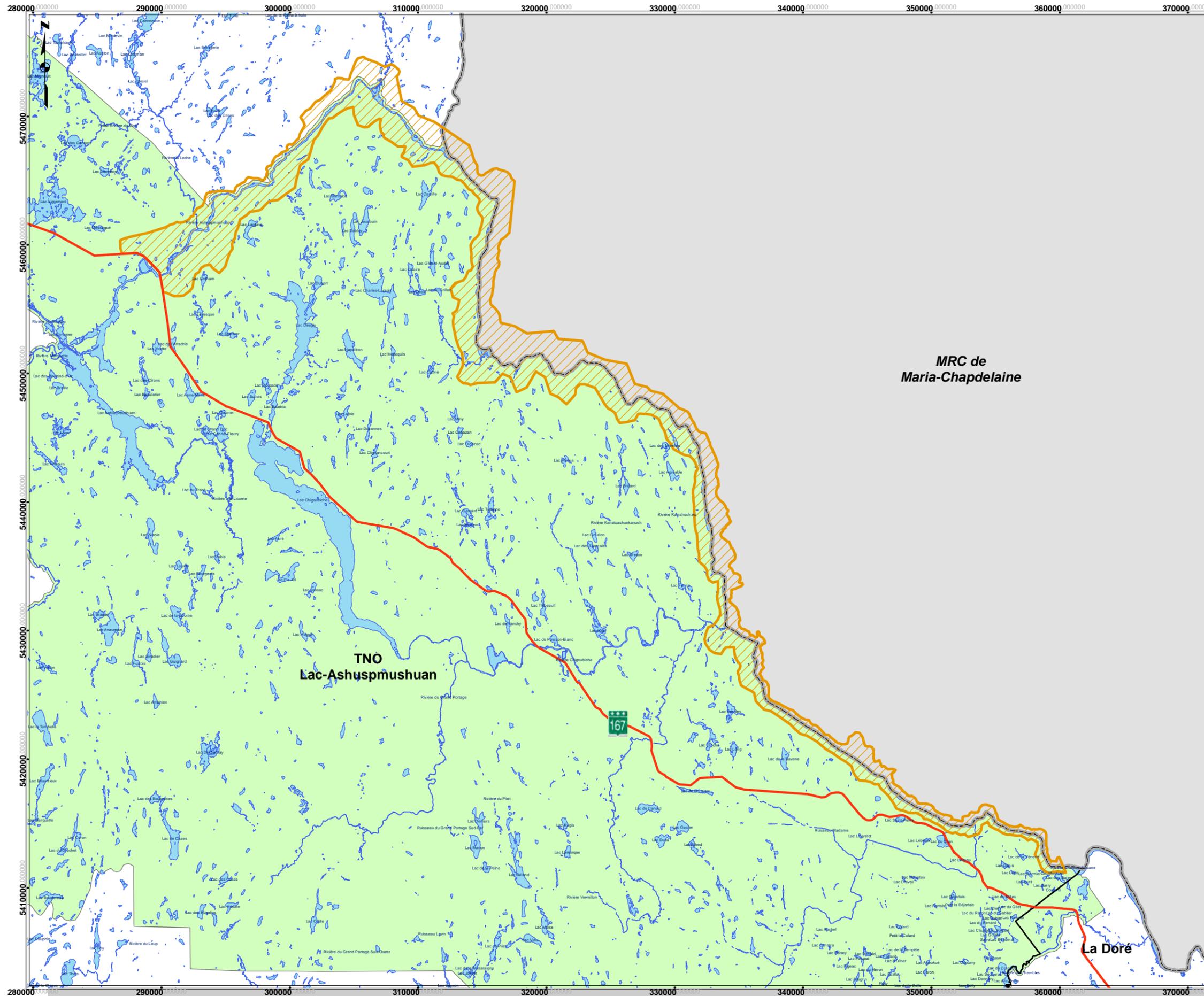
Département de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012

F:\fichier_géodata\amenag\schéma\2\génératio\2\projet\projet_géodata\bae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 70.1

Territoire d'intérêt écologique

**La réserve aquatique projetée de la
rivière Ashuapmushuan**

Réserve aquatique

 Réserve aquatique projetée
de la rivière Ashuapmushuan

 Réserve faunique Ashuapmushuan

 Route nationale

 Limite MRC

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source :

F:\fichier\g\aménag\schéma\2\génératio\2\projet\projet\g\odatabae

5.5 Les territoires d'intérêt esthétique

Un territoire d'intérêt esthétique peut être constitué d'un paysage humanisé ou naturel, en milieu urbain ou rural, dont les éléments ou leur composition présentent des caractéristiques visuelles remarquables, à titre d'exemples, une route panoramique, un point de vue, un phénomène morphologique tels un fjord, une trame urbaine, un ensemble de bâtiments, un ensemble d'îles, etc.¹⁹

5.5.1 Les ensembles paysagers

Les caractéristiques propres au territoire de la MRC du Domaine-du-Roy permettent de distinguer clairement trois grands ensembles paysagers, intimement liés à la géomorphologie de la région : les contreforts laurentiens, la plaine agricole du Lac-Saint-Jean, ainsi que le lac Saint-Jean lui-même et ses principaux tributaires. La MRC reconnaît également les paysages urbains en tant qu'ensemble paysager.

5.5.1.1 Le lac Saint-Jean et ses affluents

5.5.1.1.1 La nature et les caractéristiques

Le lac Saint-Jean est le principal paysage emblématique de la MRC du Domaine-du-Roy. Les perspectives donnant sur le lac diffèrent d'un endroit à l'autre. Si certains lieux offrent des ouvertures intéressantes, d'autres sont gênés par la présence de nombreux obstacles tels affiches, bâtiments, etc. Aujourd'hui, très peu d'espaces publics permettent de contempler le lac. Il convient de veiller à ce que les percées visuelles exemptes d'obstruction le demeurent, mais encore et surtout d'améliorer les vues dégradées pour rehausser la qualité des paysages.

Plusieurs grandes rivières se retrouvent en milieu montagneux, alors que d'autres kilomètres sillonnent la plaine agricole. Cette différence de morphologie crée des paysages intéressants propres à chacun de ces grands cours d'eau.

Par ailleurs, les principaux éléments ponctuels d'intérêt à mettre en valeur et à préserver au sein de cet ensemble paysager sont les suivants :

Tableau 5.5 Les territoires d'intérêt esthétique du lac Saint-Jean et de ses affluents

Élément	Type	Caractéristique
Réseau routier supérieur et collecteur	Corridor routier panoramique	Regroupe la route 169 entre Roberval et Chambord, ainsi que le boulevard Saint-Joseph en direction de Mashteuiatsh.
Belvédère de Chambord	Perspective visuelle	Un des principaux lieux d'observation du lac donnant sur la pointe de Chambord, le milieu urbain de la municipalité et l'île à Dumais.
Halte routière de Chambord	Perspective visuelle	Principal point de vue du lac en provenance de la route 155.

¹⁹ Ministère des Affaires municipales, Les composantes du schéma d'aménagement : Les territoires d'intérêt dans un schéma d'aménagement, Collection aménagement et urbanisme, 1986, 3 p.

Élément	Type	Caractéristique
Promontoire de Val-Jalbert	Perspective visuelle	Du haut de la chute, il est possible d'admirer un paysage incomparable sur la plaine agricole et le lac Saint-Jean.
Halte routière Ticouapé	Perspective visuelle	En bordure de la rivière Ticouapé et d'un des milieux humides les plus importants de la MRC.
Pointe Scott	Perspective visuelle	On y trouve la seule plage publique de Roberval et une vue directe sur le lac Saint-Jean.
Chute Ouiatchouan	Chute et rapide	Surplombe le village de Val-Jalbert et le lac Saint-Jean. Un téléphérique mène au sommet de la chute.
Petite chute à l'Ours	Chute et rapide	Un belvédère et des sentiers y sont aménagés. Quelques équipements sont présents (tables, bancs, etc.).
Grande chute à l'Ours	Chute et rapide	Un sentier mène à cette chute. Quelques équipements sont présents (tables, bancs, etc.).
Chute à Michel	Chute et rapide	On peut y observer d'importants rassemblements d'oiseaux migrateurs, notamment des oies des neiges.
Chutes de la Chaudière	Chute et rapide	S'étendent dans un canyon sur plus de 2 km. Présence de plusieurs marmites, d'où son appellation.
Chute Martine	Chute et rapide	Le site du Trou de la Fée est situé à proximité.
Chute de l'Épouvante	Chute et rapide	A déjà été l'objet d'un projet de minicentrale dans les années 90.

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2007

5.5.1.1.2 La localisation géographique

Cet ensemble paysager correspond au lac Saint-Jean et à ses grands tributaires que sont les rivières Ashuapmushuan, Métabetchouane, Mistassini et Ouiatchouan. Les principaux éléments d'intérêt figurent à la carte 76.

5.5.1.2 La plaine agricole du Lac-Saint-Jean

5.5.1.2.1 La nature et les caractéristiques

La plaine agricole présente un relief relativement uniforme, variant de plat à légèrement ondulé. L'altitude qu'elle présente varie très peu, culminant à environ 180 m, ce qui explique les perspectives visuelles agraires à perte de vue. Plusieurs points de vue permettent d'apprécier ce paysage agricole, notamment depuis la côte du Cran, aux limites de Roberval et Saint-Prime.

Les principaux éléments ponctuels d'intérêt à mettre en valeur et à préserver au sein de cet ensemble paysager sont les suivants :

Tableau 5.6 Les territoires d'intérêt esthétique de la plaine agricole du lac Saint-Jean

Élément	Type	Caractéristiques
Réseau routier supérieur	Corridor routier panoramique	Correspond aux abords des routes 167, 169 et 373.
Côte du Cran	Perspective visuelle	Vue plongeante sur la plaine, le lac et les contreforts. Plantation de brise-vent agricoles en contrebas.
Rang Saint-Joseph	Perspective visuelle	Encadrement forestier de la route s'ouvrant sur la plaine agricole.
Chutes 25 et 50	Chute et rapide	

5.5.1.2.2 La localisation géographique

La plaine agricole correspond au territoire qui s'étend entre les berges du lac Saint-Jean et le piémont des collines des contreforts, et recoupe une partie des municipalités de Chambord, Roberval, Saint-Prime, Saint-Félicien et La Doré (carte 76).

5.5.1.3 Les contreforts laurentiens

5.5.1.3.1 La nature et les caractéristiques

Les contreforts laurentiens qui encerclent la plaine et le lac Saint-Jean présentent une morphologie différente, avec un relief vallonné composé majoritairement de hautes collines, dont l'altitude culmine autour de 500 m, l'observateur se trouve alors plongé dans un milieu définitivement forestier. Les nombreux sommets de collines offrent, en de multiples endroits, une vue en surplomb de ces paysages.

C'est au sein de cet espace que naissent plusieurs des grandes rivières qui sillonnent les fonds de vallées et offrent des paysages saisissants avec des parois rocheuses très escarpées les surplombant par endroits. Plusieurs accidents géomorphologiques agrémentent leur parcours, donnant naissance à des chutes et des rapides qui impressionnent tant par la puissance qui s'en dégage que par leur beauté.

Les principaux éléments ponctuels d'intérêt à mettre en valeur et à préserver au sein de cet ensemble paysager sont les suivants :

Tableau 5.7 Les territoires d'intérêt esthétique des contreforts laurentiens

Élément	Type	Caractéristiques
Réseau routier supérieur, collecteur et d'accès	Corridor routier panoramique	Correspond aux abords des routes 155 et 167, aux routes collectrices de Saint-André, Sainte-Hedwige et Mashteuiatsh, et aux principaux accès aux ressources.
Lac Chigoubiche	Perspective visuelle	Paysage forestier donnant l'impression de plonger dans le lac, depuis la route 167 en direction nord.
Belvédère de Lac-Bouchette	Perspective visuelle	Vue plongeante en direction du village, avec les lacs Bouchette et Quiatchouan en toile de fond.
Crêtes morainiques	Perspective visuelle	Paysage vallonné à l'entrée sud de Saint-François-de-Sales, en raison des crêtes morainiques.

Élément	Type	Caractéristiques
Village de Saint-André	Perspective visuelle	Vue sur un paysage agroforestier ouvert avec le village en arrière-plan.

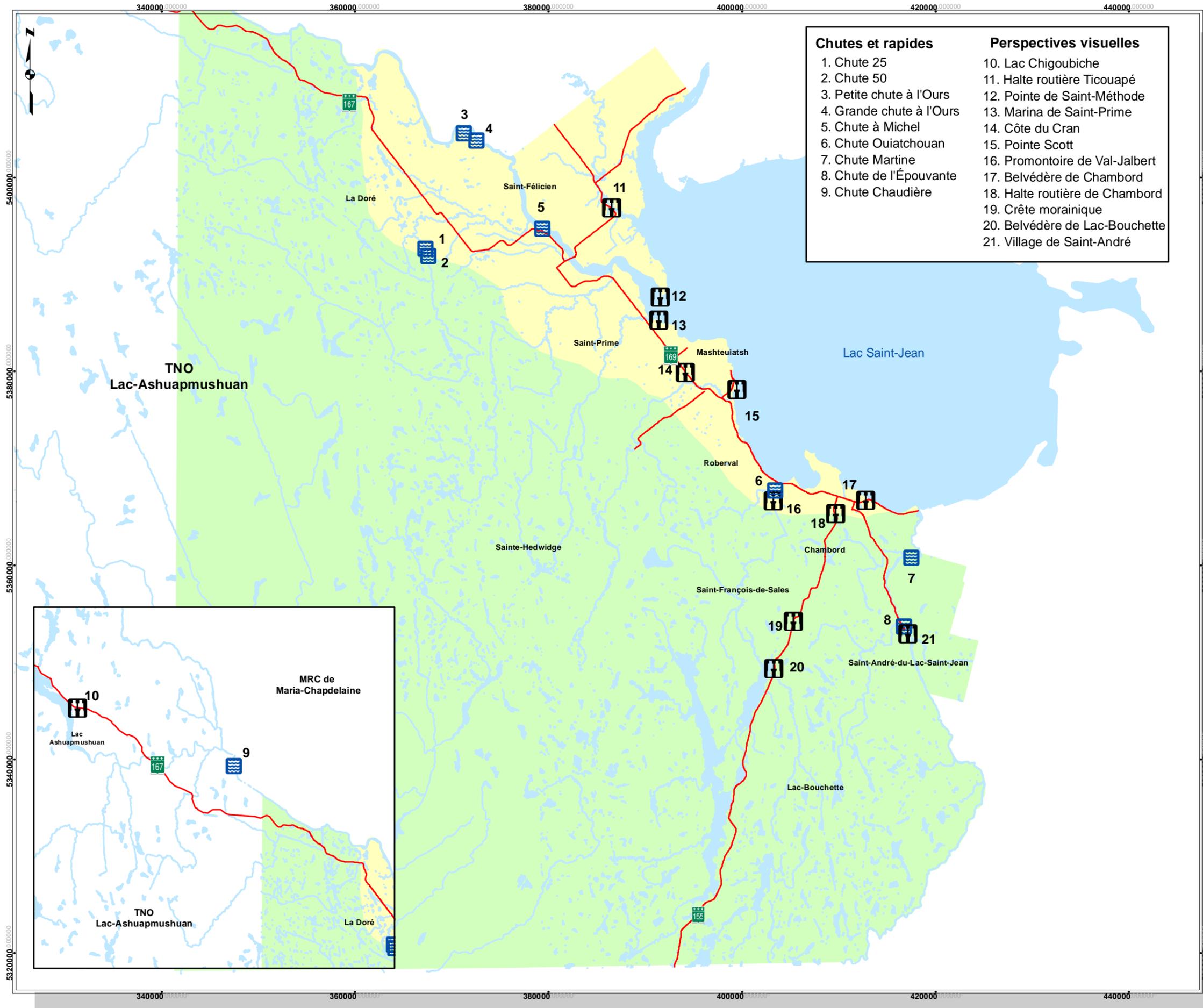
5.5.1.3.2 La localisation géographique

Les contreforts s'étendent au-delà de la plaine agricole et correspondent principalement aux municipalités localisées dans la partie sud du territoire municipalisé (Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hedwidge, Saint-André), ainsi qu'à l'ensemble du TNO (carte 76).

5.6 Les stratégies d'intervention

En lien avec la protection, la conservation et la mise en valeur de différents territoires d'intérêt, la MRC, dans son plan d'action, a identifié divers projets.

- Stratégie n° 1 : La poursuite de la mise en œuvre de la vision stratégique de développement
- Stratégie n° 10 : L'écotourisme et le tourisme d'aventure
- Stratégie n° 11 : La mise en place du concept de parc innu sur la rivière Ashuapmushuan
- Stratégie n° 12 : Le développement du tourisme ethnoculturel, culturel et religieux
- Stratégie n° 15 : La protection et la mise en valeur de nos paysages
- Stratégie n° 17 : L'amélioration de l'environnement visuel des portes d'entrée du territoire
- Stratégie n° 19 : La revitalisation des centres-villes et des noyaux de village
- Stratégie n° 20 : Le réaménagement des entrées de ville et de village



- | Chutes et rapides | Perspectives visuelles |
|--------------------------|--------------------------------|
| 1. Chute 25 | 10. Lac Chigoubiche |
| 2. Chute 50 | 11. Halte routière Ticouapé |
| 3. Petite chute à l'Ours | 12. Pointe de Saint-Méthode |
| 4. Grande chute à l'Ours | 13. Marina de Saint-Prime |
| 5. Chute à Michel | 14. Côte du Cran |
| 6. Chute Ouiatchouan | 15. Pointe Scott |
| 7. Chute Martine | 16. Promontoire de Val-Jalbert |
| 8. Chute de l'Épouvante | 17. Belvédère de Chambord |
| 9. Chute Chaudière | 18. Halte routière de Chambord |
| | 19. Crête morainique |
| | 20. Belvédère de Lac-Bouchette |
| | 21. Village de Saint-André |



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 71

**Territoire d'intérêt esthétique
Grands ensembles paysagers**

Territoire d'intérêt esthétique

- Chute et rapide
- Perspective visuelle
- Corridor routier panoramique

Grands ensembles paysagers

- Contrefort laurentien
- Lac Saint-Jean et tributaires
- Plaine du lac Saint-Jean

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : MRC du Domaine-du-Roy 2011

F:\fichier\gdata\amenag\schéma\2général\2projet\projetg\odatabae

6 La planification des transports

En vertu des paragraphes 7a) et 7b) de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un schéma d'aménagement et de développement **doit**, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté : « *décrire et planifier l'organisation du transport terrestre et, à cette fin : a) indiquer la nature des infrastructures et des équipements de transport terrestre importants qui existent, ainsi que l'endroit où ils sont situés; b) indiquer les principales améliorations devant être apportées aux infrastructures et aux équipements visés au sous-paragraphes a), et indiquer la nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements de transport terrestre importants dont la mise en place est projetée, ainsi que l'endroit approximatif où ils seront situés* ».

6.1 La problématique

La planification du transport doit, dans un premier temps, décrire l'organisation du transport terrestre et, dans un deuxième temps, voir à sa planification, son amélioration et son développement. À cet effet, le schéma d'aménagement et de développement révisé doit indiquer la nature des équipements et infrastructures terrestres en place les plus importantes et par la suite, s'il y a lieu, identifier les améliorations projetées ainsi que l'endroit où elles seront réalisées.

Dans une MRC comme celle du Domaine-du-Roy, la nature, la diversité et l'ampleur des équipements et infrastructures ne ressemblent en rien à ceux existants dans les grandes régions urbaines. En ce qui a trait au transport terrestre, les éléments d'analyse font référence au réseau routier, au réseau de camionnage, aux infrastructures ferroviaires, au réseau cyclable et au réseau de sentiers pour les véhicules hors route.

La place qu'occupe le transport routier est d'autant plus importante dans une MRC comme celle du Domaine-du-Roy, en raison de son éloignement et de la structure industrielle basée sur la transformation et l'exploitation des ressources naturelles. Du point de vue économique, il est primordial de bénéficier d'un réseau de transport adéquat, si la région veut survivre dans un contexte de concurrence internationale.

Le transport par camion des marchandises (bois, pétrole, etc.) crée une forte pression sur la qualité du milieu de vie des communautés. Actuellement, un des éléments importants de la problématique liée au réseau de transport terrestre est celui de la traversée des agglomérations urbaines des villes et villages situés le long des routes 155, 167 et 169 relevant du MTQ.

Pour le futur, on peut anticiper que la circulation automobile en raison de la diminution et du vieillissement de la population connaîtra une faible croissance. Il en sera de même pour le trafic lourd intra et interrégional, en raison de la relative stabilité ou de la décroissance de certains secteurs d'activité économique telle l'exploitation forestière. Quant au transport collectif (le transport en commun, le transport scolaire ou le transport par autocar), leur clientèle traditionnelle tend à diminuer. Seul le transport adapté verra sa clientèle croître en raison du vieillissement de la population.

6.2 L'organisation du réseau routier

Le réseau routier de la MRC peut être subdivisé selon trois classes : le réseau routier supérieur, le réseau local ainsi que le réseau d'accès aux ressources. La responsabilité de l'aménagement, de l'entretien et de l'amélioration varie en fonction de la classification accordée à chacun.

6.2.1 Les routes nationales

Le réseau routier national est composé des axes routiers permettant de relier la MRC aux régions voisines que sont la Mauricie et le Nord-du-Québec, mais également de transiter au sein des principales municipalités de son territoire. D'ailleurs, la majorité des municipalités se sont développées le long de ces axes routiers majeurs, créant une source potentielle de conflit entre les utilisateurs du réseau. Le réseau national est sous la juridiction du MTQ et comprend les routes suivantes :

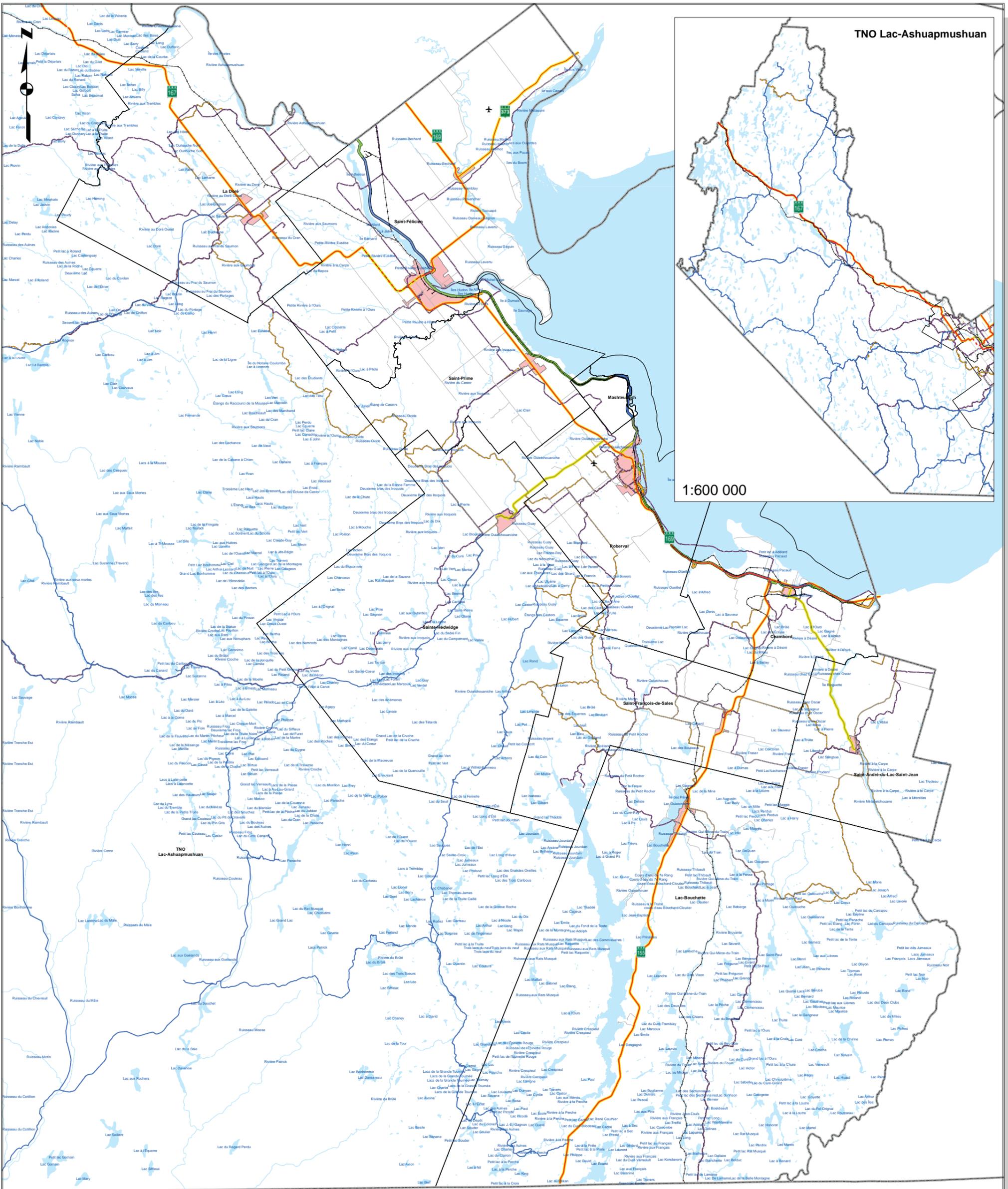
- La route 169 qui ceinture entièrement le lac Saint-Jean et permet de relier entre elles les principales agglomérations implantées au pourtour de cette immense mer intérieure. Cet axe présente les plus importants débits de circulation et touche les municipalités de Chambord, Roberval, Saint-Prime et Saint-Félicien. Cette route a également une très forte vocation touristique, puisque les principaux attraits du territoire sont localisés à proximité.

La section de cette route comprise entre la limite sud du périmètre d'urbanisation de Saint-Félicien et la limite nord du périmètre d'urbanisation de la ville de Roberval est le tronçon routier le plus achalandé de la MRC, avec plus de 10 000 véhicules y circulant chaque jour. En conséquence, le document complémentaire du schéma d'aménagement identifiera des mesures particulières visant la réduction des contraintes sonores pour les occupations situées en bordure de ce tronçon.

- La route 167 qui offre un accès privilégié vers le Nord-du-Québec, la ville de Chibougamau et les ressources naturelles qu'on y retrouve. Cet axe se veut d'autant plus stratégique avec l'intention du gouvernement du Québec de mettre en œuvre son Plan Nord au cours des prochaines années, la MRC du Domaine-du-Roy étant le territoire le plus près des ressources qui y sont disponibles. Elle traverse deux municipalités, Saint-Félicien et La Doré, et supporte un important flux de trafic lourd.
- La route 155 qui permet de relier la région avec la Mauricie et dans une moindre mesure Montréal et son agglomération emprunte le territoire de trois municipalités : Chambord, Saint-François-de-Sales et Lac-Bouchette. Chaque jour, ce sont près de 2 000 véhicules qui empruntent la section de cette route comprise dans la MRC.

Par ailleurs, les routes nationales sont également identifiées comme corridor routier panoramique dans la section des territoires d'intérêt. Cette identification s'explique par la vocation touristique reconnue et à l'importance de cette industrie pour le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy.

Afin de consolider le rôle de chacune des routes faisant partie du réseau routier national, la MRC souhaite la concrétisation des améliorations suivantes.



TNO Lac-Ashuapmushuan

1:600 000



Schéma d'aménagement et de développement révisé

Carte 72

Planification des transports

Transport routier

- Existant
- Projeté
- Réseau national
- Réseau régional
- Réseau collecteur
- Réseau local
- Réseau d'accès aux ressources
- Réseau de camionnage

Transport aérien

- Aéroport

Transport ferroviaire

- Chemin de fer

Réseau de transport récréatif

- Véhicules hors-route
- Sentier de quads
- Sentier de motoneige
- Véloroute des bleuets
- Accotement asphalté
- Bande cyclable
- Chaussée désignée
- Piste cyclable

Limites

- Limite municipale
- Limite de la MRC
- Périmètre d'urbanisation



Sources : BDTQ 1 : 20 000
Service de l'aménagement du territoire - MRC du Domaine-du-Roy

Réalisation et vérification : Danny Bouchard
Resp. de l'aménagement du territoire

Cartographie : Carl Trotter
Technicien en géomatique

Gérard Savard
Préfet

Denis Taillon
Directeur général

F:\fichier\géo\data\amenag\schéma\z\général\projet\projet\géo\data\bae

6.2.1.1 Déplacement de la route 167 dans la municipalité de Saint-Félicien

La MRC du Domaine-du-Roy priorise pour son territoire le déplacement et le réaménagement d'une section de la route 167 sur le territoire de la ville de Saint-Félicien. Le tracé de la route, empruntant actuellement les boulevards du Jardin et Saint-Félicien, serait alors déplacé pour utiliser une section du rang Double s'étendant depuis l'intersection de la voie de contournement jusqu'à l'intersection avec le boulevard du Jardin, près des installations de l'autodrome de Saint-Félicien (carte 73).

Cette modification au réseau national permettra d'améliorer la sécurité des usagers en réduisant considérablement le nombre d'entrées charretières riveraines à la route, diminuant du coup les zones de conflit potentiel, d'autant plus que le tracé actuel compte sur un nombre élevé d'entrées commerciales donnant accès à d'importants générateurs d'achalandage (centre commercial, épicerie, etc.). Par ailleurs, la modification du tracé de cette route viendrait compléter le contournement de Saint-Félicien en réduisant de 2,2 km le trajet des utilisateurs et en diminuant d'environ 18 000 \$ par année les coûts d'entretien.

Selon les estimations de la MRC, les coûts du réaménagement s'élèveraient à environ 3,9 M\$ pour le tronçon ciblé, alors que l'amélioration du tracé actuel sur le boulevard du Jardin entraînerait des investissements de 3,8 M\$ pour la correction des courbes.

Dans la foulée de la mise en œuvre du Plan Nord du gouvernement du Québec, la route 167 est un axe stratégique pour la MRC du Domaine-du-Roy et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean puisqu'il s'agit de la seule route donnant accès directement à Chibougamau. En conséquence, il est fort probable que le volume de circulation lourde y connaisse une importante hausse dans les années à venir, d'où la nécessité de détourner ce trafic du milieu urbain de Saint-Félicien.

6.2.1.2 Amélioration et reconfiguration de l'environnement de la côte du Cran

La côte du Cran est, depuis de nombreuses années, l'objet de plusieurs événements en période hivernale qui remettent en question la sécurité des usagers qui empruntent cette portion de la route nationale 169.

Afin de remédier à la situation, le MTQ a procédé à des travaux d'amélioration de la sécurité dans la côte, aux limites de Saint-Prime et de Roberval, en y ajoutant un éclairage et en prévoyant des mesures de réduction de la poudrierie dans la partie située au bas de la côte à l'aide de clôtures à neige et l'aménagement de haies brise-vent.

Éventuellement, la reconfiguration de la géométrie de la côte afin d'en abaisser le profil devrait être la solution à privilégier, d'autant plus qu'une nouvelle zone de conflit risque de se développer à quelques centaines de mètres du haut de la côte avec l'implantation projetée de la voie de desserte industrielle vers Mashteuiatsh qui entraînera une circulation lourde importante à cette intersection.

6.2.1.3 Intersection de la route 169 et de la rue Mahikan (desserte industrielle de Mashteuiatsh)

La communauté de Mashteuiatsh est présentement en élaboration d'un projet visant à implanter une route dans le prolongement de la rue Mahikan afin de procurer un accès direct à son parc industriel et ainsi permettre d'éviter une augmentation du trafic lourd et de transit au sein des développements

résidentiels. Selon les plans et devis, cette nouvelle voie devrait déboucher sur la route 169, à proximité de l'intersection de la rue Garneau et de la route 169 sur le territoire de la ville de Roberval. À priori, l'infrastructure donnera accès à l'usine de production de granules énergétiques.

Selon les premières estimations, le débit journalier de camions lourds permettant de desservir la future usine sera de 90 camions. Toutefois, d'autres entreprises, industries et commerces verront assurément le jour dans ce secteur au cours des prochaines années et il est permis de croire que le débit s'en trouvera considérablement augmenté.

La ville de Roberval a octroyé un mandat, au printemps 2011, afin d'évaluer de quelle façon devrait être conçue l'intersection permettant de raccorder cette nouvelle voie au réseau routier national. Alors que le MTQ priorise une intersection en croix, l'étude de la ville de Roberval favorise plutôt la réalisation de deux intersections en « T », puisque ce type d'aménagement présente 18 conflits potentiels comparativement à 32 pour la première option. Toujours selon l'étude, les intersections devraient être séparées d'au moins 200 m afin d'assurer une bonne distance de visibilité. Advenant la concrétisation de ce projet, la MRC du Domaine-du-Roy préconise cette alternative et demande au MTQ de configurer la nouvelle intersection selon l'analyse préparée par la ville de Roberval, tout en s'assurant que l'aménagement des intersections permettra de maintenir la fluidité de la circulation sur cette partie de la route 169. Également, la MRC prône l'interdiction de développement d'usages de nature urbaine (résidentiel et commercial) le long de cette nouvelle desserte industrielle.

6.2.1.4 Autres améliorations au réseau national

- La réduction de la poudrierie sur les diverses sections identifiées par le MTQ comme étant problématiques par l'implantation de clôtures à neige et de haies brise-vent.
- La poursuite des travaux de réfection et d'amélioration de la chaussée afin d'améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs.
- L'amélioration et la réfection des haltes routières et des belvédères et le prolongement de leur période d'ouverture au-delà des périodes actuelles.
- Le réaménagement de l'entrée sud du noyau urbain de Saint-Prime et de Roberval afin d'y réduire la vitesse et d'y améliorer l'encadrement visuel, ainsi que le réaménagement de l'intersection des routes 155 et 169 dans la municipalité de Chambord.
- L'asphaltage des accotements de la route 155 lors de travaux de réfection permettant d'y aménager une bande cyclable.
- L'application par le MTQ et les municipalités locales des réglementations visant à restreindre certains usages tels l'affichage commercial et les cimetières automobiles.

376000.000000

378000.000000

380000.000000

382000.000000

5394000.000000

5392000.000000

5390000.000000

5394000

5392000

5390000



376000

378000

380000

382000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 73

Planification du transport terrestre

**Déplacement d'un tronçon de la route 167
sur le territoire de Saint-Félicien**

Planification du réseau routier

- Route 167 - Tracé actuel
- - - Route 167 - Tracé proposé
- Réseau routier national
- Réseau routier local

- Périmètre d'urbanisation
- Cadastre
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012
BDTQ 1 : 20 000

F:\ichiergéodata\aménag\schéma\2génération\projet\projetgéodatabae

6.2.2 Les routes régionales

Une seule route de classification régionale, sous juridiction du MTQ, est présente sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy :

- La route 373 permet de relier le secteur Saint-Méthode de la ville de Saint-Félicien avec Dolbeau-Mistassini, dans la MRC de Maria-Chapdelaine. Il s'agit d'un axe important pour le territoire, puisqu'il permet d'accéder à l'aéroport intermunicipal localisé en bordure de cette route, et favorise les échanges entre les deux MRC.

Afin de maintenir la fonctionnalité de cette route, la MRC préconise les améliorations suivantes :

- La réduction de la poudrierie dans le secteur des bleuetières et de l'aéroport par l'implantation de clôtures à neige et de haies brise-vent.
- Le remplacement prévu par le MTQ du pont de Saint-Méthode, enjambant la rivière Ticouapé, sur le territoire de la ville de Saint-Félicien.

6.2.3 Les routes collectrices

Certaines municipalités ne se retrouvent pas à proximité des grands axes routiers du territoire que sont les réseaux national et régional. Des routes collectrices permettent alors d'accéder à ces municipalités :

- La route de Saint-André, d'une longueur de 15 km, permet de relier la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean à la route 169 via la municipalité de Chambord.
- La route de Sainte-Hedwidge, d'une longueur de 11 km, relie la municipalité de Sainte-Hedwidge à la route 169, dans les limites de la ville de Roberval.
- La route Horace-J-Beemer mène à la communauté de Mashteuiatsh, depuis la route 169, dans les limites de la ville de Roberval. Cette route est d'une longueur d'environ 4 km.

Ces routes sont dites « restreintes », en ce sens que la circulation lourde y est autorisée, mais des restrictions d'accès s'y appliquent (pont à charges limitées, configuration de la route, etc.).

Pour les routes composant le réseau routier collecteur, la MRC préconise les interventions suivantes :

- La réalisation de travaux de réfection de la chaussée afin d'améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs sur les routes de Sainte-Hedwidge et de Saint-André.
- L'asphaltage des accotements de ces routes lors de travaux de réfection.

6.2.4 Le réseau routier local

Le réseau local a lui aussi son importance dans la mesure où il permet non seulement la desserte de la population établit hors des agglomérations, mais il assure la liaison entre les activités économiques

localisées à l'intérieur du territoire régional et les axes de transport nationaux. La vocation première de ce réseau est de donner accès à la propriété, en milieu rural ou urbain. Ainsi, ce réseau routier à la charge des municipalités représente environ 290 km.

Afin d'améliorer son cadre de vie et son milieu de vie, les municipalités locales devront revoir la qualité esthétique de leur réseau routier par l'aménagement de terre-pleins latéraux dans leur quartier, procéder à la plantation d'arbres et d'arbustes, à l'amélioration de l'affichage et des façades des commerces le long des axes commerciaux, etc.

6.2.5 Le réseau d'accès aux ressources

Le réseau routier d'accès aux ressources forestières est principalement constitué de chemins forestiers dont la responsabilité et l'entretien reviennent aux compagnies forestières qui les utilisent. Lorsque ces dernières abandonnent ces routes une fois l'exploitation de la forêt terminée dans un secteur, il incombe alors aux divers utilisateurs d'entretenir les tronçons qu'ils empruntent.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte le plus grand nombre de chemins forestiers numérotés (35) et le plus long kilométrage (2 290) au Québec. Pour sa part, sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, on dénombre 12 chemins forestiers numérotés ayant une longueur totale de 800 km.

Les activités d'exploitation forestière et les activités récréatives génèrent la majorité des déplacements. En considérant les allers et retours, cela peut signifier le passage de près de 800 à 900 camions quotidiennement²⁰.

6.2.6 Le réseau de camionnage

En raison de sa localisation au sein d'une des principales régions ressources du Québec, la MRC doit composer avec une importante circulation lourde liée au transport des ressources naturelles sur ses réseaux routiers supérieur et local. Le trafic associé à l'industrie forestière représente sans contredit la plus grande part de cette circulation lourde, ce moyen de transport étant le seul en mesure de transporter les ressources du parterre de coupe jusqu'aux nombreuses usines de sciage ou de transformation de la région.

Le camionnage est également très important pour la desserte en biens de consommation. La majeure partie du trafic lourd emprunte le réseau routier supérieur de la MRC. Comme ce dernier traverse de nombreuses agglomérations, certains problèmes de cohabitation peuvent survenir. Dans un cas, la mise en place de la voie de contournement de Saint-Félicien vient en partie résoudre cette problématique, en détournant les camions lourds de son centre-ville. La situation est beaucoup moins facile dans les autres municipalités.

Toutefois, les mesures de réduction de la possibilité forestière mises en place suite au rapport Coulombe ainsi que la crise forestière actuelle se sont traduites par une diminution marquée du trafic lourd sur le réseau routier supérieur, en raison de la baisse des volumes de bois à transporter.

²⁰ Direction régionale de Transports Québec « *Diagnostic régional des transports* » juin 2000.

Le camionnage devrait rester le mode de transport essentiel pour le transport des produits forestiers, des marchandises diverses, des denrées alimentaires et des produits manufacturés. Le transport combiné rail/route²¹ pourrait peut-être diminuer les pressions sur le milieu liées au camionnage, mais encore faudrait-il que notre réseau ferroviaire puisse répondre à la demande.

6.3 Le transport collectif

Les services de transport collectif prennent plusieurs formes : le transport scolaire, le transport adapté, le transport par autocar et le service *Allo transport*. Toutefois, des problèmes de desserte subsistent sur le territoire, certaines municipalités n'ayant pas accès à tous les services.

Le transport scolaire est présent dans l'ensemble des municipalités de la MRC et dessert plus ou moins 75 % des élèves du primaire et du secondaire. Ce service essentiel à la communauté connaît une forte diminution de la clientèle scolaire tant au primaire qu'au secondaire. Ainsi, depuis 1998, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a observé une baisse de près de 35 % de sa clientèle et les prévisions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) laissent entrevoir que cette tendance lourde devrait se poursuivre. En conséquence, le nombre d'étudiants par autobus ne cesse de décroître.

Par ailleurs, les services de transport adapté sont bien implantés dans la MRC. On retrouve deux corporations de transport adapté (CTA) sur le territoire, la CTA Ashuapmushuan inc. desservant les municipalités de Saint-Félicien, Saint-Prime et La Doré, et la CTA du Roberval métropolitain offrant le service aux autres municipalités de la MRC. En 2009, les deux organismes ont permis le déplacement de plus de 35 000 personnes.

Un autre moyen de transport collectif est le transport par autocar. Ce type de réseau touche seulement les municipalités traversées par les routes 167 et 169. Les trois principaux trajets offerts relient la MRC depuis Saint-Félicien en direction de Chicoutimi, Alma et Chibougamau, à des fréquences plus ou moins importantes selon les cas. Notons qu'il n'existe aucun service permettant de relier la MRC à la Mauricie par la route 155.

On retrouve dans la MRC, un service de mise en commun du transport collectif et de covoiturage. Créée en juillet 2004, la corporation du transport collectif du comté Roberval inc. chapeaute le service *Allo transport*. Ce service à la population est disponible depuis 2005. Il offre à ses membres une banque d'offres et de demandes de covoiturage, en plus de regrouper tous les véhicules de transport scolaire et adapté qui circulent déjà entre les différentes municipalités pour en faire un moyen de transport collectif. Il arrive souvent que des places soient disponibles dans ces véhicules. *Allo transport* a comme but de répertorier ces places et de les mettre à la disposition de ses membres qui doivent se déplacer. Ce nouveau service couvre non seulement l'ensemble de la MRC du Domaine-du-Roy, mais également la MRC de Maria-Chapdelaine.

6.4 Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire desservant la MRC est presque exclusivement utilisé pour le transport des marchandises, et plus particulièrement le bois d'œuvre en provenance des nombreuses scieries du

²¹ Le transport combiné rail/route est une technique qui consiste à effectuer les transports terrestres en utilisant la route pour les transports terminaux et la voie ferrée pour le transport principal.

territoire. Propriété de la compagnie de chemin de fer CN et gérées par sa filiale, le Chemin de fer d'intérêt local du Nord du Québec (CFILNQ), les infrastructures permettent de relier la MRC aux régions de la Mauricie et du Nord-du-Québec. Un centre de transbordement est localisé dans la municipalité de La Doré.

La présence de telles infrastructures permet de décongestionner la circulation sur le réseau routier supérieur, tout en réduisant les contraintes et les risques associés au transport lourd. Enfin, il n'y a pas de perspective d'abandon de certains tronçons de voies ferrées sauf pour la liaison en direction de Chibougamau–Chapais. Cependant, cette liaison est stratégique pour le développement économique de la MRC, particulièrement dans le contexte de la mise en place du Plan Nord par le gouvernement du Québec visant le développement des ressources naturelles du nord québécois. La MRC entend travailler à maintenir ce tronçon en opération dans les prochaines années puisqu'il s'agit d'une infrastructure névralgique pour le développement de la MRC.

En ce qui concerne le transport des personnes, un service est offert à la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean par la compagnie Via Rail. Celle-ci offre ce service entre Jonquière et Montréal trois fois par semaine. Dans la MRC, Chambord constitue le seul point d'embarquement pour les passagers en raison de la présence d'une gare à cet endroit, bien que le service laisse à désirer. Les prévisions laissent également entrevoir que ce moyen de transport déjà peu utilisé devrait connaître une stagnation au cours des prochaines années, ce qui pourrait entraîner la fin de ce service à plus ou moins long terme.

6.5 Les réseaux récréatifs

6.5.1 Les sentiers de quad et de motoneige

Le territoire de la MRC est reconnu comme étant l'un des mieux pourvus pour les sentiers de quad et de motoneige au niveau provincial. Un réseau de sentiers couvrant des distances impressionnantes permet de rejoindre d'autres régions du Québec, tels la Mauricie et le Nord-du-Québec. De nombreux touristes en provenance des autres régions du Québec, des États-Unis et d'outre-mer visitent la MRC chaque année dans le but de profiter de ces infrastructures.

La pratique du quad a connu une importante expansion au cours des dernières années, en raison de la formation de clubs dédiés à cette activité et à la réalisation de nombreux sentiers réservés à cette fin, tant en territoire municipal qu'au sein du TNO²². La MRC compte sur un réseau parcourant plus de 365 km.

Par ailleurs, la qualité des sentiers et l'immensité du territoire font de la MRC un des endroits les plus propices pour la pratique de la motoneige. D'une longueur de 531 km, les sentiers sont soumis à une classification qui les divise en trois classes : Trans-Québec (provincial), régional et local. Ces classes de sentiers comptent respectivement pour 327, 111 et 93 km.

Depuis 2006, la MRC du Domaine-du-Roy participe à la Table régionale sur les véhicules hors route. Cette table avait pour mandat initial d'établir avant le 1^{er} novembre 2009 deux réseaux de sentiers interrégionaux pour la pratique du quad et de la motoneige. Cette étape ayant été réalisée, le ministre

²² La MRC a participé financièrement à la réalisation de ces sentiers de motoneige et de quad en aidant les divers clubs existants sur le territoire. Tout près de 1,8 M\$ ont été investis au cours des dernières années.

des Transports a reconduit la table pour un second mandat. Le conflit entre l'UPA et le gouvernement à l'automne 2010 ayant presque mené à l'annulation de la saison 2010-2011 pour l'industrie de la motoneige, la table régionale a désormais le mandat d'établir en concertation avec les différents intervenants un réseau de sentiers permanents et durables.

6.5.2 Le circuit cyclable de la Véloroute des bleuets

La Véloroute des bleuets qui ceinture le lac Saint-Jean, est un circuit cyclable d'une longueur de 256 km mis en place conjointement par les trois MRC du Lac-Saint-Jean. La partie du circuit cyclable comprise sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy couvre une distance d'environ 83 km dans les municipalités de Chambord, Roberval, Saint-Prime et Saint-Félicien, ainsi que dans la communauté montagnaise de Mashteuiatsh. Les aménagements qu'on y retrouve sont de quatre types : piste cyclable, accotement asphalté, chaussée désignée et bande cyclable. Différentes infrastructures se rattachent à cet équipement, comprenant notamment plusieurs aires de repos pour les cyclistes. En 2010, plus de 250 000 cyclistes ont utilisé le circuit cyclable, une augmentation appréciable de 9 % par rapport à l'année précédente. La planification et la gestion de cette infrastructure sont assurées à tour de rôle par les trois MRC du Lac-Saint-Jean.

Des bonifications au tracé initial ont été réalisées au cours des dernières années afin de permettre aux cyclistes d'emprunter des tronçons qui sillonneront désormais le centre-ville de Saint-Félicien, ainsi que le milieu agricole de Saint-Prime situé entre la voie ferrée et le lac Saint-Jean. Ces améliorations permettront sans aucun doute d'améliorer la sécurité des cyclistes, mais aussi de rehausser l'expérience offerte aux utilisateurs. Toutefois, il subsiste toujours quelques sections en accotement asphalté qui présentent des problématiques de sécurité pour les utilisateurs dans les municipalités de Chambord et de Saint-Félicien et le déplacement de ces tronçons à l'extérieur de l'emprise routière devra être analysé.

Enfin, certaines municipalités du territoire ne sont pas intégrées au circuit de la Véloroute des bleuets et pourraient accueillir un circuit associé. C'est notamment le cas de Saint-François-de-Sales, Lac-Bouchette et Saint-André où il serait envisageable de développer une boucle offrant un plus grand défi sur le plan sportif aux cyclistes en raison des nombreuses dénivellations qu'on retrouve sur ce territoire. D'ailleurs, la MRC a déjà fait connaître au MTQ son désir que les travaux de réfection de la route 155 intègrent l'asphaltage des accotements afin de développer un lien cyclable avec la région de la Mauricie. Une boucle entre Sainte-Hedwidge et Roberval offrirait également ce genre de produit aux utilisateurs. Enfin, la municipalité de La Doré planche actuellement sur deux projets de boucles associées, l'une menant à la municipalité de Normandin via le rang Saint-Joseph, la seconde en direction de Saint-Félicien dans l'environnement de la rivière aux Saumons.

6.6 Le transport aérien

Dans la MRC, on compte deux aéroports localisés à Roberval et à Saint-Félicien. Ces deux aéroports ont des vocations bien différentes, l'aéroport de Roberval ayant un caractère public et étant surtout reconnu comme base principale pour les appareils de la SOPFEU. Depuis l'automne 2010, on y offre de nouveau le transport de personnes, avec des liaisons vers Montréal en passant par Alma, et ce, quatre fois par semaine, soit du lundi au jeudi. La ville de Roberval travaille également à identifier de nouveaux créneaux qui permettraient de bonifier l'offre actuelle pour cette infrastructure.

Quant à l'aéroport de Saint-Félicien–Dolbeau, il est géré conjointement par trois municipalités (Saint-Félicien, Dolbeau-Mistassini et Normandin) et sert surtout aux activités récréatives : parachutisme, école de pilotage, etc. Il y a quelques années, le transport de passagers y était offert, mais ce service a depuis été abandonné, faute de rentabilité. On y retrouve également un service d'entretien d'aéronefs.

La MRC peut également compter sur deux hydrobases situées dans les villes de Saint-Félicien et Roberval. Ces infrastructures sont utilisées exclusivement à des fins récréatives.

6.7 Les stratégies d'intervention

La MRC propose différentes actions en lien avec le maintien de la qualité du milieu de vie (environnement social et culturel) et les équipements et infrastructures de transport sont un des éléments les plus importants de cette dynamique. À cet effet, dans son plan d'action la MRC insiste sur l'amélioration des infrastructures, et plus spécifiquement pour des raisons de sécurité.

- Stratégie n° 20 : Le réaménagement des entrées de ville et de village
- Stratégie n° 24 : Le déploiement des réseaux de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse
- Stratégie n° 25 : Le déplacement et le réaménagement d'un tronçon de la route 167
- Stratégie n° 26 : La mise en place d'un réseau de sentiers récréatifs durables.

7 Les infrastructures et équipements importants

En vertu du 8^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un schéma d'aménagement et de développement **doit**, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté : « a) indiquer la nature des infrastructures et des équipements importants qui existent, autres que ceux visés au paragraphe 7, ainsi que l'endroit où ils sont situés; b) indiquer la nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements importants, autres que ceux visés au paragraphe 7, dont la mise en place est projetée, ainsi que l'endroit approximatif où ils seront situés ».

7.1 La problématique générale

Les infrastructures et les équipements sont des éléments qui structurent les activités économiques et sociales d'une communauté. Les termes « infrastructures et équipements » renvoient aux immeubles ou installations nécessaires à la vie d'une collectivité. Il peut s'agir d'installations de propriété publique ou privée. Les équipements et services collectifs sont ceux concernant les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'administration publique, des affaires, du commerce, de la culture, des loisirs, du tourisme ou encore d'utilité publique.

La notion « important » ne concerne pas l'aspect dimensionnel. Cela réfère plutôt à ce qui est primordial pour le bon fonctionnement d'une communauté, sa survivance. Pour une petite municipalité rurale, le maintien de son école de village est capital. Pour une ville jouant le rôle de pôle régional, la présence d'un équipement majeur en santé revêt la plus grande importance pour cette communauté et pour l'ensemble de la région desservie. Dans les deux cas, cela tient à des objectifs différents, mais essentiels pour le maintien de leur milieu de vie²³.

La problématique propre à la MRC fait surtout ressortir, compte tenu de la décroissance démographique et du vieillissement de la population, la nécessité du maintien des équipements et infrastructures existants et dans d'autres cas, des possibilités de doter certaines communautés de certains services de proximité liés à la santé (ex. : projet de coopérative de santé de La Doré). Par ailleurs, il s'agit de s'assurer du maintien et du développement d'équipements touristiques qui sont des éléments moteurs de ce secteur d'activité économique.

Plusieurs secteurs en lien avec diverses activités économiques et sociales sont donc en cause. Ils représentent des enjeux majeurs liés à la survie de certains d'entre eux (palais de justice, école primaire ou secondaire) ou encore à leur maintien ou leur développement en tant que moteur des activités touristiques (zoo de Saint-Félicien, site historique de Val-Jalbert, etc.).

²³ La notion de milieu de vie est applicable à différentes échelles territoriales, elle ne se limite pas à une municipalité locale, mais s'étend également à une MRC, une région.

7.2 Les services de santé et services sociaux

Les principaux équipements de santé et de services sociaux tant publics (CLSC, CHSLD) que privés (cliniques médicales, cliniques dentaires, cliniques d'optométrie, cliniques chiropratiques et autres) se situent dans les deux villes. Parmi les municipalités rurales, rares sont celles ayant des équipements de santé, outre Saint-Prime et Chambord comptant chacune sur une clinique médicale et une clinique dentaire.

Afin de desservir la population des autres municipalités rurales, il faudra envisager la création de cliniques de santé communautaires sous forme de coopérative ou autres.

On retrouve dans les municipalités de La Doré et Saint-François-de-Sales un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) agissant à titre de ressource intermédiaire. En fait, il s'agit là des seules municipalités hors des deux villes à posséder un équipement majeur de santé. Ces équipements sont particulièrement structurants pour ces petites municipalités rurales, car ils créent de nombreux emplois tout en leur permettant de garder un seuil critique de population, de maintenir dans leur milieu des personnes en perte d'autonomie et qui conservent des liens avec leur famille qui, la plupart du temps, demeure toujours dans ces communautés. Le maintien de ces équipements freine également la dévitalisation de ces municipalités. Par ailleurs, suite à la fermeture du CHSLD de Lac-Bouchette en septembre 2010, un comité planche actuellement sur l'aménagement d'un foyer pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes en remplacement de cet équipement.

Tableau 7.1 Les équipements et infrastructures de santé et services sociaux

Localisation	Type d'équipement	Description	Nombre de lits
Roberval	CSSS Hôtel-Dieu	Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy	91 (courte durée) 34 (courte durée psy.) 10 (gériatrie)
	CRAT	Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie	15
	CLSC	Point de service du centre local de services communautaire	
	Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean CRDI	Centre La Chesnaie	
	CHSLD	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle le Claire Fontaine (siège social) Centre d'hébergement et de soins de longue durée Roberval	100
Saint-Félicien	CLSC	Point de service	
	CHSLD	Foyer de la Paix	46
Saint-François-de-Sales	CHSLD (ressources intermédiaires)	Pavillon Saint-François-de-Sales	20

Source : Agence régionale de la Santé et des Services sociaux, 2011

7.3 Les services éducatifs

Toutes les municipalités possèdent encore un établissement d'enseignement primaire, alors que dans la MRC deux établissements d'enseignement secondaire accueillent les élèves, l'un à Roberval et l'autre à Saint-Félicien. On retrouve le seul cégep couvrant le territoire des MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine situé à Saint-Félicien et qui englobe un centre de services de l'Université du Québec à Chicoutimi.

On dénombre également dans toutes les municipalités de la MRC des services de garde, soit en CPE ou en milieu familial et le nombre de places disponibles est actuellement de 864 pour le territoire.

Selon les évaluations du MELS, les prévisions pour la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets laissent entrevoir, entre 2010 et 2024, que les effectifs diminueront légèrement, soit une baisse de 8 % pour cette période.

Parmi les deux grands secteurs dans la MRC, celui de Roberval sera le plus affecté tant au niveau du primaire (-139 entre 2006 et 2011) que secondaire (-374 entre 2006 et 2016), alors que pour les mêmes périodes, celui de Saint-Félicien verra ses effectifs diminuer dans une moindre mesure (primaire -90) (secondaire -198) (voir diagnostic les tableaux 8.5 et 8.6).

En milieu rural, on constate que toutes les municipalités sont fortement interpellées par la diminution des effectifs scolaires et déjà, certains jeunes de ces municipalités sont partagés entre deux écoles. De façon générale, la diminution des effectifs est considérable et aura des répercussions sur l'ensemble de l'organisation scolaire. Cela pourrait, à plus ou moins long terme, se traduire par des fermetures d'écoles et l'ajout de classes à plusieurs niveaux.

La problématique de diminution des effectifs scolaires devrait également toucher le cégep de Saint-Félicien puisque selon les prévisions du MELS, la fréquentation pourrait diminuer de près de 33 % au cours de la période allant de 2009 à 2024, les effectifs passant de 973 à 646 jeunes.

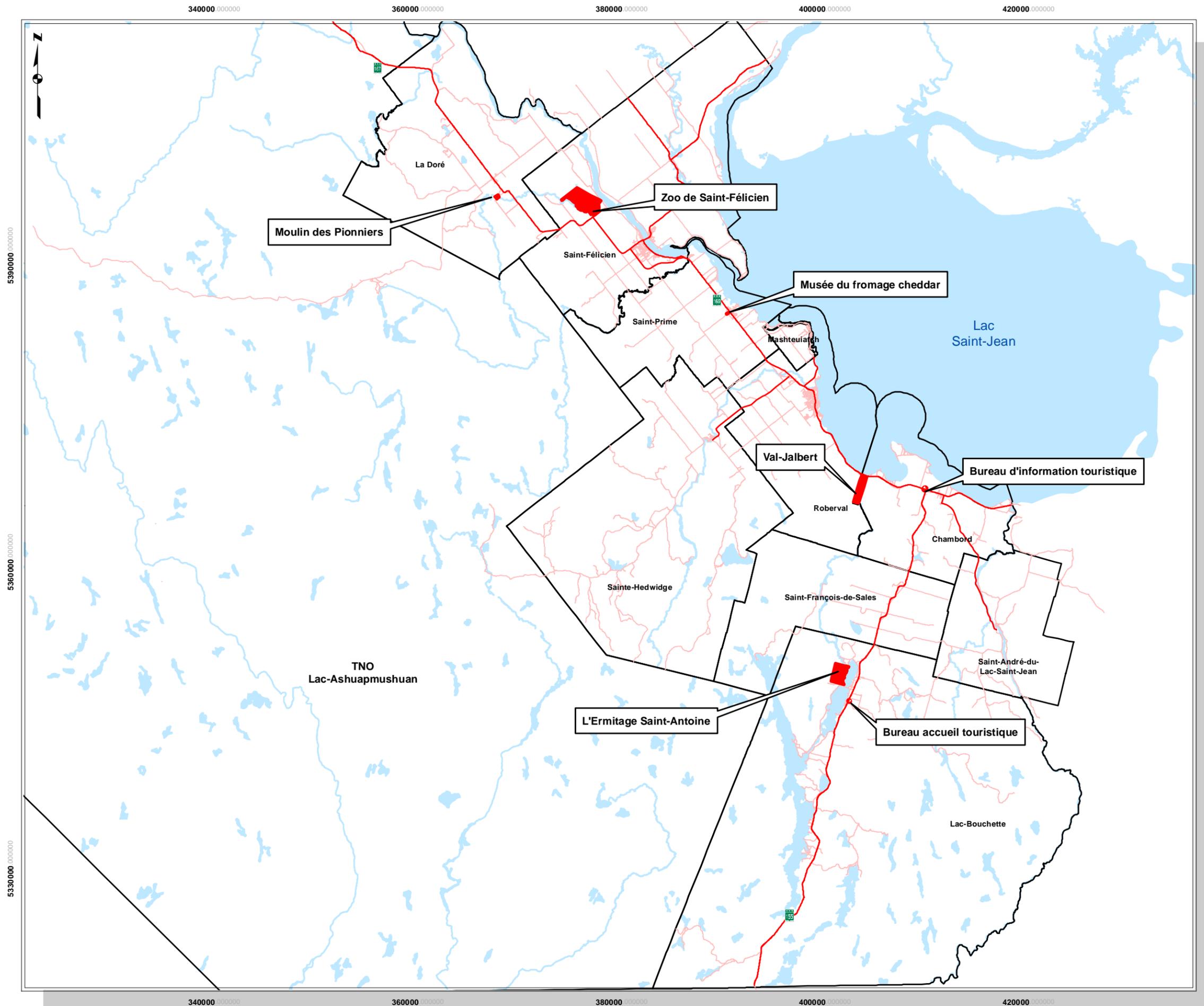
Dans une perspective à plus long terme, il faudra éventuellement envisager l'utilisation de la formule d'écoles en réseau qui permet d'utiliser les nouvelles technologies (fibre optique, Internet, vidéoconférence) afin d'assurer la survie des écoles de villages, maintenir la valeur des enseignements, tout en brisant l'isolement des communautés rurales. La présence de services de qualité est essentielle à leur survie. Cette formule peut s'appliquer également aux écoles de quartier tant au niveau secondaire que primaire.

7.4 Les équipements touristiques, culturels et récréatifs

L'ensemble des municipalités possède une bibliothèque. Les municipalités rurales sont affiliées au réseau des bibliothèques publiques du Québec, alors que Roberval et Saint-Félicien font partie du réseau des bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui regroupe l'ensemble des villes de la région. En ce qui a trait aux équipements culturels, la MRC dénombre cinq lieux de diffusion (salles de spectacle) pour la plupart situés dans des établissements scolaires, ainsi que deux cinémas de moyenne dimension.

La MRC possède des équipements touristiques parmi les plus importants de la région et qualifiés de « produits d'appel ». Il s'agit du Zoo sauvage de Saint-Félicien, du Village historique de Val-Jalbert, de l'Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette et de la Véloroute des bleuets (carte 74). Il s'agit là d'équipements importants dont on doit assurer la pérennité et le développement en raison de leur importance stratégique.

Certains des équipements présents dans les municipalités pourraient être menacés par une importante perte de clientèle, comme c'est le cas de certains arénas.



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 74

Principaux équipements touristiques

MRC du Domaine-du-Roy

-  Équipement touristique
-  Route nationale
-  Réseau routier

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : MRC du Domaine-du-Roy

F:\fichier\g\odata\amenag\schéma\2\génératio\2\projet\projet\g\odatabae

Tableau 7.2 Les équipements touristiques, culturels et récréatifs

Localisation	Description	Usage
Chambord	Village historique de Val-Jalbert Bureau d'information touristique (BIT) Club de golf des Cèdres Centre Marius-Sauvageau (patinoire couverte) Bibliothèque municipale	Touristique Touristique Récréatif Récréatif Culturel
La Doré	Moulin des Pionniers Patinoire couverte Bibliothèque municipale	Touristique Récréatif Culturel
Lac-Bouchette	Ermitage Saint-Antoine Bureau d'information touristique (BIT) Patinoire couverte Bibliothèque municipale	Touristique Touristique Récréatif Culturel
Roberval	Théâtre Mic-Mac (200 places) Centre sportif Benoît-Lévesque Auditorium Fernand-Bilodeau (polyvalente 390 places) Cinéma Chaplin (3 salles) Marina et bordure lacustre Club de curling Centre des congrès (hôtel Château Roberval) Bibliothèque municipale (Georges-Henri-Lévesque)	Culturel Récréatif Culturel Culturel Récréatif Récréatif Culturel Culturel
Saint-Félicien	Zoo « sauvage » Kiosque touristique (hôtel de ville) Centre récréatif (aréna avec glace artificielle) Cinéma du Boréalium (240 places) Salle de spectacle Azimut (cégep 150 places) Auditorium des Quatre-Vents (polyvalente 272 places) Club Tobo-Ski (vélo de montagne, ski alpin, etc.) Club de curling Marina Maison de la culture Centre des congrès (hôtel du Jardin) Bibliothèque municipale	Touristique Touristique Récréatif Récréatif Culturel Culturel Récréatif Récréatif Récréatif Culturel Culturel Culturel
Saint-Prime	Club de golf Saint-Prime-sur-le-lac-Saint-Jean Musée du fromage cheddar Vieux couvent (salle de spectacle 110 places) Bibliothèque municipale Marina et plage municipale	Récréatif Touristique Culturel Culturel Récréatif
Saint-André	Bibliothèque municipale	Culturel
Sainte-Hedwidge	Bibliothèque municipale	Culturel
MRC	La Véloroute des bleuets	Récréatif

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2011

Les principaux équipements et sites touristiques de la MRC ont fait l'objet au cours des dernières années d'importants investissements grâce à différents programmes. Notamment, le Village historique de Val-

Jalbert et le Zoo sauvage de Saint-Félicien ont pu compter sur la participation financière des divers paliers de gouvernement pour la réalisation de leur plan de développement respectif, au même titre que d'autres sites de moindre envergure comme le Moulin des Pionniers de La Doré.

7.5 Les équipements et infrastructures d'utilité publique

Plusieurs services essentiels sont fournis par le palier municipal ou la MRC tels que l'aqueduc et les égouts, l'enfouissement sanitaire et le tri des matières recyclables, la sécurité incendie, etc. On doit également souligner l'importance de l'aéroport de Roberval qui sert à la desserte aérienne pour les passagers de la MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine en direction de Montréal en plus d'être une base majeure pour la lutte aux feux de forêt, ce dernier rôle ayant tendance à croître en raison de l'augmentation du nombre de feux de forêt en lien avec le réchauffement du climat.

Les équipements liés au schéma de couverture de risque en sécurité incendie se doivent d'être identifiés en tant qu'équipements importants, compte tenu de la couverture régionale lui étant attribuée. Dans le cas du service incendie, il y a eu une délégation de compétences de la part des municipalités rurales à l'intention des deux villes. Il faut souligner, en ce qui concerne la sécurité incendie, l'âge avancé de plusieurs véhicules d'intervention, dont certains ont plus de 30 ans d'usage. Il faudra éventuellement renouveler une partie de ces équipements.

Tableau 7.3 Les équipements et infrastructures d'utilité publique

Localisation	Description
Chambord	Gare de passagers
Roberval	Aéroport de Roberval Centre de tri et écocentre de Roberval
Saint-Félicien	Aéroport Dolbeau–Saint-Félicien (intermunicipal) Écocentre
Saint-François-de-Sales	Écocentre
MRC	Sécurité incendie (casernes) Équipements de désincarcération (Saint-Félicien et Roberval) Transport adapté (Roberval, Saint-Félicien)

Source : MRC du Domaine-du-Roy, Schéma de couverture de risque en sécurité incendie, 2005.

Les sources municipales d'approvisionnement en eau potable représentent des éléments majeurs dans l'offre de service aux citoyens. La MRC désire donc les reconnaître en tant qu'équipements importants, en raison de l'importance qu'elles occupent dans le quotidien de ses citoyens. L'ensemble des municipalités compte sur au moins une source d'approvisionnement, mais certaines en gèrent plusieurs. Qu'elles soient de surface ou souterraines, ces sources d'eau potable nécessitent une protection particulière face aux usages qui pourraient compromettre la qualité de l'eau. En ce sens, les municipalités alimentées en eaux souterraines devront procéder à la délimitation des aires de rechargement de leurs sources, ainsi qu'à celles de leurs voisines qui toucheraient leur territoire. À

partir de cette identification, des zones de protection s'appliqueront, de manière à préserver cette précieuse ressource²⁴.

En ce qui a trait au traitement des eaux usées, seule la municipalité de Saint-André ne possède pas de réseau permettant de les traiter. Actuellement, les eaux usées sont rejetées dans la rivière Métabetchouane. Pour remédier à cette situation, la municipalité devra, au cours des prochaines années, évaluer la possibilité de se doter des équipements de traitement nécessaires.

7.6 Les services administratifs et gouvernementaux

Lorsqu'on parle d'infrastructures et d'équipements importants, on réfère également à ceux mis en place par le gouvernement, ses ministères ou mandataires. La présence de ces équipements assure la proximité des services gouvernementaux à la population.

Les villes de Roberval et Saint-Félicien regroupent la plupart des services gouvernementaux tels que la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (gestion du territoire, le Forestier en chef, Forêt Québec), le MTQ, la Direction de la santé publique (DPS), le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité publique, la Régie du logement, la SOPFEU, le Centre local d'emploi (CLE), etc.

Au cours des dernières années, le nombre d'emplois ainsi que le niveau de service ont considérablement diminué et le maintien de plusieurs d'entre eux demeure toujours à risque particulièrement en ce qui concerne le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère de la Justice et le MRNF. Pour la MRC du Domaine-du-Roy, il s'agit là d'équipements essentiels qui doivent demeurer en raison de leur importance économique et sociale.

²⁴ Dans la MRC du Domaine-du-Roy, 50 % de la population est approvisionnée par des eaux de surface, 41 % par des eaux souterraines et 9 % par des puits individuels.
Source : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable.

Tableau 7.4 Les services administratifs et gouvernementaux

Localisation	Ministère/organisme	Description
Gouvernement provincial		
Saint-Félicien	CSST	Bureau local
	Communication Québec	Point de services
	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Centre de services
	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Forêt Québec, unités de gestion 22 et 25
	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Gestion du territoire public
	Sûreté du Québec	Poste auxiliaire
	Hydro-Québec	Centre administratif
Roberval	Direction de la Santé publique	Bureau territorial
	Ministère de la Justice	Palais de justice
	Ministère de la Justice	Aide juridique
	Ministère de la Sécurité publique	Centre de détention
	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Bureau de la protection faune
	MTQ	Travaux routiers
	SAAQ	Contrôle routier et immatriculation
	Régie du logement	Centre de services
	Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	Centre local d'emploi
	Société de l'assurance automobile	Point de services
	SOPFEU	Base principale
Sûreté du Québec	Poste principal	
La Doré/TNO	Société des établissements de plein air	Réserve faunique Ashuapmushuan
Gouvernement fédéral		
Roberval	SADC Lac-Saint-Jean-Ouest	Bureau
	Ministère des Ressources humaines et du Développement social	Bureau satellite
Saint-Félicien	Ministère des Ressources humaines et du Développement social	Centre d'emploi pour étudiants
MRC	Postes Canada	Bureaux de poste des municipalités
Régional		
Roberval	MRC du Domaine-du-Roy	Centre administratif
	CLD Domaine-du-Roy	Point de service
Saint-Félicien	CLD Domaine-du-Roy	Point de service

Source : MRC du Domaine-du-Roy, 2011

7.7 Les parcs industriels

Pour l'ensemble du territoire de la MRC, on recense un nombre important d'aires et de parcs industriels. Dans les faits, toutes les municipalités peuvent compter sur ce type d'équipements importants à leur développement économique. Cependant, on remarque que la majorité des industries et des entreprises

situées en zone industrielle ne font pas vraiment partie de ce qu'on peut qualifier d'industrie liée à la fabrication ou la transformation proprement dite. On retrouve des entreprises liées à l'entreposage, à la construction, aux services de transport, aux services commerciaux, aux équipements publics et même des résidences.

Malgré cette hétérogénéité d'usages dans les aires industrielles, la plupart de celles-ci offrent néanmoins un potentiel intéressant aux entreprises et industries qui désireraient s'y implanter. En effet, la majorité des aires offrent une bonne desserte en services municipaux (aqueduc, égout, sécurité incendie, etc.) et une proximité des principales voies de transport routier et ferroviaire, en plus d'un accès aux réseaux électrique et de gaz naturel. La présence de ces différents services rend d'autant plus attrayantes les aires industrielles du territoire.

En ce sens, la MRC du Domaine-du-Roy entend, dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma d'aménagement et de développement révisé, mettre en place des stratégies afin d'améliorer l'utilisation des aires industrielles disponibles et des opportunités qu'elles offrent aux municipalités, aux entreprises et aux industries, notamment par la reconversion et le recyclage de bâtiments, la création de filières et de grappes industrielles et un aménagement plus attrayant à l'intérieur de ces zones.

7.7.1 Reconversion et recyclage de zones et de bâtiments industriels

Il existe sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy un nombre important de bâtiments abandonnés ayant été utilisés à des fins industrielles récentes. Ces bâtiments offrent pour la plupart des superficies importantes et des emplacements stratégiques pouvant accueillir rapidement des usages industriels.

La conjoncture économique des deux dernières années, liée à l'importante crise forestière que nous traversons, a également eu pour effet de fragiliser certaines entreprises. Du coup, certains bâtiments risquent d'être disponibles à plus ou moins longue échéance selon la relance de l'économie, plus particulièrement du secteur de la transformation des produits des ressources forestières.

Depuis quelques années déjà, les discussions entourant la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ont fait état de la surabondance d'espaces industriels dans les municipalités de notre territoire. S'il est clair que les arrêts de production et les fermetures d'usines constituent de durs coups à encaisser pour les municipalités, les infrastructures en place représentent également des actifs intéressants et une opportunité à ne pas négliger dans le développement de l'industrie de la MRC. L'arrivée de Perfecta Forêt à Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales, malgré que ces usines soient actuellement fermées, constitue sans aucun doute un bon exemple de reconversion de bâtiments industriels inutilisés. Souvent, ces bâtiments peuvent être acquis à des coûts raisonnables par des entreprises en démarrage.

Parmi les principaux bâtiments disponibles ou susceptibles de le devenir, notons :

- Industries IBL à Saint-Prime
- Usine Agropur à Chambord
- Louisiana-Pacific à Chambord
- Produits forestiers Résolu à Roberval, Saint-Félicien et Saint-Prime
- Produits Gilbert à Roberval
- Industries Tanguay à Saint-Prime

Une stratégie de réutilisation des bâtiments existants et disponibles permettrait de rentabiliser les équipements en place et d'éviter le développement de nouvelles zones qui viendraient s'ajouter à l'abondance de celles du territoire. Toutefois, il importe d'avoir un portrait d'ensemble de ces bâtiments (nombre, état, localisation, etc.) afin d'établir s'ils présentent un potentiel intéressant pour de nouveaux promoteurs.

7.7.2 Création de filières et de grappes industrielles

Parmi les opportunités qu'offrent le territoire de la MRC et sa structure industrielle actuelle, celle de créer des filières est une des plus intéressantes. En effet, il existe plusieurs projets en préparation qui vont dans cette direction.

Le projet de parc agrothermique de la ville de Saint-Félicien est l'un de ces projets. L'énergie et la chaleur disponibles via l'usine de cogénération sont des avantages qui ne sont pas présents ailleurs sur le territoire. Ces éléments sont susceptibles d'attirer des entreprises désireuses de s'approvisionner en énergie et chaleur à des coûts abordables. Déjà, l'usine PFR de Saint-Félicien utilise la chaleur pour le séchage du bois d'œuvre, et de nouveaux projets de développement sont à l'étude dans cet espace, notamment un complexe de serres qui produirait des légumes. L'alimentation en matière première (biomasse) de l'usine de cogénération, ainsi que le prix de vente de l'électricité à Hydro-Québec représentent cependant des menaces pour cette infrastructure.

La filière énergétique constitue néanmoins un secteur important pour le territoire, avec en plus la présence d'une seconde unité de cogénération rattachée à l'usine de pâtes de PFR (anciennement Fibrek). Un bioréacteur pouvant produire de l'énergie dans les anciennes installations de Lactel à Chambord existe également, mais nécessiterait des investissements importants pour le rendre fonctionnel. Toutes ces installations pourraient alimenter des industries en énergie et chaleur à coûts moindres, favorisant ainsi le développement des aires industrielles concernées. Il importe également de mentionner la présence d'un joueur important dans la production de granules énergétiques avec Granules LG. L'arrivée d'une seconde usine de ce type du côté de Mashteuiatsh vient renforcer ce créneau.

Par ailleurs, la MRC du Domaine-du-Roy a vu se développer au cours des dernières années une multitude d'entreprises spécialisées dans la 2^e et la 3^e transformation du bois. Des entreprises comme Granules LG, Lamco, l'usine d'aboutage née du partenariat entre Abitibi-Consolidated et Louisiana-Pacific. Une filière des matières résiduelles existe également à Roberval avec le centre de tri et l'écocentre de la RMR du Lac-Saint-Jean, et des entreprises comme Services sanitaires Bonneau et Perron Mégavac.

Enfin, l'industrie agroalimentaire constitue un secteur d'activité en pleine émergence dans la MRC. Plusieurs initiatives de transformation ont vu le jour dans les dernières années, et la MRC a été sélectionnée en 2009 pour produire un plan de développement de la zone agricole. Un des éléments majeurs de ce plan adopté en 2011 est la mise en place d'un incubateur d'entreprises dans le domaine agroalimentaire et le site proposé est celui de l'ancienne usine Lactel de Chambord.

7.7.3 L'aménagement des aires industrielles

Lors de la confection du schéma d'aménagement et de développement révisé, la problématique de l'aménagement des aires industrielles a été soulevée. Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer la qualité de l'aménagement des aires industrielles de la MRC.

Entre autres, l'obligation d'utiliser une certaine proportion de bois dans les constructions, notamment pour le revêtement extérieur, devrait être priorisée, l'industrie forestière étant au cœur de l'économie de la région. Quelques bâtiments récents utilisent ce type de revêtement, notamment l'agrandissement du centre de tri de Roberval en 2010. Également, l'embauche d'un démarcheur pour l'utilisation du bois dans les constructions non résidentielles vise cet objectif.

Les obligations pour les entreprises et les industries en ce qui concerne l'aménagement paysager de leur emplacement sont également minimales. À ce titre, l'inclusion de normes au document complémentaire du schéma d'aménagement devant être reprise dans les règlements d'urbanisme locaux aiderait à améliorer la situation. Par exemple, des dispositions favorisant la plantation en bordure de rue et autour des sites d'entreposage, l'interdiction d'entreposer en façade, etc.

7.7.4 Développement industriel de Mashteuiatsh

Les négociations de l'Approche commune et la signature de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) entre le gouvernement du Québec et les Montagnais prévoient que certaines parties du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy seront transférées en pleine propriété à la communauté de Mashteuiatsh. Pour le moment, ce transfert touche exclusivement le territoire de Roberval.

La communauté de Mashteuiatsh travaille présentement au développement d'un lien routier permettant d'accéder à une nouvelle aire industrielle à partir du haut de la côte du Cran à Roberval. Évidemment, la mise en place d'une telle aire viendrait concurrencer fortement les aires industrielles à proximité, particulièrement si des incitatifs sur le plan fiscal sont accordés aux entreprises. La mise en place d'une telle infrastructure est prévue dans la section sur l'organisation du transport routier. (cartes 75 à 83)

7.8 Les réseaux majeurs

7.8.1 Le réseau de transport de l'hydroélectricité et de gaz

Le réseau de transport d'hydroélectricité est composé des lignes de transport et des postes de transformation. Ces équipements et infrastructures s'intègrent à d'autres réseaux permettant la distribution de l'électricité à l'échelle des municipalités, soit le transport de l'électricité vers les autres régions du Québec. Actuellement, on retrouve quatre postes de transformation appartenant à Hydro-Québec sur le territoire de la MRC, ainsi que trois postes privés qui sont les suivants :

Tableau 7.5 Les postes de transformation

Désignation	Propriétaire	Localisation	Tension
Poste Chamouchouane	Hydro-Québec	La Doré	735 kV
Poste Chigoubiche	Hydro-Québec	TNO Lac-Ashuapmushuan	161-25 kV
Poste Roberval	Hydro-Québec	1555, rang 1, Roberval	161-25 kV
Poste Saint-Félicien	Hydro-Québec	1650, rang de la Rivière-aux-Saumons, Saint-Félicien	161-25 kV
Poste Énergie hydroélectrique Ouatouchouan	Énergie hydroélectrique Ouatouchouan	Chambord	161-13,8kV
Poste Donohue	Produits forestiers Résolu	Saint-Félicien (usine PFR)	161-13,8kV
Poste cogénération	Enel	Saint-Félicien	161-13,8kV

Source : Hydro-Québec et Gaz Métro, 2015

De plus, un projet viendra se greffer aux postes existants dans les prochaines années, soit l'agrandissement du poste Chamouchouane rendu nécessaire par le développement d'une nouvelle ligne à haute tension d'Hydro-Québec en direction du poste Bout-de-l'Île.

Par ailleurs, on retrouve plusieurs lignes de transport électriques sur le territoire permettant, notamment de relier les grands projets du Nord aux milieux habités du sud du Québec. À cette liste viendra éventuellement s'ajouter le projet de ligne à 735 kV Chamouchouane – Bout-de-l'Île d'Hydro-Québec. Ce projet est présentement en préparation et la mise en service est prévue en 2017.

Tableau 7.6 Les lignes de transport

Ligne de transport	Tension (kV)	De	À	Longueur (km)
1622-1626	161	Saint-Félicien	Roberval	28
1623	161	Roberval	Desbiens (pylône 16)	25
1623 dérivation	161	Roberval	Desbiens (pylône 82)	120 m
1629	161	Saint-Félicien	Chigoubiche	77
1630	161	Saint-Félicien	Mistassini (pylône 143)	20
1630-1639	161	Saint-Félicien	Mistassini	2
1639	161	Saint-Félicien	Mistassini (pylône 143)	20
1638	161	Saint-Félicien (pylône 1000)	Normandin (pylône 2017)	9
4003-4004	450	Radisson	Grondines	113
7024	735	Chamouchouane	Jacques-Cartier	78
7025	735	Chamouchouane	Jacques-Cartier	78
7026	735	Chamouchouane	Saguenay	70
7084	735	Chibougamau	Chamouchouane	155
7085	735	Chibougamau	Chamouchouane	156
7086	735	Chibougamau	Chamouchouane	152

Enfin, le réseau de gaz naturel appartenant à Gaz Métro traverse la plupart des municipalités de la MRC, à l'exception de Sainte-Hedwige et de La Doré. La section entre Lac-Bouchette et Saint-André est

destinée au transport, alors qu'un prolongement de réseau entre Chambord et Saint-Félicien a été réalisé au cours des dernières années pour alimenter une plus grande partie de la population et des industries. Notons également qu'un projet est en cours de développement afin de mettre en place une conduite à haute pression qui permettrait d'alimenter l'usine de pâtes de Produits forestiers Résolu de Saint-Félicien.

7.8.2 Le réseau majeur de communication

On compte sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy plusieurs infrastructures supportant les télécommunications, particulièrement pour la téléphonie avec ou sans fil et l'Internet haute vitesse. Cependant, ce ne sont pas toutes les communautés qui peuvent compter sur une couverture complète de leur territoire par l'ensemble de ces services, soit en raison de leur éloignement ou de l'absence d'infrastructures.

Au niveau de la téléphonie, l'ensemble des municipalités est desservi par le réseau de Bell Canada. Les infrastructures nécessaires à la fourniture de ce service sont la plupart du temps partagées avec le réseau de distribution électrique. Par ailleurs, on compte sur le territoire environ une dizaine de tours destinées à la téléphonie sans fil. Cependant, ces structures ne permettent pas aujourd'hui d'assurer la couverture complète du territoire, notamment dans les municipalités du contrefort. Par ailleurs, un projet est en cours visant l'implantation par Bell mobilité d'une nouvelle infrastructure dans le secteur de la côte du Cran, qui permettrait d'y améliorer la couverture. Il existe également un important réseau de tours qui permet l'utilisation d'autres technologies : tours à micro-ondes, tours émettrices radio, télévision, Internet, etc. La MRC désire rappeler que ce type de structure devra s'intégrer harmonieusement dans les paysages du territoire, notamment à proximité des routes faisant partie du corridor routier panoramique.

La MRC peut également compter sur un réseau de fibres optiques desservant les différents édifices municipaux de son territoire, et travaille également depuis quelques années à améliorer la desserte en Internet haute vitesse dans les municipalités où il subsiste des problèmes de couverture.

7.9 Les stratégies d'intervention

La MRC propose différentes actions en lien avec le maintien de la qualité du milieu de vie (environnement social et culturel) et les équipements et infrastructures sont un des éléments les plus importants de cette dynamique. À cet effet, dans son plan d'action la MRC insiste sur leur maintien ou la mise en place de nouveaux équipements.

- Stratégie n° 7 : L'utilisation du bois dans les constructions commerciales, publiques et institutionnelles
- Stratégie n° 13 : La bonification de la Véloroute des bleuets et le développement de circuits associés
- Stratégie n° 18 : Le développement d'une stratégie régionale sur les aires industrielles
- Stratégie n° 19 : La revitalisation des centres-villes et des noyaux de village
- Stratégie n° 20 : Le maintien des services de proximité
- Stratégie n° 24 : Le déploiement des réseaux de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse

410000 000000

411000 000000

412000 000000

413000 000000

5367000 000000

5366000 000000

5365000 000000

5364000 000000

5367000 000000

5366000 000000

5365000 000000

5364000 000000



Schéma d'aménagement et de développement révisé

Carte 75

Aires et zones industrielles Municipalité de Chambord

Planification

- Zone industrielle
- la_4 Numéro de zone industrielle
- Espace à retirer de la zone industrielle
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Ligne de transport d'énergie
- Chemin de fer

Département de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012
Plan de zonage 2007

F:\ichiergéodata\amenag\schéma\2génératio\2projet\projetgéodatabae



410000 000000

411000 000000

412000 000000

413000 000000

367000.000000

368000.000000

369000.000000

370000.000000

371000.000000

372000.000000

5399000.000000

5398000.000000

5397000.000000

5396000.000000

5395000.000000

5399000.000000

5398000.000000

5397000.000000

5396000.000000

5395000.000000



Schéma d'aménagement et de développement révisé

Carte 76

Aires et zones industrielles

Municipalité de La Doré

Planification

- Zone industrielle
- Numéro de zone industrielle
- Espace à retirer de la zone industrielle
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Ligne de transport d'énergie
- Chemin de fer
- Limite municipale

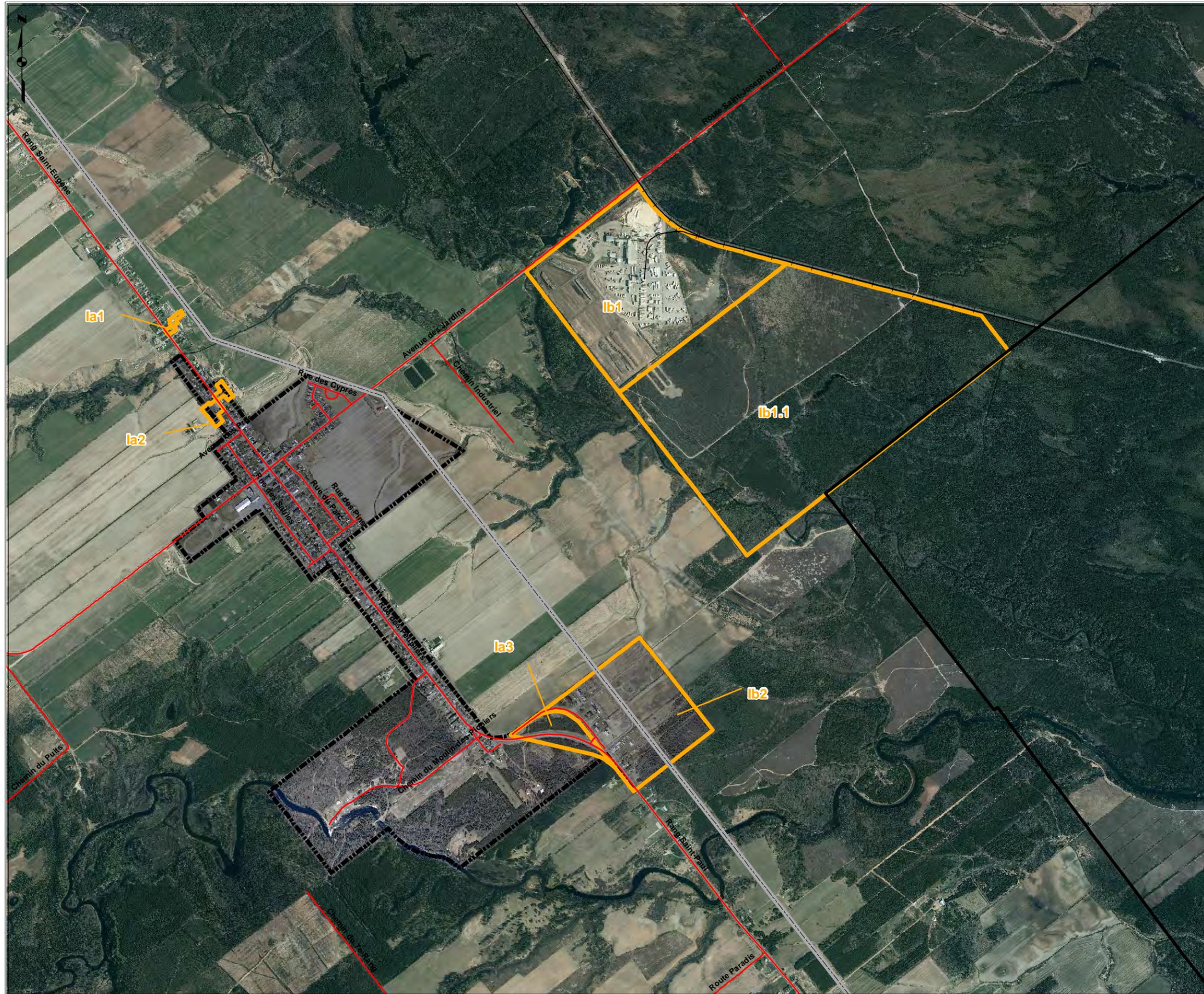
Département de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012
Plan de zonage 2007

F:\chiergedata\amenag\schéma\2génératio\2projet\projetgedatabae



403000 000000

404000 000000

405000 000000



5348000 000000

5348000 000000

5348000 000000

5348000 000000

403000 000000

404000 000000

405000 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 77

**Aires et zones industrielles
Municipalité de Lac-Bouchette**

Planification

Zone industrielle

la_4 Numéro de zone industrielle

Limite du périmètre d'urbanisation

Chemin de fer

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012
Plan de zonage 2007

F:\fichier\g\odata\amenag\schéma\2\génératio\2\projet\projet\g\odatabae

5380000 000000
5379000 000000
5378000 000000
5377000 000000

396000 000000

397000 000000

398000 000000

399000 000000

5380000 000000
5379000 000000
5378000 000000
5377000 000000



396000 000000

397000 000000

398000 000000

399000 000000



Schéma d'aménagement et de développement révisé

Carte 78

Aires et zones industrielles

Ville de Roberval

Planification

 Zone industrielle

 Numéro de zone industrielle

 Limite du périmètre d'urbanisation

 Ligne de transport d'énergie

 Chemin de fer

 Limite municipale

Département
de l'aménagement du territoire



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012
Plan de zonage 2007

F:\fichier\g\odata\amenag\schéma\2\génératio\2\projet\projet\g\odatabae

5373000 000000

389000 000000

390000 000000

5373000 000000

5372000 000000

5372000 000000

389000 000000

390000 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 79

**Aires et zones industrielles
Municipalité de Sainte-Hedwige**

Planification

 Zone industrielle

la_4 Numéro de zone industrielle

 Limite du périmètre d'urbanisation

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012
Plan de zonage 2007

F:\fichiergeodata\amenag\schema\2generatio\2projet\projetgeodata\bae



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 80

Aires et zones industrielles

Ville de Saint-Félicien

Planification

-  Zone industrielle
-  la_4 Numéro de zone industrielle
-  Espace à retirer de la zone industrielle
-  Limite du périmètre d'urbanisation
-  Ligne de transport d'énergie
-  Chemin de fer

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012
Plan de zonage 2007

381000.000000

384000.000000

387000.000000

5400000.000000

5398000.000000

5396000.000000

5394000.000000

5400000.000000

5398000.000000

5396000.000000

5394000.000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 81

Aires et zones industrielles

**Ville de Saint-Félicien
(secteur Saint-Méthode)**

Planification

-  Zone industrielle
-  Numéro de zone industrielle
-  Espace à retirer de la zone industrielle
-  Limite du périmètre d'urbanisation
-  Ligne de transport d'énergie

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012
Plan de zonage 2007

F:\fichier\g\odata\amenag\schéma\2\génératio\2\projet\projet\g\odatabae

381000.000000

384000.000000

387000.000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

Carte 82

Aires et zones industrielles

**Municipalité de
Saint-François-de-Sales**

Planification

-  Zone industrielle
-  Numéro de zone industrielle

-  Limite du périmètre d'urbanisation
-  Chemin de fer

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012
Plan de zonage 2007

F:\fichier\gedata\amenag\schéma\2général\2projet\projet\gedatabae

390000 000000

391000 000000

392000 000000



**Schéma d'aménagement
et de développement révisé**

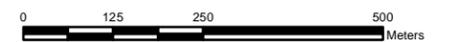
Carte 83

**Aires et zones industrielles
Municipalité de Saint-Prime**

Planification

-  Zone industrielle
-  Numéro de zone industrielle
-  Espace à retirer de la zone industrielle
-  Limite du périmètre d'urbanisation
-  Chemin de fer

**Département
de l'aménagement du territoire**



Projection MTM NAD 83 ZONE 8

Source : Orthophotos - 2012
Plan de zonage 2012

F:\fichiergedata\amenag\schéma\2général\2projet\projetgedatabae

390000 000000

391000 000000

392000 000000

Annexe 1

Sites archéologiques

Les sites archéologiques

Municipalité	Nom du site	Code Borden	Identité culturelle du site	No de feuillet	Latitude	Longitude	Autres
Chambord	Baie Doré	DcFa-9	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/8	407203	5369905	
	Grande Pointe de Chambord	DcFa-3	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/8	406502	5371159	
	Harvey 2	DcFa-11	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/8	404943	5368721	
	Lac Saint-Jean	DcFa-6	Amérindienne préhistorique	32 A/8	410315	5369437	
	Lac Saint-Jean	DcFa-7	Amérindienne préhistorique	32 A/8	410122	5369835	
	Lac Saint-Jean	DcFa-8	Amérindienne préhistorique	32 A/8	408918	5370523	
	Plage Chambord	DcFa-10	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/8	407299	5367991	
	Pointe aux Pins	DcFa-4	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/8	406146	5368125	
	Pointe aux Pins	DcFa-5	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique	32 A/8	405488	5369287	
	Pointe de Chambord	DcFa-12	Amérindienne préhistorique	32 A/8	407027	5371693	
	Pointe de Chambord	DcFa-13	Amérindienne préhistorique	32 A/8	406543	5371190	
	Quai de Chambord	DcFa-1	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/8	411659	5367886	
	Rivière Métabetchouane	DcEx-2	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	22 D/5	418421	5364897	
	Rivière Métabetchouane XIV	DcEx-9	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique / Euroquébécoise	22 D/5	418172	5366005	
	Site archéologique de la Métabetchouane	DcEx-1	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique / Euroquébécoise	22 D/5	418276	5365945	Site historique classé par le MCC
Village historique de Val-Jalbert	DcFa-2	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/8	403673	5368483		
La Doré	Rivière Ashuapmushuan 4	DeFd-2	Amérindienne préhistorique	32 A/15	372254	5404132	
	Rivière Ashuapmushuan 5	DeFd-3	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/15	371695	5404805	
	Rivière Ashuapmushuan 6	DeFd-4	Amérindienne préhistorique	32 A/15	371084	5404674	
Lac-Bouchette	Ermitage	DbFb-42	Amérindienne préhistorique	32 A/8	401930	5348990	
	Lac des Commissaires	DaFb-15	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396259	5329589	
	Lac des Commissaires 1	DaFb-1	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	397213	5335875	
	Lac des Commissaires 2	DaFb-2	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	397440	5335941	
	Lac des Commissaires 3	DaFb-3	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	397830	5336101	
	Lac des Commissaires 4	DaFb-4	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396965	5333338	
	Lac des Commissaires 5	DaFb-5	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396283	5331968	
	Lac des Commissaires 6	DaFb-6	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396910	5331607	
	Lac des Commissaires 7	DaFb-7	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396432	5326534	
	Lac des Commissaires 8	DaFb-8	Amérindienne préhistorique	32 A/1	397308	5327413	
	Lac des Commissaires 9	DaFb-9	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	396780	5329381	
	Lac des Commissaires 10	DaFb-10	Amérindienne préhistorique	32 A/1	397450	5330164	
	Lac des Commissaires 11	DaFb-11	Amérindienne préhistorique	32 A/1	397184	5330005	
	Lac des Commissaires 12	DbFb-1	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	397712	5340795	
	Lac des Commissaires 14	DbFb-3	Amérindienne préhistorique	32 A/1	394875	5345229	
	Lac des Commissaires 15	DbFb-4	Amérindienne préhistorique	32 A/1	394306	5344633	
	Lac des Commissaires 16	DbFb-5	Amérindienne préhistorique	32 A/1	394081	5344537	
	Lac des Commissaires 17	DbFb-6	Amérindienne préhistorique	32 A/1	393956	5344566	
	Lac des Commissaires 18	DbFb-7	Amérindienne préhistorique	32 A/1	395260	5344339	
	Lac des Commissaires 19	DbFb-8	Amérindienne préhistorique	32 A/1	395244	5344061	
	Lac des Commissaires 20	DbFb-9	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	396425	5343801	
	Lac des Commissaires 21	DbFb-10	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396263	5343583	
	Lac des Commissaires 22	DbFb-11	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	396312	5339228	
	Lac des Commissaires 23	DbFb-12	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396154	5338793	
	Lac des Commissaires 24	DbFb-13	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396129	5337773	
	Lac des Commissaires 25	DbFb-14	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique	32 A/1	395917	5338078	
	Lac des Commissaires 26	DbFb-15	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396672	5337411	
	Lac des Commissaires 27	DbFb-16	Amérindienne préhistorique	32 A/1	397973	5341232	
Lac des Commissaires 28	DbFb-17	Amérindienne préhistorique	32 A/1	398200	5341266		

Municipalité	Nom du site	Code Borden	Identité culturelle du site	No de feuillet	Latitude	Longitude	Autres
	Lac des Commissaires 29	DbFb-18	Amérindienne préhistorique	32 A/1	398326	5341114	
	Lac des Commissaires 30	DbFb-19	Amérindienne préhistorique	32 A/1	397953	5339934	
	Lac des Commissaires 31	DbFb-20	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396078	5342251	
	Lac des Commissaires 32	DbFb-21	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396105	5340522	
	Lac des Commissaires 33	DbFb-22	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	396240	5339844	
	Lac des Commissaires 34	DbFb-23	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	396977	5342822	
	Lac des Commissaires 35	DbFb-24	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396787	5343097	
	Lac des Commissaires 36	DbFb-25	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	396068	5342869	
	Lac des Commissaires 37	DbFb-26	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396215	5340153	
	Lac des Commissaires 38	DbFb-27	Amérindienne préhistorique	32 A/1	398217	5340216	
	Lac des Commissaires 39	DbFb-28	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/1	397051	5342082	
	Lac des Commissaires 40	DaFb-13	Amérindienne préhistorique	32 A/1	398890	5335748	
	Lac des Commissaires 45	DbFb-34	Amérindienne préhistorique	32 A/1	394994	5345478	
Lac-Bouchette (suite)	Lac des Commissaires 46	DbFb-35	Amérindienne préhistorique	32 A/1	395312	5344958	
	Lac des Commissaires 47	DbFb-36	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396293	5342996	
	Lac des Commissaires 48	DbFb-37	Amérindienne préhistorique	32 A/1	395882	5342866	
	Lac des Commissaires 49	DbFb-38	Amérindienne préhistorique	32 A/1	395889	5341167	
	Lac des Commissaires 50	DbFb-39	Amérindienne préhistorique	32 A/1	395951	5337276	
	Lac des Commissaires 51	DaFb-14	Amérindienne préhistorique	32 A/1	396952	5336705	
	Lac Écarté	DaFb-12	Amérindienne préhistorique	32 A/1	397401	5321699	
	Lac Ouiatchouan	DbFb-29	Amérindienne préhistorique	32 A/8	402260	5347760	
	Pointe des Capucins	DbFb-40	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/8	402186	5349674	
	Premier rapide Ouiatchouan	DbFb-41	Amérindienne préhistorique	32 A/8	401702	5350253	
	Rivière Métabetchouane II	DbEx-2	Amérindienne préhistorique	22 D/4	424838	5338520	
	Rivière Métabetchouane IV	DaEx-1	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique / Euroquébécoise	22 D/4	424857	5337624	
	Rivière Métabetchouane VI	DaEx-3	Amérindienne préhistorique	22 D/4	424712	5335675	
Rivière Métabetchouane IX	DaEx-6	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique	22 D/4	422580	5331769		
Rivière Métabetchouane X	DaEx-7	Amérindienne préhistorique	22 D/4	422286	5330959		
Roberval	Île aux Coulevres 2	DdFb-13	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/9	402967	5374804	
	Île aux Coulevres 3	DdFb-14	Amérindienne préhistorique	32 A/9	402862	5374956	
	Île aux Coulevres I	DdFb-11	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/9	403021	5375268	
Saint-Félicien	Chute à Michel	DeFc-5	Euroquébécoise	32 A/9	379385	5394615	
	Île Allard	DeFd-6	Amérindienne préhistorique	32 A/10	378040	5395740	
	Lac Saint-Jean	DdFb-5	Amérindienne préhistorique	32 A/9	391539	5387746	
	Lac Saint-Jean	DeFc-9	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique / Euroquébécoise	32 A/9	390212	5394152	
	Pointe de Saint-Méthode	DdFb-17	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique	32 A/9	392151	5387848	
	Rapide des Lafrance	DeFc-4	Amérindienne préhistorique	32 A/9	380393	5394165	
	Rivière aux Saumons	DeFd-5	Amérindienne préhistorique	32 A/10	378147	5395433	
	Rivière Ticouapé	DeFc-1	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/9	389447	5394727	
	Rivière Ticouapé IV	DeFc-6	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/9	389137	5394938	
	Rivière Ticouapé V	DeFc-7	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/9	390138	5393656	
	Rivière Ticouapé VI	DeFc-8	Amérindienne préhistorique	32 A/9	390140	5393563	
	Ticouapé	DeFc-2	Amérindienne préhistorique	32 A/9	379746	5395114	
Ticouapé	DeFc-3	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/9	379565	5394926		
Saint-François-de-Sales	Lac des Commissaires 13	DbFb-2	Amérindienne préhistorique	32 A/8	393338	5349838	
	Lac des Commissaires 41	DbFb-30	Amérindienne préhistorique	32 A/8	395024	5350112	
	Lac des Commissaires 42	DbFb-31	Amérindienne préhistorique	32 A/8	394684	5350755	
	Lac des Commissaires 43	DbFb-32	Amérindienne préhistorique	32 A/8	392586	5351773	
	Lac des Commissaires 44	DbFb-33	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/8	392897	5350357	

Municipalité	Nom du site	Code Borden	Identité culturelle du site	No de feuillet	Latitude	Longitude	Autres
Saint-Prime	Île du chemin Price	DdFc-1	Amérindienne préhistorique	32 A/9	388951	5389591	
	Lac Saint-Jean XI	DdFc-3	Euroquébécoise	32 A/9	389480	5388456	
	Lac Saint-Jean XVIII	DdFb-12	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/9	392113	5385067	
	Rivière Ashuapmushuan	DdFc-2	Amérindienne préhistorique	32 A/9	386580	5390730	
	Rivière Ashuapmushuan	DdFc-5	Amérindienne préhistorique	32 A/9	386739	5391072	
	Rivière aux Iroquois	DdFb-4	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 A/9	391003	5385266	
TNO Lac-Ashuapmushuan	Aigremont	DhFk-4	Amérindienne préhistorique	32 H/5	288341	5457496	
	Chutes-de-la-Chaudière	DfFg-3	Amérindienne préhistorique	32 A/14	336322	5429081	
	Lac Ashuapmushuan	DgFk-1	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 H/4	289531	5441801	
	Lac Ashuapmushuan	DgFk-2	Amérindienne préhistorique	32 H/4	289775	5441708	
	Lac Ashuapmushuan	DgFk-3	Amérindienne préhistorique	32 H/4	290179	5441398	
	Lac Ashuapmushuan	DgFk-4	Amérindienne préhistorique	32 H/4	289713	5441399	
	Lac Ashuapmushuan	DhFk-10	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique	32 H/4	282973	5449700	
	Lac Ashuapmushuan	DhFk-11	Amérindienne préhistorique	32 H/4	282571	5450474	
	Lac Ashuapmushuan	DhFk-2	Amérindienne préhistorique	32 H/4	284592	5449663	
	Lac Brûlé	DaFd-1	Amérindienne préhistorique	32 A/2	377588	5336735	
	Lac Chigoubiche	DgFi-1	Amérindienne préhistorique	32 H/3	304983	5432977	
	Lac Chigoubiche	DgFi-2	Amérindienne préhistorique	32 H/3	313213	5429554	
	Lac Chigoubiche	DgFj-1	Amérindienne préhistorique	32 H/4	298092	5444471	
	Lac Chigoubiche I	DgFj-2	Amérindienne préhistorique	32 H/4	297686	5444410	
	Lac Chigoubiche II	DgFj-3	Amérindienne préhistorique	32 H/4	297889	5444410	
	Lac Chigoubiche III	DgFj-4	Amérindienne historique	32 H/4	297990	5444472	
	Lac Desgly	DhFj-1	Amérindienne préhistorique	32 H/4	301300	5454569	
	Lac Desgly	DhFj-7	À déterminer	32 H/4	300103	5450369	
	Lac Nicabau	DiFm-1	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique / Euroquébécoise	32 G/8	260202	5468372	
	Lac Nicabau	DiFm-10	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique	32 G/8	259974	5467540	
	Lac Nicabau	DiFm-11	Amérindienne préhistorique	32 G/8	261104	5467500	
	Lac Nicabau	DiFm-12	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique	32 G/8	259506	5467142	
	Lac Nicabau	DiFm-13	Amérindienne préhistorique	32 G/8	260249	5469175	
	Lac Nicabau	DiFm-14	Amérindienne préhistorique	32 G/8	259708	5474462	
	Lac Nicabau	DiFm-15	Amérindienne préhistorique	32 G/8	260102	5470968	
	Lac Nicabau	DiFm-16	Amérindienne préhistorique	32 G/8	260571	5471489	
	Lac Nicabau	DiFm-17	Amérindienne préhistorique	32 G/8	259961	5470938	
	Lac Nicabau	DiFm-18	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique	32 G/8	259274	5468380	
	Lac Nicabau	DiFm-19	Amérindienne préhistorique	32 G/8	257976	5474754	
	Lac Nicabau	DiFm-2	Amérindienne préhistorique	32 G/8	259689	5474709	
	Lac Nicabau	DiFm-20	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique	32 G/8	259373	5468163	
	Lac Nicabau	DiFm-21	Amérindienne préhistorique	32 G/8	259787	5474368	
	Lac Nicabau	DiFm-22	Amérindienne préhistorique	32 G/8	259448	5474742	
	Lac Nicabau	DiFm-3	Amérindienne préhistorique	32 G/8	259529	5474865	
	Lac Nicabau	DiFm-4	Amérindienne préhistorique	32 G/8	258828	5475303	
	Lac Nicabau	DiFm-5	Amérindienne préhistorique	32 G/8	257708	5474015	
	Lac Nicabau	DiFm-6	Amérindienne préhistorique	32 G/8	257665	5473707	
	Lac Nicabau	DiFm-7	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 G/8	258927	5470298	
	Lac Nicabau	DiFm-8	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique / Euroquébécoise	32 G/8	260885	5467934	
	Lac Nicabau	DiFm-9	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique / Euroquébécoise	32 G/8	260238	5467785	
	Lac Panache I	DbFd-1	Amérindienne préhistorique	32 A/7	374984	5348532	
	Lac Panache II	DbFd-2	Amérindienne préhistorique	32 A/7	374959	5348841	
Lac Panache III	DbFd-3	Amérindienne préhistorique	32 A/7	375166	5348844		

Municipalité	Nom du site	Code Borden	Identité culturelle du site	No de feuillet	Latitude	Longitude	Autres
	Lac Panache IV	DbFd-4	Amérindienne préhistorique	32 A/7	374644	5349300	
	Lac Panache V	DbFd-5	Amérindienne préhistorique	32 A/7	373547	5347990	
	Lac Panache VI	DbFd-6	Amérindienne préhistorique	32 A/7	373736	5347714	
	Lac Panache VII	DbFd-7	Amérindienne préhistorique	32 A/7	373429	5347463	
	Lac Panache VIII	DbFd-8	Amérindienne préhistorique	32 A/7	372919	5346994	
	Lac Panache IX	DbFd-9	Amérindienne préhistorique	32 A/7	372429	5346648	
	Lac Panache X	DbFd-10	Amérindienne préhistorique	32 A/7	372081	5346397	
	Lac Panache XI	DbFd-11	Amérindienne préhistorique	32 A/2	371429	5343949	
	Lac Panache XII	DbFd-12	Amérindienne préhistorique	32 A/2	371222	5344008	
	Lac Panache XIII	DbFd-13	Amérindienne préhistorique	32 A/2	371226	5345429	
	Lac Panache XIV	DbFd-14	Amérindienne préhistorique	32 A/2	371756	5345992	
	Lac Panache XV	DbFd-15	Amérindienne préhistorique	32 A/7	372832	5347394	
	Lac Panache XVI	DbFd-16	Amérindienne préhistorique	32 A/7	372608	5347175	
	Lac Panache XVII	DbFd-17	Amérindienne préhistorique	32 A/2	370917	5343542	
	Lac Panache XVIII	DbFd-18	Amérindienne préhistorique	32 A/2	370796	5343355	
	Lac Panache XIX	DbFd-19	Amérindienne préhistorique	32 A/2	370168	5342328	
	Lac Panache XX	DbFd-20	Amérindienne préhistorique	32 A/2	370191	5342112	
	Lac Panache XXI	DbFd-21	Amérindienne préhistorique	32 A/2	371100	5343822	
	Lac Poutrincourt	DhFm-7	Amérindienne préhistorique	32 G/1	257472	5451281	
	Lac Poutrincourt	DhFm-8	Amérindienne préhistorique	32 G/1	257403	5450262	
	Lac Poutrincourt	DhFm-9	Amérindienne préhistorique	32 G/1	258705	5448552	
	Lac Poutrincourt I	DhFm-10	Amérindienne préhistorique	32 G/1	257699	5449425	
	Lac Poutrincourt II	DhFm-11	Amérindienne préhistorique	32 G/1	258161	5448989	
	Lac Poutrincourt III	DhFm-12	Amérindienne préhistorique	32 G/1	258463	5448739	
	Rivière Ashuapmushuan	DhFj-2	Amérindienne préhistorique	32 H/5	294235	5462702	
	Rivière Ashuapmushuan	DhFj-3	Amérindienne préhistorique	32 H/5	294195	5462857	
	Rivière Ashuapmushuan	DiFi-2	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 H/6	312753	5466498	
	Rivière Ashuapmushuan	DiFi-3	Amérindienne préhistorique	32 H/6	312511	5466497	
	Rivière Ashuapmushuan	DiFi-4	Amérindienne préhistorique	32 H/6	312915	5466405	
	Rivière Chigoubiche	DfFh-1	Amérindienne préhistorique	32 A/14	323688	5427016	
	Rivière Chigoubiche III	DgFg-3	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 H/3	334101	5430150	
	Rivière du Chef	DiFi-1	Amérindienne préhistorique	32 H/6	312511	5466744	
	Rivière du Cran	DeFf-1	Amérindienne préhistorique	32 A/15	343628	5407351	
	Rivière Marquette I	DhFk-8	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 H/4	282671	5450257	
	Rivière Marquette II	DhFk-9	Amérindienne préhistorique	32 H/4	282571	5450628	
	Rivière Normandin	DhFm-1	Amérindienne préhistorique	32 G/8	259761	5466275	
	Rivière Normandin	DhFm-2	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 G/8	259960	5465903	
	Rivière Normandin	DhFm-3	Amérindienne préhistorique	32 G/8	259817	5465718	
	Rivière Normandin	DhFm-4	Amérindienne préhistorique	32 G/8	260110	5464419	
	Rivière Normandin	DhFm-5	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 G/8	260001	5463524	
	Rivière Normandin	DhFm-6	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique / Euroquébécoise	32 G/8	261032	5461075	
	Rivière Normandin	DiFi-1	Amérindienne préhistorique	32 H/5	270727	5466752	
	Site archéologique du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan	DhFk-1	Amérindienne historique / Euroquébécoise	32 H/4	283908	5450870	Site historique classé par le MCC
TNO Lac-Ashuapmushuan (suite)	Site archéologique du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan	DhFk-12	Amérindienne préhistorique	32 H/4	283889	5450994	Site historique classé par le MCC
	Site archéologique du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan	DhFk-6	Amérindienne préhistorique / Euroquébécoise	32 H/4	283768	5451087	Site historique classé par le MCC
	Site archéologique du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan	DhFk-7	Amérindienne préhistorique / Amérindienne historique	32 H/4	283931	5451364	Site historique classé par le MCC

